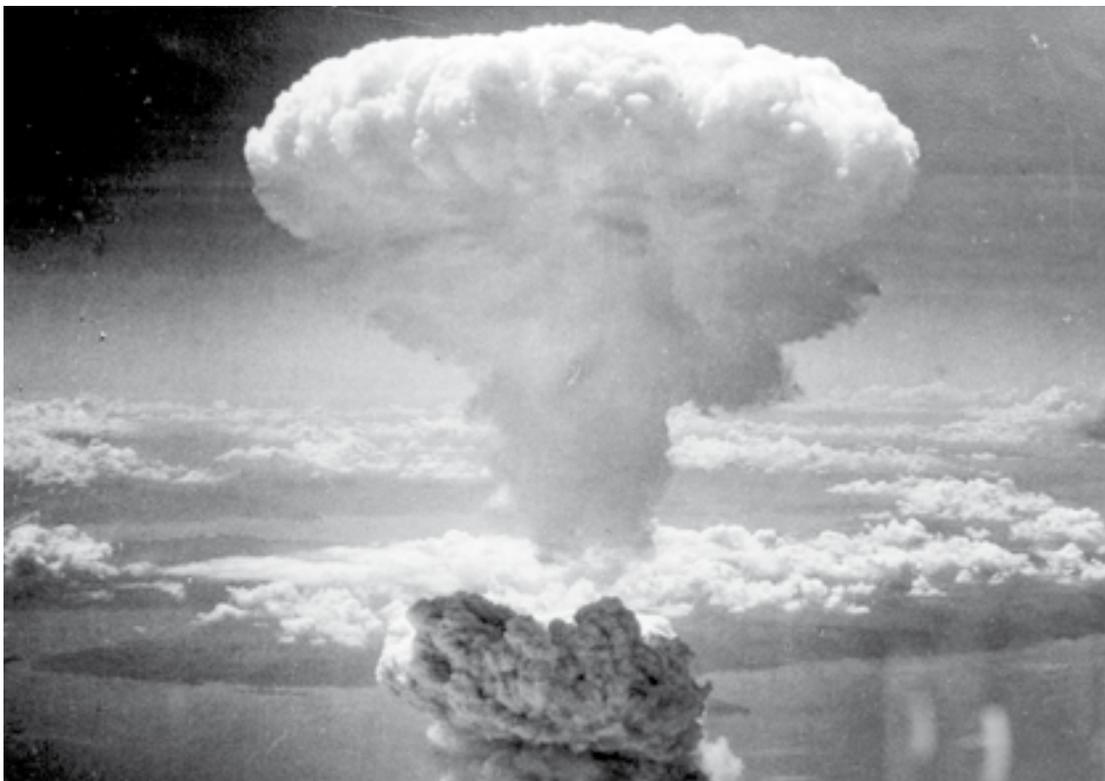


HORS-SÉRIE
Le Monde

Réviser son bac avec *Le Monde*

HISTOIRE



M 09083 - 9H - F. 7,90 € - RD



rue des écoles

SÉRIES L, ES, S

L'ESSENTIEL DU COURS

- Des fiches synthétiques
- Les points clés du programme
- Les définitions clés
- Les repères importants

DES SUJETS DE BAC

- 12 sujets commentés
- L'analyse des sujets
- Les problématiques
- Les plans détaillés
- Les pièges à éviter

DES ARTICLES DU MONDE

- Des articles du *Monde* en texte intégral
- Un accompagnement pédagogique de chaque article

UN GUIDE PRATIQUE

- La méthodologie des épreuves
- Astuces et conseils

En partenariat avec



Réviser son bac avec *Le Monde*

Histoire Terminale, séries L, ES, S

Avec la collaboration de :

Jean-François Lecaillon

En partenariat avec



ASSUREUR MILITANT.

Comment optimiser vos révisions et être sûr(e) de maîtriser
en profondeur les thèmes et les enjeux du programme d'histoire ?
Le jour du bac, comment rendre une copie qui saura faire toute la différence
et vous assurer la meilleure note possible ?

Pour vous y aider, voici une collection totalement inédite !
Elle est la première et la seule à vous proposer – en plus des révisions
traditionnelles – d'étoffer vos connaissances grâce aux articles du *Monde*.
Analyses historiques, pistes de réflexion, témoignages, idées clés :
chaque article est une mine d'informations à exploiter pour enrichir
vos compositions et études de documents.

Inspirée de la presse, la mise en pages met en valeur
l'information et facilite la mémorisation des points importants.
Sélectionnés pour leur pertinence par rapport à un thème précis
du programme, les articles sont accompagnés :

- de fiches de cours claires et synthétiques, assorties des mots clés
et repères essentiels à retenir ;
- de sujets de bac analysés et commentés pas à pas
pour une meilleure compréhension.

Sans oublier la méthodologie des épreuves et les conseils pour s'y préparer.

En partenariat avec



Complétez vos révisions du bac sur www.assistancescolaire.com :
méthodologie, fiches, exercices, sujets d'annales corrigés... des outils gratuits et efficaces
pour préparer l'examen.

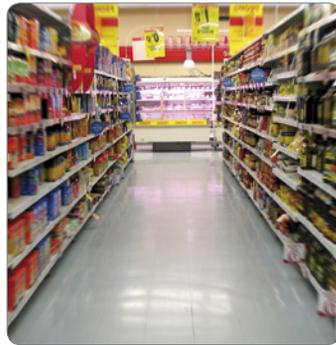
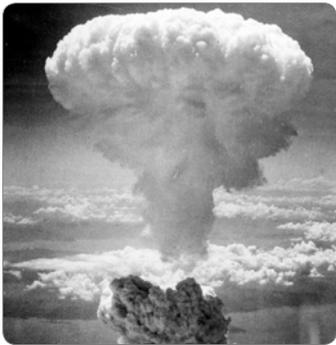
Édité par la Société éditrice du Monde
80, boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris
Tél : +(33) 01 57 28 20 00 – Fax : + (33) 01 57 28 21 21 –
Internet : <http://www.lemonde.fr>

Président du Directoire, Directeur de la publication : Louis Dreyfus.
Directeur de la Rédaction : Erik Izraelewicz – Directeur Adjoint : Laurent Greilsamer – Editeur : Michel Sfeir
Imprimé par CPI-Aubin à Poitiers
Commission paritaire des journaux et publications : n°0712C81975
Dépôt légal : avril 2011.
Achévé d'imprimer : avril 2011

Numéro hors-série réalisé par Le Monde
© Le Monde – rue des écoles, 2011

LE MONDE DE 1945 À NOS JOURS	p. 5
chapitre 01 – Le monde en 1945	p. 6
chapitre 02 – De la société industrielle à la société de consommation	p. 14
chapitre 03 – Les relations Est-Ouest	p. 20
chapitre 04 – Décolonisation et émergence du tiers-monde	p. 28
chapitre 05 – À la recherche d'un nouvel ordre mondial	p. 36
L'EUROPE DE 1945 À NOS JOURS	p. 43
chapitre 06 – La construction de l'Europe de l'Ouest	p. 44
chapitre 07 – Les démocraties populaires	p. 50
chapitre 08 – Les enjeux européens depuis 1989	p. 56
LA FRANCE DE 1945 À NOS JOURS	p. 63
chapitre 09 – La France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale	p. 64
chapitre 10 – De la IV ^e à la V ^e République	p. 72
chapitre 11 – Économie, société et culture en France depuis 1945	p. 78
chapitre 12 – Le rôle de la France dans le monde depuis 1945	p. 84
LE GUIDE PRATIQUE	p. 93

LE MONDE DE 1945 À NOS JOURS



MOTS CLÉS

ARSENAL DES DÉMOCRATIES

Expression désignant les États-Unis comme fournisseurs du matériel de guerre des Alliés, dans le cadre du Victory program (programme visant à mettre l'économie américaine au service de la guerre jusqu'à la victoire : production d'armes, notamment) établi par Roosevelt en 1942.

CAMPS D'EXTERMINATION

Camps de déportation comme Auschwitz-Birkenau, dans lesquels les nazis assassinent, à partir de 1942, les populations qu'ils jugent indésirables (les juifs et les tziganes notamment).

CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Notion juridique définie en 1945 lors du procès de Nuremberg. Elle qualifie toute politique visant à persécuter une population pour des raisons raciales, ethniques ou religieuses. Imprescriptible, un crime contre l'humanité ne peut être effacé par le temps.

ÉPURATION

Mesure visant à éliminer (d'un groupe, d'un parti, d'une société) les membres jugés indésirables.

CONFÉRENCE DE YALTA

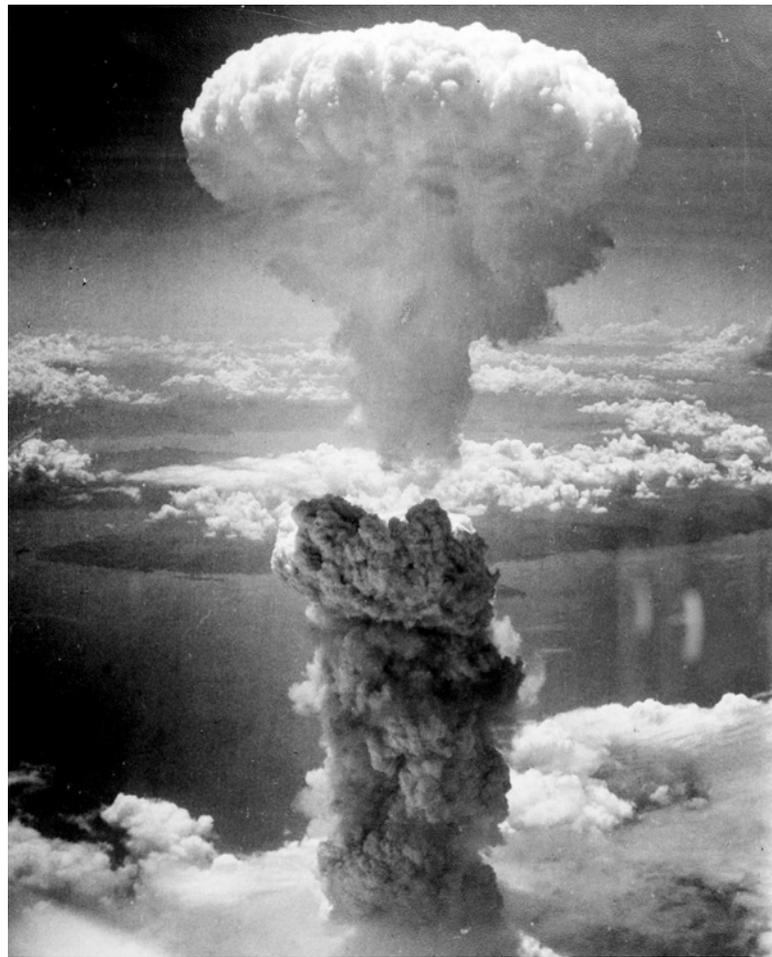
Rencontre entre Roosevelt, Staline et Churchill (février 1945), au cours de laquelle les trois hommes décident : des conditions de la libération de l'Europe et du rétablissement de la démocratie dans ces pays, de la lutte contre le Japon, du sort de l'Allemagne, du statut de la France reconnue comme État vainqueur, et de l'organisation de la future ONU.

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Organe clé de l'ONU composé de onze membres, dont cinq permanents. Il a pour mission d'adresser des recommandations aux États et de voter des résolutions afin de préserver la paix. Il peut décider une intervention armée contre un État qui ne respecte pas le droit international. Les cinq membres permanents disposent d'un droit de veto, procédure par laquelle ils peuvent s'opposer à une décision, même si une majorité se prononce pour celle-ci.

Le monde en 1945

La Seconde Guerre mondiale, qui s'achève avec la capitulation du Japon (2 septembre 1945), laisse l'Europe et l'Asie épuisées. Atterrés par les dégâts provoqués par le conflit, les vainqueurs veulent construire un monde de paix. Mais de nouveaux défis s'imposent aux grandes puissances qui doivent composer avec des intérêts qui ne se concilient pas toujours.



Champignon atomique sur la ville de Nagasaki le 9 août 1945.

Un monde traumatisé

La Seconde Guerre mondiale a été **le conflit le plus sanglant de l'histoire**, avec près de 60 millions de morts, dont une grosse vingtaine en Asie et autant en URSS. Les pays les plus affectés, proportionnellement à leur taille, sont la Serbie et la Pologne. En revanche, les États-Unis ont eu peu de pertes humaines. La moitié des morts sont des civils, victimes de bombardements, d'atrocités ou de génocides. Des millions d'Européens errent sur les routes :

les survivants des camps tentent d'atteindre la Palestine ou les États-Unis ; les habitants des pays baltes occupés par l'Armée rouge essaient de fuir à l'ouest ; les Allemands d'Europe centrale sont expulsés vers ce qui reste de l'Allemagne. Les **dégâts matériels** (surtout dans les pays vaincus) sont impressionnants. Des villes en ruine (Berlin, Varsovie, Stalingrad, Hiroshima...) sont à reconstruire. Les infrastructures (ponts, routes, gares) sont très touchées, créant d'énormes difficultés de transport. En 1945, la pénurie règne dans toute l'Europe. Les productions se sont partout effondrées. En Europe, la production industrielle a chuté de 50 % par rapport à 1939. Seuls les États-Unis, « arsenal des démocraties », ont pu profiter de la guerre pour moderniser leur industrie. La découverte des camps d'extermination (Auschwitz) et l'utilisation de la bombe atomique ont été des chocs. L'emploi des techniques les plus modernes dans le but de semer

la mort a fait perdre à beaucoup d'Occidentaux toute foi dans le progrès. De même, on découvre que des médecins allemands ou japonais ont effectué des expériences médicales mortelles sur des prisonniers : **la science est sur le banc des accusés**. Le génocide et ses 6 millions de victimes juives et tziganes représentent un autre traumatisme : il pose la question des valeurs collectives de l'humanité et met en évidence la fragilité de la civilisation européenne. Comment a-t-on pu laisser Hitler mettre ses projets à exécution ? À Nuremberg et à Tokyo, des tribunaux se chargent

de punir les responsables des crimes contre l'humanité. Ceux qui ont collaboré avec les vaincus sont victimes d'épurations et, parfois, des guerres civiles (comme en Yougoslavie, en Grèce ou en Chine) prolongent les souffrances des peuples.

De nouveaux rapports de force

Les États-Unis sont les premiers vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Leurs pertes ont été moindres et ils se sont enrichis. Ils détiennent désormais les deux tiers du stock d'or mondial, ce qui fait du dollar une monnaie de référence. **La popularité des États-Unis est immense** dans les pays libérés par l'armée américaine. Quoiqu'épuisée et ravagée, l'URSS est également un grand vainqueur. **L'Armée rouge jouit d'un immense prestige**, y compris en Occident où les communistes obtiennent des succès électoraux : en France et en Italie, 30 % des électeurs votent pour eux. Avec le soutien des Soviétiques, ils s'imposent dans les pays de l'Europe de l'Est. Le sort de l'Allemagne est réglé aux conférences de Yalta (février 1945) et de Potsdam (juillet-août 1945). Ses conquêtes lui sont retirées, ainsi que l'Autriche et d'importants territoires situés à l'est du pays, qui sont donnés à la Pologne. L'Allemagne est découpée en quatre zones d'occupation (américaine, soviétique, britannique et française). Les vainqueurs se lancent dans un programme de désarmement et de dénazification : il s'agit de changer les esprits, de faire des Allemands un peuple attaché à la démocratie. Mais **les Alliés n'ont pas tous les mêmes objectifs** : les Français veulent affaiblir l'Allemagne le plus possible, les Américains veulent faire triompher la démocratie et le libéralisme, les Soviétiques veulent qu'une Allemagne socialiste renaisse des ruines du nazisme.



Les dirigeants Alliés à la conférence de Yalta. De gauche à droite : Churchill, Roosevelt et Staline.

La paix à reconstruire

Déjà avant la fin de la guerre, les Alliés ont réfléchi à la manière de reconstruire un monde où la diplomatie l'emporterait sur la guerre et où les peuples ne se refermeraient pas sur eux-mêmes. En juillet 1944, à Bretton Woods, 44 pays fondent un nouveau système monétaire international, dont le dollar – monnaie de la première puissance économique mondiale – est le pivot. Un Fonds monétaire international (FMI) est institué pour prêter de l'argent aux pays en difficulté. À la conférence de San Francisco (juin 1945), la SDN (Société des Nations), qui n'a pas réussi à éviter la guerre, cède la place à l'ONU (Organisation des Nations unies). Celle-ci rassemble les principaux vainqueurs de la guerre. Composé de 11 États, dont cinq membres permanents dotés d'un droit de veto (États-Unis, Chine, URSS, Grande-Bretagne et France), son Conseil de sécurité doit **préserver la paix**. Des institutions civiles comme l'OMS (Organisation mondiale de la santé), la FAO (Organisation pour l'agriculture et l'alimentation) ou l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) reçoivent pour mission de

favoriser la coopération entre les peuples.

Mais les deux Grands (États-Unis et URSS) se méfient l'un de l'autre et ne partagent pas la même vision du monde. Par ailleurs, de nouveaux foyers de tensions apparaissent dans les colonies.

La fin de la Seconde Guerre mondiale suscite l'espoir d'un monde pacifié, mais les sujets de discordes n'ont pas disparu. ●

QUATRE ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **Nous sommes allés à Auschwitz parce que le mal n'est pas mort** p.9 (Simone Veil et Hubert Falco, 28 janvier 2010.)
- **Il y a quarante-cinq ans Yalta, le rêve et la réalité** p.10-11 (André Fontaine, 4 février 1990.)
- **Soudain, une lumière aveuglante brisa l'azur** p.12-13 (lemonde.fr, 25 juillet 2005.)
- **Il y a cinquante ans, les accords de Bretton Woods** p.13 (Jean-Pierre Tuquoi, 1^{er} juillet 1994.)

DATES CLÉS

27 janvier 1945

Libération du camp d'Auschwitz.

4-11 février 1945

Conférence de Yalta.

30 avril 1945

Suicide d'Hitler.

26 juin 1945

Adoption de la Charte des Nations unies à San Francisco.

8 mai 1945

Capitulation allemande.

17 juillet 1945

Accords de Potsdam sur le sort de l'Allemagne.

6 août 1945

Bombardement atomique sur Hiroshima.

8 août 1945

Déclaration de guerre de l'URSS contre le Japon.

9 août 1945

Bombardement atomique sur Nagasaki.

15 août 1945

Condamnation à mort de Pétain pour haute trahison.

2 septembre 1945

Capitulation japonaise.

PERSONNAGES CLÉS

WINSTON CHURCHILL

Premier ministre britannique pendant toute la durée de la guerre, il incarne la résistance à l'Allemagne nazie, mais aussi la volonté de contenir l'impérialisme soviétique.

FRANKLIN ROOSEVELT

Président démocrate des États-Unis, il disparaît le 12 avril 1945, avant la fin de la guerre. À Yalta, il apparaît comme l'arbitre entre Churchill et Staline. Il est l'un des principaux fondateurs de l'ONU.

NOTIONS CLÉS

VALEURS HUMANISTES

L'humanisme est une pensée qui met l'homme au centre des préoccupations. Il proclame l'égalité de droit entre tous les hommes, la reconnaissance de la pluralité humaine, la liberté des idées et des croyances, le rejet de toutes formes de discriminations. *La Déclaration universelle des droits de l'homme* en est l'expression moderne.

EXISTENTIALISME

Doctrine fondée sur l'idée que l'homme est libre et responsable de ses actes.

GÉNOCIDE

Assassinat systématique d'un peuple sans autre raison que la haine de ce peuple. Des génocides ont eu lieu à toutes les époques, mais le mot a été créé en 1945 à propos de l'extermination des juifs d'Europe, ou Shoah.

LIBRE-ÉCHANGE

Défendu par les tenants du libéralisme, le principe consiste en la libre circulation, par-delà les frontières nationales, des produits (biens et services), des capitaux, de la monnaie et des hommes.

HÉGÉMONIE

Situation de suprématie. Caractère associé à une puissance qui est suffisamment dominatrice pour imposer son ordre ou sa volonté.

NATIONALISME

Courant politique qui se donne pour but la défense ou la grandeur d'une nation. Les moyens employés peuvent être économiques, culturels, diplomatiques ou belliqueux.

EMPIRE COLONIAL

Ensemble des territoires contrôlés par une puissance désignée par le terme *métropole*. Celle-ci impose son ordre aux populations indigènes et s'efforce d'exploiter les ressources du territoire. En 1945, la Grande-Bretagne et la France sont les deux grandes puissances coloniales de plus en plus contestées par les populations, qui revendiquent leur droit à disposer d'elles-mêmes.

Composition : bilan de la Seconde Guerre mondiale et naissance d'une nouvelle organisation du monde (1944-1947)



Harry Dexter White (à gauche) et John Maynard Keynes en 1946. Ils furent les deux protagonistes principaux de la conférence tenue à Bretton Woods.

L'analyse du sujet

Ce sujet invite à décrire la situation mondiale dans tous ses aspects (politique, militaire, économique, démographique...) afin de caractériser le monde au sortir de la guerre et de montrer comment il se réorganise.

La problématique

Il s'agit de définir le cadre de la période en indiquant que le monde sort bouleversé de la guerre, que de

nombreux défis sont à relever, et que de nouveaux rapports de force se mettent en place, avec la guerre froide en ligne de mire.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Oublier de traiter un aspect du sujet (les mentalités ou l'économie, par exemple) ou une région du monde (l'Asie ou les colonies).
- Décrire des situations sans les relier entre elles.

Le plan et les thèmes

Le plan thématique est conseillé.

Dans un premier temps, on met en évidence les situations démographiques (les pertes humaines), psychologiques (les traumatismes) et matérielles (les ruines liées à la guerre) des pays vainqueurs et vaincus.

Dans un deuxième temps, on montre les atouts et faiblesses des grands vainqueurs (États-Unis, URSS). On évoque également les cas des vaincus (Allemagne, Japon), les puissances régionales (Chine) et la situation des colonies (revendications d'indépendance). L'analyse sera complétée de la présentation des nouvelles instances internationales (comme l'ONU).

Un troisième temps peut être consacré aux défis économiques de la

reconstruction. Après avoir signifié les désordres économiques issus de la guerre, on présente le nouveau système économique organisé autour des États-Unis et du dollar (Bretton Woods). Puis on évoque le modèle soviétique qui s'instaure en Europe de l'Est, et les problèmes économiques des colonies dépendantes de métropoles qui n'ont plus les moyens de les entretenir.

Repères essentiels

- Les puissances de l'Axe, principaux États vaincus : Allemagne, Italie, Japon, Espagne (État non belligérant).
- Les Alliés (Grande Alliance), principaux vainqueurs : États-Unis, Grande-Bretagne, France, Chine, Canada, Australie, URSS.
- Principaux États neutres : Suisse, Suède. ●

SUJET TOMBÉ AU BAC SUR CE THÈME

- **Composition** : Tableau du monde en 1945 (Asie, juin 2006)

Nous sommes allés à Auschwitz parce que le mal n'est pas mort

La mémoire de la Shoah doit être sans cesse ravivée dans nos consciences

Mercredi 27 janvier, 180 Français, parlementaires, responsables des fondations et associations de mémoire, anciens déportés, enseignants et lycéens, journalistes étaient à nos côtés, en délégation officielle à Auschwitz.

Pourquoi ? Pourquoi exposer encore une fois nos anciens au froid sibérien et aux souvenirs plus glaçants encore ? Tout n'a-t-il pas été dit ? L'œuvre de transmission n'est-elle pas achevée ?

Non, croyons-nous. La mémoire de la Shoah doit être sans cesse ravivée dans notre conscience nationale et dans la conscience universelle des hommes comme la marque indélébile du Mal absolu. Au cœur de l'intérêt général et du vivre ensemble, il y a le rejet des idéologies de la haine. Au-delà des discours, il faudrait que chaque citoyen aille une fois dans sa vie à Auschwitz, se taire et écouter les survivants dire l'inhumanité. Nous sommes allés à Auschwitz ensemble parce qu'en cinq années, plus d'un million de femmes, d'hommes et d'enfants furent exterminés dans ce camp. Parce qu'il n'y eut sans doute jamais, dans l'histoire humaine, de crime plus odieux que celui qui fut perpétré à Auschwitz et dans les camps de la mort. C'est pour cela que ce camp est inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO et que l'ONU a retenu la date du 27 janvier pour commémorer les victimes de la Shoah.

Nous sommes allés à Auschwitz ensemble parce que le temps presse. Malgré l'inlassable dévouement des survivants, témoignant sans relâche auprès des jeunes générations et auprès du grand public, le temps fait son œuvre, qui épuise les forces des plus vaillants et éclaircit les rangs des plus anciens. Ce déplacement dit la volonté de l'État, des grandes

fondations de mémoire et de la communauté éducative de poursuivre le devoir de mémoire avec les rescapés et après eux.

Nous sommes allés à Auschwitz ensemble parce qu'il s'agit aussi, pour nous Français, d'un haut lieu tragique de la mémoire nationale. Au cours des années noires, avec la complicité active de l'État français et malgré le dévouement des Justes, 76 000 juifs ont été déportés de France – près de 69 000 l'ont été à Auschwitz. À leur arrivée, les enfants, et bien souvent leurs mères, étaient directement et systématiquement gazés. Deux mille cinq cents juifs seulement sont revenus. C'est ce lien tragique qui explique l'engagement de la France pour la préservation des lieux où s'inscrit la mémoire des déportés. À Auschwitz, la France a financé, dès 1979, l'exposition du pavillon français, puis sa complète rénovation, en 2005. Elle participera fortement, par le biais de l'Union européenne, aux dépenses exigées par l'indispensable restauration du camp, répondant ainsi à l'appel des autorités polonaises.

Nous sommes allés à Auschwitz parce que le mal n'est pas mort. Le vol récent de l'inscription *Arbeit macht frei* (« Le travail rend libre »), qui surplombait le portail d'entrée d'Auschwitz, en est un

témoignage symptomatique. Qu'un nostalgique des temps barbares ait pu dérober une telle enseigne a fait rejaillir dans la communauté des rescapés l'angoisse de l'anéantissement. Les tentatives permanentes et rampantes de révisionnisme exigent de nous constance et détermination. Nous nous y employons conjointement. La France s'est engagée dans une œuvre de longue haleine pour protéger la mémoire de la déportation, tant ce combat est lié à la pérennité de notre démocratie, tant il exige une mobilisation collective contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes d'intolérance. À travers ceux qui furent assassinés par les nazis, pour la seule raison d'être nés, qu'ils soient juifs dans leur grande majorité, mais aussi slaves ou tziganes, ou parce qu'ils s'étaient dressés contre la tyrannie nazie, résistants et politiques ou pour tous les motifs fallacieux de la barbarie et de l'intolérance, comme l'homosexualité, à travers eux, c'est l'humanité qui a failli disparaître à tout jamais.

Nous sommes allés à Auschwitz ensemble, parce que nous travaillons ensemble sur le terrain. Ensemble, nous mettons en œuvre dans les collèges, les lycées, les musées la transmission de la mémoire, qui est un des

fondements de notre nation. À titre d'exemple, le concours national de la Résistance et de la Déportation, que le ministère de la Défense coorganise chaque année avec le ministère de l'Éducation nationale, a suscité, en 2008-2009, la participation de plus de 45 000 élèves sur le thème des enfants et des adolescents dans l'univers concentrationnaire.

Ensemble, nous multiplions les réalisations concrètes en faveur de la mémoire. Le seul camp de concentration situé en France, le camp de Natzweiler-Struthof, abrite ainsi le Centre européen du résistant déporté, conçu et financé par le ministère de la Défense. Au-delà de ce site, une facette entière de l'histoire de la déportation française est en train d'être redécouverte depuis quelques années : les camps d'internement du sud de la France, véritables antichambres d'Auschwitz, font l'objet de projets muséographiques de grande ampleur. Le ministère de la Défense et la Fondation pour la mémoire de la Shoah coopèrent notamment sur celui qui est en cours de réalisation au camp des Milles, près d'Aix-en-Provence. Ensemble, nous n'oublierons jamais. ●

Simone Veil, Hubert Falco
(28 janvier 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

S'il vaut pour le chapitre sur « Le monde en 1945 », cet article s'inscrit aussi dans le chapitre relatif à « La France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ».

À travers l'exemple d'Auschwitz-Birkenau, il permet d'analyser le traumatisme que connut l'humanité en 1945 lorsqu'elle découvrit l'horreur des camps d'extermination nazis. Que 65 ans plus tard, celle-ci pèse

encore dans la mémoire collective témoigne de l'ampleur du choc subi à l'époque. Un bilan de la guerre ne peut pas faire l'impasse sur un tel sujet.

Signé notamment par Simone Veil, survivante des camps, le témoignage permet d'évoquer trois thèmes : les crimes contre l'humanité (notion née à l'occasion du procès de Nuremberg), dont il faut rappeler la définition dans toute copie, et indiquer qu'ils ont touché plusieurs communautés réprouvées par les nazis : tziganes,

résistants, slaves, homosexuels..., ainsi que les handicapés ; la complicité du régime de Vichy dans le cadre de la politique de collaboration voulue par Pétain ; le « révisionnisme » qui sert à désigner un mouvement apparu à la fin des années 1970, niant la politique d'extermination des juifs mise en œuvre par Hitler. Il est plus proprement désigné par le mot *négalionisme*, qui justifie le « devoir de mémoire », auquel les auteurs du texte invitent les lecteurs.

Il y a quarante-cinq ans

Assis, de gauche à droite, Winston Churchill, le président Roosevelt et Joseph Staline. Au second plan, debout, également de gauche à droite : lord Leathers, ministre britannique des Transports de guerre (en seconde position) ; Anthony Eden, secrétaire au Foreign Office ; Edward Stettinius, secrétaire d'État américain ; Sir Alexander Cadogan, sous-secrétaire permanent britannique aux affaires étrangères ; Viatcheslav Molotov, ministre soviétique des Affaires étrangères, et Averell Harriman, ambassadeur des États-Unis en URSS. De nos jours, les chefs d'État franchissent les océans pour un oui ou pour un non. On a de ce fait quelque peine à imaginer que Roosevelt, Staline et Churchill aient tenu, en tout et pour tout, pendant la dernière guerre, alors qu'ils avaient tant de décisions capitales à arrêter en commun, deux de ces réunions qu'on a pris maintenant l'habitude d'appeler des « sommets ». À Téhéran, à l'automne 1943. Et à Yalta, du 4 au 11 février 1945, il y a tout juste quarante-cinq ans.

Au moment où s'ouvrit la conférence, l'Allemagne nazie vivait ses dernières semaines. Elle n'avait plus d'allié européen, sauf l'éphémère République de Mussolini, qui ne contrôlait que le nord de la Péninsule. On commençait à se battre, à l'est comme à l'ouest, à l'intérieur de ses frontières de 1937. Il était plus que temps, pour les chefs de la coalition antihitlérienne, d'essayer de s'entendre sur ce que serait l'après-guerre.

Noblesse oblige !

Roosevelt entendait réussir là où son prédécesseur, Woodrow Wilson, avait échoué après la Première Guerre mondiale, et rester dans l'histoire comme le bâtisseur de la paix, l'arbitre entre les Anglais « qui pensent empire » et les Russes « qui pensent communisme ». Il n'allait donc pas, vis-à-vis de Staline, se montrer

trop exigeant : « J'ai comme l'impression que tout ce qu'il désire, confia-t-il un jour à l'ambassadeur William Bullitt, c'est assurer la sécurité de son pays. Je pense que si je lui donne tout ce qu'il me sera possible de donner sans rien réclamer en échange, noblesse oblige, il ne tentera pas d'annexer quoi que ce soit et travaillera à bâtir un monde de démocratie et de paix. » « Noblesse oblige ! » On n'est pas plus psychologue, concernant celui que Jean Laloy décrit comme un homme « totalement désabusé qui continue, par férocité et par ruse, à accroître pouvoir, territoires, influence, domination, et qui, au fond de lui-même, pressent le vide, l'horreur ».

C'est pourtant avec cet homme-là que « FDR » va devoir mettre sur pied la création d'une Organisation des Nations unies destinée à prendre la relève de la défunte Société des Nations, mais dotée, pour être efficace, d'infiniment plus de pouvoir. Le Conseil de sécurité, dont les grandes puissances seront les membres permanents, exercera collectivement la responsabilité de la paix sur cette Terre : d'où l'âpreté des discussions qui ont porté, à Yalta, sur le droit de veto accordé auxdits membres permanents. Dans un moment d'exceptionnel désintéressement, chacun des trois accepta de renoncer à s'en prévaloir dans les conflits où il serait partie : inutile de dire que deux ans plus tard cet engagement était tombé en désuétude. En fin de compte, le principal résultat concret de toutes ces passes d'armes aura été l'attribution à la France – en même temps qu'à la Chine – d'un siège permanent au Conseil. Elle ne l'aurait jamais obtenu si Churchill n'avait pas plaidé son dossier avec beaucoup d'énergie.

Roosevelt ne cachait pas son intention de retirer les « boys » dans un délai de deux ans après la capitulation du Reich. Pour contenir

le déferlement, qu'il redoutait, des Cosaques sur l'Europe, le Premier britannique pensait qu'une France forte ne serait pas de trop. Car il nourrissait peu d'illusions sur Staline. Le premier soin de celui-ci, dès l'invasion de son pays, n'avait-il pas été de presser ses nouveaux alliés d'entériner les avantages territoriaux qu'il avait obtenus de Hitler ?

Pour tenter de limiter les dégâts et avoir les mains libres en Grèce, Churchill avait conclu avec le généralissime, en octobre 1944, à Moscou, sur un méchant bout de papier, un accord qui lui abandonnait pratiquement la Roumanie et la Bulgarie, les deux compères se reconnaissant mutuellement une influence à 50 % en Hongrie et en Yougoslavie.

Roosevelt, quant à lui, n'avait cessé de requérir contre les zones d'influence, et Churchill s'était bien gardé de lui rapporter noir sur blanc les détails de son accord avec Staline. Plutôt qu'à des discussions de marchands de tapis, il préférerait faire confiance à la déclaration sur l'Europe libérée sur laquelle les trois vainqueurs allaient s'entendre sans grand-peine à Yalta. Ne se promettaient-ils pas d'aider « à former des gouvernements provisoires largement représentatifs de tous les éléments démocratiques qui s'engageraient à établir le plus tôt possible, par des élections libres, des gouvernements correspondant à la volonté des peuples » ? L'échec « Gouvernements représentatifs... démocratie... élections libres » : ces mots n'avaient pas le même sens suivant qu'ils étaient employés par Staline ou par les Anglo-Saxons. Six jours, pas un de plus, après la publication de cette rassurante proclamation d'intentions, le terrible Vyichinski, ancien procureur des procès de Moscou, devenu vice-ministre des Affaires étrangères, se rendait chez le roi Michel de Roumanie, dont le palais avait été

encerclé au préalable par l'armée soviétique, pour le sommer de révoquer le Premier ministre Radescu, accusé tout simplement de complot contre l'URSS, et de le remplacer par un « compagnon de route » du PC.

Churchill ne se doutait de rien, qui, au même moment, livrait aux Communes ses impressions de Yalta. « Je ne connais pas de gouvernement qui s'en tienne plus fermement à ses promesses, fût-ce à son propre détriment, n'hésitait-il pas à dire, que le gouvernement soviétique russe. » Deux semaines plus tard, il parlera, dans une lettre à Roosevelt, « d'un immense échec, d'un écroulement complet de ce qui avait été convenu à Yalta ».

On touche ici le point essentiel. À Yalta, les trois Grands ne se sont pas partagé le monde : ils ont signé une série d'accords très généraux, dont la plupart ont été violés, et ont renvoyé aux experts, ou à des réunions ultérieures, faute d'avoir pu les résoudre, des problèmes essentiels comme le sort de l'Allemagne ou celui de la Pologne.

Le monde a certes été partagé, mais suivant une loi non écrite. Il l'a été par deux événements particulièrement « incontournables » : d'abord la progression de l'Armée rouge, qui occupait déjà, au moment de Yalta, la Roumanie, la Bulgarie, la quasi-totalité de la Pologne, des pays baltes et de la Prusse orientale, les deux tiers de la Hongrie et de la Yougoslavie, l'est de la Tchécoslovaquie, une partie importante de la Silésie et de la Poméranie. Comment aurait-on pu convaincre Staline de la faire reculer ? Ensuite, en août suivant, Hiroshima, qui a donné aux Américains les moyens d'oublier la promesse faite par Roosevelt de retirer rapidement ses troupes d'Europe, ce dont Khrouchtchev devait s'inquiéter auprès de Kennedy lorsqu'il le rencontra à Vienne, en 1961.

Yalta, le rêve et la réalité

Hiroshima a eu un autre effet : faire du seul partage qui ait été conclu à Yalta, celui des dépouilles de l'empire nippon, un parfait marché de dupes. Les États-Unis, craignant que le conflit avec le Japon ne dure longtemps encore, voulaient être sûrs qu'une fois le Reich à terre les Soviétiques se joindraient à eux. Staline s'engagea sans difficulté à déclarer la guerre à Tokyo dans les trois mois qui suivraient la capitulation du Reich, mais il y mit des conditions, en l'espèce « la restauration des droits de la Russie violés par la traîtresse attaque du Japon » (1904). Autrement dit, la restitution du sud de Sakhaline, de Port-Arthur, de Dairen, du chemin de fer de Mandchourie.

Les Soviétiques intervinrent bien, le 8 août, dans la guerre contre le Japon. Mais Hiroshima avait subi, quarante-huit heures plus tôt, le baptême atomique. Du coup, les soldats rouges arrivaient comme les carabiniers. Et Staline n'avait plus les moyens de réclamer une zone d'occupation du type de celles que les vainqueurs s'étaient attribuées en Allemagne et en Autriche.

L'Allemagne et la Pologne

Pour ces deux pays, le tracé des zones avait été arrêté à Londres, quelques mois plus tôt, par un comité d'experts. Il fut entériné à Yalta sans discussion. Comme pour le siège permanent au Conseil de sécurité, Churchill dut se battre pour obtenir des zones pour la France. Roosevelt, puis Staline, au milieu de diverses aménités pour notre pays et pour de Gaulle, firent savoir qu'ils ne s'inclinaient que par « pure bonté ».

La grande préoccupation des « trois » de Yalta, c'était, bien entendu, d'abord de gagner la guerre. Et, ensuite, de mettre durablement l'Allemagne hors d'état de nuire. Dans ce but, on avait déjà parlé, à Téhéran, de la

démembrer : Staline rappela que Roosevelt avait suggéré de partager le pays en cinq États autonomes, le canal de Kiel, la Ruhr et la Sarre étant internationalisés sous le contrôle de l'ONU, tandis que Churchill s'était montré favorable à la constitution d'une fédération austro-bavaroise et au détachement de la Westphalie et de la Ruhr de la Prusse.

Il est temps, dit-il, de prendre une décision. Mais on n'en prit aucune, sinon celle de constituer un comité de démembrement.

Celui-ci avait cessé de fonctionner lorsque, le lendemain de la victoire et sans avoir consulté personne, « Oncle Joe » déclara que « l'URSS n'avait pas l'intention de démembrement ou de détruire l'Allemagne ». On n'en parlera donc plus et l'on s'entendra à Potsdam, au mois d'août, pour reconstituer des « départements administratifs centraux » pour l'ensemble de l'Allemagne. En partie du fait de la France, ils ne verront jamais le jour. Autre problème dont il fut question à Yalta à propos de l'Allemagne : les réparations. L'URSS réclamait 20 milliards de dollars, dont la moitié pour elle. C'était énorme. Churchill répondit que si l'on voulait faire tirer sa voiture par un cheval, il fallait lui donner un minimum de foin. Le chiffre avancé par les Soviétiques n'en fut pas moins adopté comme « base de discussion ».

Si étrange que cela puisse paraître, on parla cependant infiniment moins à Yalta de l'Allemagne que de la Pologne. Il faut dire que deux gouvernements se la disputaient. L'un, installé à Londres, héritier de celui d'avant-guerre. L'autre, établi à Lublin, en Pologne libérée, dont l'URSS tirait les ficelles. Churchill ayant réclamé des « élections générales et libres [...], un gouvernement [...] qui pourrait être reconnu par tous les Polonais », Staline répondit sur un ton sans réplique que le comité de Lublin était « aussi démocratique que de Gaulle et que sa reconnaissance

était pour lui une question d'honneur et de sécurité ». Roosevelt s'interposa, et l'on s'entendit pour « réorganiser [le comité de Lublin] suivant des bases démocratiques plus étendues, avec l'inclusion des chefs démocrates se trouvant à l'étranger ». On promit au président des États-Unis de tenir des élections dans un délai d'un mois. « Je veux qu'elles soient comme la femme de César, qu'elles ne puissent être soupçonnées », avait déclaré ce dernier.

Words, words ! C'est son successeur, Harry Truman, qui porte la responsabilité d'avoir accepté, quelques mois plus tard, l'essentiel des exigences du généralissime, lequel avait déjà obtenu à Yalta la confirmation du tracé de la frontière orientale de la Pologne, sur lequel il s'était entendu, en 1939-1940, avec Hitler. Quant à la frontière occidentale, il fut admis qu'elle serait située sur l'Oder et la Neisse. Mais sur quelle Neisse, puisqu'il y en a deux ? La question n'a pas été tranchée à Yalta. La Pologne communiste l'a réglée en incorporant un beau matin la ville de Szczecin,

ex-Stettin, dans ses frontières. « Ne gavez pas l'oie polonaise de nourriture allemande au point de la faire crever d'indigestion », avait pourtant dit Churchill. Mais « Oncle Joe » savait ce qu'il faisait : il voulait empêcher la Pologne et l'Allemagne de se raccommo-der contre lui.

Le bilan est bien mince en fin de compte. Mais l'approche de la victoire, les belles paroles au cours des banquets, avaient créé, à la fin de la conférence, une incroyable euphorie : « Nous étions absolument certains, devait déclarer Harry Hopkins, le très proche collaborateur de Roosevelt, d'avoir gagné la première victoire de la paix et, par nous, j'entends nous tous, tous les peuples civilisés de la race humaine. » C'était le 11 février 1945. Trois mois plus tard, Churchill constatait, dans une lettre à Truman, devenu entre-temps président des États-Unis, l'existence du « rideau de fer ». Du rideau de fer à la guerre froide, la distance était brève... ■

André Fontaine
(4 février 1990)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Dans cet article, l'auteur commence par identifier les personnalités présentes à Yalta. Une bonne synthèse est proposée pour réviser une partie du cours sur « Le monde en 1945 » et se préparer à répondre aux questions dans le cadre d'une étude de document historique portant sur Yalta. Les sujets traités lors de la conférence de Yalta se distribuent autour de quatre thèmes principaux : **le fonctionnement de l'ONU** avec la mise en œuvre du droit de veto, mais surtout la reconnaissance, à l'instigation de Churchill qui craignait l'impérialisme soviétique, de la France comme État vainqueur ; **le sort de l'Allemagne**

qui sera occupée en quatre zones confiées aux vainqueurs ; **l'aide de l'URSS aux États-Unis** dans la guerre que ceux-ci mènent contre le Japon ; **le sort de l'Europe de l'Est** et la promesse d'élections libres. Ce quatrième point conduit l'auteur à souligner que pour Staline et ses interlocuteurs, certains mots (démocratie, élections...) n'avaient pas le même sens. Cette différence permet d'expliquer les malentendus ou les concessions faites. La principale différence entre l'Est et l'Ouest réside ici dans l'acceptation ou non du pluralisme politique, le modèle de la « démocratie populaire » étant le Parti unique alors que la « démocratie libérale » est au moins bipartite.

Soudain, une lumière aveuglante brisa l'azur

La radio venait d'annoncer, de source militaire, l'approche de trois B-29 américains. Quelque 70 000 personnes périrent sur le coup et 70 000 autres dans les mois qui suivirent.

Le temps était clair et la journée s'annonçait radieuse. Au petit matin du 6 août 1945, les habitants d'Hiroshima s'apprétaient à vaquer à leurs occupations habituelles, ponctuées d'alertes aériennes et d'exercices d'auto-défense. Depuis 1873, cette ville de Honshu, la principale île de l'archipel nippon, se glorifiait de son statut de place forte militaire, terrestre et maritime. En 1943, au lendemain de la cuisante défaite de Guadalcanal face aux Américains, le second grand quartier général nippon y avait été établi, l'autre se trouvant à Tokyo. Tout semblait donc désigner Hiroshima comme une cible, spécialement en cet été 1945, même si la ville avait été épargnée jusque-là.

Quatre ans après l'attaque surprise contre la flotte américaine basée à Pearl Harbor, la guerre du Pacifique faisait encore rage. Les victimes se comptaient par dizaines de milliers de part et d'autre et, si la victoire des États-Unis était en vue, le Japon impérial résistait farouchement. Maillon stratégique de l'ultime rempart nippon, Hiroshima redoutait le pire. Connaîtrait-elle le sort de Tokyo, où, au mois de mars, 1 667 tonnes de bombes lâchées par 279 avions de l'US Air Force avaient fait en une seule nuit 83 600 victimes ? Par mesure de précaution, un grand nombre d'habitants, spécialement parmi les élèves et les étudiants, avaient été évacués. Mais beaucoup de jeunes gens étaient restés sur place. Chaque matin, ils se joignaient aux volontaires pour des travaux de démolition destinés à servir de pare-feu en cas de bombardements.

Il y avait bien eu une alerte aérienne ce 6 août à 0 h 25, mais, une fois encore, sans suite. Nouvelle alerte à 7 h 09, levée à son tour à 7 h 31. Il était 8 heures, et les habitants d'Hiroshima étaient au travail, les uns à leurs bureaux, les autres dans leurs usines ou leurs magasins. 8 400 adolescents, environ, participaient au centre-ville aux travaux de démolition. Les enfants qui n'avaient pas été évacués jouaient sur les pelouses, au soleil. Ce furent les derniers instants avant l'apocalypse. La radio venait d'annoncer, de source militaire, l'approche de trois B-29 américains. Des yeux se levèrent pour apercevoir quelques points noirs minuscules très haut dans le ciel. Les habitants d'Hiroshima en avaient repéré d'autres ces derniers temps, et bien peu s'inquiétèrent. Puis, à 8 h 15 très exactement, une lumière aveuglante brisa l'azur. La bombe venait d'éclater, à 580 mètres au-dessus de la ville, à l'aplomb, exactement, de l'hôpital Shima, non loin de l'objectif visé.

Un flot gazeux

La cible des Américains était le pont Aioi. Ils la manquèrent de peu. Situé à 300 mètres au sud-est de l'hôpital, ce pont en forme de T était, et est encore aujourd'hui, l'un des principaux carrefours de la ville. L'un des témoins oculaires, le Père Pedro Arrupe, qui fut plus tard supérieur général des jésuites, raconte : « Le bruit fut léger mais un éclair l'accompagna ; il nous fit l'effet d'un éclair de magnésium. Pendant quelques instants, quelque chose, suivi d'une rouge colonne de

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article permet d'évaluer le traumatisme vécu par les Japonais et, au-delà des victimes, par l'humanité, à l'occasion du premier bombardement nucléaire de l'histoire. Par le rappel des faits, il illustre aussi la violence de la guerre et les problématiques tant militaires que politiques qui se sont posées aux dirigeants américains, Truman tout particulièrement. Il permet de définir le contexte militaire du 6 août : une guerre du Pacifique inachevée qui peut encore durer longtemps, tant la détermination japonaise est forte et les conditions de débarquement et invasion de l'archipel compliquées. Utiliser la nouvelle

arme pourrait précipiter la fin du conflit et épargner des vies. C'est le paradoxe d'Hiroshima.

Sur le plan des faits, le texte permet de cerner la valeur de la cible militaire : Hiroshima, ville stratégique ; la violence de l'explosion et le contraste avec l'insouciance apparente de la population ; le bilan humain, considérable en soi, mais pas plus que le bombardement conventionnel de Tokyo ou de Dresde.

L'émotion que provoque la lecture de ce texte permet d'imaginer le choc des contemporains devant la capacité de destruction que possède la bombe atomique et d'expliquer les mouvements pacifistes de la seconde moitié du xx^e siècle.

flammes, tomba rapidement et éclata [...] au-dessus de la ville. La violence de cette seconde explosion fut indescriptible. Dans toutes les directions jaillirent des flammes bleu et rouge. Tout de suite, après un coup de tonnerre effroyable, des ondes de chaleur insupportable s'abattirent sur la ville, anéantissant tout. Tout ce qui pouvait brûler brûla. Les parties métalliques fondirent [...] Puis une gigantesque montagne de nuages se mit à tourner dans le ciel. Au centre même où eut lieu l'explosion, apparut un globe d'aspect terrifiant et, avec lui, un flot gazeux, se déplaçant à 800 km/h, balayant tout ce qu'il rencontra dans un rayon de 6 kilomètres. Enfin, dix minutes plus tard, une espèce de pluie noire tomba sur le nord-ouest de la ville. »

Les habitants d'Hiroshima ignorèrent sur le moment qu'ils venaient d'être victimes de la première bombe atomique. Le 7 août, un communiqué de l'état-major général japonais se contenta d'expliquer qu'Hiroshima avait été la cible d'une attaque particulièrement meurtrière et que l'ennemi semblait « avoir utilisé un nouveau type de bombe ». Le communiqué ajoutait que des investigations étaient en cours. Quatre cents habitants seulement se trouvaient dans des abris au moment de l'explosion, sur les quelque 350 000 personnes présentes à Hiroshima ce jour-là. Bien que ces chiffres, en raison des désordres de la guerre, soient encore sujets à discussion, on estime généralement que le nombre de personnes ayant péri immédiatement se

situé entre 70 000 et 80 000. Beaucoup moururent dans les mois qui suivirent l'explosion, ce qui porte le nombre total de personnes décédées

à 140 000 avec une marge d'erreur de plus ou moins 10 000. Parmi eux figurent un grand nombre de Coréens assujettis par leur conquérant

japonais au travail forcé (ils étaient peut-être 50 000 retenus à Hiroshima). Des étudiants originaires de pays d'Asie comptent aussi

parmi les morts et un petit nombre de prisonniers de guerre américains. ●

(25 juillet 2005)

Il y a cinquante ans, les accords de Bretton Woods

Obscure station climatique située à 150 kilomètres au nord-ouest de Boston sur un petit affluent de la rivière Connecticut, dans un cirque de collines boisées, Bretton Woods accueille, ce 1^{er} juillet 1944, les experts de quarante-cinq pays venus jeter les bases de la coopération monétaire internationale à mettre en œuvre une fois la guerre contre les puissances de l'Axe terminée. Côté français, la délégation, forte de six personnes, est conduite par Pierre Mendès France, commissaire aux finances du gouvernement provisoire d'Alger. Mais elle pèsera peu face aux deux poids lourds de la conférence : les États-Unis, avec à leur tête Harry Dexter White, sous-secrétaire au Trésor, et la Grande-Bretagne, dont la délégation est dirigée par l'économiste John Maynard Keynes.

Le système monétaire issu de la conférence de Bretton Woods (elle s'achève le 22 juillet 1944) sera la résultante de deux forces, « celle de la mémoire et celle de la puissance », écrit l'universitaire Jacques Marseille.

La mémoire, car tous les participants à la conférence sont convaincus que la crise des années 1930 et le conflit mondial qui a suivi résultent des relations économiques désordonnées de l'entre-deux-guerres. La non-convertibilité des monnaies, les dévaluations à répétition, le protectionnisme commercial, ont fait le lit des dictatures. Pour

ne pas risquer de les voir renaître un jour, de nouvelles règles du jeu s'imposent.

Mais la conférence de Bretton Woods consacre également la prééminence américaine. Le charisme de M. Keynes, sa compétence, ne peuvent faire oublier que les États-Unis mènent la danse. Sur le fond, les deux délégations sont certes d'accord pour mettre sur pied un système de change fixe, et pour la création d'un organisme international qui viendra épauler les pays à la balance des paiements déficitaire de façon à éviter une guerre des dévaluations.

Le désaccord porte sur la manière de défendre le système des parités fixes. Keynes est partisan de mettre en place une banque mondiale, à charge pour elle de créer les liquidités internationales nécessaires. Le

bancor, la monnaie dont il préconise la création, ne serait pas rattaché à l'or. Et aucune monnaie nationale ne bénéficierait d'un quelconque privilège par rapport à lui.

Les États-Unis n'accepteront pas que le dollar – une des rares monnaies encore convertibles en or – ne soit pas au centre du futur système. Ils obtiendront gain de cause. Si le code de bonne conduite issu de Bretton Woods prévoit un retour à l'or comme étalon, le billet vert se voit confirmé dans son rôle hégémonique. Le dollar devient *as good as gold* (« aussi bon que l'or »), de sorte que les parités des différentes monnaies sont fixées par rapport à l'or ou au dollar – avec une marge de fluctuation très réduite.

Créé à l'issue de la conférence, le FMI sera le garant de ces ac-

cords et le gardien de l'orthodoxie monétaire. Quant à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), désormais appelée Banque mondiale, née la même année, elle ne tardera pas à s'orienter vers le développement du tiers-monde. Un troisième organisme devait en principe voir le jour dans la foulée, une « organisation internationale du commerce ». En fait, sa naissance ne devrait intervenir qu'en 1995, un demi-siècle plus tard que prévu. Entre-temps, les accords de Bretton Woods ont, eux, volé en éclats avec la décision des États-Unis, prise en 1971, de suspendre la convertibilité du dollar en or à un prix fixe. ●

Jean-Pierre Tuquoi
(1^{er} juillet 1994)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article présente le cadre économique dans lequel s'installe le futur bloc de l'Ouest, celui des démocraties libérales. Il doit aider à comprendre les rapports de force qui s'établissent au lendemain de la guerre entre les États-Unis et leurs alliés ; il renvoie également à quelques notions que les élèves de section L ou S dont l'économie n'est pas la spécialité ne maîtrisent pas toujours bien.

Le but des accords de Bretton Woods est de favoriser la reprise des échanges commerciaux, d'aider à la reconstruction et de favoriser le développement. Il s'agit d'éviter le « chacun pour soi » qui avait aggravé dans les années 1930 les effets de la crise économique. Le *Gold Exchange Standard* établit la parité des mon-

naies : la valeur des monnaies les unes par rapport aux autres ne change pas. Le dollar ou l'or sont les références qui permettent de fixer ces parités et d'établir une « concurrence loyale », chacun étant en mesure de comparer les prix.

La solidarité entre les États est mise en place grâce au FMI, un fonds qui a pour mission de prêter de l'argent aux pays en difficultés budgétaires.

L'article évoque rapidement les limites de cette réorganisation en rappelant la fin du système survenue en 1971 et la mise en œuvre très tardive (en 1995) de l'OMC, alors envisagée.

Le système établi en 1944 témoigne de la domination américaine au lendemain de la guerre, une puissance économique qui donne aux États-Unis le *leadership* au sein du futur bloc de l'Ouest.

MOTS CLÉS

CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT

La croissance évalue par le PIB (produit intérieur brut) l'augmentation de la richesse. Quantitative (elle se calcule en dollars), elle se distingue du développement qui mesure par l'IDH (indice de développement humain) les transformations économiques, techniques, sociales et culturelles améliorant les conditions de vie des populations.

CHOCES PÉTROLIERS

Hausses brutales du prix du pétrole. Le monde en a connu en 1973, 1979 et 2008. Ils peuvent être dus à la hausse de la demande, comme en 2008 avec celle des pays émergents (Chine, Inde). En 1973, elle fut décidée par les pays exportateurs pour compenser leurs pertes liées à la dévaluation du dollar (1971) et financer la guerre du Kippour. La révolution en Iran et la guerre Iran-Irak provoquèrent celui de 1979 par la réduction de l'offre.

CONVERTIBILITÉ DU DOLLAR EN OR

Un système monétaire international (SMI) est l'ensemble des mécanismes qui régissent les échanges de monnaies. Il se caractérise par trois éléments : un système de change qui définit la valeur des monnaies, des moyens de paiement internationaux et un étalon qui sert d'unité de mesure entre les monnaies. Le système établi en 1944 à Bretton Woods fixait toutes les monnaies par rapport au dollar, seule devise convertible en or (à raison de 35 dollars l'once d'or).

CONTENEURISATION ET TRANSPORT MULTIMODAL

Le conteneur est un caisson métallique de dimension standard. Adapté à tous les modes de transport (train, camion, bateau), il facilite le transfert des marchandises de l'un à l'autre en réduisant les opérations de manutention.

TERTIARISATION

Caractérise le moment où la majorité des actifs d'un pays sont issus du secteur tertiaire, celui des services. C'est généralement une marque de modernisation.

De la société industrielle à la société de consommation

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les pays industriels se reconstruisent. Ils connaissent une nouvelle ère de développement caractérisée par l'importance des communications.

La reconstruction des sociétés industrielles

De 1945 à 1970, les pays industrialisés connaissent une croissance économique forte (5 % en moyenne). Si le phénomène y est moins frappant, les pays communistes font aussi état de bons résultats. Dans le tiers-monde, quelques pays (Corée du Sud, Taïwan) entrent en phase de « décollage industriel ». **Les records de croissance s'accompagnent de développement** : les pays s'équipent d'infrastructures qui améliorent les conditions de vie. Le reste du monde ne reste pas à l'écart du processus : dans les pays pauvres, les populations consomment des produits industriels ; l'économie est orientée vers la fourniture des matières premières aux pays les plus développés ; pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre, d'importants flux migratoires transfèrent les populations du Sud (Algérie, Turquie, Mexique) vers le monde industrialisé (France, Allemagne, États-Unis). Le monde entier est bien entré dans l'âge industriel.

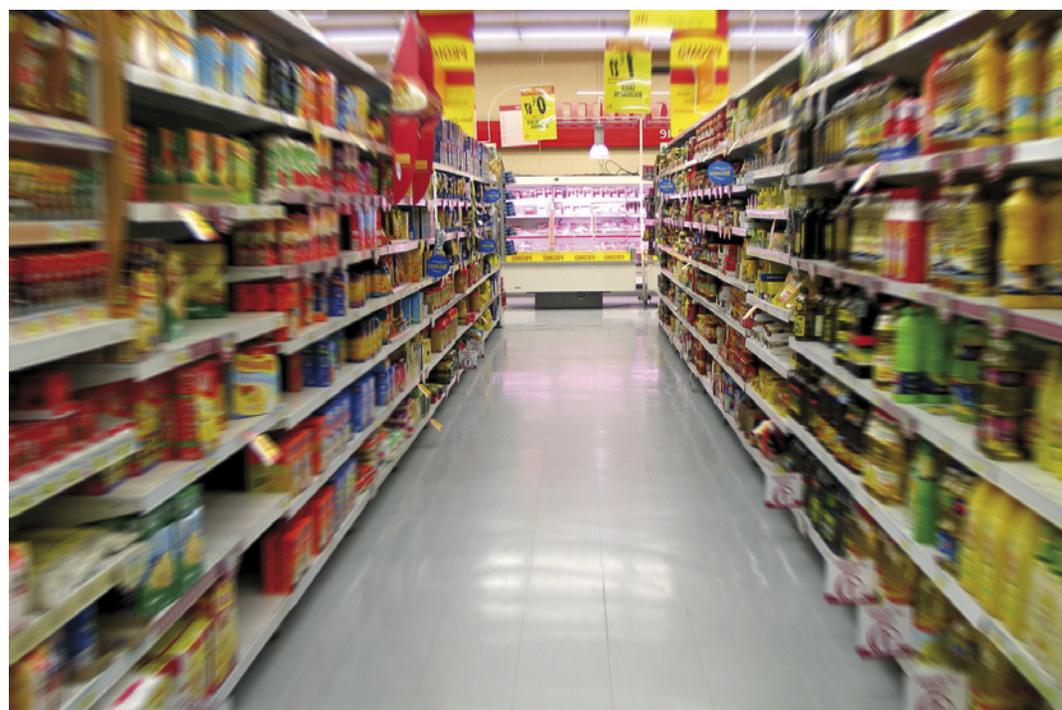
L'apparition de nouveaux matériaux, l'abondance d'énergie bon marché (le pétrole) et le développement de nouvelles activités (électronique, aéronautique, informatique...) sont les moteurs de la

croissance. La généralisation du fordisme engendre des gains de productivité, tandis que les États redistribuent les richesses par de généreuses politiques sociales. La libéralisation des échanges (accords du GATT de 1947) et la mise en place de communautés économiques (la CEE en 1957) stimulent l'activité.

Les sociétés s'en trouvent transformées. Le niveau de vie augmente, les ménages s'équipent de produits (électroménager, automobile) qui améliorent leur confort. Une **société de consommation** proposant abondance de biens et de services se met en place. Les familles font beaucoup d'enfants (*baby-boom*), entretenant une demande économique forte.

La mutation des sociétés sur fond de crise

Mais cette réussite finit par s'essouffler. Dès la fin des années 1970, la croissance ralentit. Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 provoquent une hausse du prix de l'énergie qui crée de l'inflation et freine la consommation. Dans le même temps, la **concurrence** des nouveaux pays industriels (NPI) rend la conquête des marchés plus difficile. Affectés par leurs déficits, les Américains suspendent la convertibilité du dollar



en or (1971), mesure qui déstabilise le système monétaire international.

Mises en difficulté, les entreprises licencient au moment où arrivent sur le marché de l'emploi les enfants du *baby-boom*.

Les difficultés génèrent des **conflits sociaux** (celui des mineurs britanniques contre le gouvernement de M^{me} Thatcher dans les années 1980) et des alternances politiques (socialiste en France en 1981).

Toutefois, si elle est faible, la croissance est toujours là et de nombreux secteurs d'activités (industries de

pointes, services) restent prospères. Le pouvoir d'achat progresse et les ménages consomment. Il n'y a pas de pénurie, l'inflation reste sous contrôle et le chômage est contenu à moins de 10 % de la population active. **Le système économique n'est pas remis en cause** ; les économistes préconisent seulement des restructurations pour adapter le capitalisme à un nouvel environnement international. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, des politiques néolibérales (démantèlement de l'État-providence, déréglementation, allègement de la fiscalité) sont mises en œuvre. La communauté européenne libéralise les échanges en son sein (Acte Unique de 1986) et les entreprises délocalisent leurs activités. Au début des années 1990, la croissance repart à la hausse.

L'avènement des sociétés de communication

Ce sont désormais les services qui tirent l'économie des pays les plus développés, au sens où ce sont eux qui occupent la majorité des actifs (70 % de la population active des États en moyenne), qui rapportent le plus d'argent et qui concentrent le plus d'innovations, notamment d'un point de vue technique. Les sociétés occidentales sont devenues des sociétés de services, même si elles dominent toujours les secteurs industriels de pointe et les nouvelles technologies, les plus rentables. Dans ce contexte, **les communications connaissent une révolution** : les trains roulent à grande vitesse, les navires décuplent leurs capacités, l'avion se banalise ; la conteneurisation et l'avènement du transport multimodal dynamisent les échanges.

L'essor des télécommunications bouleverse aussi la donne économique. En 1993, le réseau Internet s'ouvre au grand public ; à la même époque, la téléphonie cellulaire



s'implante partout et les médias deviennent capables de diffuser leurs programmes dans tous les pays. **Produit d'importance stratégique, l'information** bénéficie de véritables « autoroutes » qui achèvent la mutation des sociétés, dont la majeure partie des actifs (70 %) travaille désormais dans les services (**tertiarisation**).

Les délocalisations font naître une **nouvelle division internationale du travail** à l'échelle de la planète. Chaque pays se spécialise comme « atelier », « financier », « concepteur » ou « fournisseur de matière première ». L'interdépendance des pays s'accroît, créant une concurrence que tentent d'organiser les instances internationales (OMC, G7, G20). Quelques pays, les moins avancés (PMA), restent exclus. Dans ce contexte, **les comportements des populations se rapprochent**. Certains modes de consommation s'uniformisent sur le modèle américain. Assimilée à un impérialisme culturel, le processus suscite des réactions hostiles : replis identitaires, voire fondamentalistes d'une part, développement de discours alternatifs (altermondialisme) d'autre part. Mais ces réactions s'inscrivent dans le mouvement qu'elles dénoncent : celui de l'affirmation d'une société planétaire au sein de laquelle s'expriment des opinions contradictoires. ●

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

• **Le rapport Théry sur les autoroutes de l'information « Permettre l'accès de tous à la connaissance »** p.17
(Yves Mamou, 23 octobre 1994.)

• **Le pétrole, de choc en choc** p.17-18
(Philippe Chalmin, 27 novembre 2007.)

• **La courbe de Phillips** p.19
(Jean-Marc Daniel, 8 mars 2005.)

DATES CLÉS

1945-1950

Période de reconstruction.

1947

Accords du GATT (pour la libéralisation des échanges) et plan Marshall.

1949

Création du COMECON (harmonisation des économies communistes).

1950

Création de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier).

1950-1973

Période des Trente Glorieuses : prospérité et *baby-boom*.

1957

Traité de Rome (création de la CEE).

1968

Création du Marché commun en Europe.

1971

Fin du système monétaire international de Bretton Woods.

1973-1985

Crise (chocs pétroliers, essoufflement du modèle soviétique).

1973

Premier choc pétrolier.

1979

Second choc pétrolier. M^{me} Thatcher devient Premier ministre en Grande-Bretagne.

1980-2000

Réformes et reprise économique.

1981

Alternance socialiste en France ; élection de Reagan aux États-Unis.

1993

Création de l'Union européenne et de l'Alena.

1994

Naissance de l'OMC.

2008

Crise financière mondiale.

NOTIONS CLÉS

« AUTOROUTES DE L'INFORMATION »

Infrastructures capables de transporter avec une large capacité de débit tout service multimédia, à l'aide d'une technologie unifiée et la plus universelle possible. Cela correspond aujourd'hui aux réseaux de télécommunications (téléphonie, Internet).

DÉLOCALISATION

Opération consistant à déplacer activités et emplois au profit d'un pays dont les avantages comparatifs (salaires, charges) sont supérieurs.

DÉPRESSION

Crise économique caractérisée par une diminution durable de la production et de la consommation. Elle est à distinguer d'une récession qui est une crise passagère.

ÉTAT-PROVIDENCE

État qui joue un rôle actif au niveau économique, et en particulier dans le domaine social. Il tend le plus souvent à redistribuer les richesses par la fiscalité. La redistribution se fait sous formes d'allocations (chômage, logement, éducation) ou de subventions (aides aux entreprises).

FIRMES MULTINATIONALES

Entreprises qui contrôlent des unités de production localisées dans plusieurs pays.

FONDAMENTALISME

Souci de revenir aux fondements de sa religion, à ses origines.

PLANIFICATION

Une économie planifiée est une économie dont le développement, au lieu d'être abandonné au libre jeu du marché, est organisé par l'État. On distingue la planification impérative des systèmes communistes, de la planification incitative (France) qui conseille et aide les entrepreneurs sans les obliger.

TRENTE GLORIEUSES

Années de croissance accélérée que le monde a connues après la Seconde Guerre mondiale, entre 1945 et 1973. Les trente Glorieuses ont vu notamment la naissance de la société de consommation.

Composition : de la société industrielle à la société de communication



L'analyse du sujet

Il s'agit de décrire le passage d'un type de société fondée sur le secteur secondaire à une autre dominée par le tertiaire, dans laquelle la diffusion de l'information est primordiale.

La problématique

La question est de savoir comment les mutations sont vécues, si elles provoquent des crises ou des tensions. En quoi le passage entre ces deux types de sociétés est-il difficile ?

Le plan et les thèmes

Étant donné qu'il faut mettre en évidence une évolution et la définir, le plan chronologique s'impose. Trois périodes distinctes sont à présenter.

1945-1973 : la période des Trente Glorieuses

Il s'agit de décrire en quoi ces années sont prospères (croissance forte, développement), puis de l'expliquer (reconstruction, aide américaine, innovations, fordisme, encadrement, dynamiques de l'État-providence) et d'évaluer les conséquences (plein emploi, *baby-boom*, abondance et consommation).

1973-1990

Précipitées par la crise pétrolière, ces années sont celles où se font réformes et mutations – souvent difficiles à vivre pour les populations. On met cette réalité en évidence en évoquant le ralentissement de la croissance, puis le passage à la société de services (tertiarisation) qui en découle.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Faire des tableaux successifs sans les relier entre eux : chaque période est déterminée par les problèmes issus de la précédente.
- Réduire chaque période à sa caractéristique principale : la société industrielle à l'industrie (et ignorer les autres secteurs), la société de communication à la seule communication (l'industrie ne disparaît pas).

1990-2010

Dans cette troisième période, on expose les caractéristiques nouvelles des sociétés : le triomphe des communications rapides et faciles, le renforcement de l'interdépendance des nations dans le cadre de la mondialisation, puis l'uniformisation (américanisation) qui s'affirme – provoquant elle-même des réactions de rejets (altermondialisme et fondamentalisme).

Repères essentiels

- Croissance et développement : la croissance évalue l'augmentation de la richesse produite, alors que le développement mesure le niveau d'amélioration des conditions de vie en ce qui concerne le travail, la santé, l'éducation.
- Mondialisation : elle peut se définir comme un processus de constitution d'un marché universel. Les espaces économiques nationaux laissent place à un espace mondial intégré ; c'est l'image du « village planétaire », l'idée d'un « système monde ». ●

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Compositions

- Les transformations économiques et sociales dans le monde depuis 1945 (Pondichéry, 2006)
- Les mutations économiques et sociales des sociétés industrielles de 1945 à 1973 (Asie, 2006)
- De la société industrielle à la société de consommation (Métropole 2006, Pondichéry, 2009)
- Les mutations économiques et sociales dans les pays occidentaux des années 1950 au début des années 1980 (Antilles, 2007)

Le rapport Théry sur les autoroutes de l'information « Permettre l'accès de tous à la connaissance »

Comme tout grand projet, les autoroutes de l'information suscitent les rêves les plus fous. Le rapport Théry ne fait pas exception : les autoroutes de l'information sont supposées « permettre l'accès de tous à la connaissance ». Les bibliothèques seront accessibles à chacun sans dérangement grâce à un terminal domestique ou professionnel, les bases de données de France et de l'étranger deviendront consultables facilement et le fantasme prend corps d'une suppression de tous les obstacles entre le

grand public et les « immenses gisements de la connaissance » disponibles actuellement.

Enjeu culturel peut-être, les autoroutes sont plus certainement un puissant facteur de transformation économique de l'industrie des services : télé-médecine, télé-enseignement, travail à domicile, banque à domicile... « Les autoroutes deviendront pour les entreprises le support des communications avec leurs fournisseurs pour alimenter les productions en flux tendus, avec les consommateurs pour le mar-

keting des produits et, à l'intérieur même de l'entreprise, pour aider par le travail en groupe à la qualité totale. Elles constituent donc, dans les prochaines années, l'un des leviers les plus puissants de l'économie. »

Parmi les services susceptibles de connaître les plus grandes transformations, le rapport Théry cite les administrations. Qu'il s'agisse de ses impôts, de la sécurité sociale ou de l'état civil, par exemple, chaque citoyen devrait avoir la possibilité d'accéder rapidement et sans

intermédiaire à des dossiers qui le concernent.

Les banques et les assurances sont, elles aussi, en première ligne : la banque à domicile, les produits financiers ou d'assurance à domicile... Tous ces services pourront être consultés et achetés sans déplacement. Quant aux transactions à distance, la technologie permet déjà de les effectuer en toute sécurité. Tous les dispositifs d'aide et de maintien à domicile des personnes âgées devraient également connaître un spectaculaire développement. Enfin, on peut imaginer qu'un jour, grâce à la technique des images virtuelles, les musées s'ouvriraient à des visiteurs qui seront restés chez eux, devant leur écran...

Avant même que ne se réalisent ces rêves sur écrans multiples, les autoroutes de l'information devraient permettre de créer des emplois : 300 000, selon Gérard Théry, qui préconise une politique d'investissements massifs. Et dans un avenir encore plus proche elles devraient, en bonne logique, constituer un des thèmes imposés de la campagne électorale présidentielle. ●

Yves Mamou
(23 octobre 1994)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'article s'inscrit dans la dernière partie du chapitre « De la société industrielle à la société de communication ».

Néologisme créé par Al Gore, vice-président des États-Unis sous Bill Clinton (1994-2000), *autoroute de l'information* vise à comparer la circulation des informations numérisées à celle de voitures sur des axes de grande capacité (haut débit). Dans l'esprit des dirigeants américains, la métaphore entendait souligner

les révolutions économique, sociale, culturelle... qu'allait engendrer le développement des télécommunications.

Cette notion doit être utilisée comme pivot de tout devoir sur les sociétés contemporaines, pour elle-même et pour introduire les transformations mises en place par la « société de l'information ».

Cette société se construit autour de réseaux électroniques qui distribuent dans les maisons, les entreprises, les administrations des données bouleversant de manière radicale la vie des personnes et l'organisation du

travail. Les conséquences sont à évaluer selon plusieurs axes : économique avec l'accélération des échanges, la relocalisation des activités (délocalisations des emplois, télétravail), la création de nouvelles richesses, l'émergence de nouveaux pôles de développement ; social par la redistribution du travail et le chômage dans les secteurs (industries traditionnelles) ou espaces (régions en déclin) marginalisés ; culturel au niveau de la diffusion de modèles ou de produits universels, d'américanisation et de réactions identitaires.

Le pétrole, de choc en choc

Depuis son « invention » en 1859 en Pennsylvanie, le pétrole a connu une histoire de cartels et de chocs. Les cartels furent ceux des grandes compagnies (les « sept sœurs ») puis de l'Orga-

nisation des pays producteurs de pétrole (OPEP).

Les chocs furent en général la conséquence de ruptures d'équilibres politiques : le premier eut lieu en 1973 au moment de la guerre du

Kippour et s'accompagna de la passation de pouvoirs des compagnies à l'OPEP. Le prix du baril passa alors d'un jour à l'autre de 4 à 13 dollars. La chute du chah d'Iran provoqua en 1980 le deuxième choc pétrolier : de

13 à 40 dollars le baril, le pétrole atteint alors ce qui reste en valeur réelle (c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation) son niveau record : 99,04 dollars en avril 1980 en équivalent dollars de 2007.

À partir de 1985, la scène pétrolière change : débordée, l'OPEP perd son pouvoir suprême sur la formation du prix. L'OPEP ne peut qu'influencer l'offre dont elle représente 43 % seulement ; c'est toutefois sa production qui assure l'ajustement face aux aléas de la demande et aux tourments géopolitiques dont a toujours souffert la planète pétrolière.

La malédiction du pétrole est une triste réalité. À l'exception peut-être de la Norvège, aucun pays producteur n'est parvenu à gérer le choc économique, financier et social qu'a représenté la manne pétrolière des années 1970 et 1980 : ce ne furent que guerres civiles (Nigeria, Algérie), dictatures militaires (Algérie, Irak) ou religieuses (Iran), mégalomanies de toute nature (Irak, Venezuela), dépenses en tout genre renforçant l'État providence dans le meilleur des cas, et le plus souvent la corruption. Le pétrole a vidé de leur substance des économies parfois florissantes et les a rendues dépendantes à cette véritable drogue, ce qui réduit d'autant les marges de manœuvre de l'OPEP : il faut 65 dollars le baril pour que l'Irak équilibre son budget, 35 à 40 dollars dans le cas de l'Arabie saoudite. En 2007, les pays de l'OPEP auront « gagné » 658 milliards de dollars (973 milliards d'euros). Mais il n'est pas sûr qu'ils sachent mieux utiliser cette rente que précédemment.

C'est donc le marché qui détermine le prix du pétrole ou, plutôt, les marchés dérivés, ceux du Nymex (New York) et de l'IPE (Londres), fonctionnant en temps réel sur la planète entière, échangeant avant tout du « papier », mais où toutes les transactions physiques de la planète viennent s'arbitrer. On parle beaucoup des fonds spéculatifs qui viendraient « jouer le pétrole » comme le dollar ou les taux. Mais ces volumes apportent aux marchés liquidité et profondeur, plus de volatilité aussi, mais sans affecter la logique des fondamentaux.

Ils sont l'écume sur la vague : plus la mer est forte, plus les vagues sont creusées, et plus grande est l'illusion de l'écume. Malgré quelques tensions, comme la guerre du Koweït de 1991, le déclin des prix est incontestable jusqu'à la fin du ^{xx}e siècle. Par la suite, nombre d'analystes parlèrent d'un équilibre optimal compris entre 20 et 30 dollars le baril.

Peut-on alors parler de troisième choc pétrolier ?

Beaucoup d'observateurs en refusent encore l'idée : en 1973, puis en 1980, la hausse avait été franche et brutale. Là, elle s'est faite progressivement à partir de 2004, année de la plus forte croissance de la demande, puis en 2005, l'année du cyclone Katrina. Puis, en 2007, le baril est passé de

son plus bas (50 dollars) en janvier à près de 100 dollars. Nous sommes bien au cœur du troisième choc pétrolier, que nul ne manipule mais qui reflète bien nos angoisses énergétiques : une demande toujours croissante, surtout en Chine et en Inde, une offre qui diminue déjà dans 33 des 48 pays producteurs et dont le sommet sera atteint entre 2020 et 2030, mais qui aura en attendant des coûts croissants : on parle de 50 milliards de dollars pour exploiter le gisement brésilien de Tupi, 5 à 8 milliards de barils par 6 000 mètres de fond.

Sur fond de déclin de l'Occident et de revanche du tiers-monde, les deux premiers chocs pétroliers avaient été synonymes de crise économique. Rien de tel cette fois : le monde a appris à vivre avec du pétrole à 80 voire 100 dollars le baril. Il y avait

eu dans les années 1970, avant et après le premier choc, une première prise de conscience environnementale, du rapport « Halte à la croissance » (1972) à la candidature de René Dumont en 1974. Tout cela avait été vite oublié, sauf de quelques militants. Le troisième choc réveille nos consciences environnementales. Plutôt que de fustiger la folie des marchés, apprécions au contraire le fait que c'est là le seul moyen de donner aux hommes la conscience de la rareté des ressources comme de l'environnement. Au-delà des misères quotidiennes qu'il provoque dans les pays émergents comme dans les pays développés, le baril à 100 dollars peut être une chance pour l'humanité. ●

Philippe Chalmin
(27 novembre 2007)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'article est à relier au chapitre « De la société industrielle à la société de communication ».

Il rappelle les principaux chocs pétroliers (1973, 1980 et 2007) et les remet dans leur contexte pour mieux comprendre leur rôle dans l'histoire. Les analyses aident à comprendre la crise des années 1970 d'une part, les nouveaux enjeux du monde d'après 1991 d'autre part.

S'il est important de retenir l'existence de trois chocs et d'un contre-choc (1986), il faut aussi distinguer leurs causes dont la nature change.

Les deux premiers chocs pétroliers sont d'origine plutôt politique. Liés à des conflits (guerre du Kippour en 1973, guerre Iran-Irak en 1980), ils sont décidés par les pays exportateurs pour financer leurs guerres et gêner leurs ennemis (les alliés d'Israël, par exemple, qui sont de gros importateurs de pétrole et dont l'économie se trouverait pénalisée).

Le contre-choc pétrolier de 1986

est un mélange de mécanisme économique et de volonté politique. La concurrence de nouveaux producteurs (Norvège, Venezuela) ou de la production *off-shore* devenue rentable du fait de la hausse du prix du baril pénalise les ventes des pays du Golfe persique qui décident de laisser baisser les prix pour préserver leurs parts de marché. Le troisième choc pétrolier est d'origine plus commerciale. L'émergence de nouvelles puissances (Chine et Inde) accentue la demande mondiale face à une offre réduite : les prix montent.

Le texte énonce deux idées originales qui peuvent être utilisées dans une copie : le déclin du prix réel du pétrole jusqu'en 2000, à exploiter pour expliquer le maintien d'une forte demande (le pétrole reste une énergie bon marché ; le développement de nouvelles sources d'énergie – non polluantes, notamment – ne s'en trouve pas encouragé) ; le paradoxe d'une cherté du pétrole protectrice de l'environnement

(dernier paragraphe ; la hausse récente du prix du baril ferait en effet baisser la consommation des automobilistes et des industries, et précipiterait désormais l'essor des énergies propres).

Un « cartel » désigne une entente entre des entreprises d'un même secteur pour contrôler un marché. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en est un exemple.

Le NYMEX est une bourse de contrats à terme portant sur le pétrole brut. L'IPE ou *International Petroleum Exchange* correspond au marché du pétrole. La guerre du Kippour opposa en 1973 Israël à ses voisins arabes (coalition d'États menée par l'Égypte et la Syrie). La guerre fut gagnée par Israël. La guerre du Koweït de 1991 fit suite à l'invasion de l'émirat par les troupes irakiennes de Saddam Hussein (1990).

L'ONU condamna cette invasion et chargea une coalition dirigée par les États-Unis de libérer le pays. Ce fut l'opération « Tempête du Désert. »

La courbe de Phillips

1975 – il y a juste trente ans – est la première année de récession depuis 1945. Cet événement passe, sur le moment, pour une péripétie dans un monde sûr de pouvoir relancer la croissance grâce à la politique économique. En fait, il marque une vraie rupture : c'est la fin des « Trente Glorieuses », les premiers coups portés aux certitudes keynésiennes, et surtout l'émergence de la « stagflation ». Quand le keynésianisme s'impose à la fin des années 1940, il repose sur une hypothèse de rigidité des prix. Celle-ci paraît légitime car historiquement l'inflation est rare et principalement liée aux guerres. Pourtant, l'inflation due à la guerre de Corée se maintient après la fin des hostilités en 1953. Les théoriciens les plus en vue des années 1950, comme Paul Samuelson et Jan Tinbergen, s'attachent alors à donner de l'inflation une nouvelle lecture. Ils en font un antidote au sous-emploi, si bien qu'elle cesse d'être un problème pour devenir une solution. Mais pour peu de temps : en 1965, le taux d'inflation des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est de 4 % et le taux de chômage de 2,8 % ; en 1975, leur taux d'inflation est monté à 11 % et celui du chômage à 5 %. La « stagflation » est née, l'inflation n'a pas empêché l'augmentation du chômage : elle cesse d'être une solution pour redevenir un problème. La réflexion sur un possible arbitrage entre inflation et chômage n'est pas abandonnée pour autant. Depuis 1975, les économistes les plus éminents se sont employés à en renouveler la théorie. Toutefois, c'est le nom d'un personnage secondaire de la science économique qui est associé au dilemme inflation / chômage, celui d'Alban William Phillips.

Il naît le 18 novembre 1914 à Te Rungu, en Nouvelle-Zélande, dans une famille de paysans pauvres. Il quitte l'école à quinze ans pour occuper un emploi de mineur en Australie. Solitaire et réservé, il

consacre ses loisirs à parfaire sa formation, ce qui lui permet de devenir ingénieur. Engagé dans la Royal Air Force en 1939, la chute de Singapour en 1942 le livre aux Japonais. Pour supporter sa condition de prisonnier, il lit et relit le seul livre dont il dispose, qui est un cours d'économie.

En 1946, il regagne l'Angleterre, mais sa santé, altérée par ses années au fond de la mine et celles de captivité, lui interdit de reprendre une activité minière. Il réoriente sa vie vers l'enseignement de l'économie et obtient en 1950 un poste à la *London School of Economics* (LSE). En 1958, il publie dans *Economica*, la revue de la LSE, un article dont le but est de vérifier empiriquement la théorie néoclassique des salaires qui lie hausse du pouvoir d'achat et gains de productivité.

Comparant évolutions salariales et chômage en Grande-Bretagne entre 1861 et 1957, Phillips établit que le chômage incite les salariés à ne pas réclamer l'équivalent de l'augmentation de leur productivité. Conséquence : plus le chômage est élevé, moins les salaires augmentent. Phillips exprime ce résultat dans l'équation $w + 0,9 = 9,64 / u^{1,39}$, où w est le taux de variation annuelle des salaires nominaux et u le taux de chômage. À partir de cette équation, on trouve qu'un taux de chômage de 5,5 % permet aux entreprises d'accaparer les gains de productivité. En 1960, Richard Lipsey, également enseignant à la LSE, élargit les conclusions de Phillips. Il postule que l'augmentation des prix trouve son origine dans les augmentations de salaires. Il construit une courbe représentant un lien inverse entre inflation et chômage en portant, en abscisse, le taux de chômage et, en ordonnée, le taux d'inflation. En 1964, Samuelson rend cette courbe célèbre sous le nom de « courbe de Phillips », qui est, désormais, non seulement un point fort du raisonnement macroéconomique, mais encore un moyen privilégié pour les différents courants d'écono-

POURQUOI CET ARTICLE ?

Très technique, cet article s'adresse plutôt aux élèves de SES qui doivent maîtriser les notions auxquelles il fait référence. Les élèves de L et de S en tireront profit en se concentrant sur les conséquences du dérèglement de la courbe de Phillips. Pour tous, l'essentiel est d'y trouver matière à expliquer **comment se manifeste la crise, et comment le dérèglement désigné par la notion de « stagflation » déroute les dirigeants dont les politiques économiques semblent inefficaces.**

Derrière la courbe de Phillips, il y a la loi de l'offre et de la demande : quand la demande des consommateurs est forte, les entreprises embauchent et les prix montent (inflation) ; inversement, quand elle baisse, les prix ont tendance à suivre et les entreprises licencient (chômage). En d'autres termes, les

courbes du chômage et de l'inflation ne suivent pas la même pente. C'est le « lien inverse entre inflation et chômage » énoncé dans le texte.

Contraction de *stagflation* et d'*inflation*, la *stagflation* désigne une situation de faible croissance dans laquelle chômage et inflation sont élevés et suivent une pente ascendante. Telle est la caractéristique de la crise des années 1970. Contre elle, les dirigeants ont mis en œuvre des politiques d'austérité (Barre 1976), de relance (Mauroy 1981), de démantèlement de l'État providence et de fiscalisation (Reagan, Thatcher). Si ces politiques ont permis le contrôle de l'inflation, elles peinent à résorber le chômage et à créer de la croissance forte. Dans le cadre de la mondialisation, le problème resurgit pour les pays riches : la cherté des matières premières peut relancer l'inflation quand les délocalisations entretiennent le chômage.

mistes de synthétiser leur position sur la politique économique.

Pour un keynésien, tant qu'il y a du chômage, les entreprises répondent à une demande supplémentaire par une production accrue et par des embauches. Les prix sont stables et la courbe de Phillips est une droite horizontale.

Pour un libéral tendance monétariste, le chômage est un phénomène structurel, lié à des salaires trop élevés. La politique économique ne modifiant pas les salaires ne peut que perturber l'économie en nourrissant l'inflation, tandis que le chômage se fixe à un niveau appelé « taux de chômage naturel ». La courbe de Phillips est une droite verticale.

Pour un tenant de la nouvelle macroéconomie classique, la politique économique est totalement inopérante et n'affecte ni l'inflation

ni le chômage. La courbe de Phillips est un point.

Pour un économiste pragmatique, la courbe de Phillips traduit sous forme d'hyperbole une relation décroissante entre chômage et inflation que l'expérience des années 1975 à 1985 permet de mieux interpréter. Celle-ci a, en effet, montré que, si le chômage réduit l'inflation, en revanche, l'inflation ne réduit pas le chômage.

Pour Phillips, il n'y a là que débats qui le dépassent.

Nommé professeur à l'Université nationale d'Australie en 1967, sa santé l'oblige en 1970 à une retraite anticipée. Il gagne la Nouvelle-Zélande, où il meurt le 4 mars 1975, il y a juste trente ans. ●

Jean-Marc Daniel
(8 mars 2005)

MOTS CLÉS

TRUMAN

Président démocrate de 1945 à 1952, il définit la doctrine du *containment*, qui donnait pour mission aux États-Unis d'employer tous les moyens nécessaires afin de contenir l'expansion du communisme dans le monde. Les Soviétiques répliquèrent par la doctrine Jdanov qui entendait tout faire pour contrer « l'impérialisme américain ».

KOMINFORM

Bureau d'information communiste, il coordonnait l'action des principaux partis communistes européens (ceux des pays de l'Est et ceux de France et d'Italie).

COMECON

Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM en anglais), il organisait la collaboration économique entre l'URSS et les démocraties populaires.

BLOCUS DE BERLIN

Mis en place en 1948 par Staline, il visait à couper Berlin ouest du reste du monde. Le but était d'obliger les Alliés à quitter la ville et de faire tomber l'ancienne capitale allemande sous l'autorité soviétique. Les Américains répliquèrent par un pont aérien qui alimenta la ville pendant onze mois. La crise déboucha sur la création de deux États : la RFA et la RDA.

OSTPOLITIK

Politique de rapprochement et de détente mise en place par le chancelier Willy Brandt (RFA), en vue d'améliorer les relations entre les deux Allemagnes.

GUERRES PÉRIPHÉRIQUES

Conflits dans lesquels les deux Grands s'impliquent, mais sans jamais s'affronter directement. Ils font office de champs de batailles de la guerre froide par personnes interposées. Exemples : le Vietnam, l'Afghanistan, les guerres israélo-arabes.

PERESTROÏKA

Nom donné aux réformes économiques de Gorbatchev. La perestroïka (ou « restructuration ») visait à décentraliser l'économie, à donner plus d'autonomie aux entreprises et à favoriser leur autofinancement.

Les relations Est-Ouest (1945-1991)

De la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'effondrement de l'URSS, les relations internationales ont été marquées par les tensions opposant le bloc de l'Ouest rassemblé derrière les États-Unis, au bloc de l'Est mené par l'URSS. La guerre froide alterne moments de crises et périodes d'apaisement. Au terme d'un long bras de fer, les États-Unis finissent par imposer leur vision du monde.



Soldats américains durant la guerre de Corée (1950-1953).

L'affrontement de deux blocs issus de la guerre

Les États-Unis et l'URSS sont les deux grands vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Mais l'**incompatibilité de leurs modèles économiques et politiques** les amène vite à se méfier l'un de l'autre et à rompre toutes bonnes relations. En 1946, Churchill dénonce le « rideau de fer » qui divise l'Europe en deux camps. L'année suivante, Truman décide de tout faire pour empêcher l'expansion du communisme. Le plan Marshall d'aide économique à l'Europe de l'Ouest doit y contribuer. Entre les deux anciens alliés, la rupture est consommée.

Deux blocs antagonistes s'organisent alors : d'un côté, l'Ouest rassemblé autour des États-Unis dans le cadre de l'OTAN (alliance militaire de 1949) et par la mise en place d'une Communauté économique européenne (CEE, 1957) ; de l'autre, sous la tutelle de l'URSS, un bloc de l'Est dont le Kominform (idéologique), le Comecon (économique) et le Pacte de Varsovie (alliance militaire de 1955) sont les principales institutions. Les pays de l'Ouest privilégient la liberté : le multipartisme

politique règne ; les libertés individuelles sont sacrées. L'économie est organisée selon les principes de la libre entreprise et du libre jeu du marché. L'État doit intervenir le moins possible. À l'Est, au contraire, c'est l'égalité qui prime. La société est collectiviste : la propriété privée a presque disparu, les entreprises appartiennent à l'État, qui les gère par le biais de la planification autoritaire (Gosplan). Pour mobiliser les citoyens, « l'avant-garde de la classe ouvrière » s'est organisée en un Parti communiste, parti unique qui contrôle l'essentiel du pouvoir. À la tête du Parti, jusqu'à sa mort en 1953, Staline est tout puissant ; en 1956, son successeur Khrouchtchev dénonce ses excès et ses crimes, mais rien ne change sur le fond. L'URSS n'est pas une démocratie au sens occidental du terme.

De 1947 à 1962, les crises se multiplient. C'est la **guerre froide, une période de tensions fortes restées cependant sous contrôle**. En 1948, le « Coup de Prague » (coup d'État communiste) et le blocus de Berlin par les Soviétiques révèlent la détermination des deux camps. En Corée, la guerre éclate entre le Nord et le Sud.

Si les deux Grands évitent la confrontation directe, il y a bien une situation de guerre qui les implique mutuellement. La disparition de Staline en 1953 inaugure une période d'apaisement (c'est la « coexistence pacifique »), mais elle ne dure pas et les tensions atteignent leur paroxysme avec la construction du mur de Berlin (1961) et la crise de Cuba (1962).

Une période de détente tactique

La peur d'un conflit mondial de nature atomique conduit les deux Grands à chercher l'apaisement : c'est la détente. Le dialogue reprend et des accords de désarmement (SALT 1 en 1971) ou de coopération sont signés.

En 1975, les accords d'Helsinki reconnaissent les frontières établies en 1945 et le respect des droits de l'homme. Les États-Unis et l'URSS s'entendent également pour éviter la prolifération nucléaire (traité de 1968). Les deux Allemagne (RFA et RDA) se reconnaissent mutuellement et font leur entrée à l'ONU (1973).

Mais la détente est **plus tactique que sincère**. La rupture Moscou-Pékin (1959), la rébellion des États satellites (Printemps de Prague en 1968), les différends franco-américains (la France quitte l'OTAN en 1966) et l'Ostpolitik de Willy Brandt (1969) affaiblissent les blocs. Les difficultés financières des États-Unis (liées à la guerre du Vietnam) et les retards technologiques de l'URSS expliquent l'attitude plus conciliante de ces deux pays.

Le caractère illusoire du désarmement, le développement des guerres périphériques (au Moyen-Orient ou Vietnam) témoignent des limites de la détente. Celle-ci n'est qu'une **pause dans la guerre froide**. La propagande, l'espionnage, les interventions politiques ou militaires, les soutiens aux guérillas



Le 18 juin 1979, Jimmy Carter et Léonid Brejnev signent à Vienne l'accord SALT II.

marxistes (URSS en Amérique centrale ou Afrique australe) montrent que le souci de domination mondiale est toujours recherché.

Succès américain ou défaite soviétique ?

Entre 1977 et 1984, les Soviétiques reprennent l'offensive dans le cadre de la guerre des euromissiles (déploiement des SS20) ou dans les pays du Sud (Angola, Nicaragua). En 1978, l'Armée rouge entre en Afghanistan. Mais le modèle économique et politique soviétique s'enraye. Pour tenter de le sauver, Mikhaïl Gorbatchev lance un programme de réformes (Perestroïka et Glasnost). Sur le plan international, il engage d'authentiques négociations de désarmement (accords Start) et s'efforce de faire des économies par une politique de désengagement en Afghanistan ou en Europe de l'Est. Malgré ces efforts, les difficultés s'aggravent et l'URSS ne parvient plus à maintenir son ordre. Les peuples satellites le rejettent. Ébranlé par une tentative de putsch, Gorbatchev démissionne et l'URSS disparaît (1991). Les Américains sortent victorieux de la guerre froide.

En lançant un projet de bouclier spatial (IDS) et en soutenant les guérillas au Nicaragua ou en Afghanistan, Reagan a précipité l'effondrement de son adversaire. Un nouvel ordre mondial sous le leadership américain semble pouvoir s'instaurer. Mais les États-Unis ont leurs propres faiblesses et l'URSS s'est davantage effondrée avec la faillite de son système économique que sous l'effet des attaques américaines. ●

CINQ ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **Au bord du gouffre en Corée, en Indochine, à Suez et à Cuba** p.23 (Michel Tatu, 3 août 1995.)
- **11 novembre 1989 – Le mur de Berlin est tombé** p.23-24 (Françoise Lazare, 15 août 2009.)
- **François Mitterrand au Bundestag en 1983** p.25 (Henri de Bresson, Daniel Vernet, 27 juin 2000.)
- **1972 : le président Nixon en Chine** p.26-27 (Francis Deron, 13 novembre 2004.)
- **Les incertitudes de la « guerre des étoiles »** p.27 (1^{er} avril 1988.)

DATES CLÉS

1945-1962

Guerre froide.

1947

Rupture Est-Ouest (doctrines Truman et Jdanov).

1948

Coup de Prague et blocus de Berlin.

1949

Naissance des deux Allemagne ; création de l'OTAN et du CAEM.

1953

Mort de Staline ; début de la désalinisation.

1961

Construction du mur de Berlin.

1962

Crise de Cuba.

1962-1975

Détente.

1965

Début de l'intervention massive des États-Unis au Vietnam.

1971

Fin du système monétaire international ; accords de désarmement (SALT).

1975

Accords d'Helsinki ; fin de la guerre du Vietnam.

1975-1985

Guerre fraîche.

1985-1991

Fin de la guerre froide.

1985

Arrivée au pouvoir de Gorbatchev en URSS.

1989

Chute du mur de Berlin.

1990

Réunification allemande ; indépendance des États baltes.

1991

Effondrement de l'URSS.

NOTIONS CLÉS

MODÈLE SOVIÉTIQUE

L'URSS est un État communiste. Son système repose sur deux piliers : l'un politique, « la dictature du prolétariat » qui établit un régime de parti unique (le Parti communiste) ; l'autre économique, qui instaure la propriété collective des biens de production (collectivisation des terres, nationalisation des entreprises) et la planification autoritaire des activités par l'État. L'URSS assure son développement en donnant priorité à l'industrialisation, choix contesté par la Chine à partir de 1959, qui préfère « marcher sur deux pieds » (industrie et agriculture).

LA SATELLISATION

Terme qui désigne les relations entre l'URSS (le « Grand frère ») et les pays d'Europe de l'Est. Présentées comme des relations d'alliances et d'amitiés, elles sont en réalité des relations de domination, l'URSS imposant son ordre politique et orientant les choix économiques de ses voisins dans le cadre du CAEM.

La doctrine Brejnev (1968) traduit cette réalité en posant les intérêts de la communauté des pays socialistes comme plus importants que ceux de chaque État national.

COEXISTENCE PACIFIQUE

Elle couvre la période 1955-1959 et préconise que chaque bloc suive son chemin sans s'affronter ; l'idée en est que le socialisme s'imposera de lui-même avec le temps.

DÉTENTE

Période d'apaisement (1963-1975), de dialogue et de concessions mutuelles mise en œuvre par les deux Grands pour éviter toute crise majeure. Les États-Unis et l'URSS ont notamment mené une politique de désarmement

DÉSENGAGEMENT

Notion qui caractérise la politique de Gorbatchev (1985-1991). Celui-ci renonce aux ambitions impériales de l'URSS, laissant le champ libre à ses adversaires.

Composition : l'URSS dans la guerre froide de 1947 à 1991



Reagan et Gorbatchev signent le 8 décembre 1987 le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, à la Maison Blanche.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Faire un récit de la guerre froide.
- Soutenir que l'URSS a été vaincue par les États-Unis ; elle l'est tout autant par la crise de son modèle et la rébellion de ses alliés.

L'analyse du sujet

Le sujet invite à présenter le rôle et l'évolution de l'URSS dans le cadre de la guerre froide, qui est analysée du point de vue soviétique. Quelle est la politique de l'URSS face aux États-Unis ? Quelles sont ses relations avec ses alliés ?

La problématique

Passant d'une position de vainqueur (1945) à celui d'empire qui s'effondre face à son adversaire, il s'agit de montrer pourquoi l'URSS a été vaincue par les États-Unis, et quelles ont été ses propres défaillances.

Le plan et les thèmes

Le plan chronologique semble le plus adapté ; il suivra les périodes de la guerre froide. À chaque étape, la position internationale de l'URSS vis-à-vis de ses ennemis comme de ses alliés doit être définie.

1947-1962

Rivale des États-Unis, l'URSS se pose comme modèle (politique et économique) et fait jeu égal avec les États-Unis. « Grand-frère » de ses alliés, elle les protège et les domine à la fois, parfois avec violence (Budapest, 1956).

1963-1976

Confrontée à certaines difficultés (retards technologiques, dysfonctionnements économiques) et aux critiques de ses alliés, l'URSS défend son rôle de leader du bloc oriental en dialoguant avec les États-Unis. Elle profite de la détente pour régler ses différends avec la Chine et ses pays satellites.

1977-1991

Déstabilisée par ses adversaires et par les blocages de son modèle, l'URSS se replie sur elle-même. Pour mieux sauver son système, elle lâche ses alliés, mais les réformes ne peuvent éviter son effondrement.

Les repères essentiels

Les crises, témoins d'un état de santé

- Berlin (1948), Budapest (1956), Berlin (1961) : dans l'adversité, l'URSS fait face.
- Cuba (1962), Prague (1968), tensions sur les frontières avec la Chine (années 1960) : l'URSS résiste, mais s'affaiblit.
- Crise des Euromissiles (1977-1983), enlisement en Afghanistan (1979-1988), crise à Berlin (1989) : l'URSS s'effondre. ●

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME**Compositions**

- Comment a évolué le rôle des USA depuis 1945 ? (Polynésie, 2007)
- L'Europe, enjeu de la rivalité Est-Ouest (de 1947 à 1991). (Métropole, juin 2005)
- La guerre froide de 1947 à 1991 (Métropole, juin 2008)
- Le monde depuis les années 1970 : les bouleversements de l'ordre mondial (Métropole, 2007)

Étude d'un ensemble documentaire

- La guerre froide de 1947 aux années 1970 (Pondichéry, 2007)
- Comment évolue la guerre froide dans les années 1975-1985 ? (Amérique du Nord, 2005)
- L'Allemagne, enjeu de la guerre froide (Amérique du Sud, 2005)

Au bord du gouffre en Corée, en Indochine, à Suez et à Cuba

Bien que les crises aient été nombreuses tout au long de la guerre froide, on compte peu de cas dans lesquels l'emploi de l'arme atomique ait été sérieusement envisagé, voire suggéré. Le premier se situe à la fin de 1950, lorsque les « volontaires » chinois ont bousculé les troupes des Nations unies en Corée. Le commandant en chef MacArthur préconise le lancement de trente à cinquante bombes atomiques sur le « sanctuaire mandchou ». Refus du président Truman, qui relèvera MacArthur de son commandement quelques mois plus tard.

Un autre moment délicat se situe au printemps 1954, à la veille de la chute de Dien Bien Phu, en Indochine, où les Français sont dans une situation désespérée. Le gouvernement de Joseph Laniel demande à deux reprises l'aide aéronavale des États-Unis, tandis que l'emploi de l'arme atomique est discrètement évoqué dans certains milieux parisiens. Les États-Unis ne jugent pas le terrain favorable et refusent de s'engager.

La troisième alerte se produit en 1956 pendant la crise de Suez. Alors même que ses troupes sont en train d'écraser la révolution hongroise, Boulganine, chef du gouvernement soviétique, adresse le 5 novembre à Anthony Eden, Premier ministre britannique, un message condamnant

l'action franco-britannique contre l'Égypte.

Une règle d'or : ne pas jouer avec le feu et éviter les accidents

Après avoir évoqué les « armes de destruction massive » dont il dispose, il ajoute : « Il y a aujourd'hui des pays qui n'auraient pas besoin d'envoyer leur flotte ou leur aviation près des côtes de Grande-Bretagne. Ils pourraient utiliser d'autres moyens, par exemple la technique des fusées. » En fait, c'est en raison des pressions amé-

ricaines que la Grande-Bretagne et la France mettront fin à leur intervention. Mais ce message soviétique est resté jusqu'à aujourd'hui la menace la plus directe qui ait jamais été brandie dans le domaine nucléaire.

Le dernier cas, celui de la crise de Cuba de 1962, est un peu spécial, dans la mesure où c'est une provocation de Khrouchtchev (l'installation à Cuba de fusées nucléaires menaçant les États-Unis) qui ouvre la crise, Kennedy se gardant bien pour sa part de brandir l'arme atomique pour

faire plier l'adversaire : il annonce simplement qu'il répondra en espèce si Moscou tire le premier. La crise confirmera qu'il convient de ne pas jouer avec le feu et d'éviter les accidents.

C'est tout le sens de l'accord sur le « téléphone rouge », signé dans la foulée, et du traité de 1963 interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, première étape d'une longue série de mesures de contrôle des armements. ■

Michel Tatu
(3 août 1995)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article fait référence aux conflits ou crises majeurs qui ponctuent la période de la guerre froide entre 1947 et 1962 : la guerre de Corée (1950-1953), la guerre d'Indochine (1946-1954), la crise de Suez (1956) et la crise de Cuba (1962). Allusion est faite aussi à la crise de Budapest (1956). **L'analyse met l'accent sur le rôle de l'arme nucléaire dans le déroulement de la guerre froide.**

Elle permet d'expliquer les événements, mais aussi de distinguer les moments d'affrontement (1947-1953 et 1959-1962) et d'apaisement (la coexistence

pacifique de 1954-1958) entre les deux blocs. Dans les premiers cas (1950 et 1962), la menace de recours à l'arme nucléaire oppose directement les deux Grands ; dans les deux autres (1954 et 1956), les États-Unis et l'URSS font pression sur des tiers : la France et la Grande-Bretagne.

Cette convergence s'explique par la tactique politique du moment, celle de la coexistence pacifique.

L'article permet aussi de retracer l'évolution des doctrines nucléaires américaines : après le temps de la menace (1945-1953), les États-Unis adoptent celle des « représailles massives » qui préconise l'emploi immédiat de l'arme nucléaire en cas

d'attaque (1953-1962). À partir de 1962, ils optent pour la « riposte graduée » qui consiste à répliquer par paliers, le recours à la bombe atomique étant le dernier.

La peur suscitée par la crise de 1962 est à l'origine de la Détente (1963-1975).

Le « téléphone rouge » est une liaison téléphonique directe établie entre la Maison Blanche et le Kremlin pour gérer les crises. Au traité de 1963 sur les essais atmosphériques (contesté par la France et la Chine) évoqué dans le texte, il faut ajouter ceux de 1967 sur la dénucléarisation de l'espace et de 1968 sur la non-prolifération nucléaire.

11 novembre 1989 – Le mur de Berlin est tombé

L'ouverture du mur qui coupait en deux la capitale historique de l'Allemagne marque le début de l'effondrement du bloc de l'Est

Certains événements restent dans les mémoires à travers leur date : les Américains savent tous que « 9-11 » fait référence à la des-

truction, le 11 septembre 2001, du World Trade Center de New York par deux avions détournés par des islamistes d'Al-Qaïda. D'autres événements, eux,

restent en mémoire par leur message historique, peu importe la date exacte. C'est le cas de la chute du mur de Berlin, devenue symbole de la fin du

communisme à l'Est. C'était le 9 novembre 1989.

Le 9 novembre, il est vrai, n'a pas été un jour isolé dans l'histoire de l'Allemagne et de l'Europe de l'Est.

Sans même évoquer la *Perestroïka* du président Gorbatchev à Moscou ou le résultat de la table ronde réunissant les représentants du pouvoir polonais et de *Solidarnosc* à Varsovie, la multiplication d'événements annonciateurs de changements en République démocratique allemande (RDA) est frappante, à la veille de la chute du Mur.

Le 4 novembre, une immense manifestation avait eu lieu à Berlin-Est, associant plus d'un million de personnes, sans être réprimée par les policiers du régime communiste. La Tchécoslovaquie voisine – qui élira, le 29 décembre, l'écrivain dissident Vaclav Havel à la présidence – venait d'annoncer l'ouverture de ses frontières à tous les citoyens de RDA qui souhaitaient passer à l'Ouest. Des billets de train seraient à leur disposition et leur permettraient d'aller en RDA (République fédérale d'Allemagne).

Les déserteurs Est-Allemands étaient nombreux, et, depuis l'été, ils essayaient de gagner l'Ouest clandestinement en passant par les frontières hongroise, tchèque et autrichienne. Au point que certains experts n'ont pas hésité à affirmer que si la religion a été le moteur du changement en Pologne, l'exode a été celui qui a fonctionné en RDA.

Berlin était située au cœur de la zone d'occupation soviétique, après la défaite du Troisième Reich de Hitler en 1945. Ainsi la zone occidentale (constituée des anciens quartiers américain, britannique et français), était située à 180 kilomètres de la RFA. Berlin disposait alors de deux aéroports, Tegel, en zone Ouest, et Schönefeld à l'Est.

Les deux Allemagnes étaient séparées par 1 400 kilomètres de barbelés (grillages métalliques électrifiés). Illustration allemande du fameux « rideau de fer » dénoncé par Churchill en 1946 (que la Hongrie commença à démanteler en mai 1989, en ouvrant sa frontière avec l'Autriche).

Symbole des symboles, au cœur de la capitale historique de la Grande Allemagne, le mur de Berlin fut construit en une seule nuit, le 13 août 1961. Il mesurait 42 kilomètres et serpentait à travers la ville, coupant en deux des quartiers, des rues, voire des immeubles ! Les Berlinoises de l'Est se sentaient vraiment comme enfermés.

Peur générale

Le film *La Vie des autres*, de Florian Henckel von Donnersmarck, grand succès international en 2007, montre bien cet état de fait et la peur générale qu'inspirait la Stasi, la police politique de RDA. Tout au long de la période d'existence du Mur, une bonne centaine de morts ont été enregistrés le long du *no man's land* qui l'encadrait. Au matin du 9 novembre 1989, tout est encore calme à Berlin. Ce n'est qu'en fin de journée que les premiers morceaux du

Mur sont arrachés côté Ouest. Partout dans le monde, l'événement est retransmis sur les écrans de télévision. Dès le lendemain, des bulldozers achèvent le travail. Pendant ce temps, des morceaux de mur (surtout ceux qui ont été tagués) sont déjà devenus des objets commerciaux, vendus comme des souvenirs, parfois plongés dans des verres d'alcool, à titre de glaçons décoratifs !

Tout au long des vingt-huit ans de l'existence du Mur, il était possible pour les étrangers occidentaux d'obtenir un visa pour une journée, permettant d'entrer à Berlin-Est et d'en ressortir en empruntant l'unique ligne de métro restant utilisable qui desservait les deux parties de la ville. Ils devaient acquérir, à un taux de change très désavantageux, un minimum de marks de l'Est (*ostmarks*). Les guides de voyage indiquaient tous comment passer une

bonne journée à l'Est, pour voir le communisme de plus près (notamment la fameuse tour de télévision sur Alexander Platz), découvrir les richesses des musées du Pergamon... et tenter de trouver à dépenser ses *ostmarks*.

Pour tous les visiteurs, allemands ou non, la RDA était un État véritable, avec Moscou comme mentor et Berlin-Est comme capitale. La chute du Mur est donc apparue comme une incroyable bonne surprise pour les populations occidentales. La rapidité de la réunification en a été une autre. Portée par le chancelier de la RFA, Helmut Kohl, l'union des deux parties de l'Allemagne – ou plutôt l'absorption de la RDA par la RFA – a été déclarée le 3 octobre 1990, moins d'un an après la chute du Mur. ●

Françoise Lazare
(15 août 2009)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article offre **un bon résumé des thèmes à développer dans une composition portant sur Berlin comme enjeu ou reflet de la guerre froide.**

Il permet d'abord de rappeler la situation issue de la guerre : coupé en deux par le mur érigé en 1961, Berlin est le symbole d'une Allemagne vaincue, occupée et traversée par le « rideau de fer ». La ville se trouve dans la zone soviétique (« 180 km de la RFA »). Le mur isole la partie ouest de cette zone ; mais, paradoxalement, le sentiment d'enfermement affecte les Berlinoises de l'Est dont il exprime le mal-être et leur opposition au communisme.

Depuis 1949, le rideau de fer sépare deux États (RFA à l'Ouest, RDA à l'Est), dotés de leur propre monnaie et de systèmes politiques opposés (libéral à l'Ouest, communiste à l'Est).

L'effondrement du mur en

novembre 1989 permet d'expliquer l'échec de l'URSS (bien plus qu'une victoire des États-Unis) : c'est d'abord celle de l'inefficacité d'un modèle économique et politique qui déçoit les populations qui le rejettent (allusion aux « déserteurs est-allemands »). Le mur fut construit pour éviter l'hémorragie démographique de la RDA : elle privait le pays de ses actifs les plus jeunes et nuisait à l'image internationale de l'URSS. Le problème resurgit en mai 1989 quand la Hongrie ouvre sa frontière avec l'Autriche ; avec l'annonce de l'ouverture de la frontière tchèque, c'est toute l'Europe satellisée qui implose.

Le texte fait aussi référence à la *perestroïka*. Cette réforme sonna comme un aveu d'échec économique. La *Glasnost* qui l'accompagna favorisa l'expression de son rejet par les peuples de l'Europe de l'Est.

La conséquence fut la rapide réunification des deux Allemagnes ;

mais cette remise en cause de l'équilibre établi en 1949 au lendemain du blocus de Berlin annonce la défaite de l'URSS et son effondrement (1991).

Sur le chapitre des démocraties populaires, le texte donne des exemples de dissidences à placer dans un devoir et permettant de différencier les pays. Pour la Tchécoslovaquie, on remarque le nom de l'écrivain Vaclav Havel qui fut l'un des maîtres d'œuvre de la « révolution de velours ». Pour la Pologne, on peut insister sur le rôle de l'Église (influence du pape Jean-Paul II) et du syndicat libre *Solidarnosc* dont le leader était Lech Walesa. En Roumanie, au contraire, le régime brutal du président Ceausescu ne favorisa pas la dissidence ; sa chute n'en fut que plus violente : il fut exécuté sommairement par des opposants.

Police politique, la Stasi est l'exemple type du système policier en vigueur dans les systèmes totalitaire.

François Mitterrand au Bundestag en 1983

La dernière fois qu'un chef de l'État français s'est adressé au Bundestag, c'était le 20 janvier 1983, à Bonn, pour le vingtième anniversaire du traité de l'Élysée. Le discours que François Mitterrand prononça ce jour-là pour défendre la décision de l'Alliance atlantique de déployer en Allemagne de nouveaux missiles nucléaires américains contre l'opposition d'un mouvement pacifiste en pleine effervescence a fait date. Il a scellé entre le président de la République socialiste et le chancelier chrétien-démocrate Helmut Kohl une solidarité politique qui jouera un rôle essentiel dans les développements ultérieurs de l'Europe, notamment lors de la réunification allemande de 1990.

Fraîchement devenu chancelier après le retournement d'alliance des libéraux qui avait sonné le glas du pouvoir social-démocrate, M. Kohl venait de convoquer des élections générales anticipées. L'installation en Allemagne de missiles de croisière et de Pershing II américains, destinée à répondre au déploiement de nouvelles fusées à moyenne portée soviétique visant l'Europe, divisait alors profondément les Allemands. L'ex-chancelier social-démocrate Helmut Schmidt, qui y était favorable, s'était heurté sous son gouvernement à une violente opposition de la jeune gauche socialiste, et des écologistes. C'était le début du parti Vert. Fallait-il accepter les missiles américains pour maintenir l'équilibre de la dissuasion si les Soviétiques persistaient à déployer leurs SS 20 ou exiger une réduction unilatérale des armements censée impressionner Moscou ? La base du parti chrétien-démocrate était hésitante.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Centré sur la question des euromissiles, cet article illustre un temps fort de la guerre fraîche (1977-1985) telle qu'elle s'exprime sur le continent européen. Il peut être aussi utilisé, indirectement, pour illustrer l'axe franco-allemand dans les chapitres relatifs à la construction européenne.

En 1977, l'URSS prend l'initiative d'une nouvelle course aux armements en décidant le déploiement de SS 20 (missiles à moyenne portée). Le but de la manœuvre est double : affaiblir le bloc occidental en jouant sur ses divisions et de créer un déséquilibre militaire à l'avantage du bloc de l'Est. Le discours de François Mitterrand (1983) devant le Parlement allemand signe l'échec de l'opération : non seulement l'Ouest ne s'est pas divisé, opposant les atlantistes partisans de la fermeté face à l'URSS aux « pacifistes » qui se

préfèrent « rouges plutôt que morts », mais son unité s'en trouve renforcée et les Américains peuvent déployer leurs propres missiles (les Pershing) pour rétablir l'équilibre militaire entre les deux camps. À ceux qui le critiquèrent, François Mitterrand répliqua : « les pacifistes sont à l'ouest, les missiles à l'Est ». L'épreuve de force est révélatrice d'une guerre froide (connue sous le nom de « guerre fraîche ») toujours d'actualité. Dans un travail sur la guerre froide, cette affaire des euromissiles est à mettre en parallèle avec la « guerre des étoiles » du Président américain Reagan. Elle est le reflet européen du conflit planétaire entre les deux Grands.

Le texte évoque la doctrine nucléaire de la France, à savoir la « dissuasion nucléaire ». Il permet surtout de souligner la persistance d'un choix atlantiste (alliance avec les États-Unis et l'OTAN) des présidents français. Certes, De Gaulle (retrait de l'OTAN en 1966) et Giscard, ont pris

quelques distances avec l'allié américain ; mais jamais l'appartenance au bloc de l'Ouest n'a été mise en cause. Le discours du président Mitterrand en est la manifestation exemplaire. Sur la partie du programme relative à l'Europe, cet article illustre encore l'importance de la « coopération franco-allemande ». L'exemple du couple Mitterrand-Kohl, en dépit de leur appartenance à des majorités opposées (de gauche pour Mitterrand, de droite pour Kohl) peut être cité dans un devoir (à l'instar des duos de Gaulle-Adenauer, Pompidou-Brandt, Giscard-Schmidt, Chirac-Schroeder). L'alliance de ces deux chefs d'État a favorisé la réunification allemande (1990), mais s'est aussi traduite dans l'élaboration du traité de Maastricht (1992) et la naissance de l'UE (1993). Aujourd'hui, Nicolas Sarkozy et Angela Merkel tentent de poursuivre cette tradition de coopération franco-allemande dans le cadre de l'Europe communautaire.

Solidarité atlantique

Lors de la décision, prise en décembre 1979 par l'OTAN, de riposter à Moscou, la position officielle de la France giscardienne était simple : nous n'étions pas concernés puisque notre dissuasion était fondée sur un armement stratégique indépendant, relativement modeste, qui ne devait pas être inclus dans les négociations entre les deux super-grands. Le discours au Bundestag a été l'occasion pour Mitterrand de marquer solennellement son opposition aux euromissiles et d'affirmer une solidarité atlantique inattendue qui lui attira la reconnaissance d'Helmut Kohl. « L'arme nucléaire, instrument de [cette] dissuasion, qu'on le souhaite ou qu'on le déplore, demeure la garantie de la paix

dès lors qu'il existe l'équilibre des forces [...]. Le maintien de cet équilibre implique à mes yeux que des régions entières d'Europe occidentale ne soient pas dépourvues de parade, face à des armes nucléaires spécifiquement dirigées contre elle [...]. C'est pourquoi la détermination commune des membres de l'Alliance atlantique et leur solidarité doivent être clairement confirmées pour que la négociation aboutisse. »

Cette déclaration, qui provoqua les applaudissements de la droite allemande, brouilla pour longtemps les relations entre François Mitterrand et le parti social-démocrate de Willy Brandt, dont une grande majorité de députés avait crié à la trahison. Mais il marqua la relance de la coopération

franco-allemande, qui avait connu une période difficile après l'arrivée des socialistes au pouvoir en France en 1981. François Mitterrand y attachait un prix particulier. Il avait écarté le texte du discours préparé par les services du Quai d'Orsay, jugé tiède et conventionnel. Avant son arrivée à Bonn, il écrivit un discours avec quelques collaborateurs auxquels il avait donné consigne d'être aimables avec les partenaires d'outre-Rhin, fussent-ils chrétiens-démocrates. Certains y montrèrent même trop de zèle : « N'exagérez pas, leur lança Mitterrand, ce sont tout de même des Allemands ! » ●

Henri de Bresson, Daniel Vernet
(27 juin 2000)

1972 : le président Nixon en Chine

L'amorce du grand virage

Aucun voyage de chef d'État, dans la seconde moitié du xx^e siècle, n'a changé la carte politique du monde sur une telle échelle. Quand, le lundi 21 février 1972, à 11 h 30, heure locale, Richard Nixon, 59 ans, descend l'escalier apposé au flanc du *Spirit of 76*, le jet présidentiel américain, à l'aéroport de Pékin, peut-être se souvient-il qu'il a été un de ces « Jeunes-Turcs » du parti républicain qui, au début des années 1950, apostrophèrent l'administration Truman en lui demandant : « Qui, sinon vous, a livré la Chine aux communistes ? » Ou peut-être ne s'en souvient-il pas, tant il s'est laissé séduire par les analyses de son visionnaire conseiller pour la sécurité nationale, le « cher » Henry Kissinger, avec qui il s'est employé à court-circuiter les canaux traditionnels de la diplomatie établie pour forger une approche moins traditionnelle, moins morale, mais ultra-réaliste des rapports des États-Unis avec le reste du monde.

« Le monde aura changé »

Il est arrivé deux heures plus tôt en Chine, à Shanghai, pour une brève escale. Il en repartira une semaine plus tard, le 28 février – une semaine essentiellement consacrée à des visites touristiques. Entre-temps, proclamera-t-il après coup, « le monde aura changé ».

De fait, il avait prévu. Dès 1967, Nixon écrivait dans la revue *Foreign Affairs* : « Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de laisser la Chine pour toujours à l'écart de la famille des nations, à s'adonner à ses fantasmes, à chérir ses haines et à menacer ses voisins. » En octobre 1970, moins de deux ans après être devenu le 37^e président des États-Unis,

il avait enfoncé le clou dans l'hebdomadaire *Time* : « S'il y a une chose que je veux faire avant ma mort, c'est aller en Chine. »

Depuis la fin de la guerre de Corée en 1953, les relations sino-américaines n'ont guère changé : c'est un flot incessant d'injures d'État dans le vocabulaire choisi de la guerre froide, Washington dénonçant la participation de la Chine de Mao Zedong dans les conflits et tensions d'Extrême-Orient – à commencer par le Vietnam, où les GI se battent contre le Viêt-Cong soutenu en sous-main par les Chinois –, et Pékin s'en prenant, armées de manifestants à l'appui, à « l'impérialisme américain et ses chiens courants ». À Washington, « normaliser » avec Pékin semble à beaucoup d'une incongruité absolue.

Jean Leclerc du Sablon, correspondant de l'AFP à Pékin à l'époque, raconte (*L'Empire de la poudre aux yeux*, Flammarion, 2002) à quel point, de l'autre côté du Pacifique, la chose est au moins aussi inimaginable alors pour le petit peuple. La presse regorge d'anathèmes anti-américains. La surenchère est alimentée par les sourdes querelles intestines nées de l'explosion de la révolution culturelle, qui a jeté le pays dans le chaos. « La Chine est encore isolée de la planète. Chaque semaine, des manifestants téléguidés brûlent des caricatures de l'Oncle Sam sous mes fenêtres... »

Et pourtant, de ce tumulte, voici qu'un cri de marchand de journaux a émergé, le soir de Noël 1970 à Pékin : « Américain... amical... le président Mao... » *Le Quotidien du peuple*, organe du Parti communiste, annonce que Mao Zedong a reçu le journaliste Edgar Snow, un vieux compagnon de route de l'époque de la guerre civile. Un « Américain ami », voici qui est nouveau.

On n'en est plus tout à fait à vilipender tous les « tigres de papier », note Leclerc du Sablon dans une dépêche transmise à l'AFP, qui est un des rares organes de presse occidentaux à avoir un correspondant permanent en Chine (tous les médias américains en sont absents).

« Diplomatie du ping-pong »

Il y a plus encore, mais ni *Le Quotidien du peuple* ni Snow n'en parlent sur le moment. À une question prudemment emberlificotée dans le jargon gauchiste, Snow a demandé à Mao si « des droitistes comme Nixon représentant le capitalisme monopoliste pourraient être admis à venir

en Chine ». Mao n'attendait que cela : « Il devrait être le bienvenu ! Aujourd'hui, les problèmes entre la Chine et les États-Unis doivent être résolus avec Nixon ! Qu'il vienne ! En touriste ou comme président ! »

En dépit des vitupérations officielles, on a senti les choses frémir avec l'épisode de la « diplomatie du ping-pong », dans lequel l'équipe américaine a été accueillie en Chine en véritables plénipotentiaires politiques ; puis, en juillet, avec cette annonce incongrue, faite par haut-parleurs, quand la population chinoise a été informée que Henry Kissinger avait eu des entretiens secrets avec Zhou Enlai, et que tous les deux s'étaient mis d'accord sur une

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'article est à analyser dans le contexte de la « détente » (1962-1975). Le rapprochement sino-américain qu'il relate est la conséquence de situations marquant les années 1960.

« Grand Timonier » est le surnom attaché à la personne de Mao Zédong lui donnant l'image de l'homme de barre aux commandes de la Chine.

La « révolution culturelle » se déroule entre 1966 et 1968. Un temps écarté du pouvoir, Mao Zédong y revient en s'appuyant sur la jeunesse.

« La diplomatie du ping-pong » : en avril 1971, la Chine invite les joueurs de l'équipe américaine de tennis de table. Le séjour de ces sportifs inaugure des relations diplomatiques apaisées entre les deux pays.

« L'isolement de la Chine communiste » tient à sa non-reconnaissance internationale depuis 1949. Elle n'est pas membre de l'ONU.

En 1964, toutefois, de Gaulle est

le premier chef d'État occidental à y nommer un ambassadeur permanent.

Les États-Unis sont fragilisés par la guerre du Vietnam et leur bloc affaibli par le retrait de la France de l'OTAN. Depuis 1959, la Chine est en conflit avec l'URSS. Les intérêts des deux États convergent : le voyage de Nixon est l'occasion d'un rapprochement qui les arrange mutuellement. Avancée par Pékin, la demande d'une aide américaine est une mesure de propagande, mais l'annonce n'est pas dénuée de fondements : le rapprochement sino-américain est une arme de dissuasion à l'encontre de l'URSS. En 1971, la Chine populaire entre à l'ONU. Elle récupère le siège de membre permanent au Conseil de sécurité occupé jusque-là par la Chine nationaliste (Taiwan). **Le voyage de Nixon marque un début d'ouverture, mais pas le virage qui arrache le pays au communisme. Un tel virage date plutôt de 1979, quand Deng Xiaoping a commencé à réformer le pays.**

visite de Nixon avant mai 1972. Kissinger avait visité la Chine en feignant une indisposition pour s'éclipser à l'aéroport de Karachi. « Le 21 février, l'entrée dans Pékin du premier président américain jamais reçu en Chine est un chef-d'œuvre de mise en scène », raconte Leclerc du Sablon. Contrairement à l'accoutumée pour les hôtes d'État du tiers-monde qui y défilent, « les trottoirs sont immensément vides. Les essais habi-

tuels de cyclistes, les cohortes de passants ont été évacués. De rares groupes de piétons poursuivent leur chemin sans même tourner la tête. Ils ont ordre d'afficher l'indifférence ». Littéralement. Un officiel s'en expliquera : « Vous comprendrez qu'il nous serait difficile de forcer les masses à sortir et applaudir Nixon ! »

L'entrevue de Nixon avec Mao ne donne pas lieu à une de ces phrases historiques à la me-

sure de l'événement. En réalité, il n'en reste pas grand-chose dans la mémoire du temps. On est contraint de deviner la joie du « Grand Timonier » au ton condescendant dans lequel sa presse officielle en rendra compte, présentant le chef de l'exécutif américain comme venu quémander une aide discrète contre l'Union soviétique. Mais que la Chine ait amorcé alors l'immense virage qui l'a finalement arrachée à l'ornière

communiste et que le voyage marque le tout début de son ouverture au monde extérieur, personne, aujourd'hui, n'en doute. C'est à en oublier l'infinie platitude de la seule remarque attachée par l'Histoire à cette visite, cette réflexion proférée par Richard Nixon au spectacle de la Grande Muraille : « C'est un grand mur, effectivement ! » ■

Francis Deron
(13 novembre 2004)

Les incertitudes de la « guerre des étoiles »

Où en est l'IDS, cette initiative de défense stratégique que M. Reagan annonçait au monde il y a cinq ans, presque jour pour jour ? Officiellement, elle est toujours là : le président américain ne manque aucune occasion de redire sa foi dans la future constitution d'un bouclier spatial étanche, « débarrassant à jamais les États-Unis de la menace d'une attaque nucléaire ». Lui font écho les propos optimistes du général Abrahamson, chef du projet, qui annonce périodiquement des progrès inespérés dans les recherches menées par ses savants et techniciens. Et pourtant l'IDS est loin de se porter aussi bien que le disent ses fondateurs. En premier lieu, elle manque d'argent. Les 6,2 milliards de dollars que M. Reagan se proposait de demander pour elle, à l'origine, pour 1989 ont été ramenés à 4,5 milliards par M. Carlucci, nouveau ministre de la Défense, et la commission des forces armées de la Chambre des représentants vient de proposer de réduire encore cette somme à 3,7 milliards de dollars, en dessous de ce qui sera dépensé en 1988 (3,9 milliards contre 5,2 demandés). En second lieu, la finalité du projet reste très contestée. La Maison Blanche a démenti une information du *Washington Post* selon laquelle le Pentagone lui-même aurait abandonné l'idée d'un bouclier

protégeant l'ensemble du territoire américain au profit d'une variante simplifiée couvrant certains objectifs militaires seulement. Mais c'est un fait que des hommes très liés au monde militaire – le sénateur Nunn par exemple, plus récemment M. Richard Perle, ancien responsable gouvernemental et reaganien s'il en est – plaident en faveur de solutions plus réalistes. À cela s'ajoutent les difficultés bien connues que ce projet a introduites dans les négociations de désarmement. Les Soviétiques sont toujours hostiles à l'IDS. Ils continuent de demander à Washington un engagement de

respecter « pendant une période concertée » le traité ABM de 1972 sur les antimissiles. Ils viennent de proposer la création d'une « inspection internationale de l'espace » chargée de veiller à ce qu'aucune arme ne soit installée en orbite, « quelle que soit sa nature physique ». En principe, la confirmation du traité ABM reste liée, dans l'esprit des Soviétiques, à la conclusion d'un traité START réduisant de moitié les armements stratégiques offensifs. En fait, M. Gorbatchev, conscient de l'hostilité du Congrès américain à l'IDS et jouant sur le prochain départ de M. Reagan des affaires, a sem-

blé parfois disposé à réduire ses exigences. À la limite, le problème pourrait être réglé par une « clause suspensive » par laquelle Moscou annoncerait son intention de dénoncer unilatéralement le traité START au cas où les États-Unis déploieraient un bouclier spatial. Voilà pourquoi ce projet de traité est très activement négocié actuellement à Genève, et pourquoi un succès n'est plus à exclure au cours des prochains mois. L'IDS, précisément parce qu'elle est affaiblie, apparaît un peu moins comme un obstacle. ■

(1^{er} avril 1988)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La « guerre des étoiles », terme utilisé pour désigner le projet de bouclier spatial du président Reagan, s'inscrit dans la période de « guerre fraîche », entre 1981 (Reagan entre en fonction) et 1985 (Gorbatchev accède au pouvoir en URSS). Mais le texte date de 1988. À cette date, les réformes (*Perestroïka*, *Glasnost*) mises en œuvre par Gorbatchev sont bien avancées, le désengagement soviétique sur la scène internationale est en cours (retrait d'Afghanistan) et les relations Est-Ouest détendues. Des accords de désarmement ont déjà été

signés (sommet de Washington de 1987). Ce décalage entre les deux époques permet d'expliquer les changements qu'elles recouvrent : bras de fer d'abord, puis détente.

Le projet de « bouclier spatial » est une relance de la course aux armements lancée par Reagan dans l'espoir que l'URSS ne puisse pas suivre, ni financièrement, ni technologiquement. L'idée est juste, mais repose peut-être sur un coup de bluff du président américain : **les États-Unis peuvent-ils réaliser un tel projet ?** En théorie, sans doute ; mais eux aussi ont des limites financières et technologiques. En soulignant les réductions budgétaires et l'op-

timisme douteux des généraux, l'article le laisse entendre.

La remarque sur Gorbatchev conforte l'idée que l'effondrement de l'URSS est d'abord celui d'un modèle (le système communiste) fragilisé bien avant que le défi lancé par Reagan ne le rende criant. Quelques définitions :

Traité ABM (Antimissiles balistiques) : signé à Moscou (1972), il interdit tout déploiement d'un système de défense antimissile sur l'ensemble des territoires américain et russe est interdit. Le bouclier spatial l'enfreint.

Traité START (*Strategic Arms Reduction Treaty*) : il vise à réduire la totalité des arsenaux nucléaires des deux superpuissances.

MOTS CLÉS

CONFÉRENCE DE BANDUNG

En 1955, 29 chefs d'États d'Asie et d'Afrique devenus indépendants se réunissent dans cette ville d'Indonésie. Parmi eux, on trouve Soekarno (Indonésie), Nehru (Inde), Nasser (Égypte), Chou en Lai (Chine). Condamnant le colonialisme, ils expriment le souhait que les conflits puissent se régler par voie pacifique et qu'une aide soit accordée aux pays les plus pauvres. La conférence a un grand retentissement, mais la division du tiers monde qui s'affirme alors comme tiers bloc l'empêche d'atteindre ses objectifs.

CNUCED

Créée dans le cadre de l'ONU en 1964, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement vise à établir des échanges commerciaux équilibrés entre pays du Nord et pays du Sud. Elle fixe le niveau de l'aide allouée par les premiers à 1 % de leur PNB. Si elle favorise le dialogue Nord-Sud, elle ne parviendra jamais à obtenir les aides promises ou une réglementation internationale plus équilibrée.

ÉCHANGE INÉGAL

Théorie d'inspiration marxiste qui dénonce le déséquilibre des échanges entre pays riches et pays pauvres. Elle s'appuie sur le fait que les exportations de produits manufacturés par les pays du Nord se font à un prix que les exportations de produits primaires fournis par les pays du Sud ne peuvent pas couvrir. Les échanges se font ainsi au détriment du Sud, condamné à s'endetter ou à ne pas se développer.

NON-ALIGNEMENT

Fondé à la conférence de Bandung, confirmé à Belgrade en 1961, le mouvement des non-alignés a rassemblé de nombreux pays du tiers monde qui refusaient d'adhérer à l'un des deux blocs et tentaient de résister ensemble à l'impérialisme des superpuissances. En réalité, nombre de ses membres faisaient pression pour un rapprochement avec le camp soviétique, qu'ils considéraient comme le « camp de la paix ».

Décolonisation et émergence du tiers-monde

En une trentaine d'années (1945-1975), les empires coloniaux ont disparu. La décolonisation s'est parfois déroulée pacifiquement, mais a toujours été douloureuse pour tous. Elle a soulevé d'immenses espoirs : les nouveaux États indépendants allaient s'unir, peser sur les affaires du monde et se développer ; mais ces espoirs ont été déçus.



Représentations diverses de la guerre d'Algérie.

Une légitime revendication, héritage de la guerre

La Seconde Guerre mondiale a affaibli les pays colonisateurs, les rendant incapables de conserver leur empire. Les milieux d'affaires soulignent que **les colonies coûtent cher** et qu'il est préférable de se tourner vers le commerce avec les États-Unis et vers la construction européenne. L'information ayant progressé, les opinions publiques occidentales comprennent que la colonisation n'apporte pas le progrès aux colonisés.

Plus instruits, les peuples sont aussi mieux organisés. Ils réclament le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au nom duquel la guerre a été menée, et que proclament les métropoles signataires de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Soucieux de s'ouvrir de nouveaux espaces d'influence, les États-Unis et l'URSS font pression. Les premiers

espèrent s'ouvrir de nouveaux marchés dans des territoires qui échapperaient à la tutelle des métropoles coloniales ; les seconds y voient des espaces où étendre leur influence idéologique. L'ONU, où siègent d'anciennes colonies, leur sert de relais.

Des émancipations toujours difficiles

Entre 1945 et 1955, l'Asie est décolonisée ; à l'exception des colonies portugaises qui n'accèdent à l'indépendance qu'en 1975, l'Afrique l'est entre 1957 et 1963. La Grande-Bretagne abandonne l'Inde en 1947 et la Palestine en 1948. Mais les populations qu'ils laissent derrière eux se déchirent : hindous et musulmans qui créent deux pays (l'Inde et le Pakistan) ; juifs et Arabes en Palestine, etc.. Les autres puissances coloniales tentent de conserver leurs empires, et s'enferment parfois dans de longues guerres. La France en livre deux : en Indochine (1946-1954) et en Algérie (1954-1962). Le Portugal combat l'indépendance de ses colonies africaines du début des années 1960 à 1975. Les Pays-

Bas en Indonésie et le Royaume-Uni en Malaisie sont aussi confrontés à des conflits violents. Au début des années 1960, les indépendances (Afrique noire) s'acquièrent plus pacifiquement. Les colonies qui ont connu des guerres en sortent dévastées.

Dans la plupart des pays, l'indépendance a été mal préparée. Les nouveaux États manquent de cadres politiques ; parfois leurs dirigeants sont des guerriers plus que des gestionnaires. Laissées dans l'ignorance par les colonisateurs, les populations n'ont pas été éduquées à la démocratie. Faite pour servir les intérêts de la métropole, leur économie doit être restructurée. Les minorités privilégiées d'origine métropolitaine qui faisaient fonctionner l'économie moderne se sont enfuies avec leurs capitaux ; ainsi en est-il des pieds-noirs d'Algérie. L'espoir d'un avenir meilleur règne pourtant. Puisque la colonisation a entretenu l'injustice et la pauvreté, l'indépendance ne peut qu'amener la prospérité et l'équité. Pour la première fois, les peuples de couleur



Chars légers M24 soutenant l'infanterie à Dien Bien Phu, en 1954.

vont être traités sur le même plan que les Occidentaux. Pour désigner les anciennes colonies, Alfred Sauvy invente l'expression *tiers monde*. Par ce terme, il entend désigner des pays qui ne sont ni des pays développés occidentaux, ni des pays communistes alignés sur l'URSS. L'ONU devient leur tribune commune ; il y apparaît un « groupe afro-asiatique » (réuni pour la première fois à Bandung en 1955) qui défend les intérêts des anciennes colonies et l'idée du non-alignement. En 1964, l'ONU se dote d'une agence destinée au développement du tiers-monde : la CNUCED.

Sur le plan économique, ces pays essaient de s'unir pour lutter plus efficacement contre l'« échange inégal ». Ainsi, en 1960, les principaux producteurs d'hydrocarbures forment-ils l'OPEP, afin de contrôler le prix du pétrole au mieux de leurs intérêts. En 1973, ils arrivent à s'entendre : le prix du pétrole quadruple. Mais les tentatives de coopération échouent le plus souvent.

Les désillusions du tiers-monde

La plupart des anciennes colonies restent pauvres et mal développées. Erreurs de gestion, mauvais choix économiques, corruptions et détournements des capitaux les accablent, alors qu'ils doivent surmonter d'importants défis comme l'explosion démographique ou les guerres civiles. L'écart de richesse entre pays développés et pays pauvres s'est donc plutôt accru.

Pour faire face, ils empruntent aux pays riches. Accumulées, leurs dettes deviennent massives. Faute de transferts de technologie, ils importent des produits à haute valeur ajoutée alors qu'ils n'ont que des matières premières à vendre. L'échange est d'autant plus inégal que ce sont les pays riches qui fixent les prix de ces dernières.

Tous leurs efforts d'union politiques échouent également : le mouvement des non-alignés est pratiquement paralysé et le prix du pétrole ne se maintient à un niveau élevé que durant une dizaine d'années (1974-1986). Les pays du tiers-monde paraissent trop nombreux (plus de 100 dans les années 1980) et surtout trop divers pour pouvoir s'entendre : les intérêts des États divergent dans presque tous les domaines et, lorsque des problèmes urgents se posent, l'égoïsme l'emporte. Afin d'obtenir de l'aide, certains pays choisissent de se rapprocher de l'URSS, (modérément comme l'Algérie, ou plus franchement comme Cuba et le Vietnam) ; d'autres (le Maroc ou les pays d'Amérique du Sud) restent fidèles à l'Occident. Mais ces alignements transforment souvent leur territoire en champs de bataille de l'affrontement Est-Ouest, révélant l'illusion d'une véritable indépendance. Ainsi l'Éthiopie communiste et la Somalie pro-occidentale, l'Iran et l'Irak dans les années 1980, se déchirent-ils dans des conflits destructeurs. Les guerres civiles (Biafra, République du Congo) déciment les populations. En quelques décennies, il ne reste plus rien des espoirs tiers-mondistes des années 1950 et 1960. ●

CINQ ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **La guerre d'Indochine : de la libération à la croisade** p. 31-32
(Jean Planchais, 23 mars 1991.)
- **Les fruits amers de Bandoung** p. 32-33
(Bertrand Le Gendre, 14 avril 2005.)
- **Dans son rapport annuel sur le commerce et le développement, la CNUCED demande aux pays riches d'adopter des politiques de relance** p. 34
(Erik Israelewicz, 16 septembre 1992.)
- **Non-alignés** p. 34-35
(17 septembre 2006.)
- **L'indépendance du Togo** p. 35
(15 octobre 2008.)

DATES CLÉS

1945-1955

Décolonisation de l'Asie.

1945

Indépendance de l'Indonésie.

1946

Début de la guerre d'Indochine.

1947

Indépendance de l'Inde.

1948

Naissance d'Israël.

1954

Fin de la guerre d'Indochine.

1955

Conférence de Bandung.

1955-1965

Indépendance de l'Afrique.

1956

Indépendance du Maroc et de la Tunisie.

1957

Indépendance du Ghana.

1960

Indépendance de l'Afrique noire.

1962

Fin de la guerre d'Algérie.

1963

Création de l'Organisation de l'union africaine (OUA).

1965

Indépendance de la Rhodésie.

1966-1980

Fin de la décolonisation.

1970

Indépendance des îles Fidji et Tonga.

1975

Indépendance des colonies portugaises (Mozambique, Angola, Guinée-Bissau...).

1978-1986

Indépendance d'îles du Pacifique (Salomon, Kiribati, Micronésie...).

NOTIONS CLÉS

FORCES ANTICOLONIALES

Un certain nombre d'États ou d'organisations ont encouragé la décolonisation : les États-Unis et URSS, qui y voyaient un moyen d'étendre leur influence économique ou leur puissance politique ; l'ONU, dont nombreux États membres étaient d'anciennes colonies et dont la charte proclame le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; les Églises, au nom de la fraternité qu'elles enseignent et pour faire oublier leur incapacité à empêcher les crimes contre l'humanité durant la Seconde Guerre mondiale. Les opinions publiques des métropoles ont aussi pesé en faveur de la décolonisation. Aujourd'hui, les mouvements fondamentalistes religieux se réclament de l'anticolonialisme.

INGÉRENCE

Fait, pour un pays, d'intervenir dans les affaires d'un autre, de se mêler de sa vie politique intérieure. Or, depuis sa fondation, l'ONU défend le « devoir de non-ingérence » : c'est même l'un des principes essentiels du droit international. Cependant, lorsqu'un régime politique maltraite les citoyens ou gère si mal le pays qu'il met la population en danger, certains considèrent que la communauté internationale a un « droit » et même un « devoir d'ingérence ». Cette idée est très contestée, notamment dans les pays du tiers monde à qui elle rappelle fortement l'idéologie colonialiste.

NÉOCOLONIALISME

Mot qui dénonce les nouvelles formes de domination d'un État (pauvre) par un autre (riche). Cette domination est financière (les dettes), technologique (les brevets monopolisés par les pays du Nord), idéologique (socialisme, libéralisme), culturelle (l'occidentalisation par exemple).

PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Expression qui désigne le niveau économique d'un État. Elle suggère que ce dernier progresse, mais beaucoup de pays sont enlisés dans la pauvreté.

Composition : la décolonisation et ses conséquences (1945, fin des années 1960)



Représentation de la semaine des barricades, qui s'est déroulée du 24 janvier au 1^{er} février 1960 à Alger durant la guerre d'Algérie

L'analyse du sujet

Il s'agit de décrire le processus d'émancipation politique des colonies, puis d'évoquer la naissance du « tiers monde ». Les dates (1945, fin des années 1960) invitent à se concentrer sur les principales phases de la décolonisation en Asie et en Afrique.

La problématique

Dans quelle(s) mesure(s) la décolonisation est une véritable émancipation ? Les conséquences répondent-elles aux attentes des peuples concernés ?

Le plan détaillé

I. 1945-1965 : le processus d'émancipation est politique et mondial.

- L'émancipation des peuples de l'Asie est brutale (1945-1955).
- Le Maghreb rencontre des difficultés pour obtenir son indépendance (1955-1962).
- L'Afrique noire a une décolonisation apaisée (1960-1965).

II. La conjoncture géopolitique est favorable.

- La Seconde Guerre mondiale affaiblit les métropoles.
- Les États-Unis et l'URSS exercent des pressions intéressées.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Omettre de donner des exemples variés pour chaque partie du développement.
- Choisir un plan chronologique qui présente la décolonisation asiatique, puis la décolonisation africaine.

c) Des mouvements anticoloniaux s'organisent, en affirmant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

III. Une nouvelle dépendance apparaît.

- Le tiers monde veut acquérir une indépendance politique en étant non-aligné.
- Des États démunis et sous-développés sont dépendants économiquement.
- Les grandes puissances font preuve d'ingérence et les Sud se divisent.

Les repères essentiels

- Grandes étapes : décolonisation de l'Asie (1945-1955), d'Afrique du nord (1954-1962), de l'Afrique noire (1960-1965), de l'Afrique australe et de l'Océanie (1975-1985).
- Empires à évoquer : britannique, français, belge (Congo), portugais et hollandais (Indonésie). ●

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME**Composition**

- Décolonisation et tentatives d'organisation des États nouvellement indépendants jusque dans les années 1970 (Nouvelle-Calédonie, 2007)
- La décolonisation : facteurs, acteurs et modalités (Polynésie, 2009)
- Le Tiers-Monde : indépendances et tentatives d'organisation (1945-fin des années 1980) (Métropole, 2010)

Étude d'un ensemble documentaire

- Le non-alignement : quelle évolution, quelles limites ? (Amérique du Sud, 2006)

La guerre d'Indochine : de la libération à la croisade

La guerre d'Indochine a été non seulement un conflit de décolonisation, mais aussi une guerre idéologique. En 1945, la lointaine péninsule avait été quelque peu oubliée, coupée qu'elle était de la France, gouvernée au plus près par un homme de Vichy, l'amiral Decoux. Le 9 mars, les Japonais, déjà omniprésents, s'étaient emparés par les armes de ce qui restait de pouvoir.

Pour de Gaulle, il fallait d'abord rétablir l'autorité de la France, quitte à offrir ensuite aux trois pays d'Indochine un statut d'association dans le cadre naissant de l'Union française. Le haut-commissaire, l'amiral Georges Thierry d'Argenlieu, suivra strictement ces consignes, même après le départ du pouvoir du général.

Les premiers soldats français débarqués à Saïgon sous les ordres du colonel Massu étaient persuadés qu'ils poursuivaient en Extrême-Orient la bataille contre le totalitarisme qui venait de s'achever en Europe.

Mais l'Indochine a subi plus lourdement que d'autres parties de l'ancien empire le poids de la colonisation. Les grands intérêts y étaient naguère puissants, les populations, notamment en Cochinchine, en Annam et au Tonkin, imprégnées d'une civilisation et d'une culture anciennes, ont mal supporté d'être traitées sans respect, et encore moins la jeune classe intellectuelle. La lutte anticoloniale a des références lointaines. Elle avait reçu dès après la Première Guerre mondiale l'appui de l'extrême-gauche, d'une partie de la gauche française et d'hommes comme André Malraux qui créa en juin 1925 à Saïgon le virulent journal *L'Indochine*. Nationalistes et communistes n'avaient nulle envie, en 1945, dans le

grand mouvement d'indépendance des peuples qui suivit la guerre, de se retrouver sous les plis du drapeau tricolore.

« État libre dans l'Union française. »

Ils avaient entrepris en s'appuyant sur les Japonais, puis sur la Chine nationaliste, avec le concours d'un Roosevelt décidé à détruire les empires coloniaux et l'appui moral de Moscou, de prendre les rennes du pouvoir. Non sans confusion, luttes intestines, assassinats et massacres. À Moscou, Staline est le champion de la « libération des peuples ». Au lieu de libérer l'Indochine de l'occupation nipponne, l'armée française, arrivée au compte-gouttes d'une métropole elle-même en ruine, se trouve progressivement engagée dans une guerre de reconquête. Leclerc, commandant, sous ses ordres, les troupes françaises, entouré d'un état-major brillant, estime vite, contrairement à l'amiral, qu'il faut traiter et partir.

Après avoir dégagé le Sud, Leclerc chasse de Hanoi les Chinois nationalistes et signe avec Ho Chi Minh le 6 mars 1946 des accords où la France reconnaît le Vietnam « État libre dans le cadre de l'Union française ». Il proclame Hanoi « dernière étape de la libération ».

Reste à discuter à Paris de l'ensemble des liens entre le Vietnam et l'ancienne métropole. L'amiral, à peine Ho Chi Minh embarqué dans l'avion qui l'emmène en France, crée en Cochinchine un gouvernement provisoire d'une République autonome : attaque directe contre le Vietnam unifié que réclame le Vietminh. Paris couvre l'opération. Ho Chi Minh a cependant l'appui de Maurice Thorez, vice-président

du conseil d'un Parti communiste qui a derrière lui plus du quart des électeurs français et de nombreux anticolonialistes qui n'appartiennent pas au PC. La conférence, réunie à Fontainebleau, est cependant un échec que camoufle tant bien que mal un *modus vivendi* signé à la sauvette. Georges Bidault, leader du MRP et chef du gouvernement, est opposé à toute concession.

Pendant l'absence d'Ho Chi Minh, les incidents se sont multipliés en Indochine. Le 20 novembre 1946, à Haiphong, un incident dégenère en bataille et se termine par un bombardement meurtrier. Le 19 décembre, sous le bref gouvernement Blum, Giap attaque brusquement les Français d'Hanoi. Quatre cents civils tués. Le ministre socialiste Marius Moutet, arrivé sur les lieux, souligne la préméditation du Vietminh. Ho Chi Minh et son gouvernement ont gagné le maquis. Paul Ramadier, qui a succédé à Léon Blum, remplace l'amiral par un haut fonctionnaire, Émile Bollaert qui reçoit des instructions vagues d'un gouvernement où coexistent encore communistes, socialistes et MRP.

L'Est contre l'Ouest

Mais lorsqu'il débarque à Saïgon, Ramadier a, depuis le 5 avril, exclu les communistes du gouvernement. La guerre froide a commencé entre l'Est et l'Ouest. Dès la fin de 1947, le Parti communiste engage une violente campagne contre une guerre « livrée aux dépens de la classe ouvrière au profit du capitalisme et des États-Unis ». Les dockers CGT de Marseille refusent d'embarquer le matériel militaire destiné à l'Extrême-Orient ; les militants, comme Raymonde Dien, se couchent sur les voies pour bloquer les trains ; les militaires

à leur retour sont accueillis par des insultes. L'opposition à la guerre n'est pas le fait du seul PC. Une partie des socialistes, des intellectuels, comme Jean-Paul Sartre, des hommes politiques comme Pierre Mendès France ne cessent de dénoncer, pour des motifs différents, une guerre de plus en plus sanglante, onéreuse et moralement discutable.

Les gouvernements français où le MRP restera jusqu'en 1954 maître de la politique indochinoise, pour se laver de l'accusation de colonialisme donneront leur indépendance aux États d'Indochine. Plutôt dix fois qu'une : les transferts de souveraineté, célébrés à chaque fois, ne se termineront qu'après Genève, en 1954. Au Vietnam, ils l'accorderont, non au gouvernement révolutionnaire, mais à l'ex-empereur Bao Dai, marionnette boudeuse à l'autorité personnelle contestée. Les Français de métropole, eux, à l'exception des anticolonialistes, se soucient peu d'une guerre menée par des soldats de métier. Ces derniers, abandonnés à leur sort dans des combats de plus en plus sanglants en fonction d'une politique fluctuante, en conçoivent une amertume qui éclatera plus tard en Algérie.

Enfin de Lattre vint

En 1950, survient la défaite de Caobang où deux mille hommes sont tués, du fait de l'impéritie du commandement, et trois mille faits prisonniers dans les calcaires de la route coloniale numéro 4. Celle-ci longe la frontière de Chine, où les troupes de Mao viennent d'arriver. Cette masse de captifs tombe entre les mains d'une armée qui vit dans la jungle et lui pose d'énormes

problèmes. On les confie d'abord aux milices locales avant d'organiser un réseau de cent six camps et d'entreprendre de leur faire avouer leurs « crimes » et ceux du colonialisme et de les convertir par tous les moyens à la doctrine marxiste-léniniste.

Au plus fort de la campagne contre la guerre, la même année, un jeune second maître de la marine, Henri Martin, vient d'être arrêté, sous l'accusation d'avoir saboté l'arbre porte-hélice du porte-avions Béarn qui devait appareiller vers l'Indochine et d'avoir mené une campagne de tracts clandestins. Martin, ancien maquisard FTP, engagé à dix-huit ans pour la guerre contre le Japon, vient, bon gré mal gré, de passer deux ans en Indochine et a été scandalisé par ce qu'il y a vu. Le PC en fait un héros populaire : des manifestations, une pièce de théâtre, Drame à Toulon, une campagne d'inscriptions « *Libérez Henri Martin* » marqueront ses procès successifs. Sartre écrit *L'Affaire Henri Martin*.

Affaire de la RC 4, présence des communistes chinois à la frontière, début de la guerre de Corée font de 1950 une année charnière dans la guerre froide. Le gouvernement se résigne à confier au général de Lattre de Tassigny les pouvoirs civils et militaires

en Indochine sous la coupe de principe d'un ministre, le MRP Jean Letourneau.

De Lattre réforme le corps expéditionnaire français, lui redonne confiance, écrase plusieurs offensives du Vietminh. Il veut galvaniser les autorités vietnamiennes et mettre rapidement sur pied leur jeune armée pour qu'elle puisse relever progressivement les forces françaises. D'autre part, il se rend outre-Atlantique pour convaincre les États-Unis d'apporter leur concours matériel et financier à la défense d'une position-clé de l'Occident face aux « rouges ».

Les partisans de la guerre argumentent

désormais qu'elle n'est plus un conflit de décolonisation mais une croisade contre l'expansion mondiale du marxisme-léninisme : les positions occidentales dans le Sud-Est asiatique sont autant de dominos : si l'Indochine tombe, elle entraînera dans sa chute les autres états non communistes de la région.

Les succès de de Lattre, qui meurt le 11 janvier 1952, n'ont rien résolu mais retardé les échéances. À Paris, les gouvernements hésitent : négocier avec le Vietminh ? Impossible : ce serait « trahir nos soldats ». Laisser la place aux Américains ? Le jeu, en fait, consiste à obtenir d'eux une

aide en dollars qui permet à la France de relever son économie et à les laisser le moins possible se substituer à la tutelle française sur les États associés ou se mêler des opérations militaires.

La défaite, très médiatisée dans le monde entier, d'une fraction du corps expéditionnaire à Dien Bien Phu en 1954 alors que se tenait à Genève une conférence internationale destinée à mettre fin à la guerre entraîne la fin du rôle politique et militaire de la France en Indochine. Les États-Unis prennent la relève. ●

Jean Planchais
(23 mars 1991)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article permet de connaître quelques détails de la guerre d'Indochine et d'aider à mieux comprendre les événements qui seront évoqués dans le cadre d'une composition : notamment l'acceptation de l'indépendance par la France dès 1945, puis les confusions liées au contexte de guerre froide qui transforme un conflit de type Nord-Sud en conflit de type Est-Ouest.

Outre la possibilité d'évaluer les rapports de force, de

pérer quelques personnages décisifs (Ho Chi Minh, Giap, Thorez, Mendès France...) et les dates clés (le début de la guerre en 1945, la défaite de Dien Bien Phu en 1954), le texte offre un bon résumé des causes précipitant la décolonisation au lendemain de la guerre. On peut y puiser le plan détaillé d'une partie de devoir consacrée à ce thème :

1. Les héritages de la guerre : l'influence des japonais et des chinois pendant le conflit, la ruine d'une métropole qui

est lointaine et manque de moyens d'action.

2. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au nom duquel la guerre mondiale a été menée et les influences idéologiques de la gauche française incarnée par Malraux et Sartre.

3. Les pressions des États-Unis qui veulent s'ouvrir des marchés « en détruisant les empires », celles de l'URSS qui se veut champion de « la liberté des peuples », des partis communistes qui soutiennent les indépendantistes.

Les fruits amers de Bandung

Que reste-t-il, cinquante ans plus tard, des certitudes et des espoirs de la conférence de Bandung, entrée dans l'Histoire comme les états généraux du tiers-monde ? C'est le 18 avril 1955 que se réunissaient dans une station climatique de l'île de Java, en Indonésie, les représentants de 29 nations asiatiques et africaines indépendantes. Incroyable pour l'époque, aucun n'était blanc.

Il y avait là le Chinois Chou En-Lai, l'Indien Nehru, l'Égyptien

Nasser, l'Indonésien Sukarno, le Cambodgien Sihanouk... À eux tous, ils représentaient 1,5 milliard d'individus. Quelques années plus tôt, la plupart vivaient sous la tutelle coloniale comme y vivaient encore, en 1955, l'Afrique noire et le Maghreb.

Acte de naissance du tiers-état de la planète, cette première conférence afro-asiatique est scrutée avec méfiance par Washington et par Moscou. Par Paris aussi. La défaite de l'armée française à Dien Bien Phu, en Indochine, remonte à

quelques mois seulement et la guerre d'Algérie a commencé. À Bandung, c'est Hocine Aït Ahmed, l'un des chefs de la rébellion, qui représente le FLN. La France, qui croit encore aux vertus de la colonisation, n'apprécie guère. Elle attendra 1960 pour se retirer d'Afrique noire et 1962 pour renoncer définitivement à l'Algérie.

Anticolonialistes pour la plupart, les intellectuels français saluent la conférence de Bandung comme l'aube d'une ère nouvelle. Un peu

naïvement, ils voient dans le tiers-monde une force irrésistible propre à contrecarrer l'« impérialisme » des pays riches. Ils y gagneront le nom de « tiers-mondistes ».

Ils ont leurs théoriciens, parfois radicaux, du poète et homme politique Aimé Césaire au médecin et révolutionnaire Frantz Fanon, deux Antillais. Dans son *Discours sur le colonialisme* (1950), le premier soutient que nul ne colonise innocemment, ajoutant que « le très humaniste, très chré-

tien bourgeois du xx^e siècle [...] porte en lui un Hitler qui s'ignore ».

En 1961, Jean-Paul Sartre – dont l'influence est alors immense – emboîtera le pas à Fanon, dont il préface *Les Damnés de la terre*. Il y présente la paysannerie opprimée du tiers-monde comme la « classe radicale », celle d'où viendra le salut. Qu'elle triomphe, écrit le père de l'existentialisme, et « la Révolution nationale sera socialiste ».

Ce tiers-mondisme façon Sartre ou Fanon n'a plus cours. Au fil des années, la décolonisation à laquelle aspiraient les participants de Bandung a enfanté de grands espoirs, certes. Mais elle a aussi accouché de régimes peu recommandables, relativisant les emballements de cette époque : la Guinée de Sékou Touré, l'Algérie de Boumediène et des bouffons sanguinaires ou grotesques comme Idi Amin Dada en Ouganda ou « l'empereur » Bokassa en Centrafrique. De Charles de Gaulle à Jacques Chirac, la France a rarement trouvé à redire à ce dévoiement des promesses de Bandung, si l'on excepte le discours de François Mitterrand lors du sommet franco-africain de La Baule en 1990. Chacun s'est satisfait de la situation : les potentats locaux, laissés à leurs petites affaires, et l'ex-colonisateur, soucieux – revanche inespérée sur Bandung – de perpétuer son influence en Afrique.

L'étoile du tiers-mondisme a pâli, mais il n'est pas mort. Il a simplement muté. Versant humanitaire, on lui doit les « French doctors », Médecins sans frontières et autres, dont l'avènement est concomitant des grandes tragédies de l'Afrique postcoloniale, au Biafra et ailleurs. Versant politique, il s'est régénéré dans l'alter mondialisme, une conversion dont *Le Monde diplomatique* est la butte témoin, mensuel tiers-mondiste hier, matrice du mouvement Attac à sa création en 1998.

Le regard que porte cette gauche de la gauche sur la

mondialisation contraste singulièrement avec l'optimisme qui prévalait à Bandung. En 1955, la route est encore longue pour l'Algérie, l'Angola et les Noirs d'Afrique du Sud sur le chemin de la liberté. Mais les participants ont la conviction que l'émancipation du tiers-monde est irréversible. Et que la prospérité est pour demain, pourvu que les ex-colonisés sachent parler d'une seule voix. Leur communiqué final en témoigne. Il est tourné vers l'avenir, non vers le passé. Il ne demande pas réparation pour le pillage des colonies, pas plus qu'il n'exige la « repentance » des ex-colonisateurs. Un demi-siècle plus tard, les ex-colonisés évoquent plus volontiers la « dette imprescriptible » des anciennes métropoles. La formule est du président algérien Bouteflika, qui ajoutait, en 2000, que cette créance continuera de peser sur les rapports Nord-Sud « aussi longtemps qu'elle n'aura pas été exorcisée, c'est-à-dire lucidement prise en compte ».

Dérive des continents

Si le Sud stagne, comme le déplore Abdelaziz Bouteflika, l'Orient, lui, a décollé. L'anniversaire de la conférence de Bandung incite à se demander pourquoi. En 1955, on parle du tiers-monde naissant comme d'une entité indistincte, un continent en soi. Même ardeur émancipatrice, même niveau de sous-développement. À cette différence près que l'Afrique subsaharienne paraît mieux partie. Il y a trente ans encore, en 1975, elle était deux fois plus riche que l'Asie en termes de revenu moyen par habitant. Pourtant, à la fin des années 1980, leurs courbes de développement vont se croiser. À partir de ce moment, l'Asie ne cessera de progresser, tandis que l'Afrique noire continuera de sombrer. Cela, en 1955, ni l'Indien Nehru ni l'Ivoirien Houphouët-Boigny, qui se prépare alors à prendre les rênes de son pays, ne l'auraient imaginé. Les protestations d'amitié de

Bandung n'ont pas résisté à cette dérive des continents. La solidarité afro-asiatique a volé en éclats. Les pays participants s'étaient pourtant juré de « réaliser la coopération économique, culturelle et politique la plus étroite »... Aujourd'hui, seul le Japon, l'unique « riche » de Bandung, apporte une aide substantielle à l'Afrique. Et si la Chine tente de s'y faire bien voir, c'est en proportion des réserves d'hydrocarbures que recèle le continent noir.

Sans doute était-ce une utopie de croire que ces deux continents, l'un de tradition scripturale, l'Asie, l'autre de culture orale, l'Afrique, pouvaient communier dans un grand tout, le tiers-monde. Et avancer du même pas.

Globalement – on s'en aperçoit avec le recul –, la colonisation avait aggravé ce fossé en profitant davantage à l'Asie qu'à l'Afrique. Héritage de l'Empire britannique, l'usage de l'anglais est un atout pour l'Inde à l'heure de la mondialisation, dont elle est l'un des grands bénéficiaires. Le français ne peut prétendre au même rôle, en Algérie par exemple, surtout lorsque ce pays croit un

temps pouvoir s'en passer au nom de l'« arabisation ».

Incontestablement, l'administration locale était mieux préparée à prendre la relève des Blancs en Inde qu'en Afrique. Et les transports y étaient davantage tournés vers les besoins des autochtones. Il suffit de regarder une carte. Le réseau ferroviaire initié par les Britanniques innerve l'ensemble du sous-continent indien. En Afrique, à l'inverse, les lignes de chemin de fer partent des lieux d'extraction des matières premières et filent vers les ports où les attendaient les navires à destination des métropoles. Heureuse Asie ! Pauvre Afrique, qui donne raison au jugement porté, en 1955, sur les états généraux des peuples de couleur par Boutros Boutros-Ghali. Le futur secrétaire général de l'ONU est alors professeur à l'université du Caire : « Si les États réunis à Bandung ont appris à se connaître, il n'en demeure pas moins que la conférence a été en dernière analyse une foire aux illusions » en prétendant offrir aux déshérités « l'espoir de lendemains meilleurs ». ●

Bertrand Le Gendre
(14 avril 2005)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article illustre principalement la naissance du tiers-monde, mais aussi son échec à former un tiers bloc et un espace de solidarité, que ce soit à moyen ou à long terme.

Concernant la conférence de Bandung, il permet de repérer quelques personnages clés à connaître pour les citer dans une copie (Sukarno, Nehru, Nasser, Chou En-Lai), de mettre en évidence quelques formules à retenir parce qu'elles résument les idées du communiqué final (« parler d'une seule voix »). La réaction de « méfiance »

des deux Grands et de la France est également à prendre en compte parce qu'elle explique pourquoi les États du Sud peineront à trouver leur place dans la scène internationale : les intérêts des puissances sont une des causes de leur échec. Cette explication est à relier à l'échec du non-alignement et à celui de la CNUCED. Évoquant le rôle des intellectuels, l'article permet également d'illustrer l'ambiance idéologique et culturelle de la France des années 1950. Il est important de retenir le nom de Frantz Fanon, dont l'ouvrage a été une référence intellectuelle du mouvement tiers-mondiste.

Dans son rapport annuel sur le commerce et le développement, la CNUCED demande aux pays riches d'adopter des politiques de relance

Dans son rapport annuel, publié mardi 15 septembre, la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) demande aux pays riches d'« adopter des politiques keynésiennes d'accroissement des dépenses publiques » pour relancer l'activité et sortir le monde du « risque de déflation par la dette » dans lequel il se trouve. Le secrétariat de la CNUCED estime que « la présente récession [dans les pays industrialisés] est la première de la période d'après-guerre où la déflation par la dette joue un rôle crucial ». L'économie mondiale se trouve, de ce fait, « dans une impasse, le secteur privé [surendetté] étant, dans la plupart des principaux pays, incapable d'impulser une reprise de la croissance ».

Cette situation inquiète la CNUCED car elle pèse aussi sur les pays en développement. Le rapport souligne qu'en 1991 la production mondiale a stagné, le commerce mondial a crû de 3 % en volume – la progression « la plus faible depuis 1983 » – et de 2 % seulement en valeur, compte tenu en particulier de la baisse des prix des matières premières. Pour

éviter une déflation généralisée et une « autre décennie perdue », la CNUCED demande aux pays riches d'« adopter des politiques keynésiennes » et d'augmenter leurs dépenses budgétaires, notamment sociales et d'infrastructure. Cela ne risque-t-il pas d'accroître le déficit budgétaire, déjà important dans les pays où « le syndrome de la dette est déjà le plus marqué », comme aux États-Unis ? La CNUCED conteste cette analyse : « En encourageant une croissance du revenu, une hausse des dépenses entraînerait

probablement une réduction plutôt qu'un accroissement de ces déficits ».

Libéralisation du commerce extérieur

Estimant que malgré les progrès enregistrés pour certains pays, « il serait prématuré de déclarer le problème de la dette [du tiers-monde] résolu », le rapport juge nécessaire « de revoir encore l'ampleur et les modalités d'une réduction de la dette des pays les plus pauvres ». À propos des réformes engagées dans les pays en développement,

le secrétariat de la CNUCED plaide en faveur « d'une libéralisation du commerce extérieur [...] progressive et mesurée ». Jugant que « réforme du secteur public n'est pas synonyme d'abandon de toute forme d'intervention publique », il écrit notamment que « la méthode appliquée avec succès par de nombreux pays a été d'intégrer les politiques de concurrence dans une politique industrielle de plus vaste portée ». ●

Erik Izraelewicz
(16 septembre 1992)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article permet de découvrir le rôle de la CNUCED, organisme créé en 1964 par l'ONU pour favoriser la mise en place d'échanges commerciaux équilibrés, l'accès des pays du Sud aux marchés du Nord et l'amélioration des termes de change. Trente ans plus tard, les pays du Sud, fournisseurs de matières premières dont les prix baissent, sont victimes d'une dette dont le poids s'alourdit ; ce fait témoigne de l'échec du tiers-

monde à s'extraire de la dépendance que la décolonisation leur faisait espérer. Deux problèmes sont ici mis en évidence :

- l'aide au développement des pauvres par les riches qui reste insuffisante en dépit des promesses du dialogue Nord-Sud. L'engagement pris par les pays riches de consacrer 1 % de leur PIB à l'aide aux pays pauvres n'est pas tenu ;
- la dette qui témoigne de l'existence de prêts ayant vocation à aider les pauvres, mais qui, paradoxalement, les asphyxie. La politique keynésienne tend

à redistribuer les richesses ou à relancer l'activité par des investissements dans les secteurs structurels. Elle suppose l'intervention de l'État. La politique de relance consiste à favoriser la reprise économique par l'augmentation des dépenses publiques. Celles-ci peuvent servir à aider les ménages pour créer une demande de consommation. La déflation par la dette est la théorie selon laquelle la déflation (baisse des prix) entraîne une hausse de la valeur réelle des dettes, rendant plus difficile le remboursement des emprunts.

Non-alignés

Cent dix-huit délégués dont quelque cinquante-cinq chefs d'État et de gouvernement, réunis ces jours-ci à La Havane pour le 14^e sommet du Mouvement des non-alignés, sont à la recherche d'une nouvelle raison d'être pour leur organisation. L'expression non-alignés a été forgée par Nehru en 1954, en pleine

guerre froide entre les Occidentaux et les Soviétiques.

L'année suivante, la conférence afro-asiatique de Bandung, en Indonésie, rassemblait quelques-uns des ténors qui allaient se retrouver six ans plus tard au premier sommet des non-alignés à Belgrade : le Yougoslave Tito, l'Égyptien Nasser, l'Indien

Nehru, l'Indonésien Sukarno... Le chef de la révolution cubaine, Fidel Castro, qui se remet péniblement d'une grave opération, est le dernier survivant de cette génération.

Les objectifs des premiers non-alignés étaient simples à énoncer : refuser l'antagonisme entre les deux blocs idéologico-militaires qui se partageaient alors le

monde ; se tenir à égale distance des États-Unis et de l'URSS et essayer de tirer le meilleur parti de la rivalité entre les deux. La recherche de cette « troisième voie » entre le capitalisme et le communisme soviétique n'a pas toujours connu un grand succès, mais au moins le non-alignement avait-il un sens.

La disparition du camp socialiste a changé la donne. Le mot non-alignés est resté, mais, depuis les années 1990, le Mouvement se caractérise par une hostilité à sens unique envers les États-Unis. Au sommet de La Havane, le président vénézuélien, Hugo Chavez, que Fidel Castro a adoubé comme nouveau chef de la révolution socialiste, tente de fédérer l'organisation autour de l'antiaméricanisme. La tâche est difficile, car, si les dirigeants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont prêts à dénoncer « l'hégémonie » américaine, ils ne sont pas tous disposés à rompre des lances avec Washington. Beaucoup mènent dans leur pays une politique économique libérale, tandis que pour d'autres le maintien au pouvoir dépend des subsides

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le non-alignement est un thème qui intéresse de nombreux chapitres : celui portant sur la « Décolonisation » dans la mesure où il concerne « la naissance du tiers-monde » ; celui de « La guerre froide » parce qu'il est une des composantes des relations Est-Ouest ; celui sur « Le nouvel ordre mondial après 1991 » étant donné qu'il pose le problème de la place des pays pauvres dans le cadre de la mondialisation.

L'article recouvre deux périodes bien tranchées :

– 1954-1965 (environ), période de naissance du mouvement.

Quelques personnalités, lieux et dates doivent impérativement être cités dans une copie : Nehru, l'initiateur de l'idée en 1954 ; la conférence de Bandung (1955), première tribune où s'exposa le principe ; Tito, qui organisa la première conférence des non-alignés (Belgrade en 1961) ; Castro, qui fut l'une des figures emblématiques du mouvement. L'article rappelle l'ambition des non-alignés : refuser la logique bipolaire du monde, exploiter l'affrontement Est-Ouest au mieux des intérêts du sud et créer une « troisième voie » entre le modèle communiste et celui libéral. Mais la sensibilité socialiste (Nehru, Sukarno) ou communiste (Tito, Castro) des principaux

leaders compromet le projet ; – 1991 à nos jours : la disparition de l'URSS remet en cause le principe du non-alignement, qui, incarné par des personnalités socialistes (Castro, Chavez), se transforme en antiaméricanisme, au risque de se déconsidérer.

L'article permet d'aborder la question de la réforme de l'ONU et du Conseil de sécurité susceptible d'être présentée comme une solution pour les pays pauvres : ils seraient mieux représentés si des pays émergents (Inde, Brésil) héritaient des pouvoirs des cinq membres permanents, et seraient mieux à même de se défendre si le droit de veto de ces derniers était aboli.

américains. Ils restent ainsi modérés dans leurs critiques. Ils ont insisté pour que soient gommées des résolutions de La Havane les passages les plus virulents, qu'il s'agisse de la politique israélienne ou de l'Irak. Ils ont d'ailleurs accueilli dans leurs rangs les nouveaux dirigeants de ce pays élus avec

la bénédiction de Washington. Un thème au moins les réunit : la réforme de l'ONU. Ils militent pour la « démocratisation » de l'organisation, pour l'augmentation des pouvoirs de l'Assemblée générale – où ils sont majoritaires – contre le Conseil de sécurité dominé par les grandes puissances, et pour

l'élargissement de ce même Conseil. Les divergences réapparaissent toutefois quand il s'agit de savoir qui devrait en bénéficier. C'est une des raisons pour lesquelles la réforme de l'ONU, aussi nécessaire soit-elle, n'est pas pour demain. ●

(17 septembre 2006)

L'indépendance du Togo

Par la voix de son délégué au conseil de tutelle, M. Kosciusko-Morizet, la France a officiellement informé l'Organisation des Nations unies de son intention d'accorder l'indépendance au Togo en 1960.

En dix ans, le Togo aura franchi les étapes qui devaient le conduire à l'émancipation politique. Sous mandat français depuis le traité de Versailles de 1919, sous tutelle depuis 1946, le Togo est devenu république autonome le 24 août 1956. Il bénéficia successivement de réformes politiques qui ne pouvaient aboutir qu'à l'indépendance.

Le 22 mars 1957, les pouvoirs du premier ministre furent renforcés. Le 22 février 1958, la « République du Togo » fut officiellement proclamée, et le 25 février 1958 étaient signées les conventions franco-togoïses.

Nerelevaient plus de la compétence de la France

que la monnaie, la défense et la diplomatie. La Chambre des députés, convoquée à Lomé, examinera sans aucun doute les modifications éventuelles à apporter à l'actuel statut. Il n'est donc pas exclu qu'une nouvelle étape soit franchie avant même la proclamation de l'indépendance. Malgré de réelles affinités ethniques, la République du Togo ne songe pas à lier son sort à celui du Ghana. D'autre part, les divergences d'intérêts, plus encore que les différences de statut politique, excluent un rapprochement avec le Dahomey, voisin oriental.

Il se pourrait donc que le Togo soit un des premiers États indépendants à demander à bénéficier du titre XIII de la Constitution, c'est-à-dire à s'associer librement à la « Communauté ». ●

(15 octobre 2008)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Ce texte évoque un exemple de décolonisation négociée. Il rappelle aussi les liens de coopération qui se sont établis entre les anciennes colonies et la CEE.

Un mandat plaçait un territoire sous la responsabilité d'une puissance ; l'autonomie permettait de transférer des pouvoirs politiques à des responsables locaux.

Le Togo indépendant a établi des relations de coopération économique dans le cadre de la convention de Lomé (1975), accord passé entre la CEE et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. NB : Dahomey correspond à l'ancien nom du Bénin.

MOTS CLÉS

OTAN

Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Cette alliance militaire regroupe depuis 1949, Les États-Unis, le Canada, leurs alliés en Europe occidentale et la Turquie, afin d'organiser la défense de l'Occident contre une éventuelle agression soviétique.

DROIT D'INGÉRENCE HUMANITAIRE

Apparue pendant la guerre du Biafra (1967-1970), cette notion défend l'idée que certaines situations exceptionnelles (famines, épidémies, génocides...) peuvent justifier la remise en cause de la souveraineté et autoriser des forces internationales à intervenir dans les affaires intérieures d'un État.

Les partisans de cette idée la justifient au nom de la *Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen* ; mais beaucoup y voient du néocolonialisme.

MONDIALISATION

Processus de constitution d'un marché universel : les espaces économiques nationaux laissent place à un espace mondial intégré. C'est l'image du « village planétaire », l'idée d'un « système monde ». La mondialisation tend à redistribuer richesses et travail, intensifie les échanges internationaux et favorise le développement des régions intégrées.

Les altermondialistes lui reprochent d'aggraver les inégalités, de déstabiliser les sociétés traditionnelles et d'ignorer les problèmes sociaux ; ils proposent un développement plus égalitaire, respectueux des droits de l'homme et de l'environnement.

FONDAMENTALISME

Attachement strict aux principes originels (ou fondements) d'une doctrine, souvent religieuse.

En conséquence, les fondamentalistes rejettent toutes formes d'innovations ou d'évolutions de leur doctrine, des rites, des mœurs ou usage.

Radicaux, ils peuvent se montrer violents.

À la recherche d'un nouvel ordre mondial

En 1991, l'URSS disparaît au moment où la Chine se dote d'une économie plus ouverte aux valeurs du capitalisme. Avec le recul du communisme, la guerre froide prend fin et l'espoir de voir s'instaurer un nouvel ordre mondial pacifié naît. Mais de nouveaux dangers apparaissent, qui obligent le monde à trouver des solutions pour les contenir.



Drapeau de l'OTAN.

La fin de la bipolarisation

Dans les années 1980, l'URSS semble plus forte que jamais. Mais sa puissance est un leurre. Maintenir son influence lui coûte cher, et ses alliés rejettent son modèle. Celui-ci est même contesté de l'intérieur : la dictature étouffe les initiatives et les retards économiques s'accroissent. Le pays n'arrive même plus à suivre la course aux armements. À partir de 1985, Mikhaïl Gorbatchev tente de réformer le système en menant une politique de « restructuration » de l'économie (perestroïka) et de « transparence » politique (glasnost). Pour diminuer les dépenses militaires, il cherche à apaiser les tensions

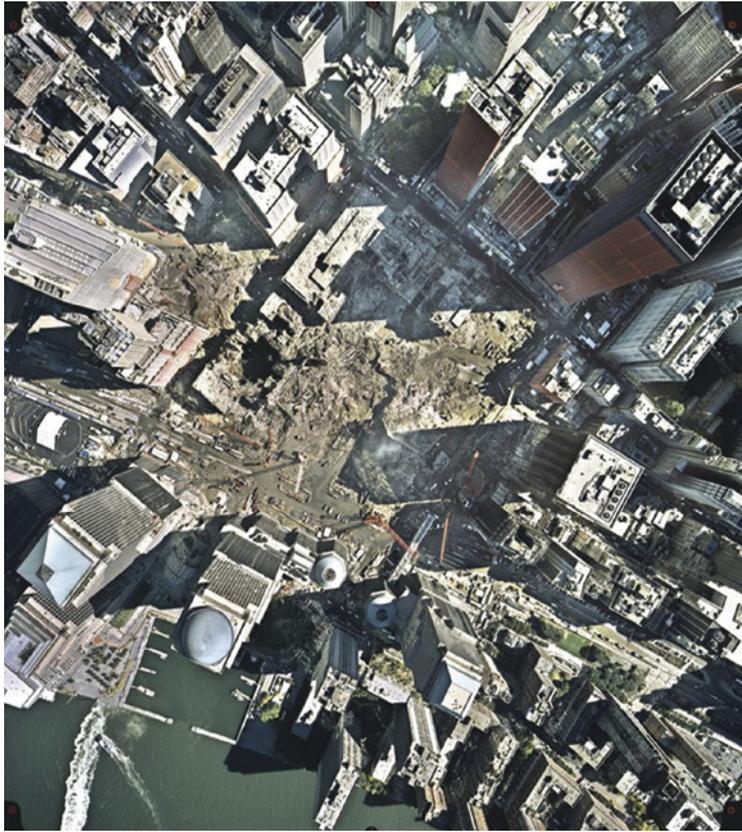
internationales. Mais les peuples profitent de la liberté de parole concédée pour se révolter : symbole de la bipolarisation du monde, le mur de Berlin tombe en 1989 ; deux ans plus tard, l'URSS disparaît. En Europe, la Russie n'est plus qu'une puissance moyenne et les anciens États communistes rejoignent l'Union européenne et l'OTAN. Dans d'autres régions du monde, la fin de la guerre froide permet de régler des problèmes anciens : en Afrique du Sud, l'apartheid prend fin. Les pays du tiers monde qui se réclamaient du socialisme pendant la guerre froide y renoncent. Les États-Unis n'ont plus d'adversaire majeur. Militairement, ils sont plus puissants que jamais ; économiquement et culturellement, leur modèle s'exporte. **Le monde semble s'américaniser.**

Un nouveau désordre mondial

Seuls « gendarmes du monde », les États-Unis tentent de diffuser leurs modèles économique et politique. Ils interviennent en Irak

(2003) pour y imposer la démocratie, ou en Yougoslavie (1992-1995) par le biais de l'OTAN pour y rétablir la paix ; mais ils suscitent des réactions de rejet et peinent à atteindre leurs objectifs. De fait, **c'est plutôt le désordre qui règne.** De nouvelles guerres ensanglantent le monde (Afghanistan, Kosovo). En 1994, un génocide déchire le Rwanda. Le conflit israélo-palestinien est plus meurtrier que jamais. Le nombre de pays dotés de l'arme nucléaire s'accroît, tandis que le terrorisme devient un problème majeur : arme des faibles, il permet à des organisations sans grands moyens de faire beaucoup de dégâts et de marquer les esprits. Le « nouveau désordre mondial » contraste avec l'intégration toujours plus poussée des économies, renforçant l'impression que les gouvernements n'ont plus beaucoup de prise sur

les évolutions majeures. Parce qu'elle crée de nouvelles inégalités, **la mondialisation est dénoncée** comme source de mille maux et **l'hégémonie américaine est critiquée**. Des mouvements altermondialistes préconisant de nouvelles formes de développement multiplient les manifestations. Au nom de l'Islam et de ses traditions, les fondamentalistes musulmans s'attaquent aux Occidentaux, les accusant d'opprimer leurs peuples. Ils s'appuient sur les conflits israélo-palestiniens, sur les interventions militaires américaines au Moyen Orient et sur les discriminations dont les musulmans peuvent souffrir dans de nombreux pays pour justifier les attentats qu'ils fomentent. Ils plongent des pays (Algérie) dans de dramatiques guerres civiles. Le 11 septembre 2001, l'organisation Al-Qaïda frappe les États-Unis chez eux. Londres et Madrid sont également touchés par des attentats.



Vue aérienne de *Ground zero*, après les attentats des tours jumelles du World Trade Center le 11 septembre 2001.

Réformer les instances internationales ?

Contre les nouveaux désordres, les Européens poursuivent la construction européenne afin d'étendre et de renforcer l'espace de paix et de prospérité que représente l'Union européenne. Sur ce modèle communautaire, d'autres régions du monde optent pour des **stratégies de renforcement des liens régionaux** : Mercosur entre certains pays de l'Amérique du Sud (Argentine, Uruguay, Brésil, Paraguay) ou l'Alena, accord de libre-échange entre le Mexique, le Canada et les États-Unis (1994).

Au niveau mondial, **on essaie de réformer les institutions internationales**, notamment l'ONU. Des projets pour rééquilibrer le Conseil de Sécurité en

accordant le statut de membre permanent de l'ONU à des puissances régionales (Inde, Brésil, Afrique du Sud) sont avancés. L'idée d'un « droit d'ingérence humanitaire » est proposée. Depuis 2002, une cour pénale internationale (CPI) représente une ébauche de justice internationale. Un groupe composé des 20 États les plus puissants (G20) se met en place : il se réunit régulièrement pour aborder les grands problèmes.

Face aux dérèglements écologiques, les Nations adoptent des protocoles de lutte commune (conférence de Kyoto, 1997), mais les pays les plus importants (États-Unis, Chine) refusent de les ratifier. Toutes ces évolutions n'en sont qu'à leurs débuts, et n'ont pas encore beaucoup d'effets concrets. ●

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

• **La difficile réforme des institutions internationales** p. 39
(27 mars 2008.)

• **Sommet de l'ONU : Kofi Annan et Georges Bush appellent à une réforme vitale** p. 39-40
(14 septembre 2005.)

• **Kofi Annan présente un projet de réforme de l'ONU** p. 40-41
(lemonde.fr, 20 mars 2005.)

DATES CLÉS

1991

Effondrement de l'URSS ; fin du Pacte de Varsovie (organisation militaire du bloc soviétique fondée en 1955).

1992

Traité de Maastricht qui entre en vigueur le 1^{er} novembre 1993. Il vise notamment la création d'une Banque centrale européenne et d'une monnaie unique (l'euro), ainsi que la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune.

1993

Accord de libre échange USA-Canada-Mexique (Alena).

1994

Génocide au Rwanda.

1995

Fin de la guerre des Balkans ; création de l'OMC.

1999

Adhésion de la Pologne, de la Hongrie et de la Tchéquie à l'OTAN.

2001

Attentats du 11 septembre à New-York ; adhésion de la Chine à l'OMC.

2003

Intervention américaine en Irak.

2004

Attentats à Madrid ; entrée de dix États d'Europe de l'Est dans l'Union européenne.

2005

La France et les Pays-Bas votent « Non » au Traité de constitution européenne (TCE) ; attentats à Londres.

2007

Traité de Lisbonne, dont l'objectif est de permettre à l'Union européenne de disposer d'institutions modernes et de meilleures méthodes de travail pour relever efficacement les défis du monde d'aujourd'hui.

2008

Crise financière.

NOTIONS CLÉS

TRIADE

Terme qui désigne les trois pôles économiques dominant dans le monde, centres d'impulsions politiques et économiques majeurs : les États-Unis, l'Union européenne et le Japon.

VILLE-MONDE

Agglomération qui exerce des fonctions stratégiques à l'échelle de la planète. Son rayonnement est à l'échelle mondiale. Elle concentre les fonctions de commandement économiques (sièges sociaux, banques, marchés boursiers), les laboratoires de recherche et formation supérieure (universités) ; elle polarise des flux de toutes natures qui entretiennent sa puissance (marchandises, capitaux, populations, informations) ; elle est reliée au monde par de nombreux réseaux de communications. New-York, Londres, Paris, Hong-Kong, Singapour et Tokyo sont les six villes-monde les plus importantes.

PILIER DE LA PUISSANCE AMÉRICAINE

Les États-Unis maintiennent leur puissance grâce à quelques moyens qui touchent les domaines suivants :

- militaire : ils possèdent l'arme atomique et ont la seule armée capable d'intervenir sur tous les points du globe. L'OTAN, le pacte de Bagdad, le traité de Rio d'assistance réciproque interaméricaine, lui assurent le soutien de nombreux alliés ;
- politique : ils occupent le siège de membre permanent de l'ONU et disposent du droit de veto ;
- économique : leur position est renforcée avec le dollar, les firmes multinationales, les marchés boursiers qui drainent les capitaux (Wall Street, Nasdaq) ;
- culturel : ils exercent une forte influence dans le monde avec leur langue, leurs médias (CNN), le cinéma (Hollywood) et ses artistes... ;
- recherche : leurs laboratoires bien équipés et leurs universités attirent les plus grands chercheurs (brain drain).

Composition : le monde depuis 1991, un nouvel ordre international ?



Wall Street, l'un des symboles de la puissance économique américaine

L'analyse du sujet

Il s'agit de décrire la situation mondiale dans tous ses aspects (politiques, culturels économiques...) pour en définir les caractéristiques : multipolaire, mondialisée, occidentalisée...

La problématique

Ce nouvel ordre est-il plus pacifié que pendant la guerre froide ? Vainqueurs de l'affrontement avec l'URSS, les États-Unis sont-ils hégémoniques ?

Le plan et les thèmes

Le plan peut être antithétique pour opposer la réalité d'un ordre dominé par les États-Unis aux limites de cette domination. Une approche thématique est cependant préférable afin d'analyser successivement l'ordre politique (domination américaine), la compétition économique (dominée par la Triade),

puis l'américanisation contestée de la planète. On peut aussi combiner les approches de la façon suivante.

Dans un premier temps, on présente la puissance américaine à travers l'ordre politique qu'elle veut imposer, l'influence économique qu'elle exerce et l'attractivité de son modèle culturel.

Dans un deuxième temps, on peut étudier la mise en place de l'ordre multipolaire dans le cadre de l'ONU, ou autour de centres d'impulsion économique et technique (Triade et villes-monde).

Un troisième temps peut être consacré aux nouveaux désordres qui remettent en cause l'organi-

sation de monde contemporain : les conflits locaux (Palestine, Afghanistan), les réactions identitaires des peuples menacés qui nourrissent le terrorisme international, les critiques émises par les mouvements altermondialistes ou écologistes.

Les repères essentiels

Les grands ensembles régionaux : l'Union européenne et la Méditerranée ; l'Aléna ; l'Aséan (Asie du sud-est) associée au Japon et à la Chine ; l'Amérique du Sud centrée sur le Mercosur ; le monde arabe (Afrique du Nord et Proche-Orient) ; l'Inde.

Sur ce fond s'impose la Triade (États-Unis, dorsale européenne et mégapole japonaise). ●

Ce qu'il ne faut pas faire

- Limiter l'analyse au seul ordre politique.
- Suivre un plan chronologique (la période est trop courte et on manque de recul).

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR LE THÈME DU NOUVEL ORDRE MONDIAL

Composition :

- Le monde depuis 1991 : un nouvel ordre international ? (Métropole, 2007)
- Les relations internationales de 1975 à 2003 (Asie, 2009)
- Ordre ou désordre mondial depuis le début des années 1970 (Polynésie, 2005)

Étude d'un ensemble documentaire

- Le tournant des années 1990 : une rupture dans les relations internationales (Antilles, 2007)
- Les années 1970 : un tournant dans la situation internationale (Inde, 2006)

Étude d'un document historique

- Un nouvel ordre mondial ? Discours de G. Bush (Inde, 2005)

La difficile réforme des institutions internationales

Réformes

Selon l'Élysée, la France et le Royaume-Uni ont la même approche pour réformer les institutions internationales – Conseil de sécurité de l'ONU, Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale – et ouvrir le G8 à la Chine, à l'Inde, à l'Afrique du Sud, au Brésil et au Mexique.

Institutions financières

Le FMI commence à muscler sa fonction de surveillance, après avoir été inaudible dans la crise des subprimes. La Banque mondiale a introduit le financement de la protection de l'environnement dans son action en faveur du développement.

Représentativité

La vraie réforme de ces institutions sera celle de leur représentati-

tivité. Les assemblées du FMI et de la Banque mondiale, à la mi-avril, seront l'occasion de tester la bonne volonté du couple franco-britannique, pour l'instant d'accord pour céder une partie

de leurs voix afin d'accroître celles des pays émergents.

G8

L'élargissement du G8 ne fait pas l'unanimité, comme l'analyse

son fondateur, Valéry Giscard d'Estaing, qui juge que « treize, c'est trop pour être efficace et pas assez pour être représentatif ». ●

(27 mars 2008)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article, bref, permet surtout de classer les enjeux du « **nouvel ordre mondial** », que ce soit aux niveaux politique (réforme du Conseil de sécurité), économique (rôle du FMI et de la Banque mondiale), écologique (quelles instances pour imposer des réglementations assurant un développement durable ?), ou concernant la représentativité des instances, l'efficacité des organisations et les objectifs à atteindre.

Le texte évalue le nouvel équilibre des forces dans le monde. De bipolaire (opposition États-Unis-URSS), il est devenu multipolaire avec quelques Grands incontournables : les États-Unis, l'Union européenne (incarquée par la Grande-Bretagne et la France), la Chine (en passe de devenir la première puissance économique mondiale), l'Inde (1 milliard d'habitants), le Brésil, l'Afrique du Sud (puissances régionales), le Japon et l'Allemagne. Les réformes posent la plupart du temps de grandes difficultés pour être admises, et le texte

en identifie certaines raisons :
– « la bonne volonté du couple franco-britannique » pose la question de la résistance des pays bénéficiaires de pouvoirs. Les membres permanents du Conseil de sécurité acceptent-ils de les partager ou d'y renoncer ? ;
– la non-unanimité pour élargir le G8 renvoie aux intérêts divergents de tous les pays. Dans le cadre d'un devoir, on peut ainsi soulever la problématique suivante : le G20 est-il un organisme trop lourd pour être efficace ?

Sommet de l'ONU : Kofi Annan et Georges Bush appellent à une réforme vitale

Le Premier ministre suédois, Göran Persson, a ouvert, mercredi matin 14 septembre à New York, le plus grand sommet de l'histoire destiné à réformer l'ONU à l'occasion du 60^e anniversaire de sa création et à stimuler la lutte contre la pauvreté. M. Persson préside ce sommet de trois jours, car c'est son compatriote, Jan Eliasson, qui assume depuis mardi la présidence de l'Assemblée générale des Nations unies pour sa 60^e session.

Le président gabonais, Omar Bongo, a succédé à la tribune à M. Persson, le Gabon ayant

assumé la présidence de la précédente session, par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères, Jean Ping. C'est ensuite le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, qui a prononcé un discours, suivi par le président américain, George W. Bush, en qualité de représentant du pays hôte.

Kofi Annan a prononcé un vibrant plaidoyer pour la mise en œuvre de la réforme de l'ONU et pour une « action collective » face à la pauvreté et aux défis à la sécurité. « Que le défi consiste à maintenir la paix, consolider un pays,

promouvoir la démocratie ou répondre à des désastres naturels ou causés par l'homme, nous avons constaté que même les plus puissants d'entre nous ne peuvent réussir seuls », a-t-il déclaré dans son discours face aux représentants de quelque 170 pays, dont 150 chefs d'État ou de gouvernement.

« En même temps, a-t-il ajouté, nous ne pouvons pas réussir non plus sans le leadership des puissants et l'engagement de tous. C'est pourquoi il est vital d'avoir des Nations unies en bonne santé et efficaces. » C'est aussi pourquoi « cette ré-

forme est importante et doit se poursuivre [...] nous ne pouvons ignorer que faire face aux défis de notre époque requiert de l'action et cette action doit être collective si elle veut être efficace », a-t-il poursuivi.

Les dirigeants présents au sommet doivent adopter un document sur une réforme de l'ONU et sur une relance d'un effort global en faveur du développement, sur lequel leurs diplomates se sont mis d'accord en extremis, mardi. Ce document de trente-cinq pages, résultat d'un compromis obtenu après trois semaines d'un intense bras de fer diplo-

matique, est beaucoup moins à poursuivre les efforts pour aplanir les divergences sur les points encore manquants, comme le désarmement et la non-prolifération.

L'échec sur le TNP « inexcusable »

Sur ce dernier sujet, il a déploré que « l'intransigeance sur les positions de principe ait empêché un résultat », pour la seconde fois cette année après l'échec en mai d'une conférence d'un mois sur la revitalisation du Traité de non-prolifération nucléaire. « C'est inexcusable », a-t-il asséné. M. Annan a mis les dirigeants face à leur responsabilité d'appliquer les décisions contenues dans le document, soulignant qu'ils doivent se sentir liés par lui. « Pour la première fois, vous allez accepter, clairement et sans ambiguïté, votre responsabilité collective de protéger les populations des génocides, les crimes de guerre et contre l'humanité et le nettoyage ethnique », a-t-il dit. « Excellences, vous serez tenus d'agir si un autre Rwanda menace », leur a-t-il lancé.

« Vous condamnez le terrorisme sous toutes ses formes et quel qu'en soit le fondement », a-t-il ajouté. « Et vous allez marquer votre soutien à une stratégie qui garantisse que nous luttons contre le terrorisme de manière à renforcer la communauté internationale et affaiblir les terroristes et pas l'inverse », a-t-il ajouté dans une allusion apparente à la situation en Irak. Le président Bush, à la tribune, a commencé par remercier le monde pour l'aide apportée après le cyclone Katrina qui a ravagé une partie du sud des États-Unis. « Plus de 115 pays et près d'une douzaine d'organisations internationales ont offert de l'assistance », a déclaré le président américain. « À chaque pays, chaque province, chaque communauté à travers le monde qui se tient au côté du peuple américain dans ces moments de besoin, je présente les remerciements de ma nation », a-t-il ajouté.

« Éliminer les subventions agricoles »

George W. Bush a ensuite appelé, mercredi, à « éliminer les subventions agricoles » des pays riches. « Je relance aujourd'hui un défi que j'ai déjà lancé. Il nous faut travailler ensemble lors [du cycle de négociations commerciales multilatérales] de Doha pour éliminer les subventions agricoles qui perturbent les relations commerciales et ralentissent le développement », a déclaré M. Bush. « Aujourd'hui, j'élargis un peu plus ce défi en faisant cette promesse : les États-Unis sont prêts à éliminer toutes les barrières douanières, les subventions et autres obstacles pour libérer le flux des biens et services au fur et à mesure que d'autres pays en feront de même », a-t-il souligné.

Le nouveau cycle de négociations de libéralisation du commerce mondial, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dit cycle de Doha, est actuellement au point mort, notamment à cause de l'impasse sur les

subventions aux producteurs agricoles. Les ministres des 148 pays membres de l'OMC doivent se retrouver à la mi-décembre à Hongkong pour tenter de débloquer ces négociations. Le président américain a ensuite évoqué la nécessité d'un « partenariat international » pour lutter contre la grippe aviaire. « Si ce virus n'est pas combattu, il pourrait entraîner la première pandémie du XXI^e siècle », a déclaré M. Bush à la tribune des Nations unies. « Aujourd'hui, j'annonce un nouveau partenariat international sur la pandémie de la grippe aviaire », a-t-il dit. « Ce partenariat requiert que les pays faisant face à l'émergence (de la grippe aviaire) partagent immédiatement les informations dont ils disposent et des échantillons » avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a-t-il précisé, en indiquant que « beaucoup de pays » avaient déjà rejoint cette mobilisation.

Le virus H5N1 de la grippe aviaire, qui s'est propagé dans les pays d'Asie du Sud-Est avant

d'apparaître en Sibérie, a tué au moins soixante personnes depuis 2003, notamment au Vietnam.

La question de la corruption a, par ailleurs, été évoquée par le président Bush. « L'ONU doit être forte et efficace, libre de toute corruption, et doit rendre des comptes aux peuples qu'elle sert », a-t-il déclaré. « Les Nations unies doivent faire preuve d'intégrité et être à la hauteur des normes qu'elle fixe pour les autres », a souligné le président américain, alors que l'organisation mondiale fait l'objet de vives critiques pour sa gestion du programme « Pétrole contre nourriture » en Irak. « Les réformes sur les institutions comprennent en général des mesures qui incluent des contrôles internes, identifient d'éventuelles réductions de coûts et s'assurent que les précieuses ressources (qui leur sont attribuées) soient utilisées dans le but prévu », a-t-il conclu. ●

(14 septembre 2005)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article est d'abord une bonne occasion de réviser les **principales institutions de l'ONU, telles qu'elles ont été fondées en 1945** (traité de San Francisco) et qui doivent être présentées dans un devoir portant sur ce sujet. On y retrouve : l'Assemblée générale qui réunit les délégués de chaque pays, le secrétaire général qui dirige l'organisation (il en détient le pouvoir exécutif), le Conseil de sécurité qui prend les décisions concernant le maintien de la paix, les organisations civiles (OMS, OMC, FMI, FAO, UNESCO...) spécialisées dans un domaine particulier (aide financière, agriculture ou culture). Il faut y ajouter la Cour internationale de Justice de la Haye et les casques bleus. Kofi Annan rappelle les

objectifs de l'organisation en une formule : « maintenir la paix, consolider un pays, promouvoir la démocratie », ce qui revient à œuvrer au désarmement, au développement de programmes d'entraide face aux catastrophes (Katrina), aux épidémies (comme le Sida) ou aux inégalités économiques (rôle de la CNUCED), et à lutter contre les dictatures ou la corruption. Elle a aussi pour mission de dénoncer les crimes contre l'humanité (exemple du Rwanda) dont la définition remonte à sa naissance (1945), et de contenir le terrorisme (Al-Qaïda) devenu nouveau fléau mondial depuis le 9 septembre 2001. Ici, il faut noter le paradoxe d'une organisation qui fonctionne selon des principes démocratiques (un pays, une voix ; la séparation des pouvoirs ; droits de l'homme), afin

de défendre les valeurs de la démocratie pluraliste tout en intégrant dans ses rangs des régimes qui ne les respectent pas (pays communistes comme la Chine) !

Cet article est ensuite un **moyen de définir les défis posés par le nouvel ordre mondial** et de les classer en vue de bâtir un plan de composition portant sur le monde après 1991 : 1. la sécurité collective ; 2. le nouvel ordre économique, 3. la coopération sanitaire, écologique ou d'urgence. Les exemples présentés permettent aussi de recenser les résistances aux changements, avec notamment l'égoïsme des États qui cherchent d'abord à préserver leurs intérêts, ou de conserver leurs privilèges comme le font les membres permanents du Conseil de sécurité, soucieux de garder l'usage du droit de veto.

Kofi Annan présente un projet de réforme de l'ONU

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a mis, lundi 21 mars, les dirigeants du monde devant leurs responsabilités, en leur enjoignant d'adopter en bloc, avant septembre, son projet de réforme de l'ONU et de lutte contre la pauvreté rendu public dimanche. « Les objectifs de développement du Millénaire [ODM] peuvent être atteints mais seulement si vous, les États membres, êtes prêts à adopter une série de décisions précises et concrètes cette année », a-t-il dit dans un discours devant l'Assemblée générale de l'ONU. Évoquant le sommet mondial prévu du 14 au 16 septembre 2005 à New York, M. Annan a dit aux délégués : « Je vous présente mon rapport six mois avant cette réunion, de sorte que vos gouvernements aient tout le temps de l'étudier. Mon espoir est que les dirigeants du monde, lorsqu'ils viendront en septembre, soient prêts à prendre les décisions nécessaires. » « Et je souhaite qu'ils les adoptent en bloc », a-t-il ajouté en parlant de ses propositions.

Projet ambitieux

Le secrétaire général des Nations unies avait dévoilé, dimanche, un ambitieux projet de réformes de l'ONU et proposé un code d'entrée en guerre dans lequel le rôle central du Conseil de sécurité est réaffirmé. Dans un rapport de 62 pages, M. Annan rappelle avoir pris la décision de s'atteler à une vaste réforme de l'ONU après les profondes divisions constatées entre États membres au moment du déclenchement de la guerre en Irak. Il reprend à son compte l'idée de faire passer le Conseil de sécurité de 15 membres actuellement à 24, en soulignant la nécessité de le réformer « pour le rendre plus largement représentatif de la communauté internationale dans son entier, et des réalités géopolitiques d'aujourd'hui ». L'idée d'un conseil à 24 membres avait été formulée le 30 novembre

POURQUOI CET ARTICLE ?

Sur un thème semblable aux deux articles précédents et couvrant les mêmes chapitres, cet article présente **la question des réformes de l'ONU sur un plan plus institutionnel**. Il est intéressant de confronter les propositions du secrétaire général au projet initial de 1945. L'opération permet de mettre en évidence les transformations du monde de 1945 à nos jours. On s'appuiera sur deux axes qui peuvent être repris dans le cadre d'un travail de synthèse.

1. La révision des objectifs (2^e partie du texte). Trois thèmes se dégagent :
– la lutte contre le terrorisme qui renvoie aux menaces pesant sur

le monde depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York. Ce terrorisme peut aussi s'inscrire à l'intérieur d'un État dans le cadre d'un génocide par exemple, comme ce fut le cas au Rwanda ou dans les Balkans ;
– la mise en place d'un principe de prévention, qui pourrait être la reconnaissance d'un devoir d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État ;
– l'aide à la sortie de guerre, pour aider les pays à se reconstruire.

2. La réforme des institutions (1^{re} partie du texte). Là aussi, trois axes se dessinent :

– la réforme du Conseil de sécurité par deux moyens : son élargissement à 24 et la recherche d'un nouvel équilibre

entre les membres permanents et les autres ;

– la mise en place de moyens d'action comme les « sanctions » ou les « réserves stratégiques » ;
– le toilettage de l'Assemblée ou de la Commission des droits de l'homme pour les rendre plus efficaces et en conformité avec les objectifs fixés.

La politique de relance consiste à favoriser la reprise économique par l'augmentation des dépenses publiques. Celles-ci peuvent servir à aider les ménages pour créer une demande de consommation. La déflation par la dette est la théorie selon laquelle la déflation (baisse des prix) entraîne une hausse de la valeur réelle des dettes, rendant plus difficile le remboursement des emprunts.

par un comité des sages international, qui avait proposé deux modèles à cette fin. Dans son texte, M. Annan ne tranche pas non plus en faveur d'une de ces deux options, prévoyant des répartitions différentes des sièges entre membres permanents et temporaires. Il encourage en revanche les États à se mettre d'accord « sur cette importante question avant le sommet de septembre 2005 ».

M. Annan souhaite aussi remplacer la Commission des droits de l'homme, très controversée en raison de l'entrisme pratiqué par des pays peu respectueux de ces droits, par un conseil plus restreint, avec un système d'élection réaménagé. Il propose également de revitaliser l'Assemblée générale, notamment en allégeant son calendrier et en rationalisant son travail, de toiletter la Charte de l'ONU et de supprimer des organes estimés obsolètes comme le comité d'état-major et le conseil de tutelle.

Davantage de sécurité

Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande. Vers la sécurité humaine, le développe-

ment de la société et les droits de l'homme pour tous », le secrétaire général des Nations unies propose une définition universelle du terrorisme. Il demande aux dirigeants mondiaux d'approuver un texte qui « définisse les conditions d'usage de la force par la communauté internationale » et d'affirmer « leur volonté d'être guidé par lui quand il s'agira d'autoriser l'usage de la force ».

Ce texte devra réaffirmer « le rôle central du Conseil de sécurité des Nations unies, son droit de recourir à la force, y compris de manière préventive, pour préserver la paix et la sécurité internationales, y compris dans les cas de génocide, nettoyage ethnique et autres crimes contre l'humanité ». Il devra également examiner, avant d'autoriser l'usage de la force, « si la menace est effectivement sérieuse, si d'autres moyens que la force ne pourraient pas permettre de stopper la menace, si les moyens utilisés sont proportionnels à la menace et s'il y a une chance raisonnable de succès ».

M. Annan invite également les chefs d'État à approuver la création d'une « commission d'édification

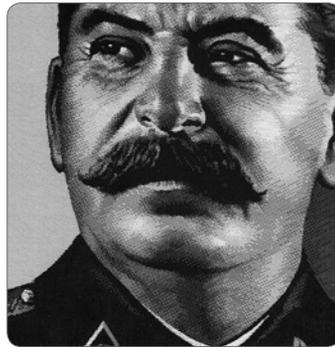
de la paix », un organisme qui serait chargé d'aider les pays sortant d'un conflit à consolider la paix une fois celle-ci conclue.

Il souhaite aussi la création de « réserves stratégiques » pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU, un département qui souffre parfois de manque de financement et surtout de troupes. Il appelle également de ses vœux le « renforcement des capacités des États membres à imposer des sanctions ». Par ailleurs, M. Annan demande aux États membres de déclarer que « tout acte destiné à causer la mort ou de graves blessures à des civils ou à des non-combattants [...] dans le but d'intimider une population ou de forcer un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir quelque acte que ce soit, constitue un acte de terrorisme ».

Jusqu'ici, les tentatives de définir le terrorisme ont toujours échoué, les pays ne parvenant pas à s'accorder sur le point de savoir qui est un terroriste et qui est un combattant de la liberté. ■

(20 mars 2005)

L'EUROPE DE 1945 À NOS JOURS



NOTIONS CLÉS

INSTITUTIONS DE LA CEE

La CEE distribue les pouvoirs entre plusieurs organismes. Le Conseil européen réunit les chefs d'État ou de gouvernement afin de définir les orientations à suivre. La commission (Bruxelles) propose des projets et met en œuvre la politique communautaire. Le Conseil des ministres (issus des gouvernements) prend les décisions. Le Parlement (Strasbourg) contrôle la Commission des Communautés européennes. La Cour de justice (Luxembourg) juge les différends entre États ou entre État et citoyens. Le Comité économique et social conseille la Commission. La loi européenne est définie par les traités ratifiés par référendum ou par les assemblées nationales. La séparation des pouvoirs propre aux démocraties est ainsi assurée.

CONDITIONS D'ADHÉSION À LA CEE

Pour entrer dans l'Europe, il faut obtenir l'accord de tous les membres. Il faut aussi être une démocratie : garantir les libertés fondamentales, respecter les droits de l'Homme, accepter le pluralisme politique (multipartisme) dans le cadre de la souveraineté populaire (suffrage universel), renoncer à la peine de mort. Il faut encore adhérer aux principes du libéralisme économique et avoir un niveau de développement qui assure une concurrence loyale avec les partenaires communautaires. L'Espagne et le Portugal n'ont pu entrer dans la CEE tant qu'ils se trouvaient sous les régimes autoritaires de Franco et Salazar ; malgré ses efforts de démocratisation, la candidature de la Turquie a été rejetée parce qu'elle ne respectait pas toutes les conditions.

LE MARCHÉ EUROPÉEN

Il s'est constitué par étape. Dans un premier temps, les barrières douanières ont été levées (marché commun de 1968) ; puis les frontières ont été supprimées (Acte Unique) pour permettre la libre circulation des biens.

La construction de l'Europe de l'Ouest

L'idée d'Europe est ancienne, mais il a fallu le désastre des deux guerres mondiales et la menace communiste pour que les Européens s'attellent réellement à la tâche de construire une Europe unie. Jusqu'en 1992, cette construction ne concerne que l'Europe occidentale, dans le cadre d'une communauté économique.



Georges Marshall, secrétaire d'État des États-Unis de 1947 à 1949, laisse son nom au plan Marshall, projet dont il est à l'origine.

Reconstruire tout en contenant la menace soviétique

Le but est de mettre fin aux guerres entre Européens et de permettre à l'Allemagne dénazifiée de reprendre sa place dans la communauté des États démocratiques. Il s'agit aussi de s'entraider pour reconstruire les pays dévastés par le conflit.

Un objectif plus politique motive les Européens : contenir à la menace soviétique. L'URSS n'a pas renoncé à étendre le communisme à l'ouest, où

les partis communistes (français et italien notamment) sont forts (25 à 30 % des électeurs en 1945).

Tout en finançant la reconstruction par le biais du plan Marshall (1947), les États-Unis soutiennent vigoureusement les premiers efforts de rapprochement : ils contribuent notamment à la création de l'Organisation européenne de coopération économique (OEEC) en 1948 pour répartir l'aide Marshall.

Une communauté soudée par l'économie

Au départ, les pères de l'Europe tentent de mener la construction européenne sur plusieurs plans à la fois : politique, avec le Conseil de l'Europe (1949) ; économique, avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951 ; militaire, avec la Communauté européenne de défense (CED)

en 1952. Mais le Conseil de l'Europe a peu de pouvoir, les différents pays membres tenant trop à leur indépendance. En 1954, l'Assemblée nationale française rejette le projet de CED, de crainte qu'une armée européenne ne remette en cause l'indépendance de la France.

Dans ces conditions, **une seule voie demeure, celle de l'intégration économique.** C'est elle qui est suivie à partir de 1957, année où le traité de Rome associe six États : la France, la République fédérale allemande, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. L'objectif est de créer un « marché commun » européen sans droits de douanes entre les États (mesure établie en 1968), puis d'instaurer



Les six pays fondateurs de la CECA.

la libre circulation des biens (Acte Unique de 1986) et des personnes (traité de Schengen).

Ces dispositions, combinées avec le **principe de la « préférence communautaire » qui impose aux pays membres d'acheter à leurs partenaires** plutôt qu'à des concurrents hors communauté, dynamisent l'économie européenne qui se reconstruit et rattrape son retard sur les États-Unis. À la fin des années 1980, la Communauté économique européenne (CEE) devient le premier marché de production et de consommation mondial.

Depuis 1975, la politique régionale de la CEE se donne pour objectif de réduire les écarts entre les régions les plus pauvres et les autres. Ainsi le réseau routier de régions enclavées, comme le massif central, ou celui de pays entiers, comme le Portugal, se développent.

Lancée en 1962, la politique agricole commune (PAC) permet de moderniser les agricultures et de faire de la CEE un exportateur net de produits agricoles.

Le renforcement des liens communautaires

L'élargissement de la communauté à 9, 10 puis 12 États et la multiplication des actions communes (PAC, Europe de la pêche, Erasmus pour l'échange d'étudiants...) obligent les Européens à développer de

nouvelles institutions. En 1979, la CEE se dote d'un Parlement (Strasbourg) élu au suffrage universel. Les députés européens exercent un pouvoir de contrôle sur l'exécutif communautaire installé à Bruxelles. Pour faciliter les échanges, les Européens s'efforcent de stabiliser leurs monnaies. Une unité monétaire est instituée (l'ECU, 1979), à laquelle toutes les monnaies sont rattachées. Si ces dernières s'écartent trop de l'unité, à la hausse ou à la baisse, la Communauté intervient sur les marchés pour préserver la parité initiale.

Une union critiquée et inachevée

La Norvège, l'Islande et la Suisse refusent de s'associer à la construction européenne. Si elle y est entrée en 1972, la Grande-Bretagne reste attachée à l'idée d'une Europe limitée à un libre marché qui préserve les indépendances nationales. Cependant, l'hostilité

à l'Europe vient plutôt de mouvements politiques à l'intérieur des différents pays membres : les partisans communistes reprochent à l'Europe son hostilité à l'URSS et de ne pas lutter contre le capitalisme ; les extrême-droites nationalistes craignent un affaiblissement de l'identité nationale et les « souverainistes » (comme les Gaullistes), partisans d'une Europe réduite à sa dimension économique, sans aucun rôle politique, craignent la perte de l'indépendance.

Parmi les partisans de l'Europe, certains regrettent que le Parlement n'ait pas de pouvoir législatif. Avec l'élargissement de la CEE à la Grèce (1980), l'Espagne et le Portugal (1982), les décisions politiques deviennent de plus en plus difficiles à prendre. Pour être plus efficace au niveau de son fonctionnement et plus proche des citoyens européens, la Communauté doit se réformer. ●

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

• **Ainsi naquit la Communauté européenne** p. 47-48 (Daniel Vernet, 23 mars 1997.)

• **Erasmus vers une formation européenne** p. 48-49 (3 mars 1988.)

• **La France, le Danemark et l'Irlande ont déjà dit non par le passé** p. 49 (31 mai 2005.)

DATES CLÉS

1948

Création de l'OECE.

1951

Création de la CECA.

1952

Traité de Paris (CED).

1954

Rejet par la France de la CED.

1957

Création d'EURATOM (énergie civile) ; traité de Rome (qui institue la CEE).

1962

Création de la PAC.

1968

Création du Marché commun.

1972

Adhésion du Danemark, de l'Irlande et de la Grande-Bretagne à la CEE.

1975

Création du FEDER (aide au développement des régions).

1979

Mise en place de l'ECU (ancienne appellation de l'Euro).

1981

Adhésion de la Grèce.

1985

Adhésion de l'Espagne et du Portugal.

1985

Traité de Schengen (libre circulation des personnes).

1986

Acte unique (libre circulation des biens).

1987

Programme Erasmus (échanges d'étudiants entre les universités).

1992

Traité de Maastricht.

1995

Adhésion de la Suède, de l'Autriche et de la Finlande ; passage à l'Union européenne.

NOTIONS CLÉS

LIBÉRALISME SOCIAL-DÉMOCRATE EUROPÉEN

L'Europe de l'Ouest fait partie du « monde libre ». La région connaît des régimes qui ont adopté la démocratie libérale caractérisée par le multipartisme (pluralisme) et l'économie de libre-échange capitaliste. Ces pays se distinguent cependant du modèle américain par une politique plus sociale de redistribution des revenus mise en œuvre par des États-providence.

DÉMOCRATIE, MONARCHIE, RÉPUBLIQUE

Dans l'Europe de l'Ouest, la démocratie est libérale. Elle respecte les droits de l'homme, garantit les libertés fondamentales et l'égalité de droit, et confie le pouvoir aux partis majoritaires – ceux qui dans le cadre d'une compétition électorale remportent le plus de voix. Ces démocraties peuvent être des monarchies (Grande-Bretagne, Belgique, Suède, Espagne) ou des républiques (France, Allemagne, Italie, Suisse). La différence réside dans le statut de la personne qui incarne la nation : un monarque héréditaire intronisé à vie (sauf démission), ou un président élu pour une durée limitée.

DORSALE EUROPÉENNE

Espace fortement urbanisé qui s'étend approximativement de Londres à Milan, en passant par la vallée du Rhin. C'est à l'intérieur de cet espace que la production de richesse et les flux sont les plus importants en Europe. On y trouve également les grandes capitales de la CEE (Bruxelles, Strasbourg, Luxembourg, Francfort), cette dorsale constitue le cœur économique de l'Europe de l'Ouest et contraste, dans cette dernière, avec les régions moins intégrées comme l'Italie du Sud (Mezzogiorno), l'Écosse ou le Massif central français.

AELE

Association européenne de libre-échange créée en 1960 à l'initiative de la Grande-Bretagne. Elle vise à développer un espace économique capable de faire contrepoids à la CEE.

Composition : l'Europe de l'Ouest en construction de 1945 à la fin des années 1980



Le drapeau européen reste le même, indépendamment des élargissements de la CEE, puis de l'UE.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Penser l'Europe de l'Ouest en tant qu'espace continental et ignorer la CEE.
- Ignorer la diversité politique des premières années : régimes autoritaires de l'Europe du Sud, neutralité de la Suisse et de la Suède, opposition entre monarchies et Républiques, etc.

L'analyse du sujet

Le sujet porte sur l'Europe non communiste, dont les pays membres de la CEE. Le mot *construction* ne doit pas être confondu avec *reconstruction*. Les dates proposées suggèrent d'étudier les étapes de l'organisation politique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1980. Si le sujet ne se réduit pas à la CEE, celle-ci se trouve toutefois au centre de l'exposé.

La problématique

L'Europe affaiblie et menacée par l'impérialisme soviétique a-t-elle surmonté ses anciennes rivalités et retrouvé une place conforme à ses ambitions ?

Le plan détaillé

Le plan chronologique s'impose car il faut montrer une évolution : le processus de construction.

I. 1945-1960 : l'Europe de l'Ouest est seule à se construire.

- a) La fin de la Seconde Guerre mondiale entraîne une coopération entre trois États (France, Italie, Allemagne de l'Ouest), puis de six États.
- b) La création d'organismes (Conseil de l'Europe, CEEA, CEE) marque une résurrection de l'Europe.

II. 1960-1973 : l'Europe commence à s'ouvrir à d'autres pays.

- a) La croissance attire de nouveaux pays.
- b) Le Royaume-Uni ne fait pas l'unanimité.
- c) Les institutions de la Communauté évoluent.

III. 1973-1980 : l'Europe prend des décisions importantes concernant l'entrée de nouveaux pays.

- a) De nouveaux pays composent la CEE.
- b) Avec son élection au suffrage universel (1979), le Parlement européen voit son rôle s'agrandir.
- c) Les entrées et les coopérations avec d'autres pays s'accroissent dès 1980.

Les repères essentiels

Différentes phases d'extension de la CEE : 1973, premier élargissement avec l'adhésion du Danemark, du Royaume-Uni et de l'Irlande (Europe des Neuf) ; 1981, deuxième élargissement avec l'entrée de la Grèce (Europe des Dix) ; 1986, troisième élargissement avec l'arrivée de l'Espagne et du Portugal (Europe des Douze). ●

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Composition

– Motivations, enjeux et difficultés de la construction européenne de 1945 à la fin des années 1980 (Amérique du Nord, 2005)

Études d'un ensemble documentaire

- Les hommes politiques français et la construction européenne (Afrique, 2005)
- La politique européenne du général de Gaulle (Asie, 2009)

Ainsi naquit la Communauté européenne

Il y a quarante ans, à Rome, étaient jetées les bases de ce qui est devenu l'Europe des Quinze. D'une même voix, les Six affirmèrent ce jour-là leur détermination à « établir les fondements d'une union plus étroite entre les peuples » du continent. Histoire d'une géniale fuite en avant.

Il pleut des cordes, ce 25 mars 1957, et pourtant Rome est en fête. Des affiches ont été collées sur les murs : « Six peuples, une seule famille, pour le bien de tous. » Les excellences, elles, sont réunies au Capitole pour apposer leur signature sur deux textes : le traité instituant la Communauté économique européenne et le traité sur l'EURATOM. Six États sont présents : les trois pays du Benelux, la France, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne. Les premiers ont dépêché leur ministre des Affaires étrangères. Seule la RFA est représentée par le chef du gouvernement. Le chancelier Konrad Adenauer a fait le déplacement pour souligner l'importance que son pays attache à la construction européenne. Il s'en est expliqué dans ses *Mémoires* : « Avec l'évolution du monde de l'après-guerre, il n'est aucun pays européen en mesure de garder une économie saine s'il est réduit à lui-même, car chaque pays européen pris isolément est trop petit. » Même une Allemagne réunifiée, ajoute-t-il, avant d'en tirer la conclusion : « C'est seulement en se mettant ensemble dans un espace économique commun que les pays d'Europe peuvent, à long terme, redevenir et rester compétitifs. »

Mais le chancelier sait bien que l'objectif économique n'épuise pas les ambitions des traités. Leur signification est avant tout politique, ne serait-ce que parce qu'ils remettent en route une construction européenne en panne depuis le rejet de la Communauté européenne de défense (CED) par l'Assemblée nationale française, moins de trois ans auparavant. L'Europe en effet revient de loin. Tout avait commencé

ou recommencé en 1950. Jean Monnet, alors commissaire général au plan, se lance dans ce qu'un autre acteur de l'intégration européenne, Robert Toulemon, appelle « une géniale fuite en avant ». Jusqu'à la fin des années 1940, la France revendiquait la Ruhr afin que ce berceau de fer et d'acier de la puissance allemande ne puisse plus jamais être mis au service de visées agressives. Mais elle doit se rendre à l'évidence. Aucun de ses alliés ne soutient ses revendications. Les Anglo-Saxons sont plutôt partisans de reconstruire une Allemagne occidentale puissante face au bloc communiste. Faute de pouvoir contrôler la sidérurgie allemande, les Français proposent que les Européens mettent ensemble leur potentiel. C'est la Communauté du charbon et de l'acier (CECA).

Un raisonnement analogue est fait quelques années plus tard pour la défense. Sous l'impulsion des Américains, la RFA va être réarmée. Plutôt qu'une armée allemande indépendante, la France préfère une armée européenne. C'est l'idée de la CED. Mais là, les choses ne se passent pas aussi bien que pour la CECA. Les Français sont divisés et le projet échoue finalement sur l'opposition conjuguée des communistes, des gaullistes et d'une partie des radicaux.

Le coup est rude pour les partisans de l'intégration européenne. L'unité européenne est « blessée », écrira dans *Le Monde* Maurice Faure, secrétaire d'État aux affaires étrangères au moment de la négociation des traités de Rome. Les « Européens » ne savent pas par quel bout reprendre l'aventure. La France, Jean Monnet en tête, penche pour la multiplication des coo-

pérations sectorielles (transports, travaux publics, énergie atomique). Les Allemands eux-mêmes sont divisés. Adenauer est un peu isolé dans sa vision d'une Europe acteur de la vie internationale. Son ministre des Finances, Ludwig Ehrhard, veut une vaste zone de libre-échange et se méfie de Monnet qu'il tient pour un dangereux dirigiste.

Il faut les événements de l'automne 1956, la crise de Suez que Konrad Adenauer vit pratiquement en direct depuis Paris, et l'écrasement de la révolution hongroise, pour qu'un élan politique décisif soit donné. Les bases d'une relance avaient été jetées l'année précédente à la conférence de Messine des ministres des Affaires des six pays membres de la CECA. Officiellement, ils devaient chercher un successeur à Jean Monnet, qui avait abandonné sa charge de haut-commissaire, mais ils avaient élargi l'ordre du jour au renforcement de la coopération. Paul-Henri Spaak, chef de la diplomatie belge, avait été nommé à la tête d'un comité, qui fit un travail remarquable, proposa la création de deux nouvelles communautés (Marché commun et EURATOM) et défricha si bien le terrain que la négociation des traités eux-mêmes prit moins de six mois. Non que les positions de uns et des autres aient été proches. Au contraire. La France est beaucoup moins intéressée par le Marché commun que par l'EURATOM. Si elle accepte le premier, c'est pour avoir l'autre. Les propositions du comité Spaak sont fraîchement reçues par la haute administration française et par une grande partie du patronat, qui ne voient pas sans appréhension le démantèlement des barrières douanières.

Les uns et les autres considèrent que l'économie française n'est pas en mesure d'affronter sans garde-fou la compétition internationale. Il leur semble nécessaire, auparavant, d'harmoniser les charges sociales, fiscales, salariales, car ils craignent la concurrence de pays moins avancés socialement, au rang desquels ils placent à tort la République fédérale. Après la crise de Suez, Guy Mollet imposa le Marché commun à des fonctionnaires qui n'en voulaient pas. À Rome, le 25 mars 1957, les Six (la Grande-Bretagne a été invitée à participer aux négociations mais s'en est immédiatement retirée) signent donc deux traités.

Des textes touffus, difficilement compréhensibles pour le grand public : celui instituant le Marché commun compte 248 articles, celui sur l'EURATOM, 223, les exceptions et autres exemptions pullulent. Les mêmes reproches seront faits quelque trente-cinq ans plus tard au texte du traité de Maastricht, qui, difficulté supplémentaire, se présente souvent sous la forme d'amendements au traité de Rome !

Le préambule du texte sur le Marché commun indique que les signataires sont « déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ». La deuxième partie énonce les principes du désarmement douanier, de la libre circulation des marchandises, l'élimination des obstacles non tarifaires, les buts de la politique agricole commune, les modalités de la libre circulation des personnes, des services, des capitaux, qui ne deviendra réalité que bien des années après. Une cinquième et dernière partie dé-

crit les institutions, l'Assemblée européenne, la Commission, le Conseil, qui seront complétées par la suite mais qui restent jusqu'à maintenant la base de

l'organisation de l'Europe. Chaque pays a essayé de faire valoir son point de vue et triompher ses intérêts. La France avait trois préoccupations.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article permet de réviser le cours sur « La construction européenne de 1950 à 1990 ». Mais le recul dont dispose l'auteur permet aussi de mettre celle-ci en perspective et de **dé-couvrir la continuité du projet européen de 1945 à nos jours**. Sur la naissance de la CEE, on y trouve les connaissances clés à faire figurer dans une copie : – acteurs et contextes : les noms des six États fondateurs sont à retenir, ainsi que celui de la Grande-Bretagne « invitée » à négocier. Le contexte est celui de la reconstruction et de la guerre froide. Mais l'incidence des événements de 1956 (crises de Suez et Budapest) est à relever car elle justifie l'un des objectifs des fondateurs de la CEE ; – objectifs : il y en a quatre. Sur le long terme, il s'agit de réaliser une « union sans cesse plus étroite » (1) fondée sur la réconciliation des anciens

ennemis. La voie économique est choisie pour « redevenir (2) et rester (3) » une puissance, chaque pays seul ne pouvant y prétendre. Mais il fallait surtout faire « face au bloc communiste » (4) dont les menaces (Suez et Budapest) se faisaient sentir ; – moyens : le texte cite quelques repères incontournables (CECA, CEE, EURATOM, PAC), les institutions (Commission, Conseil, Assemblée) ; il évoque aussi deux principes de base : la « libre circulation » et « l'unanimité » dans les décisions, garante de l'indépendance des États membres. L'auteur montre que les critiques de 1957 restent celles de 1997 : « les mêmes reproches » sur la question sociale contre le libre marché sont exprimés lors des référendums de 2003, ainsi que les mêmes divergences, qui ont conduit les Allemands à prévoir dès 1957 les modalités de la réunification de 1990.

La première, qui vaudra aux responsables européens bien des marathons nocturnes et à la Communauté bien des crises, est l'agriculture. Avec l'appui des Italiens, ses représentants se sont battus pour que ce secteur ne soit pas exclu des accords. Ils ont obtenu l'unité des prix, la libre circulation des produits, la préférence communautaire et la coresponsabilité financière. La deuxième a perdu de son acuité mais n'a pas totalement disparu : c'est le sort des territoires d'outre-mer ; en 1957 ils sont encore nombreux, et ce souci concerne aussi bien les Belges et les Néerlandais que les Français. Les Allemands ont déjà l'impression de payer pour les « colonies » de leurs partenaires. La troisième, c'est que rien d'irréversible ne soit créé et que le passage à la deuxième étape ne puisse être décidé qu'à l'unanimité. Curieusement, les Allemands avaient le même souci du provisoire que les Français. Certes en bon Rhénan, Adenauer est un Européen convaincu. L'Europe est là pour « protéger les Allemands contre eux-mêmes », estime-t-il. Une phrase que Helmut Kohl reprend souvent à son compte. Mais l'Allemagne est divisée, et si le chancelier veut

bien engager la RFA, il ne veut pas obérer l'avenir de l'Allemagne. Lors des négociations, le gouvernement fédéral s'est réservé explicitement le droit de revoir les traités en cas de réunification. Et, devant le Bundestag, le négociateur des traités, le secrétaire d'État Walter Hallstein, déclare : « Entre les deux possibilités extrêmes, participation ou non-participation [d'une Allemagne réunifiée], une troisième éventualité doit être examinée et c'est peut-être la plus vraisemblable : que l'Allemagne réunifiée souhaite participer à la Communauté, mais demande une adaptation des traités à la nouvelle situation. » « Nous ne voulons et nous ne pouvons, ajoute-t-il, prendre aucun engagement formel au nom de l'Allemagne réunifiée. » À l'automne 1989, la question se posera concrètement dans ces termes. Et Helmut Kohl obtiendra le soutien de ses partenaires à la réunification allemande après avoir pris en faveur de la monnaie unique et de l'union économique et monétaire des engagements très clairs qui devaient déboucher en 1991 sur le traité de Maastricht. ■

Daniel Vernet
(23 mars 1997)

Erasmus vers une formation européenne

Permettre aux étudiants de répartir leur formation entre des universités de pays différents : tel est l'objectif à long terme d'Erasmus

Adopté le 15 juin 1987, le programme Erasmus (*European Community Action Scheme for the Mobility of University Students*) vise à encourager les échanges d'étudiants et d'enseignants entre les établissements d'enseignement supérieur de pays de la Communauté. L'objectif est d'inciter des établissements de pays différents à mettre au point des programmes communs, et reconnus de part et d'autre, permettant aux étudiants de poursuivre leur formation indifféremment dans

chacun d'eux. Erasmus comprend quatre « actions » :

ACTION 1 : réseau universitaire européen.

Elle consiste en aides aux établissements et en bourses aux enseignants. Les aides doivent faciliter la mise au point de programmes d'échanges d'étudiants. Elles sont de 25 000 ECU au maximum par programme et par année. Les bourses couvrent les frais de déplacement et de séjour des

personnels enseignants. Elles sont de 3 500 ECU en moyenne.

ACTION 2 : bourses pour les étudiants.

Elles couvrent les « frais de mobilité », (voyage, préparation linguistique, différence de coût de la vie...) des étudiants passant dans un autre pays de la Communauté une période de formation de 3 à 12 mois, totalement reconnue. Elles sont en moyenne de 2 000 ECU. Certains pays ont confié la gestion des

bourses à une agence nationale : le Centre national des œuvres scolaires et universitaires, en France (CNOUS, 69, quai d'Orsay, 75007 Paris) ; le DAAD, en Allemagne...

ACTION 3 : reconnaissance académique.

Elle consiste à expérimenter des programmes de reconnaissance académique de diplômes ou d'unités de cours, intitulés « système européen d'unités capitalisables transférables dans

toute la Communauté » (ECTS). Les institutions participant à ces programmes reçoivent des bourses d'environ 20 000 ECU par an. Des « centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique » (NARIC) seront créés.

ACTION 4 : mesures complémentaires.

Il peut s'agir de bourses pour l'organisation de « programmes intensifs d'enseignement » ; d'aides pour des associations, des conférences d'experts, ou des publications ; de prix encourageant la coopération universitaire européenne...

Les aides de la Commission portent sur des programmes de formation précis, présentés par des établissements de deux ou plusieurs États membres. Un même établissement peut être subventionné pour plusieurs programmes différents. Le budget initial d'Erasmus est de 85 millions d'ECU pour 3 ans ; 11,2 millions ont été dépensés la première année.

Pour permettre un lancement rapide d'Erasmus, la Commission a commencé par subventionner des pro-

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le projet Erasmus est souvent proposé à l'analyse dans le cadre d'études de documents sur la « Construction européenne ». L'article permet de se préparer à l'exercice en offrant les moyens de mieux cerner les objectifs et contenus du programme.

Erasmus (1987) est une mise en application des accords de Schengen (1985) dans le contexte du marché unique (1986), et s'adresse aux étudiants et aux enseignants.

Il s'agit :

- de faciliter les échanges, l'apprentissage des langues, la distribution de diplômes reconnus dans tous les États membres. Le but est de créer des liens et de développer des savoir-faire pour permettre à chacun de s'intégrer facilement dans le marché unifié de l'emploi européen ;

- de renforcer la coopération dans le domaine du savoir et de la recherche par la libre circulation des enseignants et de leurs compétences. L'Europe espère ainsi se constituer de pôles de connaissances et de laboratoires capables de concurrencer les grandes uni-

versités américaines.

- d'aider les acteurs de l'éducation. Par la distribution de subventions aux établissements de formation, Erasmus vise à accélérer leur modernisation et à établir des réseaux de communications entre eux.

Le texte fait référence à l'ECU. En 1988, l'euro n'existe pas. L'ECU était alors une monnaie fictive dont le cours représentait une moyenne de la valeur des devises nationales. Plus stable, il favorisait les échanges entre les pays membres de la CEE. Au moment du passage à l'euro, sa valeur était d'environ 6,55 francs.

grammes déjà en cours, même s'ils ne correspondaient pas formellement aux « actions » prévues par le texte. C'est ainsi qu'ils ont financé 398 « programmes interuniversitaires de coopération » (PICS), qui mettent en œuvre des échanges d'étudiants et d'enseignants entre plus de 850 établissements européens ; des bourses pour environ 3 000 étudiants ; 1 138 projets de visites d'enseignants et 12 associations.

Les programmes de coopération subventionnés couvrent la plupart des disciplines. Viennent en tête les langues et la littérature (20 % des projets), la gestion (17 %), les sciences de l'ingénieur (13 %), les sciences naturelles (8,5 %), les sciences sociales (7,5 %), le droit (7 %)...

Les pays qui ont bénéficié le plus des bourses de mobilité pour les étudiants sont, dans l'ordre, l'Allemagne, la France, le

Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas...

Le budget d'Erasmus pour la deuxième année sera porté à 30 millions d'ECU. Toutefois, malgré cette augmentation, les demandes sont telles que le problème se posera vraisemblablement de choisir entre le « saupoudrage » et une politique plus sélective. ●

(3 mars 1988)

La France, le Danemark et l'Irlande ont déjà dit non par le passé

À trois reprises déjà, un refus de ratification a ralenti la marche de l'Union européenne. Le 30 août 1954, l'Assemblée nationale française refuse, par 319 voix contre 264, de ratifier le projet de Communauté européenne de défense (CED) adopté deux ans auparavant par la France, l'Allemagne, l'Italie et les trois pays du Benelux. La CED était « de caractère supranational ». Ce projet, controversé, a coupé la France en deux. Au cœur du débat : le réarmement de l'Allemagne, moins de dix ans après la fin de la seconde guerre mondiale. Les gaullistes, les communistes, la moitié des socialistes et des radicaux ont voté contre. Les autres ont voté pour avec les démocrates-chrétiens. « La querelle de la CED a été douloureuse

pour la France comme un déchirement, écrit Jean Monnet dans ses Mémoires. Beaucoup crurent à un cataclysme, mais, bien que je fusse très déçu, je ne pensais pas que le rejet de la CED par l'Assemblée nationale française fût la fin de l'Europe. »

Cet épisode a toutefois retardé d'un demi-siècle la défense européenne, conduisant les signataires du traité de Rome à choisir la voie de l'économie et non de la politique pour édifier la Communauté européenne. Le 2 juin 1992, le Danemark a dit non au référendum sur le traité de Maastricht. 50,7 % des électeurs refusent le passage à la monnaie unique. Aussitôt les onze partenaires de Copenhague déclarent que le processus de ratification doit continuer et que renégocier

le traité est exclu. Ils disent aussi « laisser la porte ouverte à une participation du Danemark à l'Union ». Deux jours après le scrutin, le premier ministre danois, Poul Schlüter, souhaite un nouveau référendum mais « sur de nouvelles bases ». Le Danemark obtient le droit de ne pas adopter l'euro ainsi que des clauses d'exemption sur la défense commune, la citoyenneté européenne et la coopération policière. Le 18 mai 1993, le oui l'emporte avec 56,8 % des voix.

Le 8 juin 2001, l'Irlande, seul pays à se prononcer par référendum, rejette, par 54 % des suffrages, le traité de Nice, avec une participation réduite de 34 %. À Séville, en juin 2002, les Quinze garantissent la neutralité de l'Irlande, et, le 19 octobre 2002, 62,89 % des Irlandais approuvent le traité

lors d'un second référendum. Un retournement attribué à la forte mobilisation des organisations civiles. ●

(31 mai 2005)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article met en évidence certaines difficultés qui interviennent dans le fonctionnement du système européen : une décision doit être adoptée à l'unanimité par les États membres, et se place à la merci d'un scrutin référendaire ou d'une majorité parlementaire de circonstance (cf. CED).

MOTS CLÉS

GOULAG

Mot qui désigne l'administration des camps dans lesquels délinquants et opposants sont internés. Surtout implantés en Sibérie, ces camps sont des lieux de détention dans lesquels les prisonniers sont astreints au travail. Par extension, le goulag désigne un camp.

COLLECTIVISME ET PLANIFICATION

Ces termes renvoient aux deux piliers du système économique communiste. Les biens de production (terre, entreprises, commerce...) sont propriétés collectives du peuple ; nationalisés, leur gestion est confiée aux services de l'État. Celui-ci planifie cette gestion : il impose aux entreprises ce qu'elles doivent produire.

TOTALITARISME

Dans un État totalitaire, les autorités contrôlent la totalité de la vie publique et privée des citoyens.

NOMENKLATURA

Mot qui signifie « liste » en russe. En URSS, il désignait les privilégiés qui figuraient sur des listes leur permettant d'accéder à de meilleurs logements, aux magasins où les produits occidentaux étaient accessibles en dollars, aux voyages à l'étranger, etc.

DISSIDENCE

Mot qui désigne **habituellement l'opposition politique au régime soviétique en URSS** et dans les démocraties populaires, entre les années 1960 et les années 1980. Clandestine, la dissidence n'avait pas le droit de présenter des candidats aux élections, ni d'exposer ses idées. Voici quelques grands dissidents : Andreï Sakharov (père de la bombe atomique soviétique), Vaclav Havel (écrivain tchèque), Lech Walesa (ouvrier polonais, leader du syndicat Solidarnosc). Écrivain russe, Alexandre Soljenitsyne s'est rendu célèbre en publiant *Une journée d'Ivan Denissovitch*, récit décrivant la réalité des camps soviétiques.

Les démocraties populaires

Entre 1945 et 1948, les pays d'Europe centrale sont intégrés à la sphère d'influence de l'URSS : ils doivent adopter le modèle communiste. Cette situation se prolonge jusqu'en 1989. Séparés de l'Europe occidentale par le « rideau de fer », les pays de l'Est deviennent des « démocraties populaires ». Mais, rejetées par les populations, ces régimes disparaissent en quelques mois (1989-1990).



Drapeau de la RDA.

d'État (février 1948), le « coup de Prague ». L'Allemagne de l'Est se voit imposer le communisme en 1949 (création de la République démocratique allemande ou RDA). Dans les Balkans (Yougoslavie et Albanie), la guerre civile permet aux partis communistes de conquérir le pouvoir par les armes. Les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) ne sont pas des démocraties populaires indépendantes : ils ont été annexés en 1940 et sont désormais intégrés à l'URSS.

Une Europe satellisée par l'URSS

Ce n'est pas la force des traditions communistes locales qui explique la naissance des démocraties populaires en Europe centrale : dans ces pays très majoritairement paysans, les communistes ne représentent, avant-guerre, que de minuscules minorités (sauf en Tchécoslovaquie). Dans les pays des Balkans occidentaux, comme la Yougoslavie et l'Albanie, les partis communistes locaux ont acquis une grande popularité durant la guerre en incarnant la résistance aux nazis. Après avoir éliminé les autres résistants avec une grande brutalité dans le cadre de guerres civiles, ils réussissent à prendre le pouvoir, dès 1945, sans aide extérieure. Dans le reste de l'Europe centrale, la naissance des démocraties populaires ne s'explique que par la pression de l'Armée rouge, qui a chassé les Allemands de ces régions en 1944-1945. La victoire de l'URSS sur le nazisme apporte au modèle communiste **un grand prestige auprès des peuples traumatisés** par l'occupation allemande. Le processus de prise de pouvoir par les communistes dure entre un et trois ans selon les pays. Les pressions de l'Armée rouge et le soutien qu'elle apporte aux partis communistes locaux permet à ces derniers de prendre le pouvoir, souvent avec brutalité : en Pologne, les non-communistes sont éliminés dès 1946. La Tchécoslovaquie devient communiste à la faveur d'un coup

Des démocraties totalitaires

Communistes, les pays se proclament « démocraties populaires » : déclaré souverain, le peuple vote pour élire des représentants ; les libertés fondamentales sont proclamées, l'égalité de droit garantie. Mais **ces démocraties n'admettent pas le pluralisme politique** : seul le Parti communiste censé représenter « l'avant-garde du peuple » est autorisé. C'est la Dictature du Proletariat. Dans ce cadre, les droits fondamentaux de l'homme ne sont pas respectés : les grèves sont interdites, les seules associations tolérées sont celles que l'État encadre ; les religions sont réprimées, la contestation est rendue impossible par une police politique qui déporte les indésirables dans des camps (Goulag). Il est impossible de se rendre en Occident. Le régime n'assure même pas l'égalité : les dirigeants (la *nomenklatura*) accumulent les privilèges. L'économie est régie selon le principe de la propriété collective des biens de production. **Il n'y a plus d'entreprises privées. Nationalisée, la production est entièrement gérée par l'État** dans le cadre d'une planification autoritaire : celle-ci fixe à chaque entreprise ce qu'elle doit produire. Les transports et le commerce sont également étatisés. Sur le plan international, les pays de l'Est travaillent ensemble dans le cadre du COMECON, chaque pays étant spécialisé dans un certain type de production : ainsi l'économie de la Pologne accorde une large place à l'industrie lourde, tandis que celle de la Bulgarie est à dominante agricole.

Les institutions partisanes ont plus de pouvoir que celles de l'État avec lesquelles elles se confondent souvent. Soucieux de forger un « homme nouveau », le Parti communiste s'assure aussi le contrôle de l'éducation, des croyances et de la vie privée des citoyens. **Les démocraties populaires sont ainsi d'authentiques régimes totalitaires.**

Le rejet du modèle

Imposés par l'URSS, réprimant toutes formes de différences ou dissidences sans faire disparaître inégalités et injustices, **ces régimes sont impopulaires.** De nombreuses révoltes illustrent ce rejet du modèle communiste : en 1953 la mort de Staline s'accompagne de soulèvements d'ouvriers à Berlin-Est ; en 1956, les Hongrois tentent des réformes libérales stoppées par l'intervention sanglante de l'Armée rouge (crise de Budapest) ; le scénario se répète en 1968 en Tchécoslovaquie, c'est le « Printemps de Prague » étouffé par les troupes du Pacte de Varsovie ; les manifestations ouvrières (Poznan en 1956, Gdansk en 1970), puis la naissance d'un syndicat indépendant (Solidarnosc en 1980) agitent la Pologne où un coup d'État de l'armée polonaise (1981) permet de normaliser la situation. Au-delà de ces moments de tensions, une résistance souterraine s'exerce contre l'idéologie communiste. En Pologne, l'Église catholique joue un rôle majeur dans cette lutte. Dans les différentes démocraties populaires, les intellectuels expriment leur opposition : on les appelle les « dissidents ». Inefficace, le système économique se révèle impossible à réformer : la pénurie règne et les populations s'appauvrissent. Désireux de liberté et d'égalité réelle, les peuples supportent de moins en moins ce qu'ils vivent comme une oppression étrangère (celle de l'URSS).

La politique de réformes mise en œuvre à Moscou par Gorbatchev leur offre une opportunité. **Le désengagement soviétique limite les risques de répression.** Les manifestations se multiplient, les populations découvrent leur force et réclament libertés et pluralisme politique. En moins d'un an, les régimes communistes s'effondrent, sans effusion de sang parfois (révolution de velours en Tchécoslovaquie), de manière vio-



Staline (1879-1953).

lente ailleurs (en Roumanie et en Yougoslavie qui implose). Le symbole de cet effondrement est la chute du mur de Berlin, en novembre 1989. Depuis 1989, la plupart des anciennes démocraties populaires sont entrées dans l'otan ou dans l'Union européenne, leurs économies se sont libéralisées. Personne dans cette région d'Europe ne regrette le passé communiste. Il demeure des partis que l'on appelle parfois « ex-communistes », mais ils refusent cette appellation et se réclament de la démocratie à l'occidentale. Cependant les traces de la période des démocraties populaires sont nombreuses et seront longues à disparaître : usines staliniennes en ruine, désastre écologique, pauvreté, retard culturel dû à l'isolement imposé. ●

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **Un homme libre, Andreï Sakharov** p. 53
(Olivier Zilbertin, 21 février 2010.)
- **Un faux Marché commun** p. 53-54
(Sophie Gherardi, 9 janvier 1990.)
- **Rétrocontroverse 1980 : que faut-il penser de Solidarnosc ?** p. 54-55
(Yves-Marc Ajchenbaum, 26 juillet 2007.)

DATES CLÉS

1945

Libération de l'Europe de l'Est par l'Armée rouge ; fondation de la République fédérale de Yougoslavie.

1947

Élections dans les pays de l'Est, victoires des communistes ; création du Kominform

1948

Coup d'État communiste à Prague ; blocus de Berlin.

1949

Création de la RDA et du COMECON.

1953

Manifestations ouvrières à Berlin.

1955

Pacte de Varsovie (alliance militaire).

1956

Crise de Budapest ; manifestations ouvrières à Poznan (Pologne).

1961

Construction du mur de Berlin.

1968

Printemps de Prague.

1970

Manifestations ouvrières en Pologne.

1976

Publication de la Charte 77, manifeste dissident.

1980

Fondation de Solidarnosc, un syndicat indépendant auquel adhèrent des milliers de travailleurs.

1981

Normalisation en Pologne (général Jaruzelski).

1985

Arrivée au pouvoir de Gorbatchev à Moscou.

1989

Chute du mur de Berlin.

NOTIONS CLÉS

DOCTRINE BREJNEV

Énoncée en 1968 pour faire face au Printemps de Prague, elle a permis de justifier l'intervention des forces du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie sans que l'impérialisme soviétique puisse être dénoncé.

NORMALISATION

Terme utilisé pour évoquer le retour à l'ordre soviétique. La répression à Budapest (1956), l'intervention des troupes du Pacte de Varsovie à Prague (1968) ou le coup d'État militaire en Pologne (1981) relèvent du retour à la norme, le communisme.

SOCIALISME À VISAGE HUMAIN

Nom donné à la vision du communisme que défend Dubcek à Prague en 1968. Son programme propose une démocratisation pacifique du régime politique et un assouplissement de la planification.

TACTIQUE DU SALAMI

Terme utilisé par Rakosi, dirigeant hongrois en 1947, pour désigner la méthode qui consiste à isoler les partis ou personnalités d'opposition, puis à les exclure progressivement de l'échiquier politique en les discréditant ou en les faisant interdire.

PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES PAYS DE L'EST

Tito (Yougoslavie), Gomulka, Gierk, Jaruzelski (Pologne), Rákosi, Nagy ou Kadar (Hongrie), Ceausescu (Roumanie), Gottwald et Dubcek (Tchécoslovaquie), Ulbricht et Honecker (RDA) Enver Hodja (Albanie), Todor Jivkov (Bulgarie).

JEAN-PAUL II

Élu pape en 1978, le Polonais Karol Wojtyla était archevêque de Cracovie et connaissait bien les pays de l'Est. De 1978 à 1989, il s'engagea activement pour la défense des droits de l'homme et comme défenseurs des dissidents dans les pays de l'Est. Très populaire en Pologne, il usa de son influence pour obtenir des concessions de la part du gouvernement polonais. Il favorisa l'implantation du syndicat *Solidarnosc*.

Composition : l'Europe de l'Est sous domination soviétique, de 1947 à 1989



Léonid Ilitch Brejnev (1906-1982).

temps (Yougoslavie, Albanie), puis à analyser les relations qui existent entre ces pays et l'URSS pendant toute la durée de la guerre froide.

La problématique

Dans quelle mesure peut-on parler d'un lien de soumission entre l'URSS et ses satellites ? Quelles sont les limites de la domination soviétique ?

Le plan détaillé

Le plan chronologique, dont les étapes correspondent à celles de la guerre froide, est le plus adapté. Trois périodes permettent de montrer l'évolution des relations.

I. 1947-1962 : la satellisation de l'Europe de l'Est est brutale.

- a) L'alignement est forcé dans le cadre de la guerre froide.
- b) Le modèle soviétique s'exporte dans les pays « frères ».
- c) Les tentatives de sécession sont réduites à néant.

II. 1962-1977 : le bloc de l'Est se fragilise.

- a) L'URSS s'affaiblit dans le cadre de la détente.
- b) Les relations sont distendues entre Moscou et les Balkans.
- c) La fermeté russe en Europe centrale est mise en évidence par la doctrine Brejnev.

III. 1977-1989 : la tutelle soviétique s'effondre.

- a) Les tentatives de normalisation sont illustrées par la Pologne.
- b) Le modèle soviétique est en crise.
- c) Les peuples s'émancipent en 1989.

Les repères essentiels

1948, blocus de Berlin et « Coup de Prague » ; 1949, création du COMECON et de la RDA ; 1955, Pacte de Varsovie ; 1956, crise de Budapest ; 1961, construction du mur de Berlin ; 1968, doctrine Brejnev et Printemps de Prague ; 1980, création de *Solidarnosc* en Pologne ; 1989, chute du mur de Berlin, révolution de « velours » en Tchécoslovaquie... ●

Ce qu'il ne faut pas faire

- Présenter uniquement les caractéristiques de l'Europe de l'Est sans analyser les relations entre l'URSS et ses satellites.
- Opter pour un plan qui évalue les relations par type de pays (ceux proches de l'URSS, ceux plus éloignés) : cela provoquerait trop de répétitions d'une partie à l'autre et ne montrerait pas suffisamment l'évolution des relations entre ces États.

L'analyse du sujet

Le sujet invite à présenter les pays satellites de l'URSS (RDA, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Pologne, Bulgarie) et ceux qui l'ont été pendant un

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Composition

– Les démocraties populaires et leurs évolutions (1948-1989) (Métropole, 2010)

Étude d'un ensemble documentaire

– Les démocraties populaires d'Europe de l'Est (1948-1989). (Asie, 2006)

Un homme libre, Andreï Sakharov

Arte 20.35 documentaire : un pan de l'histoire raconté à travers la vie du chercheur

Il fut à la fois le chercheur le plus honoré par le régime soviétique et le dissident le plus virulent contre ce même régime. Un paradoxe qui résume bien l'existence d'Andreï Sakharov, physicien, père de la bombe H soviétique. Le même dilemme partageait le chercheur.

En conduisant ses travaux, Andreï Sakharov, né à Moscou en 1921 (il est mort en 1991), fils d'un professeur de physique et petit-fils d'un avocat, nourrissait les mêmes sentiments opposés. D'un côté, la certitude de la valeur de ses recherches, pour la science et pour l'équilibre des forces en donnant à son pays les moyens de sa défense. De l'autre, la crainte que cela serve d'autres desseins et finisse par anéantir l'humanité. À l'aide de documents d'époque, dont certains, longtemps secrets, ont été

récemment déclassifiés, Iossif Pasternak nous retrace, à travers la vie de Sakharov, l'histoire de l'URSS et d'un monde en train de basculer.

Des collaborateurs du chercheur témoignent, des images d'archives défilent, l'histoire

balbutie, les hommes se cherchent une conscience, et Andreï Sakharov s'interroge. Lui qui fut l'un des plus jeunes académiciens soviétiques, quasiment enfermé durant dix-huit ans avec pour mission d'inventer la bombe H, et qui finalement

mettra au point, en 1955, la première bombe à hydrogène transportable par avion, était avant tout « un homme libre », nous dit Iossif Pasternak. ●

Olivier Zilbertin
(21 février 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article permet d'illustrer plusieurs chapitres : « Le monde en 1945 » et les défis qu'il pose à l'URSS ; « Le modèle soviétique » qui a été capable de mettre au point sa bombe atomique et de faire jeu égal avec les États-Unis ; « les relations Est-Ouest » pour la période 1947-1962, durant laquelle s'instaure « l'équilibre de la terreur ». Il évoque

également la dissidence dans le bloc de l'Est, dont Sakharov était la figure emblématique.

Ce dernier recherchait « l'équilibre des forces en donnant à son pays les moyens de sa défense ». L'URSS s'est en effet dotée de la bombe atomique en 1949 (quatre ans après Hiroshima), et a obtenu la bombe H en 1953 (un an seulement après les États-Unis). Les Russes, en retard, pouvaient ainsi craindre la puissance américaine.

À travers la biographie de Sakharov sont mis en évidence certains atouts du modèle soviétique : autoritaire, le régime est capable de mobiliser des chercheurs, des capitaux et des informations lui permettant d'atteindre des objectifs technologiques de pointe.

Mais ce modèle possède aussi des faiblesses : il déçoit ses propres serviteurs et musèle toute opposition (exilé à Gorki, Sakharov y vit en résidence surveillée).

Un faux Marché commun

Fondé en janvier 1949 pour faire contrepoids à l'Europe du plan Marshall, le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM, plus connu sous le sigle anglais de COMECON) reproduisait, à l'échelon du bloc de l'Est, le système de la planification centralisée soviétique. Il avait pour objectif d'abord la reconstruction, puis l'intégration économique de pays très différents : l'URSS de Staline, dominait, par sa taille et par les « sociétés mixtes » qu'elle contrôlait entièrement, les pays industrialisés comme l'Allemagne de l'Est et la Tchécoslovaquie, et les pays agricoles comme la Bulgarie et la Roumanie.

Le COMECON a été relativement efficace pendant ses deux premières décennies dans son œuvre d'homogénéisation des mécanismes économiques (planification centralisée et monopole d'État du commerce extérieur) et pour le développement de l'industrie lourde. Le projet – soviétique – d'instaurer une véritable « division internationale socialiste du travail » n'a pas abouti. Le COMECON n'a enfin jamais réussi à satisfaire les besoins en produits de consommation, ni quantitativement ni qualitativement, pas plus qu'à empêcher chaque pays de poursuivre des buts différents, de développer ses propres structures de prix et

de salaires et d'avoir, en fin de compte, sa propre politique économique.

On a souvent appelé le COMECON le « Marché commun des pays de l'Est », mais il n'a jamais été plus qu'une zone d'échanges administrés. Pour justifier le mot de marché, il a toujours manqué à cette organisation trois éléments fondamentaux : la demande, la monnaie et les prix.

En guise de demande, le COMECON ne connaît que les besoins définis *ex ante* par les plans quinquennaux. La rigidité d'un tel système est aggravée par les goulots d'étranglement des appareils productifs, d'où les pénuries constatées un peu partout qui, bien souvent,

ne peuvent être compensées que par des importations des pays tiers payés en devises fortes. C'est la première faille d'un système conçu à l'origine pour fonctionner en circuit fermé. « Transférable » mais non convertible.

La « monnaie » des échanges au sein du COMECON est le « rouble transférable », appellation trompeuse, car ce rouble n'est justement pas convertible.

Les échanges sont en général réalisés entre deux pays, en vertu d'un grand nombre de contrats annuels ou quinquennaux, et visent l'équilibre comptable. Quand il y a des excédents, ils ne peuvent être employés pour acheter

des produits auprès d'un troisième pays (avec lequel le commerce extérieur est aussi « ligoté » dans une autre série de contrats bilatéraux).

Avoir des excédents en roubles transférables n'offre donc aucun intérêt, ce qui explique la colère des Hongrois qui accumulent depuis deux ans d'importants excédents vis-à-vis de l'URSS, cette dernière ne fournissant pas les quantités prévues par les contrats bilatéraux d'énergie et de matières premières. La valeur du rouble transférable est calculée en convertissant les prix mondiaux d'un produit en roubles au cours officiel, qui est toujours parfaitement arbitraire. Le débat sur la convertibilité – bilatérale ou multilatérale – sera central dans les tentatives de réforme du COMECON.

L'autre facette de cette question est le problème des prix. Le COMECON a toujours artificiellement fabriqué ses prix en s'inspirant des prix mondiaux. Mais la planification à moyen terme obligeait à bloquer pendant cinq ans les prix d'une période antérieure, ce qui a conduit à des aberrations, par exemple dans le cas du pétrole. Dans les années 1970, l'URSS n'a pu répercuter la hausse des cours mondiaux qu'avec retard : elle a alors fortement subventionné ses partenaires, à tel point qu'une révision du système des prix glissants a dû être adoptée au

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'article recouvre trois chapitres du programme : « Le modèle soviétique » dont il permet de découvrir le système économique ; « Les démocraties populaires » dans leurs relations avec l'URSS ; les « relations Est-Ouest » dans la mesure où les défauts du système expliquent les tensions internes au bloc de l'Est et la rapidité de son effondrement à la fin des années 1980.

Le COMECON est l'expression type du système d'économie autoritairement planifiée (sur cinq

ans) par l'État soviétique, qui fixe de façon « arbitraire » les prix, la valeur de la monnaie, les salaires, les productions. Le modèle soviétique donne la priorité aux équipements (industrie lourde), sacrifiant la production des biens de consommation.

Le COMECON apparaît comme une transposition du système russe à l'échelle de l'Europe de l'Est, dans le cadre d'une « division internationale socialiste du travail » et d'une économie qui s'apparente à un système de troc. L'article permet de mettre en évidence les limites du modèle : son incapacité à répondre à la demande (économie de

« pénuries »), sa lourdeur bureaucratique centralisée et les « gaspillages » ou aberrations qu'il génère.

Le COMECON permet de comprendre la nature des relations de domination qui existent entre l'URSS et ses voisins. « Ligotés », ceux-ci se trouvent dans une situation de dépendance et d'échange inégal, justifiant la notion de « satellisation » d'une part, et les rébellions d'autre part. À l'exemple hongrois évoqué dans le texte, on peut ajouter celui de la Roumanie qui refusa dans les années 1960 la spécialisation agricole que Moscou voulait lui imposer.

début des années 1980. Mais quand les cours mondiaux du brut se sont orientés à la baisse, le pétrole soviétique est resté facturé plus haut, au détriment cette fois des autres pays membres.

D'autres distorsions graves ont été introduites par ce système de prix. Les produits industriels sont en règle générale surévalués à l'intérieur du bloc, alors que les matières premières sont sous-évaluées (par rapport aux cours mondiaux), d'où les risques de gaspillage d'énergie et la tendance à vendre des matières premières peu ou pas transformées sur les marchés occidentaux (près du tiers des

exportations de la RDA – pays industriel – vers l'Ouest sont des réexportations d'hydrocarbures).

La stagnation des échanges

Le COMECON a largement failli à sa mission de développement du commerce entre pays de l'Est. Surtout depuis une dizaine d'années, la stagnation des échanges à l'Est contraste cruellement avec le dynamisme du commerce mondial. En outre, les échanges de chaque pays du COMECON avec l'Occident croissent davantage que les échanges avec ses partenaires. Si les contraintes des contrats à moyen terme

sont levées, et si, comme les Russes eux-mêmes le souhaitent, le commerce s'effectue bientôt en devises fortes, le risque n'est pas mince de voir le COMECON se disloquer dans un sauve-qui-peut général.

Mais cela ne se produira pas du jour au lendemain. Aucune économie de l'Est n'est en mesure d'affronter la concurrence occidentale en se privant des fournitures de matières premières et des commandes de l'Union soviétique. Le géant du COMECON, même affaibli, reste, pour l'instant, maître du jeu. ●

Sophie Gherardi
(9 janvier 1990)

Rétrocontroverse 1980 : que faut-il penser de Solidarnosc ?

Ce 14 août 1980, lorsque les 17 000 ouvriers des chantiers navals Lénine de Gdansk se mettent en grève, il n'est pas sûr que le Parti ouvrier unifié polonais (POUP) et l'État polonais puissent à nouveau sortir de leur

chapeau une personnalité charismatique telle que Wladislaw Gomulka en 1956 ou l'ancien mineur Edward Gierek en 1970. Et il est encore moins sûr que la société polonaise se satisfasse d'un nouveau magicien. Bref, la

Pologne est en ébullition, les intellectuels français, certains syndicalistes et leaders politiques de la gauche non communiste aussi.

Bien sûr, la gauche laïque est plutôt méfiante devant cette débauche de religiosité qui

envahit les usines polonaises, mais seuls le Parti communiste français et ses satellites restent figés dans leur fidélité au socialisme soviétique.

Globalement, l'opinion française, en vacances, a de l'empathie pour ce peuple qui

tente de sortir d'un monde embourbé dans un totalitarisme devenu banal. Parfois les enthousiasmes sont un peu débordants. L'historien Marc Ferro va jusqu'à évoquer, dans *Le Monde*, le Conseil panrusse des comités d'usine dans la Russie de 1918, et l'universitaire spécialiste du droit soviétique Vassil Vassilev évoque les révoltes russes de 1905-1906 et de février 1917... Mais une question revient, obsédante : quel sera le prix à payer ?

Du côté soviétique, les réactions au mouvement social polonais sont classiques, donc inquiétantes : des « éléments antisocialistes » ont abusé la classe ouvrière et réussi à pénétrer certaines usines... Les « centres subversifs occidentaux » sont à l'œuvre. Revient également dans les communiqués cette notion de « revanchards allemands » qui avait tant fleuri dans la presse communiste occidentale et orientale pendant les premières années de la guerre froide. Et, bien sûr, les émissions de la bbc et de Radio Free Europe sont brouillées.

Le 3 septembre, la Pravda publie un éditorial pour dénoncer les « contre-révolutionnaires » qui essayent de détourner la Pologne de la voie dans laquelle elle s'est engagée après la libération des « envahisseurs fascistes allemands ».

Trois jours plus tard, Edward Gierek abandonne le poste de premier secrétaire du POUV. Raison de santé. Une réalité qui ne suffit pas à apaiser les esprits.

Car arrive au bureau politique le général Moczar, ancien ministre de l'Intérieur lors des purges de 1968 et à l'époque initiateur des campagnes anti-sémites. Plus les mois passent, plus la question d'une éventuelle réaction russe emplit les esprits.

Fin août, le comité de grève interentreprises et la commission gouvernementale signent un accord en 21 points qui per-

met notamment la création de syndicats indépendants. Le travail reprend, mais rien n'arrête la dynamique revendicative dans la société civile, et, avec l'automne, l'interrogation sur une intervention soviétique se fait plus vive. Le 10 novembre 1980, la Cour suprême valide les statuts de « Solidarité » (Solidarnosc), et, le 5 décembre, se réunissent à Moscou les représentants du pacte de Varsovie.

Douze jours plus tard, dans nos colonnes, Jean-Claude Servan-Schreiber, l'ancien homme de presse un temps député gaulliste, alerte l'opinion sur « un génocide » à venir. Il se « prépare allègrement », écrit-il, et commencera par une guerre éclair, l'armée polonaise défendant sa patrie contre une occupation russe. De son côté, le diplomate René Vermont en appelle à l'histoire des relations russo-polonaises pour affirmer que Moscou ne peut, et n'a jamais pu, accepter à ses frontières un mouvement démocratique qui aille au-delà de la « norme russe ». Maurice Duverger est moins alarmiste : l'existence de « Solidarité » est acceptable par les Soviétiques tant que le syndicat ne remet pas en cause le pouvoir du Parti. Par contre, ajoute-t-il, ce « gigantesque happening », qui gagne toutes les entreprises et fragilise encore un peu plus l'économie, limite les capacités de tolérance russe.

Ne pas remettre en cause l'autorité du Parti, cela signifie pour Solidarnosc éviter les émeutes et accepter les compromis. « Un mouvement sans victimes ni utopie », propose Aleksander Smolar, chercheur au CNRS et, à l'époque, représentant du KOR (Comité de défense des ouvriers) à l'Internationale socialiste (*Le Monde* du 27 décembre 1980).

Autant les chroniqueurs et intellectuels français expriment leurs craintes, autant les intellectuels polonais investis dans le mouvement en cours

reviennent sur la spécificité de l'expérience polonaise, qui permet à Jacek Kuron, membre important du KOR, d'écrire que l'intervention n'est pas inévitable. « Nous pouvons légitimement supposer que les gouvernants de l'URSS ne s'aventureraient pas dans une intervention armée en Pologne tant que les Polonais s'abstiendront de renverser qui est docile à l'URSS » (*Le Monde* du 20 août 1980).

Il faut donc rompre avec la tradition révolutionnaire de la prise du pouvoir d'État. La non-intervention est à ce prix. Même musique chez Adam Michnik : une entente est possible avec la direction communiste polonaise.

À Paris, Paul Thibaud, alors directeur de la revue *Esprit*, croit en cette démarche : tant que Solidarnosc demeure dans la sphère de la société civile et se refuse à la tentation du pouvoir, les Russes resteront aux frontières. La vision romantique et violente de la

tradition ouvrière européenne fait place à ce qu'il nomme le « réalisme imaginaire ». « Ne rêvons pas, précise Aleksander Smolar, ne comptons pas sur des élections libres, sur l'abolition de la censure et de la police politique » (*Le Monde* du 2 septembre 1980).

Le 9 février 1981, les communistes polonais nomment le général Jaruzelski à la tête du gouvernement, le dernier « élément intérieur » avant une réaction extérieure. « Je pense que c'est un bon de bien, que c'est un bon Polonais », dira Lech Walesa dans un entretien avec Bernard Guetta (*Le Monde* du 21 mars 1981). Onze mois plus tard, le 13 décembre, le général proclame l'« état de guerre », et, au petit matin, des milliers de syndicalistes et d'intellectuels sont arrêtés. Mais dans les rues de Varsovie, les chars sont polonais. ●

Yves-Marc Ajchenbaum
(26 juillet 2007)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article illustre les relations entretenues entre l'URSS et les pays satellites par l'exemple polonais. On en retiendra une continuité historique incarnée par Gomulka, Gierek et Walesa ; la révolution politique que représente l'apparition d'un syndicat libre (Solidarité) dans un pays communiste ; l'influence de l'Église catholique (et de Jean-Paul II) ; la « normalisation » par le coup d'État du général Jaruzelski (1981). Mais l'intérêt du texte réside surtout dans l'analyse des « réactions classiques » de l'URSS : propagande s'efforçant de réveiller les haines anciennes (allusions « aux revanchards » et aux « fascistes » allemands), accusations d'agression de la part de l'Ouest, menaces d'« intervention soviétique » qui rappellent Budapest (1956)

ou Prague (1968). Toutes les crises se déclinent sur le même modèle, à quelques variantes près, comme le souligne la remarque selon laquelle « dans les rues de Varsovie, les chars sont polonais ». À Budapest ils étaient russes ; à Prague, ils appartenaient aux forces du pacte de Varsovie. Mais ces différences ne changent pas le résultat final.

Sur les relations Est-Ouest, l'article permet de découvrir le rôle de la propagande comme arme de la guerre froide. Pour atteindre ses cibles, l'URSS utilise les Partis amis de l'Ouest (le PCR) ; les États-Unis répondent par la voie des ondes (BBC, Radio Free Europe, Radio Liberty). Chaque camp exploite la mémoire des peuples pour entretenir le rejet de l'autre.

Mise en place en 1951, l'Internationale socialiste regroupe les partis socialistes et sociaux-démocrates de l'Europe de l'Ouest.

MOTS CLÉS

EUROSCÉPTICISME

Mot qui caractérise l'opinion de ceux qui doutent du bien fondé de la construction européenne, de ses chances d'atteindre ses objectifs ou de la politique qu'elle choisit de suivre.

MAJORITÉ QUALIFIÉE

La majorité qualifiée est acquise lorsqu'un texte recueille au moins 55 % des membres du Conseil des ministres (soit 15 d'entre eux sur 27) représentant eux-mêmes des États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union. Cette majorité permet aux petits États de conserver une chance de se faire entendre, sans provoquer le blocage que l'unanimité favorise.

PARLEMENT EUROPÉEN

Composé de 736 députés, il siège à Strasbourg. Le nombre de députés dépend du poids démographique des États. Pays le plus peuplé, l'Allemagne en compte 99, Malte 5. Mais les députés siègent par sensibilité politique, et non par pays. Par le traité de Lisbonne, le Parlement européen partage le **pouvoir législatif** avec le Conseil de l'Union européenne. Il peut agréer, modifier ou rejeter le contenu des lois européennes. Il vote aussi le budget et contrôle le travail de la Commission.

PACTE DE STABILITÉ ET DE CROISSANCE

Il définit un ensemble de critères que les pays de la zone Euro s'engagent à respecter vis-à-vis de leurs partenaires. Ce pacte vise à coordonner les politiques budgétaires nationales et à éviter l'apparition de déficits publics excessifs. Les critères de convergence (ou « critères de Maastricht ») sont des indicateurs économiques que doivent respecter les pays candidats à l'entrée dans l'Union économique : la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt.

Les enjeux européens depuis 1989

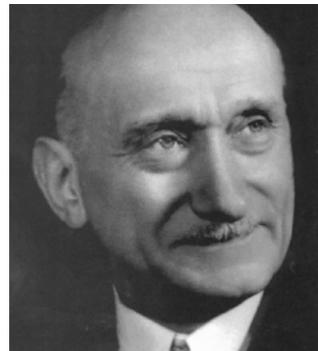
Entre 1989 et 2007, la CEE, devenue l'Union européenne (UE) en 1993, est passée de 12 à 25 membres, puis à 27 : après avoir absorbé la RDA dans le cadre de la réunification allemande (1990), elle a intégré trois nouveaux États de l'Europe centrale ou scandinave en 1995, puis, en 2004, dix pays, dont cinq anciennes démocraties populaires et trois anciennes républiques de l'URSS. Enfin, au 1^{er} janvier 2007, la Bulgarie et la Roumanie ont fait leur entrée dans l'Union. D'autres pays comme la Turquie, la Croatie et la Serbie sont en pourparlers plus ou moins avancés pour intégrer à leur tour la communauté. C'est la conséquence de la disparition du communisme en Europe : cette zone géographique s'est réunifiée. Cependant, l'Union européenne d'aujourd'hui est encore loin de correspondre aux frontières du continent européen : la Russie, à elle seule, couvre un tiers de cet espace. Quant à l'unité dans le cadre d'institutions réactualisées (traité de Lisbonne de 2009 notamment), elle ne suffit pas à résoudre tous les problèmes.

Créer une puissance politique efficace

En un demi-siècle, les missions de l'Europe ont profondément changé. Les Européens sont réconciliés, l'Allemagne est devenue l'un des pays les plus démocratiques du monde, le communisme n'est plus un danger. Devenue Union européenne, la Communauté économique se fixe de nouveaux objectifs.

Pour **renforcer son rôle de centre d'impulsion mondial**, elle projette d'étendre son marché aux pays de l'Est ou des Balkans pour les aider à se reconstruire dans le cadre du capitalisme, et **préserver la paix du continent** par leur intégration.

Mais l'élargissement pose la question des institutions qui nécessitent d'être réformées pour éviter qu'elles ne se bloquent. À l'idée d'émettre une monnaie commune capable de concurrencer le dollar, l'ue ajoute le projet de se doter d'une Constitution, d'une incarnation plus visible d'elle-même (une présidence), de pouvoirs plus démocratiques (renforcer ceux du Parlement) et d'une politique sociale répondant mieux aux attentes des peuples. Elle veut harmoniser ses politiques fiscales, juridiques ou de sécurité. Elle envisage



Robert Schuman (1886-1963) est considéré comme l'un des pères fondateurs de la construction européenne.

aussi de transférer plus de pouvoirs à Bruxelles.

Sur le plan international, l'Europe veut encore se doter des moyens d'assurer seule sa défense et **d'affirmer son indépendance** vis-à-vis des États-Unis en terme de politique étrangère. L'extension de ses frontières à l'Est pose aussi la question de ses relations avec la Russie qui a cessé d'être un ennemi idéologique.

Pour les pays baltes et les pays d'Europe centrale, l'Union européenne représente non seulement des aides pour leurs économies, mais surtout un espace de démoc-

ratie et de libéralisme économique ; elle offre aussi une garantie au cas où la Russie redeviendrait agressive.

Une Europe réactualisée

Par le traité de Maastricht, signé en 1992, la Communauté économique se transforme en Union politique et passe à 15 États en 1995 (L'Autriche, la Suède et la Finlande deviennent membres). Elle se dote d'une monnaie commune, l'Euro, adoptée en 1999, mais qui ne circule comme pièces et billets qu'à partir de 2002. Quelques États, comme la Grande-



Un drapeau de l'UE vandalisé à Sopot en Pologne (euroscepticisme).

Bretagne, restent cependant en dehors de la zone Euro. Pour mener la politique monétaire commune, une banque centrale européenne (BCE) est créée. Elle a son siège à Francfort. Par le Pacte de stabilité et de croissance (PSC), **les pays membres s'engagent à gérer leurs économies selon des règles communes**. Entre 2004 et 2007, 12 États supplémentaires rejoignent l'UE : Pologne, Tchéquie, Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Slovaquie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Malte, Chypre. Cette extension précipite la nécessité de réviser les institutions.

Un traité constitutionnel européen prévoit de renforcer les pouvoirs du Parlement, crée les postes de président de l'Europe et de représentant de l'Union pour les affaires étrangères, étend le principe de la majorité qualifiée, et prévoit de coordonner les services de police, de santé, d'éducation, etc. Mais son adoption est remise en cause par le rejet des électeurs néerlandais et français lors des référendums de 2005. En 2007, après quelques corrections, le traité de Lisbonne adopté par les 27 États permet la mise en œuvre de ces réformes.

Une Europe qui se cherche encore

L'UE et les États-Unis demeurent alliés : la plupart des pays de l'Union sont membres de l'OTAN. Mais l'effacement du danger soviétique a fait disparaître le principal ciment de cette alliance. De plus, l'Europe unie fait

concurrence aux États-Unis sur le plan économique : les deux partenaires s'accusent mutuellement de protectionnisme. **Washington est aujourd'hui moins favorable à la construction européenne** qu'à ses débuts. Ces nouvelles relations avec les États-Unis divisent les Européens. Les divergences empêchent l'élaboration d'une politique étrangère européenne commune, d'autant que l'UE n'a pas d'armée.

La crise financière de 2008 ébranle certains pays européens qui se sont endettés (Grèce, Irlande, Portugal) ; les Européens acceptent les règles de la solidarité, mais avec réticence, les plus vertueux (comme les Allemands) dénonçant le laxisme de leurs partenaires.

Les difficultés sociales des populations confrontées au chômage et à la vie chère suscitent des critiques dans les opinions publiques, et favorisent le **développement de l'Euroscepticisme**.

Les intérêts nationaux restent prépondérants et l'Europe peine à parler d'une seule voix. Le chemin de l'union véritable est encore long. L'Union européenne demeure une association d'États indépendants. Le succès de la construction européenne est évident, mais le revers de la médaille est qu'elle doit désormais faire vivre ensemble des peuples qui ont des expériences historiques et des points de vue sur le monde très différents les uns des autres. Il faudra du temps pour les rapprocher. ●

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

• **Traité de Lisbonne : « une révision nécessaire »** p. 59-60
(Propos recueillis par Hélène Sallon, 29 octobre 2010.)

• **Privée du moteur franco-allemand, l'Union européenne piétine** p. 60-61
(Philippe Lemaître, 7 août 1997.)

• **L'Eurocorps s'agrandit** p. 61
(3 septembre 2002.)

DATES CLÉS

1992

Traité de Maastricht qui institue l'Union européenne, dont le principal objectif est de passer à la monnaie unique.

1994

La Norvège dit « Non » à l'Europe.

1995

Adhésion de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche à l'Union européenne.

1997

Renforcement des pouvoirs du Parlement. Signature du traité d'Amsterdam qui propose de mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice au sein de l'Union européenne.

1999

Création de l'euro ; adhésion à l'OTAN de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne.

2001

Traité de Nice qui étend le principe de la majorité qualifiée.

2002

Mise en circulation de l'euro.

2003

L'Europe se divise sur la question de la guerre en Irak.

2004

Adhésion de 10 États supplémentaires : l'UE compte 25 membres.

2005

Refus du traité sur le fonctionnement de l'UE par la France et les Pays-Bas.

2007

Adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE ; adoption de la Constitution européenne par le traité de Lisbonne (ce dernier devant notamment permettre à l'Europe des Vingt-Sept de fonctionner de manière plus efficace et démocratique).

2010

Crise économique en Grèce et en Irlande.

NOTIONS CLÉS

COMMISSION EUROPÉENNE

En tant que gouvernement de l'Europe, elle propose des projets et les met en œuvre lorsqu'ils sont adoptés. Son siège se trouve à Bruxelles.

CONSEIL DE L'UE

Il décide des actes législatifs et du budget de l'UE.

COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE

Elle siège à Luxembourg et statue notamment sur le respect, par les États membres, des obligations qui découlent des traités.

PRINCIPAUX TRAITÉS DE L'UE

Maastricht (1992) institue l'UE et projette la mise en place de l'euro ; Amsterdam (1997) ébauche le principe d'une coopération judiciaire ; Nice (2001) fixe les méthodes d'évolution des institutions ; Lisbonne (2007) dote l'UE d'une constitution, institue une présidence de l'Europe et un haut représentant aux Affaires étrangères et à la sécurité, renforce les pouvoirs du Parlement et étend le principe de la majorité qualifiée.

ZONE EURO

Ensemble des pays ayant adopté l'euro comme monnaie. Au 1^{er} janvier 2009, seize pays européens représentant près de 322 millions d'habitants en faisaient partie. La monnaie circule sous forme de pièces et billets depuis 2002. Pour entrer dans cet espace monétaire, il faut (théoriquement) avoir un déficit public inférieur à 3 % du PIB – une dette publique ne dépassant pas 60 % du PIB –, une inflation maîtrisée, une indépendance de la banque centrale du pays et une devise nationale stable pendant au moins deux ans.

ESPACE SCHENGEN

Territoire dans lequel s'exerce la libre circulation des personnes entre les États signataires des accords de Schengen (dont les premiers ont été signés le 14 juin 1985).

Composition : les nouveaux enjeux européens (1992-2010)



La Banque centrale européenne gère l'émission des billets de la zone Euro.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Sous prétexte de « enjeux », limiter la copie à une présentation des institutions européennes.
- Oublier d'exposer le contexte : la fin de la guerre froide et la mondialisation.

L'analyse du sujet

Les dates renvoient au passage de la Communauté économique européenne à l'Union européenne. À travers les objectifs qu'elle se fixe, il s'agit de décrire la manière dont l'UE se transforme et s'agrandit.

La problématique

Les institutions sont-elles adaptées aux besoins de l'UE ? L'UE devient-elle une puissance mondiale ?

Le plan et les thèmes

Le plan chronologique semble le plus adapté.

1992 : de nouvelles ambitions.

Après avoir rappelé quelques événements clés (chute de l'URSS et traité de Maastricht), il convient de définir les objectifs et les principales institutions de l'UE en 1992 : la Commission européenne, le Conseil de l'UE, le Parlement européen, la Cour de justice, etc.

1993-2004 : l'élargissement.

On montre le passage à 15 (1995), puis à 25 États (2004), que l'on explique par le nouveau contexte international. Rapide, le processus pose le problème du fonctionnement et invite à mettre en évidence les blocages des institutions et la nécessité de réformes institutionnelles.

2005-2010 : les intégrations renforcées et les doutes.

À travers le débat sur le Traité instituant la Communauté européenne (TCE) et sur le traité de Lisbonne, on présente les grandes réformes et leurs avantages. Mais on insiste également sur les votes négatifs des électeurs (référendum sur la TCE) et sur la crise financière de 2008 pour souligner les faiblesses de l'UE et son inachèvement.

Les repères essentiels

Les nouveaux membres de l'UE : Suède, Finlande, Autriche (1995) ; Malte, Chypre, Pologne, Hongrie, Tchéquie, Lituanie, Lettonie, Estonie, Slovaquie (2004) ; Roumanie, Bulgarie (2007). ●

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Aucun sujet portant exclusivement sur la période 1992-2010 n'a été donné au bac à ce jour. Ceci s'explique par le fait qu'un sujet portant sur les dix dernières années du programme ne peut pas être donné à l'examen. Mais la période couvrant désormais près de 20 ans, la contrainte ne joue plus et un tel sujet peut désormais tomber.

Étant donné les aspects institutionnels, le sujet a plus de chance d'être proposé sous la forme d'un ensemble documentaire.

La période peut aussi être traitée dans un sujet sur la construction européenne de 1957 à nos jours. Le sujet présenté ici serait alors à utiliser pour construire une dernière partie.

Traité de Lisbonne :

« une révision nécessaire »

Les dirigeants des pays membres de l'Union européenne ont ouvert la voie à une révision du traité de Lisbonne visant à créer un filet de sécurité permanent pour les pays de l'Union monétaire qui seraient en grande difficulté, comme la Grèce au printemps. Le président de l'UE, Herman Van Rompuy, s'est vu confier par les 27 la mission de travailler sur la méthode de réforme du traité et la nature de ce mécanisme d'ici au prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement, les 16 et 17 décembre. Les États membres souhaitent recourir à l'article 48-6 du traité qui prévoit une procédure accélérée de révision, permettant de contourner le Parlement européen et d'éviter ainsi un long processus.

Pourquoi les 27 États membres de l'Union européenne discutent-ils déjà d'une révision du traité de Lisbonne qui, difficilement ratifié par l'Irlande et la République tchèque, est en place depuis moins d'un an ?

Jean-Luc Sauron : Cette révision du traité de Lisbonne est rendue nécessaire par une jurisprudence très sévère du Tribunal constitutionnel fédéral allemand de Karlsruhe qui a indiqué que les mécanismes mis en place pour le plan de sauvetage de la Grèce sont contraires au traité. Les articles 126-128 prévoient en effet qu'une aide financière peut être apportée par les pays de la zone Euro à un pays qui n'en fait pas partie, mais interdit par ailleurs d'aider un pays de la zone Euro.

Le gouvernement allemand est bien conscient que si l'on veut pérenniser le système d'aide à la Grèce, il faut réviser le traité de Lisbonne, sans quoi il serait dans l'incapacité de ratifier un nouveau plan d'aide. Le système d'aide actuel est temporaire et a été fait dans l'urgence : les Allemands avaient trouvé un arrangement pour passer outre l'interdiction du traité. Les Allemands et les autres pays sont également conscients qu'une révision du traité est néces-

saire pour mettre en place un système pérenne pour assister les pays qui connaîtraient des difficultés telles que la Grèce.

Quelle méthode devrait être adoptée pour la réforme du traité et quelles en seront les étapes ? Quelles seraient les implications d'une procédure de révision accélérée ?

Hier, à Bruxelles, les 27 se sont mis d'accord pour qu'un accord politique sur une réforme du traité de Lisbonne soit entériné par les chefs d'État et de gouvernement au prochain sommet les 16 et 17 décembre. Une fois l'accord politique finalisé en décembre, un mandat devrait être donné à la conférence intergouvernementale (CIG) pour adopter la décision avec, en annexe, le protocole de révision du traité de Lisbonne. Les négociations sur cette décision pourraient ainsi démarrer automatiquement après le sommet de décembre.

Le recours à la procédure accélérée est rendu nécessaire par la contrainte de temps car le fonds européen de stabilité financière, mis sur pied en mai après la crise grecque, cessera d'exister le 30 juin 2013. Or, il faut compter au moins deux ans pour procéder à une révision du traité. Mais attention, selon cette disposition, la procédure n'est accélérée qu'au sein des

institutions européennes. Dans ce cas, le texte est renvoyé pour approbation devant la CIG et non, devant une Convention européenne, constituée de parlementaires nationaux et européen ; une formule qui avait été adoptée pour le projet de Constitution de l'Europe.

C'est donc une procédure simplifiée mais qui nécessite l'accord de la Commission et du Parlement européen car, dans le cadre de la CIG, le Parlement ne discute pas du texte et se contente de le ratifier. Le Parlement devrait, selon toute vraisemblance, accepter de se dessaisir au profit de la CIG car politiquement, comment peut-il s'opposer à une procédure de révision accélérée alors que la crise est là ? Pour le reste, la Commission aura toujours un rôle à jouer, car de nombreuses mesures devront être prises sous forme de directives et de règlements pour la mise en œuvre du texte et ses compléments.

La procédure de révision accélérée a-t-elle des implications sur la ratification par les États membres ?

Non, une fois adoptée par le Conseil et le Parlement européen, la révision du traité doit être ratifiée par les 27 selon leur procédure de ratification habituelle. Il pourrait y avoir une surprise au niveau des Parlements

nationaux. En fonction de la nature de la révision du traité qui sera présentée, certains États pourraient avoir à soumettre la ratification à référendum. C'est le cas notamment de l'Irlande. Mais sa législation ne prévoit pas un recours automatique au référendum : cette procédure est fonction du niveau d'importance de la ratification. Si un référendum s'imposait dans certains États, je ne vois pas pourquoi ils bloqueraient la révision car les peuples ont tout intérêt à ce qu'elle soit mise en œuvre. Mais on ne sait jamais.

Un nouveau cas pourrait se poser : le 11 novembre, le gouvernement Cameron, en Grande-Bretagne, va déposer un projet de loi au Parlement qui prévoit de soumettre à référendum toute nouvelle attribution de compétence à l'UE. Est-ce qu'une révision du traité permettant d'aider les pays de l'UE doit être considérée comme une révision de ses compétences ? La question se pose. Selon toute vraisemblance, la Grande-Bretagne ne devrait pas s'opposer à cette révision car elle n'est pas concernée, n'étant pas membre de la zone euro. C'est ce qui est intéressant dans cette révision : l'interférence des dynamiques nationales allemande, britannique, irlandaise ou luxembourgeoise.

Y a-t-il un consensus parmi les 27 sur une révision du traité, à la fois sur le fond et la forme ? Pourquoi suscite-t-elle des controverses ?

C'est une initiative franco-allemande. Les Français sont demandeurs de cette révision et ils se sont mis d'accord, la semaine dernière, avec les Allemands lors du sommet de Deauville sur la mise en place d'un système de sanctions et d'aides aux pays de la zone euro en difficultés. La France appuie davantage le volet « aides » de ce système afin de prévenir une crise, tandis que les Allemands insistent eux sur le volet « sanctions ». Les Allemands n'ont, pour le moment, pas obtenu gain de cause sur l'introduction de « sanctions politiques » privant les États trop laxistes de droits de vote dans l'UE. Cette proposition a été bloquée, selon toute vraisemblance. Pour le reste, l'ensemble des

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cette interview permet de faire le point sur l'évolution de l'Union européenne. Elle dégage au moins deux axes de réflexion qui peuvent être développés dans le cadre d'une synthèse :

– le fonctionnement institutionnel de l'Europe : à travers les procédures de ratification des traités par le biais du référendum ou du vote des Assemblées nationales, le rôle du Parlement de Strasbourg, les pouvoirs du pré-

sident de l'UE et les compétences de la Commission de Bruxelles, le texte permet de mettre en évidence les lourdeurs du système qui en limitent l'efficacité. La réforme de l'UE mise en œuvre par le traité de Lisbonne (2007) apparaît ainsi inachevée ;

– les problèmes économiques de l'UE : le début de l'interview évoque la crise financière de la Grèce, qui a été suivie par celle de l'Irlande et du Portugal. Cette fragilisation de certains pays de la zone Euro affecte leurs partenaires. Elle soulève

la question des moyens de l'UE pour contenir ce genre de crise, et celle de la solidarité entre des pays qui n'ont pas les mêmes intérêts et ne font pas les mêmes choix en terme de rigueur économique.

Enfin, le texte rappelle comment la construction européenne dépend de la solidité du couple franco-allemand, dont les initiatives ont toujours été décisives dans le passé et semblent devoir rester l'une des conditions clés pour assurer l'avenir de la communauté.

pays européens devrait être favorable à l'introduction de cette révision.

En ce qui concerne les critiques adressées par Viviane Reding, la commissaire européenne à la justice et aux droits fondamentaux, contre l'accord de Deauville franco-allemand, l'explication

est simple. Dans cet accord, ils demandent au président de l'UE, Herman Van Rompuy, de préparer le texte de révision alors que normalement, cela est du ressort de la Commission européenne. Il y a donc une dépossession de la Commission sur ce volet-là. Le ministre des Affaires étrangères

luxembourgeois, Jean Asselborn, a soutenu Viviane Reding parce qu'il y a une longue tradition chez les plus petits pays de l'UE, comme le Benelux, de défendre les compétences de la Commission. ●

Hélène Sallon
(29 octobre 2010)

Privée du moteur franco-allemand, l'Union européenne piétine

Alors que le leadership du chancelier Helmut Kohl paraît chaque jour un peu plus entamé par des difficultés intérieures, l'Europe piétine, le moteur franco-allemand à l'arrêt, sans projet autre que celui d'une Union monétaire que le récent sommet d'Amsterdam a privée de tout accompagnement politique. À Bonn, le Bundestag, réuni en session extraordinaire en présence du chancelier qui a, exceptionnellement, interrompu ses vacances, n'a pu que constater son incapacité à adopter l'un des grands projets de la législature : la réforme fiscale. Le dauphin désigné du chancelier, Wolfgang Schäuble, chef du groupe cdu au Bundestag, n'en livre pas moins, au cours d'un entretien accordé au Monde, une vision plutôt optimiste de l'avenir du pays et de l'Europe.

En cette fin juillet, l'Europe donne d'elle-même une image brouillée, où les impressions négatives Vilvorde et Amsterdam l'emportent sur l'unique raison d'espoir que représente la marche vers l'Union économique et monétaire (UEM). Cependant, cette ambitieuse entreprise se développe dans le désert de la pensée : mis

à part l'élargissement aux pays d'Europe centrale, qui est une affaire lointaine, l'Union n'a plus en chantier le moindre projet d'importance.

Les auteurs du traité de Maastricht avaient compris qu'il fallait conférer à la monnaie unique une légitimité politique. Tel était le sens des « titres », certes bâclés, concernant la politique

étrangère commune et la sécurité intérieure. À Amsterdam, en juin, les Quinze, en raison notamment des réticences allemandes, ont renoncé à cheminer dans cette double direction, privant l'Europe de toute perspective, même partielle, d'union politique. C'est dans un vide sidéral que s'opère désormais la progression vers l'euro, ce qui ne

concourt qu'à fragiliser davantage un exercice déjà laborieux.

Les Quinze ne semblent pas encore avoir pris conscience de l'impact négatif que risque d'avoir le fiasco d'Amsterdam. Du côté français, l'analyse qui est faite, pour être lucide, n'est guère encourageante. C'est celle d'une Europe impuissante à réformer ses institutions et à

s'affranchir de la tutelle américaine, où le tandem franco-allemand est comme privé d'énergie vitale. Le gouvernement, qui a consenti les efforts nécessaires pour ne pas hypothéquer la monnaie unique, croit que son avènement suffira à redonner du nerf à la construction communautaire. Un pari risqué !

Après la pause estivale, les travaux vont reprendre, dans trois directions : la préparation du conseil européen sur l'emploi, fin novembre, dont la réunion a été décidée à Amsterdam, à la demande de la France ; celle du conseil européen de fin décembre à Luxembourg, où les Quinze établiront la liste des pays candidats avec lesquels débiteront bientôt des négociations devant conduire à leur adhésion à l'horizon 2003-2004 ; l'examen des propositions que la Commission vient de soumettre aux Quinze, et qui, après la CIG (conférence inter-gouvernementale), vont inaugurer une nouvelle phase de deux années de difficiles tractations.

Cet « agenda 2000 », que Jacques Santer, le président de la Commission, a présenté le 16 juillet à Strasbourg, devant le Parlement européen, traite de problèmes de gestion : les finances de l'Union au cours de la période 2000-2006, la réforme de la PAC (politique agricole commune) et celle des fonds structurels. Ces propositions sont techniquement satisfaisantes par rapport à leur objectif : rendre possibles des compromis entre des intérêts opposés.

Mais elles risquent de tomber à plat, faute d'avoir pris suffisamment en compte la médiocrité du climat ambiant. Déplorables en termes de communication, elles révèlent une

grave sous-estimation de la désaffection de l'opinion à l'égard de la construction européenne.

Il est imprudent de donner le coup d'envoi au grand marchandage de la prochaine décennie une histoire de gros sous propice aux empoignades sans avoir tenté au préalable de redynamiser le débat européen. Il suffit de considérer l'âpreté avec laquelle les Allemands, tous partis confondus, réclament déjà une réduction de leur contribution au budget européen pour comprendre que les négociations qui vont se dérouler au cours des deux années à venir pourraient remettre en cause des acquis de quarante ans de vie commune. L'Europe risque d'aller dans le mur si ses dirigeants s'en tiennent ainsi à leur train-train technocratique ; elle se met elle-même à la merci d'un vote négatif à l'Assemblée nationale ou au Bundestag, à la merci du mauvais résultat d'un quelconque référendum bâclé...

Les thèmes qui intéressent les Européens, ceux autour desquels gravitent leurs angoisses sont l'emploi et la capacité d'adaptation à un phénomène de mondialisation dont l'importance est désormais comprise dans les plus désolées des cités. Avec une myopie sidérante, on leur met en scène un projet à long terme centré sur les exportations de blé et la modernisation des campagnes !

La tâche de la Commission n'est évidemment pas facile. Mais Jacques Santer, son président, était mieux inspiré lorsque, début 1996, dans l'indifférence et presque l'hostilité générale, il mettait sur la table son « Pacte de confiance pour l'emploi ». C'est ce clou-là qu'il faudrait continuer à enfoncer avec obstination, en

n'hésitant pas à reprendre des idées déjà proposées mais abandonnées. Personne n'ignore que les moyens disponibles sont limités. Mais, d'une manière ou d'une autre, l'Europe, après avoir expliqué qu'à la base de tout sursaut se trouve la croissance, pourrait mettre un accent nouveau sur l'éducation, la formation, la recherche, les nouvelles technologies. On aimerait voir la Commission s'emparer, presque dans la foulée, des inquiétudes que la fusion de Boeing avec McDonnell Douglas a suscitées, pour activer la restructuration de l'industrie aérospatiale européenne.

Édith Cresson, le commissaire chargé de la recherche, a parlé dans ce sens, mais dans ce monde bruxellois convenu à l'extrême, plutôt que de l'écouter, on a surtout retenu ses commentaires acides à propos de l'action de son collègue Karel Van Miert, le commissaire responsable de la politique de concurrence, qui, à ce titre, avait instruit le dossier Boeing. En cette veille d'automne et alors que c'est son rôle, la Commission semble éprouver les plus grandes difficultés à montrer la voie. ●

Philippe Lemaître
(7 août 1997)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article peut servir à illustrer les chapitres sur « la construction européenne » et « les enjeux de l'Europe depuis 1989 ». Il offre des thèmes intéressants à développer dans le cadre d'une étude d'un ensemble documentaire qui interrogerait sur **les forces et les faiblesses de l'Union européenne**. Il permet un classement des informations dans un plan de type antithétique. La liste des faiblesses n'est pas exhaustive, mais l'article évoque des thèmes assez variés pour couvrir l'essentiel du sujet. La référence à l'affaire de Vilvorde (fermeture d'une usine Renault dans une localité proche de Bruxelles) rappelle le premier cas d'euro-conflit et la faiblesse de l'Europe sociale dans une Europe libérale. Le « fiasco d'Amsterdam » renvoie au traité du même nom (1997)

et à la question des institutions européennes de plus en plus inadaptées à la taille de l'Union et aux problèmes qu'elles doivent gérer. L'exemple de la PAC permet enfin d'aborder le problème des inégalités au sein de l'Europe ; il est surtout un prétexte pour aborder celui du divorce entre les dirigeants et les opinions publiques. En l'occurrence, Philippe Lemaître fait preuve d'une belle lucidité quand il avertit contre le risque d'un « référendum bâclé », vérifié par le « Non » à la TCE des Néerlandais et des Français des années plus tard (2005). Par ailleurs, le pessimisme de l'auteur est battu en brèche par les faits : deux ans après cette analyse, l'euro a vu le jour (1999) et l'élargissement de l'Union à 25 s'est fait dans les délais prévus (2004). En d'autres termes, les faiblesses de l'UE ne l'empêchent pas d'avancer ; lentement, certes, mais sûrement.

L'Eurocorps s'agrandit

POURQUOI CET ARTICLE ?

Après le rejet de la CED en 1954, la question d'une **défense européenne intégrée** est restée sans aboutissement jusqu'à la fin de la guerre froide et aux négociations du traité de Maastricht.

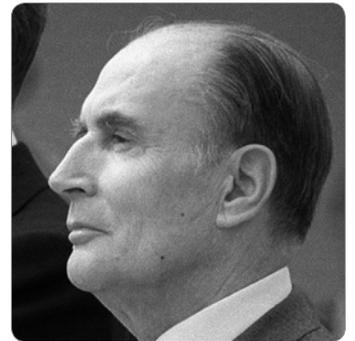
Strasbourg. Huit nouveaux pays (Autriche, Finlande, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Turquie) ont prévu de signer, mardi 3 septembre, à Strasbourg, un accord par lequel ils détacheront au quartier général de l'Eurocorps des missions ou des officiers de liaison qui leur permettront de participer à des

opérations confiées au corps européen. Depuis 1995, l'Eurocorps, dont le PC est à Strasbourg et qui est fort de quelque 50 000 hommes, réunit à ce jour des éléments des armées françaises, allemandes, espagnoles, belges et luxembourgeoises. Désormais, à treize pays participants, l'Eurocorps sera en mesure de constituer un quartier général

pour mettre sur pied une force de réaction rapide – entre 60 000 et 90 000 hommes appuyés par des moyens navals (une centaine de bateaux) et aériens (400 avions de combat) –, susceptible d'être mobilisée pour des missions qui lui seraient attribuées par l'OTAN ou par l'Union européenne. ●

(3 septembre 2002)

LA FRANCE DE 1945 À NOS JOURS



ACTEURS CLÉS

GÉNÉRAL DE GAULLE

Président du GPRF.

GPRF

Gouvernement provisoire de la République française, du 3 juin 1944, au 20 janvier 1946.

MAURICE THOREZ

Secrétaire général du Parti communiste français, ministre de la Fonction publique du GPRF.

PIERRE MENDÈS FRANCE

Ancien ministre de l'Économie du GPRF, partisan d'une politique de rigueur et d'assainissement monétaire. Il démissionna faute de soutien.

PCF

Parti communiste français, dit « Parti des fusillés » ; premier parti de France en 1946.

LÉON BLUM

Leader de la SFIO.

SFIO

Section française internationale ouvrière, parti socialiste.

MRP

Mouvement républicain populaire, parti démocrate-chrétien et centriste.

RPF

Rassemblement du peuple français, parti fondé par de Gaulle en avril 1947.

TRIPARTISME

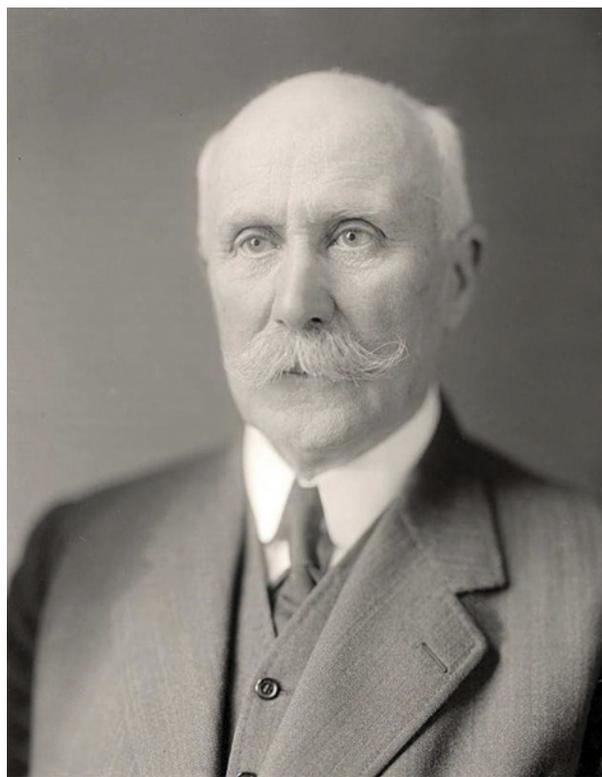
Nom donné à la coalition gouvernementale formée par le PCF, la SFIO et le MRP entre 1946 et 1947.

RÉSISTANCE

Ensemble des mouvements illégaux d'opposition au nazisme, dans l'Europe occupée par l'Allemagne hitlérienne entre 1939 et 1945. Incarnée par de Gaulle (chef de la France libre) et les Francs-tireurs Partisans (FTP du PCF), la Résistance s'est unie dans le Conseil national de la Résistance (CNR) et contrôle le pouvoir. C'est en URSS et dans les Balkans qu'elle a été la plus active.

La France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

En termes de pertes humaines et de destructions, la France a moins souffert de la Seconde Guerre mondiale que de la Première. Mais le nouveau conflit a entraîné un désastre militaire, un changement de régime, l'infamie de la collaboration et de la complicité dans le génocide, une quasi-guerre civile au printemps 1944 : autant de traumatismes qui pèsent lourdement sur le pays. Paradoxalement, l'ampleur même du choc a permis de remettre à plat un certain nombre de problèmes graves et anciens, et de redémarrer sur des bases nouvelles.



Le maréchal Pétain (1856-1951).

La France, l'un des pays déclarés vainqueurs

Le courage de la Résistance et l'épopée de la France libre ne peuvent pas faire oublier que la France a été vaincue par l'Allemagne en un mois et que c'est l'armée américaine qui a libéré le pays. Dans les pays anglo-saxons, certains affectent un certain mépris pour une nation qui semble en pleine décadence, et dont le gouvernement a collaboré avec l'Allemagne nazie.

Pendant, à l'instigation du Premier ministre

britannique, Winston Churchill, qui ne veut pas que l'Angleterre soit seule rempart face à la menace soviétique, et grâce à l'obstination du général de Gaulle, la France est reconnue comme État vainqueur. À ce titre, elle se voit confier une zone d'occupation en Allemagne et devient membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les pertes humaines et les destructions

En France, le conflit mondial a fait 600 000 victimes, dont presque autant de civils que de militaires. Les bombardements alliés sur les villes françaises ont été très destructeurs. Des villes comme Caen ou Bayeux ont beaucoup souffert. Les plages du débarquement sont encore parsemées de pièges. L'armée allemande a commis des massacres de civils, comme à Oradour-sur-Glane en juin 1944. Par ailleurs, 25 000 résistants et 83 000 déportés raciaux ont péri dans les camps de concentration nazis. Le retour des survivants, au printemps 1945, révèle l'ampleur de la barbarie nazie.

Les bombardements ont également touché les infrastructures de communications et les ports, notamment ceux de l'Atlantique ; les chemins de fer ont souffert des sabotages.

Avec le retour de la paix, il faut reconverter les nombreuses entreprises qui ont fabriqué du matériel de guerre, ou qui, volontairement ou non, ont travaillé pour l'Allemagne.

L'agriculture est également en difficulté, d'autant plus que de nombreux exploitants ont passé la guerre en Allemagne comme prisonniers de guerre ou (à partir de 1943) au titre du service de travail obligatoire. La production s'avère insuffisante et le rationnement alimentaire se prolonge jusqu'en 1949. Dans les jours suivant la Libération, une épuration sauvage coûte la vie à plusieurs milliers de per-



La Libération de Paris : défilé du 26 août 1944.

sonnes. Les femmes qui avaient couché avec des Allemands sont humiliées en public, tondues, violées. Les principaux responsables du régime de Vichy sont jugés dans le cadre de procès. Les milieux les plus touchés sont les milieux culturels (l'écrivain Robert Brasillach est fusillé) et les milieux politiques (le maréchal Pétain, condamné à mort puis gracié, finit ses jours en prison ; Pierre Laval est exécuté). Mais l'épuration ne dure pas. La France a besoin de tous ses cadres pour se reconstruire, et nombre de fonctionnaires et patrons d'entreprises qui ont travaillé avec l'Allemagne sont épargnés, leurs fautes oubliées. Louis Renault, dont les usines sont confisquées et qui meurt en captivité, fait figure de contre-exemple.

Une France sociale-démocrate

Au lendemain de la guerre, non seulement le régime de Vichy a pris fin, mais les Français ne veulent plus de la III^e République, qui a été vaincue en 1940. Présidé par le Général de Gaulle, le Gouvernement provisoire

de la République française (GPRF) assure l'intérim en attendant qu'une nouvelle République (la IV^e en 1946) soit adoptée par référendum. Il est soutenu par le Parti communiste français (Maurice Thorez) – tout auréolé de son action dans la Résistance –, la SFIO de Léon Blum et le MRP. Ils mettent en œuvre le programme établi pendant la guerre par le Conseil national de la Résistance (CNR) : nationalisations des secteurs clés de l'économie, création de la Sécurité sociale et droit de vote pour les femmes en sont les dispositions les plus marquantes.

La IV^e République met du temps à s'établir. Les principales formations politiques du moment avancent des projets très différents. De Gaulle, qui souhaite un exécutif fort, n'est pas soutenu et il démissionne. Premier parti de France avec près de 25 % des voix, le PCF veut un régime à une seule assemblée dominante, mais son projet est rejeté par les formations traditionnelles (SFIO et MRP) qui optent pour un parlementarisme à deux assemblées. C'est ce modèle qui est finalement adopté. La guerre a affaibli l'autorité de la France sur ses colonies : dès 1945, des soulèvements en Algérie et en Indochine posent la question de la décolonisation. ●

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **La transition légale de Vichy à la République** p. 67
(Nicolas Weill, 13 septembre 1997.)
- **« Elles vont voter comme leur mari ou leur curé, disait-on à gauche », se souvient Simone, 83 ans** p. 68-69
(Régis Guyotat, 29 avril 2005.)
- **Les lettres de Drancy, derniers témoignages de la rafle du Vél d'Hiv** p. 69-71
(Bertrand Bissuel, 18 juillet 2002.)

DATES CLÉS

6 février 1945

Yalta : la France est reconnue État vainqueur.

5 avril 1945

Démission de Pierre Mendès France du GPRF.

7 mai 1945

Capitulation allemande sur le front de l'Ouest.

19 octobre 1945

Naissance de la Sécurité sociale.

21 octobre 1945

Rejet de la III^e République par les Français.

20 janvier 1946

Démission du général de Gaulle.

Octobre 1946

Adoption de la IV^e République.

MOTS CLÉS

ÉPURATION

Mesure qui vise à éliminer (d'un groupe ou d'une société) les membres jugés indésirables. À la Libération, en France, elle prend pour cible les personnes compromises dans la collaboration. Elle se manifeste sous des formes diverses, parfois « sauvage » (les femmes tondues, par exemple), parfois légales, à travers une série de procès. 767 personnes ont été condamnées à mort, puis exécutées.

IV^e RÉPUBLIQUE

Sa Constitution est parlementariste (prépondérance du pouvoir législatif sur l'exécutif) ; elle met en place deux assemblées : l'Assemblée nationale et le Conseil de la République qui élisent le président de la République pour 7 ans et qui partagent le pouvoir législatif.

ORADOUR-SUR-GLANE

Le 10 juin 1944, 642 personnes (hommes, femmes et enfants) sont assassinées dans ce petit village du Limousin par une unité SS.

NOTIONS CLÉS

DISCOURS DE BAYEUX

En juin 1946, six mois après avoir démissionné de son poste de chef du GPRF, le général de Gaulle présente dans ce discours le projet de Constitution qu'il souhaite pour la France. Ce projet propose un système bicaméral (à deux chambres) et un pouvoir exécutif fort procédant directement du chef de l'État.

PARLEMENTARISME

Un régime parlementaire est un système dans lequel le pouvoir législatif est confié à une ou deux Assemblée(s). Il est dit « parlementariste » quand le Parlement domine la vie politique. C'est le cas des III^e et IV^e Républiques.

PRÉSIDENTIALISME

Le système est dit Présidentieliste lorsque le rôle du chef de l'État est prépondérant.

SCRUTIN À LA PROPORTIONNELLE

Dans la IV^e République, les députés sont élus à partir de listes de candidats proposées par les partis au choix des électeurs. Les sièges sont répartis au terme du scrutin proportionnellement au pourcentage des voix obtenues par chaque liste.

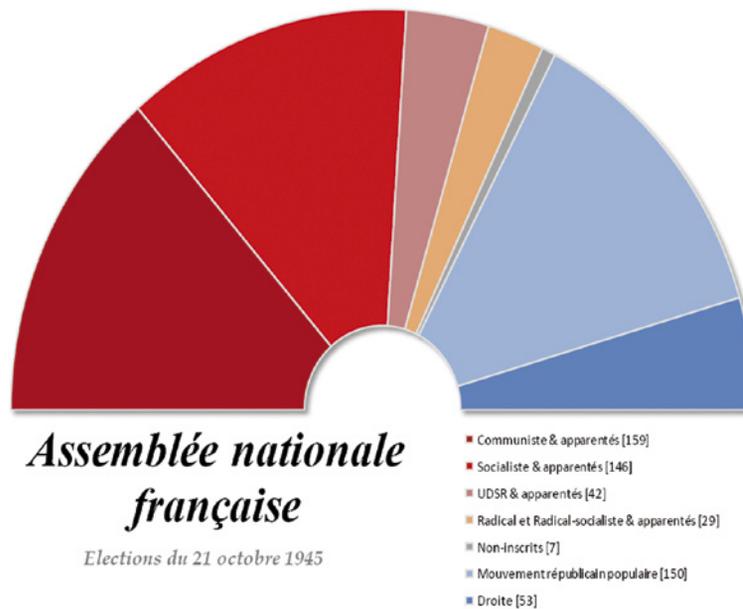
PRÉSIDENT DE LA IV^E RÉPUBLIQUE

Élu pour 7 ans par les deux Assemblées, le Président de la République incarne et représente la nation ; il a peu de pouvoirs mais a la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale. Investi par l'Assemblée nationale, le président du Conseil est le chef du gouvernement ; il exerce le pouvoir exécutif. C'est Paul Ramadier (SFIO) qui a formé le premier gouvernement de la IV^e République.

PRÉSIDENTS DU GPRF

De Gaulle (juin 1944-janvier 1946), Félix Guoin (SFIO, de janvier à juin 1946) et Georges Bidault (MRP, de juin à novembre 1946).

Composition : la naissance de la IV^e République (1944-1946)



Composition de la première Assemblée constituante issue des élections législatives de 1945.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Opter pour un plan thématique, qui ne mettrait pas en valeur les contradictions du pays.
- Exagérer le rôle du général de Gaulle.

L'analyse du sujet

Le sujet porte sur la mise en place de la IV^e République en décembre 1946.

Il faut décrire les conditions et les institutions qui caractérisent ce nouveau régime.

La date de 1944 invite à évoquer le bilan de la guerre pour la France.

La problématique

En quoi le retour à la République est-il difficile ? Quelles rivalités politiques divisent les Français ?

Le plan et les thèmes

Malgré la courte durée, un plan chronologique peut être suivi.

1944 : bilan de la guerre.

Dans une France meurtrie (bilan matériel, économique et humain), on évoque les besoins de reconstruction et les forces en présence (De Gaulle, le PCF, la SFIO et le MRP).

1945 : consensus et divergences.

Il s'agit de présenter les premières réformes admises

par tous (Sécurité sociale, vote des femmes, nationalisations...) et le début de la reconstruction, ainsi que les désaccords constitutionnels après le refus d'un retour à la III^e République qui divisent les Français (discours de Bayeux, projet communiste...).

1946 : naissance difficile de la IV^e République. Après plusieurs référendums, une courte majorité adopte la Constitution, qui ressemble à celle rejetée de la III^e République !

Il convient de décrire les institutions de la nouvelle République.

Les repères essentiels

Le programme du CNR (1944), base des réformes de 1945 : « Une démocratie économique et sociale », « Retour à la nation des grands moyens de la production », « Plan complet de Sécurité sociale », « Sécurité de l'emploi et réglementation des conditions d'embauche et de licenciement » ●

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Aucun sujet de composition et aucune étude d'un ensemble documentaire n'ont été donnés sur la France au lendemain de la guerre depuis 1999.

Les sujets les plus apparentés sont ceux qui portent sur la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en France ; mais s'ils s'appuient sur un bilan de la guerre, ces sujets portent sur un thème (le souvenir) qui couvre toute la période de 1945 à nos jours.

Le seul sujet susceptible d'illustrer la France en 1945 est une étude d'un document historique proposé en France métropolitaine en 2006, à savoir un discours du général de Gaulle daté de mars 1947 sous le titre : *La mémoire de la Résistance vue par le général de Gaulle*.

La transition légale de Vichy à la République

Avant même la Libération, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) se préoccupe du passage de relais entre « la réglementation ennemie qui étouffait » la métropole et la légalité républicaine. Dans les faits, cependant, l'objectif prioritaire du général de Gaulle demeure la restauration de l'autorité de l'État. Cela implique que soient apportés quelques bémols à la « révolution copernicienne » que certains résistants appellent de leurs vœux, mais également que l'on renonce pour des « considérations d'ordre pratique » à un retour pur et simple au *statu quo ante*, autrement dit à la situation prévalant au 16 juin 1940, la date fixée, par les textes, de la fin du régime républicain et qui correspond à la prise du pouvoir par Philippe Pétain.

Le 9 août 1944, une ordonnance relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental est promulguée. Dans son exposé des motifs, elle précise : « Les lois et règlements que l'autorité de fait qui s'est imposée à la France a promulgués, les dispositions administratives individuelles qu'elle a décrétées ou arrêtées, ne peuvent tirer de sa volonté aucune force obligatoire et sont appelés à demeurer

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article évoque la **réorganisation politique de la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale**. Il permet de rappeler les faits mis en application par le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) présidé par le général de Gaulle, d'expliquer les choix opérés et d'en évaluer les conséquences à court et à plus ou moins long terme. – La France décide de ne pas revenir à la III^e République, jugée coupable de n'avoir pas su faire face à la défaite. Dans l'esprit des nouveaux dirigeants, la reconstruction nationale passe par l'adoption de nouvelles

institutions qu'ils espèrent mieux adaptées aux enjeux. – Ce choix est notamment expliqué par la nature des forces politiques en présence : d'un côté le général de Gaulle partisan d'un régime à exécutif fort (discours de Bayeux) ; de l'autre le PCF (28 % des voix) qui plaide pour une « révolution copernicienne », celle qui favoriserait l'adoption d'un régime marxiste. Ces deux forces rejettent le modèle parlementariste de la III^e République.

Par ailleurs, la France se trouve dans un état de profonde désorganisation économique et sociale. La nécessité pratique de recourir aux personnels compétents et de limiter les problèmes

déjà nombreux justifie « le maintien provisoire de certains effets de droits, soit même la validation définitive de certaines situations acquises » : il s'agit d'éviter tout vide juridique qui rendrait l'administration de la France ingérable.

– En conséquence, de Gaulle a privilégié l'idée de la réconciliation nationale, favorisant les lois d'amnistie votées dès 1946 et dont ont su profiter certains collaborateurs (Touvier) et hauts fonctionnaires (Papon). Uniquement les « législations d'exclusion » (les lois antisémites) ont été annulées.

Sur le long terme, c'est la mémoire de la guerre qui s'en trouve affectée.

inefficaces. » « Cependant, poursuit le texte, des considérations d'intérêt pratique conduisent à éviter de revenir sans transition aux règles du droit en vigueur à la date du 16 juin 1940. [...] D'où la nécessité de décider que la nullité doit être expressément constatée. » C'est l'objet de l'article 2, qui précise : « Sont en conséquence nuls, et de nul effet, tous les actes constitutionnels, législatifs ou réglementaires, ainsi que les arrêtés pris pour leur exécution [...]. Cette nullité doit être expressément constatée. » Le texte

ajoute : « Les actes [...] dont la nullité n'a pas été expressément constatée dans la présente ordonnance [...] continueront à recevoir provisoirement application. Cette application provisoire prendra fin au fur et à mesure de la constatation expresse de leur nullité [...] [qui] interviendra par des ordonnances subséquentes qui seront promulguées dans le plus bref délai possible. »

L'ordonnance du 9 août 1944 admet donc comme principe « le maintien provisoire de certains effets de

droits, soit même la validation définitive de certaines situations acquises, dont le renversement apporterait au pays un trouble plus considérable que leur confirmation ». Seuls seront « exclus avant tous autres de toute validation » les textes considérés comme contraires aux principes républicains : les actes constitutionnels pris par le régime de Vichy et la législation d'exclusion. ●

Nicolas Weill
(13 septembre 1997)

« Elles vont voter comme leur mari ou leur curé, disait-on à gauche », se souvient Simone, 83 ans

Renée avait alors 25 ans : « Je me revois, toute fière. Je pensais que beaucoup de choses allaient changer. »

Toutes les trois n'ont jamais été de ferventes féministes, mais elles se souviennent, non sans peine parfois, de ce jour « tant attendu par les femmes et tant redouté par les hommes », où elles mirent pour la première fois un bulletin dans l'urne. Renée, qui ne souhaite pas donner son nom, avait 25 ans ; elle venait de retrouver son mari, qui avait rejoint le général de Gaulle dès 1940 et avait été blessé dans les terribles combats du pont de Remagen, en mars 1945. « Je

me revois dans la rue, bien habillée, toute fière d'aller voter, dit-elle. Je pensais que beaucoup de choses allaient changer. Les femmes étaient contentes comme tout parce que ça les valorisait, elles faisaient comme les hommes. Depuis, je n'ai jamais raté un vote ! »

L'événement ne fit pas la « une » de *La République du Centre* ce jour du 29 avril 1945. L'imminence de l'armistice et la probable mort de Hitler à Berlin faisaient les gros titres du quotidien d'Orléans.

En page 2, il faut lire attentivement un article consacré aux élections municipales pour découvrir la nouvelle. Les citoyennes qui « pourraient éprouver quelque timidité » trouveront sur place toutes les informations « pour voter tranquillement, sans perdre leur calme », indiquait le rédacteur. Le journal rendait également compte d'un meeting de la liste unie de la Résistance. « Nous ne voulons nullement supplanter les hommes. Nous ne sommes pas de ces ardentes féministes qui font retomber

tout le poids des erreurs passées sur le dos des hommes », lançait avec prudence une candidate de l'Union des femmes françaises, proche du PCF, montée à la tribune. À Orléans, douze femmes figurèrent sur les différentes listes, quatre furent élues.

En France, les femmes remplirent si bien leur devoir – beaucoup d'hommes étaient retenus prisonniers ou déportés en Allemagne – que l'on vit, paraît-il, des religieuses siéger dans les bureaux de vote.

« Il y avait un scepticisme sur

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article porte sur la situation humaine vécue par la France en 1945. Un double visage transparaît : d'un côté le bonheur de la victoire qui, avec le retour des prisonniers, permet de réunir les familles ; de l'autre, le maintien des difficultés et des souffrances qui se traduit par la lenteur de la remise en ordre, les soins à apporter aux victimes de la guerre (blessés ou déportés) et l'économie de pénurie qui se prolonge. De nombreux produits de base sont encore rationnés.

Dans ce contexte, **l'octroi du droit de vote aux femmes est, avec la création de la Sécurité sociale et les nationalisations, l'une des grandes révolutions poli-**

tiques du moment. Les municipales de 1945 sont l'occasion du premier exercice de ce droit – étape décisive de l'émancipation féminine en France. Mais le texte permet aussi de mesurer les limites de cette émancipation : les références à l'inexpérience politique des femmes suspectées de « voter comme leur mari » trahissent le machisme qui règne encore dans le pays, y compris dans les rangs des partis de gauche censés être les plus progressistes.

Par ailleurs, l'idée partagée selon laquelle la politique ne serait pas l'affaire des femmes en dit long sur le chemin qui reste à parcourir. Les candidatures citant la « liste unie de la Résistance » et la victoire du « châtelain »

témoignent aussi d'une France se situant à mi-chemin entre la modernité (celles des villes qui ont plus voté communiste) et la tradition des campagnes où les notables sont encore puissants.

L'idée de « liste unie de la Résistance » témoigne aussi du poids politique de la Résistance et de l'image positive qu'elle a dans l'opinion, raison qui conduit les candidats à s'en réclamer plutôt que de mettre en avant une idéologie. Le choix de l'union trahit par ailleurs le fait que celle-ci n'allait pas toujours de soi (cf. l'opposition entre les FTP communistes et les autres mouvements, gaulliste notamment).

Le fait que les témoignages soient énoncés en 2005 (60

ans après la loi) permet d'évaluer l'évolution des mentalités ou des idées. Pour ces femmes qui restaient « sceptiques » ou qui ne militaient pas en 1945, le droit de vote en 2005 ne saurait être remis en cause : il est une évidence, elles se battaient encore pour le conserver, à l'instar de Renée qui n'a jamais « raté un vote ».

Le suffragisme désigne les mouvements de revendication en faveur du vote des femmes ; *suffragette* était le nom donné aux militantes. Lucie Aubrac est une grande figure de la Résistance. Son témoignage est intéressant puisqu'il montre que l'engagement dans la résistance ne se conjugait pas forcément avec le féminisme.

le vote des femmes. Elles vont voter comme leur mari ou le curé, disait-on à gauche », raconte Simone Minet, 83 ans, jeune institutrice dans le Loiret à l'époque, pour qui ce jour fut moins marquant que « celui de l'armistice et de la naissance de sa fille » au même moment. « Avant la guerre, dit-elle, j'étais trop jeune pour penser à l'injustice que cela pouvait représenter de ne pas voter. »

« J'ai loupé ce combat »

Andrée Thomas, 85 ans, issue d'une famille ouvrière de gauche, a voté à La Ferté-Saint-Aubin (Loiret). Mais ce fut pour elle une « déception », car, se souvient-elle en souriant, c'était le « châtelain » qui

l'avait emporté. « Les femmes disaient que ce n'était pas leur affaire de faire de la politique. Dans ce débat, je critique les femmes plutôt que les hommes. »

Elle se souvient qu'à l'âge de 13 ans – en 1933 –, elle avait demandé à son institutrice pourquoi les femmes ne votaient pas. « La maîtresse m'a répondu que c'était parce qu'elles ne pouvaient pas être soldat. Gamine comme j'étais, je lui ai rétorqué : mais qui le fabrique le soldat ? Cela l'avait un peu époustouflée ! »

Juste avant la guerre, le Front populaire n'accorda pas le droit de vote aux femmes, qui était surtout combattu par les radicaux et au Sénat, et il se contenta

de nommer trois femmes sous-secrétaires d'État. Pour Léon Blum, il était trop tôt. Alors que les femmes votaient déjà en Inde depuis 1921, et en Turquie depuis 1934. « Je suis entièrement pour le vote des femmes, quelles qu'en soient les conséquences politiques. Si elles n'ont pas eu les droits jusqu'ici, ce n'est pas la faute des hommes, c'est la faute des femmes. Elles n'y tiennent pas », déclarait le leader socialiste.

Avant la guerre, Lucie Aubrac ne fut pas elle-même une militante du suffragisme. « C'est très curieux, j'ai loupé ce combat. J'en suis confuse maintenant, a expliqué avec sincérité l'ancienne résistante à Elisabeth Guigou dans l'ouvrage de celle-ci, *Être*

femme en politique (Plon, 1997). Je trouvais un peu ridicules Louise Weiss et ces jeunes femmes élégantes qui se faisaient enchaîner aux grilles du Sénat. Pour moi, c'était un combat de bourgeoises. En 1936, j'ai fait à vélo la campagne de Jean Zay dans l'Orléanais, sans me rendre compte que je n'allais pas voter. En avril 1945, il n'y avait plus eu d'élection depuis 1938. Sept ans après, ces élections étaient pour les jeunes hommes aussi étonnantes que pour les femmes. Je participais aux luttes antifascistes, j'ai créé un réseau de résistance, je me suis toujours sentie citoyenne, même en ne votant pas. » ●

Régis Guyotat
(29 avril 2005)

Les lettres de Drancy, derniers témoignages de la rafle du Vél d'Hiv

« L'émotion suscitée par le crime s'est généralisée à l'ensemble de la population »

Depuis quand la rafle du Vél d'Hiv est-elle commémorée ?

Dès 1945, des amicales de déportés juifs ont entretenu la mémoire de cet épisode et, d'une façon plus générale, de la déportation dans les camps nazis. Jusqu'aux années 1980, cette mémoire a surtout circulé au sein des familles. Dans l'espace public, elle a aussi trouvé des terrains

d'expression à travers les manifestations nationales qui englobaient la déportation antisémite et celle des résistants. La Journée nationale de la déportation, instituée en 1954, mêlait ces deux composantes.

Il n'y avait pas de culte spécifique autour de l'histoire de la déportation des juifs ?

La mémoire était entretenue, bien sûr, mais sur le mo-

dèle de celle de la Première Guerre mondiale. Exemple : à la grande synagogue de Paris, le monument célèbre la « mémoire de nos frères, combattants de la guerre et de la Libération, martyrs de la Résistance et de la déportation, ainsi que de toutes les victimes de la barbarie allemande », sans plus de précisions et sans mention du gouvernement de Vichy. Dans la liturgie israélite, les noms de disparus étaient

cités les uns après les autres, accompagnés du qualificatif « Mort pour la France ». Autrement dit, la déportation des juifs n'était pas présentée dans sa singularité. Cela tient sans doute au fait que les cadres conceptuels, qui auraient permis de parler d'un génocide raciste, n'existaient pas en France, à la Libération. En dehors des immigrés récents, l'assimilationnisme était si fort, à l'époque, que les juifs de

France se reconnaissent dans une identité bien plus française que juive.

Aujourd'hui, nous sommes presque passés aux antipodes. Les mentalités ont profondément évolué à partir des années 1980. Depuis, on a du mal à concevoir qu'une personne considérée comme juive sous l'Occupation n'ait pas revendiqué sa judéité après la guerre. Le fait d'exprimer une appar-

tenance à un passé de souffrances incommensurables va désormais de soi. Mais en outre, l'émotion suscitée par le crime s'est généralisée à l'ensemble de la population, elle est devenue véritablement nationale. Cette révolution s'est opérée à la faveur du renouvellement des générations. L'affirmation de l'État d'Israël a également contribué au phénomène.

Quelle fut l'attitude des autorités françaises face à la mémoire de la déportation ?

En 1944, il n'y a pas eu de geste symbolique pour réintégrer les juifs dans la République. Celle-ci n'a, du reste, pas été reproclamée, puisqu'elle n'avait « jamais cessé d'exister », aux yeux du général de Gaulle. De nombreux textes furent, certes,

adoptés pour restituer les biens confisqués et réhabiliter les personnes persécutées. Mais la France n'a pas inscrit de date commémorative autour de la rafle du Vél' d'Hiv.

Par la suite, la République s'est associée aux cérémonies organisées par des institutions juives. La commémoration « nationale » de la rafle a commencé à prendre tournure durant le second septennat de François Mitterrand. En février 1993, quelques mois après avoir été conspué par des militants du Betar [organisation juive d'extrême droite] sur le site du Vél' d'Hiv, le président de la République a instauré une « Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites ». L'intitulé du décret qui institue cette Journée est significatif, notamment lorsqu'il mentionne « l'autorité de fait dite gouvernement de l'État français ».

Dans l'esprit de François Mitterrand, la responsabilité du crime incombait au régime de Vichy, pas à la République. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a refusé que la République présente des excuses. Mais Jacques Chirac n'a pas endossé cette logique. Dans son discours du 16 juillet 1995, il a, au contraire, reconnu que la France était comptable des agissements de son administration du temps de l'Occupation. Le président a ainsi réintégré le régime de Vichy dans l'histoire nationale. Sa position reflète l'évolution des esprits. Elle entérine aussi les progrès de la recherche historique, qui ont mis en évidence la participation de l'appareil d'Etat français dans la déportation des juifs. Jacques Chirac a été très sensible à ces données. Il avait d'ailleurs déjà montré

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article permet de prolonger la réflexion sur la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et de **cerner les problèmes qui se posent à elle au moment où elle juge les principaux dirigeants du régime de Vichy** (Laval, Pétain, Brassillach). Il est surtout important pour illustrer le chapitre sur « la mémoire de la guerre de 1945 à nos jours ». Il permet d'en réperer les temps forts.

Concernant la France en 1945, il complète les textes portant sur le retour des déportés ou la transition entre le régime de Vichy et le GPRF. Il évoque sous un angle différent le refus du général de Gaulle de reconnaître la spécificité de la Shoah. Pour lui, Vichy n'est pas la France et au nom de la réconciliation nationale dans la victoire, les « années noires » sont exclues de l'histoire nationale. Ce choix, peut-être nécessaire pour permettre le redressement et la reconstruction, explique et définit la première étape de la mémoire

de la guerre, celle qui va de 1946 (année marquée par les premières lois d'amnisties) à 1973 (année où la publication du livre de l'Américain Robert Paxton ébranle l'idée selon laquelle les Français auraient été uniquement victimes de la guerre, et non acteurs responsables). La thèse du « double jeu », qui présentait de Gaulle comme l'épée de la France tandis que Pétain assurait la protection des Français, vole en éclat.

Au livre de Paxton (qui met en évidence une collaboration volontaire de Vichy) s'ajoute l'arrivée à l'âge adulte d'une génération qui n'a pas connu la guerre et qui découvre le film de Marcel Ophüls *Le Chagrin et la pitié* dénonçant la collaboration ordinaire dans la France de Vichy. Rendu plus urgent que jamais par l'apparition des thèses négationnistes (Faurisson en 1978), le choc ouvre une nouvelle phase de la mémoire de la guerre, celle qui conduit la France à reconnaître les crimes du régime de Pétain. Cette période est marquée par le procès de Klaus Bar-

bie (1987) et celui du militaire Paul Touvier (1994) ; mais l'État français (par la voix du président Mitterrand) refuse toujours de les prendre à son compte : Vichy n'est pas la France. Il faut attendre 1995 pour qu'un nouveau virage soit pris, celui de la reconnaissance officielle par un président de la République (Jacques Chirac) des responsabilités de l'État français et de la culpabilité de certains de ses hauts fonctionnaires, dont Maurice Papon (jugé et condamné en 1997) est la figure emblématique. C'est le temps à la fois de la repentance et de l'affirmation d'un devoir spécifique de mémoire. Le Vél' d'Hiv : les 16 et 17 juillet 1942, une rafle fut organisée à Paris avec la collaboration de la police française. Près de 13 000 juifs furent arrêtés, rassemblés au vélodrome d'hiver puis déportés. On appelle « négationnisme » l'attitude d'une personne qui nie l'authenticité du génocide juif par les nazis.

son intérêt pour la question, en 1988, en organisant à la Mairie de Paris un colloque sur les juifs et la culture française.

Quel sens peut-on aujourd'hui donner à la com-

mémoration de la rafle du Vél' d'Hiv ?

C'est un geste moral de reconnaissance d'un crime. C'est aussi un geste de vérité, car cette rafle a été effectuée grâce à la police française.

Celle-ci avait, certes, prévenu des personnes qui devaient être arrêtées. De plus, il s'agissait d'une décision allemande. L'analyse de cet épisode est donc complexe. Mais il est indéniable que le

régime de Vichy, État soumis et par ailleurs antisémite, a offert son bras à la réalisation d'un crime. ■

Bertrand Bissuel
(18 juillet 2002)

NOTIONS CLÉS

SCRUTIN MAJORITAIRE À DEUX TOURS

Les députés de la V^e République sont élus par circonscription, à la majorité des voix obtenues. Soit plus de 50% des voix exprimées lors d'un premier scrutin ; sinon au meilleur pourcentage à l'occasion d'un second tour qui ne maintient que les deux (ou trois) candidats les mieux placés. Lors d'un scrutin, on distingue les électeurs inscrits (sur les listes électorales), les voix exprimées (qui ont désigné un choix sans ambiguïté) seules prises en compte lors du dépouillement, les votes nuls (bulletins suscitant un doute sur le choix de l'électeur), les votes blancs (par la mise d'un papier blanc dans l'enveloppe, l'électeur ne choisit pas) et les abstentions (les électeurs inscrits qui ne sont pas venus voter). Dans la Constitution française, le vote est un devoir citoyen, mais il n'est pas obligatoire.

BALLOTAGE

Terme employé pour désigner un résultat électoral nécessitant un second tour entre les meilleurs candidats.

ARTICLE 16

Avec l'assentiment des plus hautes personnalités de l'État, il permet au président de la République de suspendre les pouvoirs de l'Assemblée pendant une durée limitée afin de mettre un terme à une situation de crise.

RÉFÉRENDUM

Consultation électorale portant sur une question, à distinguer du plébiscite qui porte sur une personne. Dans la V^e République, il est à l'initiative du Président pour des questions institutionnelles. En 1995, il est étendu aux questions économique, sociale, ainsi qu'aux services publics.

PROGRAMME COMMUN

En 1972, trois partis de gauche (le PCF dirigé par Georges Marchais, le PS de François Mitterrand et le Mouvement des radicaux de Gauche de Robert Fabre) décident de soutenir un même programme de gouvernement : c'est le Programme commun mis en œuvre après 1981.

De la IV^e à la V^e République

De 1945 à nos jours, la France a connu deux constitutions, celles des IV^e et V^e Républiques. Le passage de l'une à l'autre a été motivé par la crise algérienne. À cette occasion, le général de Gaulle réussit à imposer un système doté d'un exécutif fort qui semble plus adapté pour établir une stabilité gouvernementale, faire face aux crises politiques (comme celle de mai 1968) et assurer une alternance (mai 1981) en douceur.



Charles de Gaulle (1890-1970).

Une IV^e République ingouvernable

La IV^e République a permis le retour de la démocratie après le régime de Vichy, mais elle fonctionne mal. C'est un régime d'assemblées dans lequel les députés ont l'essentiel du pouvoir. Les gouvernements sont instables, ils ne durent pas et peinent à mettre en œuvre décisions et réformes. Le régime n'a pas à rougir de son bilan : grâce à la planification de Jean Monnet, elle reconstruit le pays qui entre dans une ère de prospérité (les Trente Glorieuses), hausse le

niveau des Français et génère le baby-boom ; elle œuvre à l'édification de la construction européenne avec la création de la CEECA en 1951 puis la signature du traité de Rome (1957), modernise le pays et développe la recherche (laquelle permettra notamment de doter la France de l'arme nucléaire).

Mais le système électoral à la proportionnelle émiette la représentation nationale et empêche l'affirmation d'une majorité stable. Les forces favorables au régime sont divisées alors que le PCF (20 % des voix) et le RPF du général de Gaulle sont hostiles au régime. Cette situation l'empêche de bien gérer les affaires extérieures. En 1954, le pays se désunit sur la question de la Communauté européenne de défense (CED) qu'il rejette ; deux ans (1956) plus tard, la France s'empêtre dans l'affaire de Suez. Mais c'est surtout la question coloniale qui lui est fatale. Pendant huit ans (1946-1954), elle s'enlise dans la guerre d'Indochine dont elle sort vaincue (défaite de Dien Bien Phu).

La guerre d'Algérie rend la France ingouvernable : à la suite d'un soulèvement à Alger (13 mai 1958), le Président Coty fait appel au général de Gaulle qui accepte d'intervenir, à condition de pouvoir changer la Constitution. Il établit ainsi la Ve République, **un régime accordant au chef de l'État d'importants pouvoirs**, et doté d'un système électoral permettant

l'établissement d'une majorité stable.

Élu pour 7 ans (au suffrage universel direct à partir de 1962), le président de la République choisit son Premier ministre, préside le Conseil des ministres et contrôle l'exécutif. En cas de crise, il peut exercer des pouvoirs exceptionnels (article 16), consulter les électeurs par référendum et dissoudre l'assemblée. Le Parlement perd la primauté qu'il avait dans la IV^e République. L'échiquier politique s'est peu à peu réorganisé autour de quatre grands partis ou courants : gaulliste (qui prend les noms de UD, UR, UR ou RPR), centriste (partis fédérés dans l'UDF à partir

de 1978), socialiste (ps) et communiste (pcf). Cela aussi favorise la stabilité de la vie politique. Le Front national (fn), apparu au début des années 1980, et les mouvements d'extrême-gauche (lcr, Lutte Ouvrière, Nouveau Parti Anticapitaliste aujourd'hui) sont hostiles au régime, mais ne sont pas assez forts pour empêcher les forces républicaines de gouverner.

La Ve République résiste aux crises

Stables, les gouvernements disposent désormais de temps pour agir (3 ans en moyenne). Raymond Barre reste Premier ministre de 1976 à 1981. **L'élection du président au suffrage universel attribue à celui-ci une légitimité forte.** L'échiquier politique s'adapte à la nouvelle donne et se réorganise autour de quatre grandes familles politiques : gaulliste, centriste, socialiste et communiste. Cet équilibre permet au général de Gaulle de régler la question algérienne (accords d'Évian, 1962) et de surmonter la crise de mai 1968. Un moment ébranlé par la révolte étudiante, qui dénonce la « société de consommation » et une société trop conservatrice, et par une grève générale qui paralyse le pays pendant plus de deux semaines, de Gaulle reprend le contrôle de la situation en décidant la dissolution de l'Assemblée. Suite à un référendum perdu, de Gaulle démissionne l'année suivante.

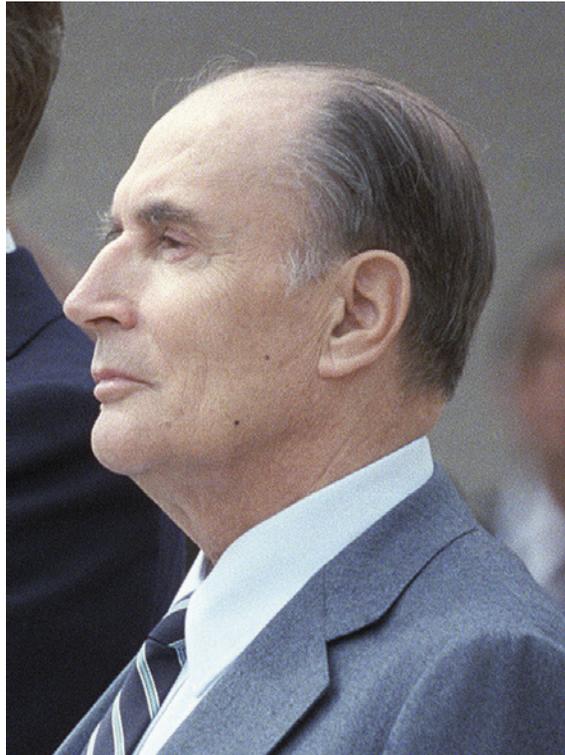
Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 dégradent la situation économique. L'inflation qui menace le pouvoir d'achat et le développement du chômage affaiblit la majorité du Président Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981). Malgré les réformes sociales mises en œuvre (majorité électorale à 18 ans, légalisation de l'ivg, réformes des universités), la gauche rassemblée autour d'un Programme commun donne la victoire à François Mitterrand (ps, 1981).

L'arrivée au pouvoir d'une majorité qui s'est toujours montrée hostile au régime de la Ve République fait craindre une crise ; mais **l'alternance se fait en douceur.** Affaibli, le pcf n'est plus en position d'imposer un changement constitutionnel et François Mitterrand se contente de réformes sans changer le régime (abolition de la peine de mort, décentralisation, lois Auroux sur l'accroissement des droits des travailleurs dans l'entreprise).

Abstentions et cohabitations

La toute puissance présidentielle fait comparer la République à une monarchie à durée limitée. Opposition et contre-pouvoirs sont affaiblis, l'Assemblée est réduite à un rôle mineur. L'impossibilité de provoquer un référendum d'initiative populaire frustre souvent l'opinion publique.

Dans un contexte de crise économique et sociale durable, les électeurs déçus et désespérés



François Mitterrand en 1984.

prennent leurs distances. **Alors que l'extrême-droite s'installe dans le paysage politique, l'abstention progresse** (jusqu'à 50 % du corps électoral). En 1986, la France découvre la cohabitation : le président (ps) et le gouvernement (RPR) n'appartiennent pas à la même majorité. Jusqu'en 2002, elle vit trois fois cette situation (Mitterrand-Chirac entre 1986 et 1988 ; Mitterrand-Balladur entre 1993 et 1995 ; Chirac-Jospin de 1997 à 2002).

Cette situation affaiblit le pouvoir, nuit à l'image internationale de la France et déconcerte les électeurs. Pour y remédier, il est décidé d'aligner le mandat présidentiel sur celui des députés en le réduisant à cinq ans (2000).

Lors de la présidentielle de 2002, le rejet de l'opinion provoque une situation inattendue : le candidat de l'extrême-droite arrive au second tour. Jacques Chirac est élu avec 82 % des voix, mais la situation témoigne d'une **usure du système.** ●

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **Pour en finir avec la dyarchie** p. 75
(Miguel Castaño et François Colcombet, 17 avril 2004.)
- **La longue recherche de la pierre philosophale** p. 76-77
(Cécile Chambraud, 7 septembre 1996.)
- **L'envie de quinquennat** p. 77
(Pierre Georges, 22 juin 2000.)

DATES CLÉS

28 septembre 1958

Fondation de la Ve République.

28 octobre 1962

Référendum sur l'élection du Président au suffrage universel.

Décembre 1965

Première élection présidentielle. François Mitterrand met Charles de Gaulle en ballottage.

Mai 1968

Crise étudiante et grève générale. Le 30 mai de Gaulle dissout l'Assemblée nationale.

28 avril 1969

Démission du général de Gaulle. Pompidou lui succède.

1970

Décès du général de Gaulle.

1974

Décès du Président Pompidou ; Valéry Giscard d'Estaing élu Président.

10 mai 1981

Élection de François Mitterrand. Vote de la loi Badinter pour l'abolition de la peine de mort.

1986

Première cohabitation (Mitterrand-Chirac).

1993

Deuxième cohabitation (Mitterrand-Balladur).

1995

Élection de Jacques Chirac.

1996

Décès de François Mitterrand.

1997

Dissolution de l'Assemblée nationale par Jacques Chirac ; élections remportées par la gauche : troisième cohabitation (Chirac-Jospin).

2000

Instauration du quinquennat ; loi sur la parité hommes-femmes.

2002

Réélection de Jacques Chirac contre Jean-Marie Le Pen.

2007

Élection de Nicolas Sarkozy contre Ségolène Royal.

NOTIONS CLÉS

PUTSCH DES GÉNÉRAUX

En 1961, à Alger, quatre officiers supérieurs s'insurgent. Ils veulent s'opposer à l'indépendance. Pour la première et unique fois dans l'histoire de la V^e République, le Président utilise l'article 16. Doté des pouvoirs d'exceptions, de Gaulle fait arrêter ces officiers et rétablit l'ordre républicain.

CONSTITUTION

Texte de loi qui règle le fonctionnement politique d'un pays : la forme du régime politique (monarchie ou république, le rapport de l'exécutif et du législatif), les libertés publiques, etc. En France, contrairement aux lois ordinaires, la constitution ne peut-être modifiée que par des procédures spéciales, dont le référendum.

ORTF

Office de radiodiffusion-télévision française, en charge du service public de l'audiovisuel entre 1964 et 1974.

DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE

Pouvoir du Président de renvoyer les députés devant les électeurs pour établir une nouvelle Assemblée. Cette mesure a été utilisée cinq fois : en 1962 et 1968 par de Gaulle, en 1981 et 1988 par François Mitterrand, en 1997 par Jacques Chirac. Sauf en 1997, ces dissolutions ont toujours conforté la majorité présidentielle.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Composé de neuf membres – nommés par le président de la République et les présidents des chambres parlementaires – et des anciens présidents de la République, il veille au respect de la Constitution par les lois et les règlements dont il est saisi. Il s'assure aussi de la régularité des élections.

SÉNAT

Chambre haute de la V^e République, il partage le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Il représente les collectivités territoriales (régions, cantons, communes). Les sénateurs sont élus pour neuf ans.

Composition : l'évolution de la fonction présidentielle sous la V^e République



Entrée du palais de l'Élysée, siège de la présidence de la République française depuis la II^e République.

L'analyse du sujet

Il s'agit d'analyser le statut et le rôle du président sous la V^e République, et de mettre en évidence les changements le concernant.

La problématique

Dans quelle mesure la fonction présidentielle s'est-elle renforcée ? Répond-elle aux attentes des Français ?

Le plan détaillé

Le sujet invite à présenter le rôle du président de la République, tel que de Gaulle l'a établi. Ceci posé, il s'agit de présenter les changements et d'expliquer leurs raisons d'être.

I. La Constitution a été établie par le général de Gaulle.

a) Le pouvoir exécutif a un rôle prépondérant (ex. : le

président choisit son Premier ministre, il peut dissoudre l'Assemblée nationale et dispose de l'article 16).

b) La légitimité du président de la République se renforce avec son élection au suffrage universel direct (1962).

c) De Gaulle marque durablement la Ve République (ex. : le contrôle des médias, la force nucléaire, l'utilisation des référendums).

II. La fonction présidentielle évolue après 1969.

a) Les successeurs de de Gaulle connaissent des aléas (ex. : démission du Premier ministre J. Chirac sous le président V. Giscard d'Estaing).

b) L'année 1986 constitue un tournant de la V^e République avec la première cohabitation sous F. Mitterrand.

c) N. Sarkozy devient président de la République le 6 mai 2007.

Les repères essentiels

Principaux pouvoirs du président de la République : nomination du Premier ministre et présidence du Conseil des ministres ; détention de pouvoirs d'exceptions en cas de crise ; droit de dissoudre l'Assemblée nationale et d'organiser un référendum ; droit de grâce ; chef des armées. ●

Ce qu'il ne faut pas faire

Se concentrer sur la vie politique sous la V^e République, sans analyser le statut et le rôle du président de la République.

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Compositions

- Les grandes phases de la vie politique française de 1945 à 1969 (Amérique du Nord, 2005)
- La République gaullienne de 1958 à 1969 (Asie, 2007)
- La gauche en France de 1958 à 1995 (Afrique, 2010)
- La France de la V^e République : mise en place, pratiques institutionnelles et évolution politique (Polynésie, 2010)

Études d'un ensemble documentaire

- Les évolutions politiques en France de 1974 à 1995 (Inde, 2006)
- Quelles évolutions connaissent le pouvoir et la pratique du pouvoir des présidents de la République depuis 1958 ? (Métropole, 2007)

Pour en finir avec la dyarchie

La France est aujourd'hui la seule « grande » démocratie dotée d'un exécutif bicéphale. L'image récente d'un chef de gouvernement désavoué par le chef de l'État, tout en étant reconduit par lui, doit nous faire réfléchir sur cette exception française, que certainement personne au monde ne nous envie.

Dans les nombreuses nations qui assument clairement leur nature parlementaire (toute l'Union européenne, la plupart des pays de l'Est, le Japon, l'Australie, le Canada, l'Inde, Israël), le chef d'État n'est qu'une relique inoffensive de la monarchie héréditaire, ou bien un honorable « notaire institutionnel », même quand il est élu au suffrage universel direct (Irlande, Portugal, Autriche, pays de l'Est). Le Premier ministre y est le seul chef reconnu de l'exécutif, désigné et respecté (car révocable) par la majorité parlementaire.

Dans les régimes parlementaires, la couleur politique du gouvernement est donc celle de la majorité de l'Assemblée. Car les deux pouvoirs ont une « existence liée » : le législatif peut renverser l'exécutif, et le gouvernement peut dissoudre le Parlement. Cette façon très logique de vivre la démocratie est symbolisée par l'ancien roi Siméon de Bulgarie, qui a préféré devenir Premier ministre, et non pas président, de son pays.

À l'inverse, quelques rares pays ont un régime présidentiel, le plus emblématique (et le seul qui arrive à fonctionner comme tel) étant celui des États-Unis. La motion de censure et la dissolution n'y existent pas. Le Congrès et le Sénat sont élus de leur côté, le chef de gouvernement (qui a le titre de « président ») de l'autre. On parle de régime à pouvoirs séparés, bien qu'ils soient en fait condamnés à un « fonctionnement lié » : les veto réciproques, tout comme l'inexistence d'une majorité présidentielle, nécessitent une négociation de tous les instants pour arriver à légiférer ou à valider les budgets.

Au vu de ce constat, la V^e République

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article renvoie au chapitre sur « Les Institutions de la V^e République » ; un paragraphe illustre aussi « Le modèle américain ». Par « Dyarchie », il faut comprendre « un gouvernement à deux têtes ».

« La relique inoffensive de la monarchie héréditaire » renvoie à l'image d'un chef d'État sans pouvoir, sur le modèle de la monarchie britannique ou de la République fédérale allemande. La « façon très logique de vivre la démocratie » – énoncée dans le 3^e paragraphe – est l'expression

est clairement un régime parlementaire. Les spécialistes le savaient secrètement depuis longtemps, mais il a fallu trois cohabitations pour que tous les citoyens le comprennent. À part le libre droit de dissolution, et l'article 16 (lui permettant de s'octroyer des pleins pouvoirs), aujourd'hui inapplicable, le chef de l'État français n'a pas plus de pouvoirs exécutifs réels que son homologue grec ou portugais.

Les majorités de cohabitation ont fait des réformes opposées à la volonté de l'Élysée (privatisations en 1986, 35 heures en 2000). Car, contrairement à un mythe répandu, la cohabitation à la française n'est ni un conflit de pouvoirs (comme le dénoncent ses détracteurs) ni un équilibre des pouvoirs (comme l'affirment ses partisans), car elle n'est pas un partage des pouvoirs. C'est le Premier ministre de la majorité, et lui seul, qui conduit alors les affaires de la nation. Même si, pour la forme (et surtout pour ne pas froisser le mythe « présidentieliste »), il accepte de se faire accompagner par le chef de l'État lors de ses visites à l'étranger. Cette dyarchie n'en est donc vraiment pas une, ou du moins elle n'est pas aussi grave qu'on le prétend.

À l'inverse, hors cohabitation, deux

d'une opinion, celle des auteurs qui considèrent qu'en démocratie l'exécutif et le législatif doivent être de même tendance politique. Parce que ce texte exprime un point de vue, il faut l'aborder avec esprit critique. Il présente la présidence française comme sans pouvoir en cas de cohabitation (paragraphe 5), droit de dissolution (paragraphe 16) étant estimés « inapplicables ». Le rappel de la dissolution ratée de 1997 (Chirac) et les conditions d'exercice de l'article 16 (accord du Premier ministre, notamment) permettent de justifier ce point de vue ; mais il peut également être nuancé par l'idée que le pouvoir référendaire,

le « domaine réservé » en politique étrangère et un pouvoir de nomination ne désarment pas totalement le chef de l'État.

Le débat porte sur la cohabitation qu'il faut définir, illustrer par des exemples et discuter en termes de blocage institutionnel. Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur les modifications proposées (elles n'ont pas été retenues) ; mieux vaut amener la question du quinquennat établi en 2000. À travers l'exemple de Nicolas Sarkozy, il s'agit de montrer comment cette réforme a renforcé la présidentialisation du régime, à l'inverse de la primo-ministériation proposée.

cas se présentent. Soit le Premier ministre est un simple exécutant des désirs du président, y compris contre sa propre volonté (comme l'a illustré M. Raffarin lors de la réforme du mode de scrutin régional ou pour la deuxième baisse de l'impôt sur le revenu), et alors cette dyarchie est bénigne, bien que ridicule (« à l'un les lauriers, à l'autre les épines »). Soit il a une envergure politique incontestable ou une ambition toute personnelle, et le conflit des deux légitimités s'envenime (Debré contre de Gaulle, Chaban contre Pompidou, Rocard contre Mitterrand, et Chirac contre Giscard). Il y a là une véritable cohabitation, car il y a partage du pouvoir et de la popularité. C'est exactement ce qui se passerait aujourd'hui si l'UMP réussissait à placer M. Sarkozy à Matignon. Comment sortir du cercle vicieux ? Comment supprimer la dyarchie à la française ? Certainement pas en passant au régime présidentiel de pouvoirs séparés, source permanente de blocages. Imaginons une seconde un gouvernement de droite et une Assemblée de gauche, ou vice-versa ! Ni, comme le proposent naïvement certains, en supprimant le poste de Premier ministre sans rien toucher d'autre.

Car qui gouvernerait en cas de cohabitation, toujours possible malgré le quinquennat ?

Non, la solution est dans le régime « primo-ministériel » (selon l'expression d'Olivier Duhamel), que l'Europe nous montre et auquel les cohabitations nous ont déjà amplement préparés. Le problème est de réussir à ce que nos leaders politiques se décident, comme partout ailleurs, à briguer surtout Matignon, et non pas l'Élysée.

Nous proposons donc deux modifications institutionnelles simples, inspirées de nos voisins européens, propices à un basculement salutaire :

1. Supprimer le droit de dissolution régalienn, et le transférer au Premier ministre ;
 2. Faire élire le chef du gouvernement par l'Assemblée, au lieu qu'il soit désigné « royalement » par l'Élysée.
- La campagne pour les législatives serait menée par le candidat à Matignon, et la présidentielle serait de fait marginalisée. On ne verrait plus de Premiers ministres « fusibles », car ils deviendraient, comme sous la cohabitation, de véritables « groupes électrogènes ». Qui s'en plaindrait ? ■

Miguel Castaño, François Colcombet
(17 avril 2004)

La longue recherche de la pierre philosophale

En 1985, les socialistes au pouvoir s'attendent à être battus lors des élections législatives de l'année suivante. Pour limiter leur déroute et la victoire de la droite, ils instituent, par la loi du 10 juillet, la représentation proportionnelle départementale à un tour. Depuis lors, la réforme du mode de scrutin législatif est devenue un thème récurrent du débat politique.

Le premier geste du gouvernement de Jacques Chirac, en 1986, a été de rétablir le scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Revenus au pouvoir en 1988, les socialistes, aiguillonnés par François Mitterrand, ont entretenu des années durant un débat souvent abscons sur l'idée d'une réforme du mode de scrutin. Il s'agissait, alors, de savoir s'il était possible, selon le mot de M. Mitterrand, d'« instiller » une dose de proportionnelle dans le scrutin majoritaire. Avec, en tête, l'idée de tendre la main à des écologistes très demandeurs de proportionnelle et dont l'appoint serait le bienvenu aux prochaines échéances et de semer l'incertitude à droite.

Dans les rangs du PS, très divisé sur cette question, chacun s'est alors lancé à la recherche de la pierre philosophale. Les constructions les plus savantes ont été imaginées : députés supplémentaires élus à la proportionnelle, scrutin de listes à deux tours avec ou sans possibilité d'apparement entre les deux tours, régime différent selon la taille du département... L'annonce, par le président de la République, le 10 novembre 1991, d'une prochaine réforme des institutions, n'avait fait

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le thème principal de cet article, très technique, est le **mode de scrutin pour les élections à l'Assemblée nationale**.

La « représentation proportionnelle départementale à un tour » (1^{er} paragraphe) se fait par département.

Chaque parti présente une liste de candidats. Les sièges attribués sont répartis au prorata des voix obtenues. S'il reste des sièges à pourvoir, ils sont donnés au parti arrivé en tête. Ce système a été appliqué pendant la période 1985-1988. Son avantage : être plus juste concernant la

représentation des opinions. Le « majoritaire uninominal à deux tours » (2^e paragraphe) se fait par circonscription (autant que de sièges à pourvoir). Le siège est attribué au candidat ayant obtenu la majorité absolue au premier tour ou relative au second. C'est le système qui prévaut dans la V^e République. Avantage : il permet de constituer des majorités fortes et stables. « L'apparement entre les deux tours » : la formule renvoie à la pratique institutionnelle dans le cadre du scrutin majoritaire. En cas de ballottage, l'apparement rapproche des formations politiques qui, pour gagner l'élection, s'en-

gagent devant les électeurs à travailler ensemble sur des points de programme communs.

« Constitutionnaliser la loi électorale » consiste à inscrire le mode de scrutin dans la Constitution, ce qui interdit que l'on en change au gré des circonstances politiques.

« Instiller une dose de proportionnelle » : il s'agit de faire élire des députés selon le mode proportionnel dans un scrutin majoritaire, afin de combiner les avantages de chaque système. Cela reviendrait cependant à créer une différence entre les citoyens qui ne seraient plus représentés de manière identique.

qu'alimenter la controverse. Peu auparavant, Jacques Chirac, dans un « Point de vue » publié par *Le Monde* le 24 octobre 1991, avait fait connaître son sentiment dans un texte intitulé : « Changer la République » : « Respecter le citoyen, c'est mettre un terme aux changements incessants de loi électorale. Changer la règle du jeu parce que l'on a peur de l'issue du scrutin, c'est indigne et c'est porter un coup grave à la démocratie. Il faut donc constitutionnaliser la loi électorale afin de la mettre à l'abri des manipulations partisans. À cette occasion, il conviendrait d'ouvrir un débat sérieux et serein sur les conditions de représentation des différentes composantes de l'opinion publique, sans pour autant mettre en cause le principe majoritaire. Cela ne peut se faire, bien entendu,

qu'au lendemain d'élections législatives. »

Finalement, Pierre Bérégovoy coupera court à cette incessante agitation qui empoisonne le débat politique. Dans son premier discours devant l'Assemblée nationale, le 8 avril 1992, le nouveau Premier ministre exclut formellement une modification du mode de scrutin applicable aux élections de 1993. En revanche, il annonce la création d'une commission chargée de réfléchir à une réforme admise par le plus grand nombre.

Présidée par Georges Vedel, ancien membre du Conseil constitutionnel, elle comprend sept autres juristes et onze délégués des groupes politiques de l'Assemblée nationale : les socialistes Jean Auroux, Philippe Bassinet, Alain Richard, Daniel Vaillant et Claude Gaits ; les

RPR Bernard Pons et Robert Pandraud ; les UDF Charles Millon et Philippe Mestre ; le centriste Jacques Barrot ; le communiste Jacques Brunhes.

Possible inconstitutionnalité

Dans ses conclusions, la commission constate une opposition de principe entre le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel et estime qu'un mariage des deux risquerait de « cumuler les inconvénients des deux modes concurrents ». Elle écarte la solution consistant à faire élire à la proportionnelle les députés des départements les plus peuplés et au scrutin majoritaire ceux des autres circonscriptions, en raison de sa possible inconstitutionnalité (principe d'égalité des citoyens devant la loi). Cependant, désireuse de parvenir à une meilleure re-

présentation parlementaire de toutes les forces politiques, tout en permettant l'émergence d'une majorité, elle parvient à un accord : elle propose que 10 % des députés soient élus à la représentation proportionnelle, tandis que les 90 %

restant continueraient d'être élus au scrutin majoritaire à deux tours.

Concrètement, deux solutions sont envisagées. La première réserve les sièges de la part proportionnelle aux partis « défavorisés » par le scrutin

majoritaire. La seconde ré-partit les 10 % de sièges à la proportionnelle de toutes les formations qui ont présenté des candidats. Les représentants du PS, du RPR, de l'UDF et des centristes approuvent cette orientation. En revanche, le

PCF continue de demander la proportionnelle intégrale, tandis que le Front national et les écologistes dénoncent un simple « rafistolage ». ●

Cécile Chambraud
(7 septembre 1996)

L'envie de quinquennat

Au Palais-Bourbon, dans un élan admirable, mobilisateur et républicain, ils votèrent massivement le quinquennat. Bah, cela ou autre chose, peigner la Constitution... Ils choisirent le oui, ce qui était bien. Ils auraient pu, avec la même conviction ou absence de conviction générale, dire non tout aussi massivement. Ce qui aurait été bien aussi. Bon les députés l'ont fait. Les sénateurs vont le faire, le 29 juin. Et puis ?

Et puis les élus sont très inquiets, formidablement inquiets. Oui mais le peuple français, que va faire le peuple français ? Il est très inquiétant, le peuple français ! Pas mobilisé, le peuple Français ! Si massivement pour le quinquennat, ce peuple français qu'il pourrait même s'abstenir massivement d'aller le dire et le voter. Car les sondages disent à la fois ceci et cela, l'endroit et l'envers. Les électeurs veulent bien du fameux quinquennat, mais délégueraient volontiers à d'autres le soin d'assumer la corvée de référendum. Il y aurait ainsi un phénomène massif d'approbation tacite par délégation morale et officielle de pouvoir : bon, voisin, à l'automne, vous avez toute ma confiance, je compte sur vous pour le quinquennat sec, moi j'irai aux trompettes de la mort. C'est bien aussi !

On exagère ? Même pas. Et c'est bien le plus désolant de voir qu'en cette affaire, quelles que soient leurs options, quinquennat sec, quinquennat

amélioré, septennat maintenu, oui, oui mais, non, non mais, les politiques ont réussi, en ces temps de football, à marquer un prodigieux but contre leur camp collectif. D'un choix important, ils ont fait un non-débat, et presque une manière d'illustration de la non-pédagogie active. Ainsi ramené à sa propre caricature, celle du quinquennat pour le quinquennat, comme de l'art pour l'art, ou de la soupe aux choux pour la soupe aux choux, ce vaste dessein présumé transformer en simple réduction de sauce constitutionnelle ne motive pas essentiellement les foules. Est-ce si étonnant ? Peut-on sans dommage donner au corps électoral l'impression qu'une envie subite et, osons-le, comme purement diurétique de quinquennat a saisi le monde politique ?

Il est assez commun, dans la VI^e courante comme politique, que l'enthousiasme soit collectif. Et que son envers, le manque affiché de conviction, puisse être contagieux. Comment convaincre les autres de la nécessité et de l'urgence de ce que l'on fait, si l'on n'y croit pas soi-même ? Ou si, ce qui revient au même, on donne, et on formule même, comme le fit le chef de l'État, ce sentiment.

Et d'ailleurs, où en est-on sur le quinquennat ? Même plus au quinquennat et au débat ou non-débat sur la réforme. Mais déjà à la phase évaluative et faussement interrogative sur le mode d'adoption. Un

référendum, est-ce bien raisonnable au fond ? Et pourquoi pas un Congrès vite fait avant l'été ? Oui mais non, le Président a choisi un référendum. En accord sur le quinquennat avec le Premier ministre. Ce qui est dit est dit. À moins d'être dédit. Donc, référendum. Et si l'abstention est massive, qui paiera l'addition politique ? Le

quinquennat passera, c'est une chose présumée, mais pour qui les profits, et pour qui les pertes d'un désintérêt général ? On en est déjà là, strictement là, passé déjà de la réforme constitutionnelle majeure à la simple joute politicienne ordinaire. ●

Pierre Georges
(22 juin 2000)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le contexte de l'article est **le vote de la loi sur le quinquennat**. Le mandat présidentiel est ramené de sept à cinq ans, renouvelable une fois. La réforme renvoie au problème de la cohabitation. Mais le texte porte surtout sur **le système législatif d'une part (vote par les Assemblées, par le Congrès, par référendum) et le développement de l'abstention dans les années 1990 d'autre part**. La loi est faite par les deux Assemblées (nationale et Sénat) qui votent successivement les projets présentés par le gouvernement. Le Congrès est la réunion à Versailles des deux Assemblées ; il vote les traités et les changements constitutionnels. Par référendum, les électeurs peuvent être directement consultés. Lors des scrutins des années 1990 jusqu'à 2010, l'abstention (les électeurs ne vont pas voter) s'est déve-

loppée au point d'atteindre 50 % du corps électoral. Un divorce apparaît ainsi entre les électeurs et leurs représentants. Cette réalité soulève des problématiques susceptibles d'être discutées dans le cadre d'une composition sur l'évolution de la vie politique en France ou dans une étude de documents : la V^e république est-elle usée ? Faut-il instituer une VI^e République ? Les Français sont-ils bien représentés ? L'abstention peut aussi être présentée comme l'expression d'un désarroi de l'opinion face à la crise économique et sociale, et la difficulté des gouvernements à résorber le chômage ou à préserver le niveau de vie. Ce désarroi peut encore expliquer la radicalisation des électeurs au profit des partis extrémistes et le résultat de l'élection présidentielle de 2002 qui vit Jean-Marie Le Pen accéder au second tour de la présidentielle. L'article permet ainsi d'illustrer l'évolution de la société française.

MOTS CLÉS

EXODE RURAL

Expression qui qualifie les migrations de population allant des campagnes vers les villes. L'exode rural s'accompagne d'un changement de mode de vie, et témoigne de la modernisation d'un pays. En France, il est pratiquement achevé. L'exode urbain peut désigner le mouvement inverse, mais sans changement majeur dans les modes de vie.

FAMILLE RECOMPOSÉE

Famille qui comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints.

INDIVIDUALISME

Théorie qui considère l'individu et ses droits comme supérieurs à ceux de la société. L'individualisme privilégie la satisfaction des intérêts particuliers ou privés, plutôt que ceux de la collectivité. Il est parfois considéré comme une forme d'égoïsme et tend à atomiser une société.

PACS

Pacte civil de solidarité (1999) ; contrat conclu entre deux personnes pour organiser leur vie dans une résidence commune.

TAUX DE FÉCONDITÉ

Indice qui calcule le nombre de naissances dans une année donnée par rapport au nombre de femmes en âge de procréer. Il faut que cet indice soit supérieur à 2,1 enfants par femme pour qu'il y ait renouvellement de la population. On distingue le taux de fécondité du taux de descendance finale, celui-ci calculant le nombre moyen d'enfants qu'une génération de femmes a effectivement mis au monde pendant sa période de fécondité.

TERTIAIRE

Qui regroupe toutes les activités économiques produisant des services. Très diversifié, le tertiaire est constitué des activités du marché concurrentiel (commerces) et de celles des services non marchands (comme la justice, la sécurité) ou de commandement public (hauts fonctionnaires).

Économie, société et culture en France depuis 1945

Les évolutions sociales, culturelles et économiques que la France a connues depuis 1945 reflètent celles de l'ensemble de la planète. La France fait partie des pays qui se sont modernisés et développés. Mentalités, mode de vie et comportements se sont profondément modifiés.



Airbus.

Une reconstruction réussie (1945-1973)

Les Trente Glorieuses ont été une période d'expansion économique, la plus longue et la plus rapide de notre histoire. Reconstituée dès le milieu des années 1950, la France s'est alors dotée d'une industrie performante et, grâce à la Politique agricole commune (PAC), elle a modernisé son agriculture.

Certains, pourtant n'en ont pas profité : les personnes âgées (dotés de faibles retraites), les femmes seules, les handicapés, les immigrés qui vivent dans des bidonvilles jusqu'au début des années 1970. L'inégale répartition des fruits de la croissance, mais aussi l'inflation et certains aspects des nouveaux modes de vie induits par la modernisation de l'économie (« métro, boulot, dodo ») expliquent en partie la contestation de Mai 1968.

Une économie tertiarisée et une société enrichie

Le monde agricole s'est contracté : le secteur primaire ne représente plus que 4 % des actifs en 2007. Des pans entiers du monde ouvrier traditionnel ont disparu. En revanche, le secteur tertiaire a explosé : il rassemble la

majorité des actifs. Il est aussi de plus en plus diversifié. Cette évolution s'est accompagnée d'une nette progression du salariat et de l'emploi féminin.

Le secteur économique qui a connu les progrès les plus spectaculaires est celui des communications, aussi bien matérielles (TGV, Airbus) qu'immatérielles (téléphonie mobile, Internet). Même si l'écrit résiste bien, la culture de l'image devient dominante.

Dans un contexte de prospérité (les Trente Glorieuses) et malgré les difficultés surgies dans les années 1970, le revenu par individu a plus que doublé et le niveau de vie des Français a continué à augmenter. La grande majorité des Français

ont accédé à la consommation de masse. L'état des logements s'est amélioré, l'usage des salles de bains s'est généralisé. La situation sanitaire de la population a progressé ; le niveau d'instruction aussi, avec une véritable explosion des universités à partir des années 1960. Les activités en déclin, comme la sidérurgie et l'industrie chimique, ont été remplacées par d'autres. **La crise s'est avérée relative et la France est demeurée l'un des pays les plus riches du monde.** L'apparition d'un chômage de masse et les contraintes de la mondialisation ont précipité la réorganisation de l'espace français. L'exode rural s'est poursuivi ; les villes rassemblent désormais 70 % de la population. **Les populations se sont surtout redistribuées** sur les littoraux ou dans le Sud (héliotropisme), aux dépens des anciens bastions industriels comme la Lorraine.

Croissance démographique et vieillissement

La population du pays est passée de 40,5 millions d'habitants en 1946 à 63 millions en 2010. De 1940 à 1965, la natalité a augmenté, provoquant un *baby-boom* ; puis elle a diminué pour se stabiliser à un **niveau qui assure tout juste**

le renouvellement des générations. Bien que ralenti, l'immigration explique également en partie l'augmentation de la population : un Français sur quatre aujourd'hui au moins un grand-parent d'origine étrangère.

L'espérance de vie a elle aussi nettement progressé ; après avoir rajeuni à l'époque du baby-boom, la **population a vieilli** : l'âge moyen atteint 39,5 ans en 2007. Avec 12 millions de personnes, les plus de 60 ans représentent 20 % de la population. Avec l'arrivée des enfants du *baby-boom* à l'âge de la retraite, le processus devrait se poursuivre. On parle désormais de *papy-boom*.



Déchristianisation, individualisme et loisirs

Si 70 % des Français déclarent croire en Dieu, la pratique religieuse s'est effondrée. La culture religieuse recule et même les catholiques pratiquants ne suivent pas toutes les recommandations de l'Église. L'héritage chrétien est encore bien présent : les clochers des églises sont visibles partout dans le paysage. Mais **l'athéisme ainsi que les religions concurrentes progressent**. L'islam est aujourd'hui la deuxième religion de France ; il demeure cependant limité, pour l'essentiel, aux milieux issus de l'immigration.

La société française accepte de mieux en mieux la diversité, notamment en matière de mœurs. La famille traditionnelle demeure un modèle de référence et un cadre majoritaire, mais elle recule : le divorce s'est banalisé, ainsi que les naissances hors mariage (1 enfant sur 2 en 2006). Les familles recomposées sont de plus en plus nombreuses. Désormais, l'égalité hommes/femmes est non seulement reconnue, mais protégée.

Pour permettre aux femmes de choisir leur vie, la contraception est légale depuis 1967, et l'IVG depuis 1975. La tolérance envers l'homosexualité progresse également : en 1999, le pacs a constitué une forme de reconnaissance officielle des unions homosexuelles. Les agressions homophobes sont passibles de condamnation en justice.

Grâce à l'allongement des vacances (5 semaines de congés payés), à la diminution du temps de travail (40 heures par semaine en 1945, 35 en 1998) et à l'allongement de la vie (donc du temps passé à la retraite), les Français ont du temps de loisirs. Voyages, pratiques du sport, spectacles occupent une part importante de ce temps. **La part des loisirs dans leur budget a progressé** pour atteindre près de 10 %.

Grâce à la massification scolaire, **la culture s'est démocratisée**. Bibliothèques municipales, musées et livres sont devenus plus accessibles. Le niveau d'éducation s'est élevé ; dans le même temps, chacun se forge une culture personnalisée, support d'un **individualisme parfois exacerbé**. ●

CHIFFRES CLÉS

84,5 ans
Espérance de vie pour les femmes.

77,8 ans
Espérance de vie pour les hommes.

99 %
Taux d'alphabétisation.

20 %
Taux de pratique religieuse.

13,2 %
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

66,1 %
Taux d'activité féminine.

9,5 %
Taux de chômage.

2
Taux de fécondité.

53 %
Taux de naissance hors mariage.

NB : chiffres 2009, source INSEE.

DATES CLÉS

1965
La femme peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari.

1967
Loi Neuwirth qui autorise la contraception orale. La pilule (inventée depuis 1956 est commercialisée).

1975
Loi Veil qui autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sous certaines conditions ; loi Haby qui prévoit la mise en place du collège unique (gratuité des études, homogénéisation du contenu des disciplines, etc.).

1981
Autorisation des radios libres.

2000
Loi sur la parité hommes-femmes, qui tend à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

QUATRE ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **L'emploi se féminise surtout dans le Nord-Ouest et l'Île de France** p. 81
(Jean-Michel Normand, 30 août 1989.)
- **La longue pente du vieillissement** p. 81-82
(3 novembre 1988.)
- **Questions-Réponses : la décentralisation** p. 82-83
(Christine Garin, 9 mars 2010.)
- **Un Français sur quatre se déclare sans religion** p. 83
(Henri Tincq, 1^{er} avril 1998.)

NOTIONS CLÉS

ESPÉRANCE DE VIE

Nombre moyen d'années que vivra un individu si le taux de mortalité ne change pas.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Un secteur regroupe l'ensemble des entreprises qui ont le même type d'activité. Le secteur primaire correspond aux activités productrices de matières premières. Le secteur secondaire englobe les activités industrielles (extraction de ressources minières, production d'énergie, construction, etc.). Enfin, le secteur tertiaire regroupe toutes les autres activités, principalement les services.

BTP

Secteur du Bâtiment et des travaux publics qui recouvre toutes les activités de constructions immobilières ou d'infrastructures (routes, ponts).

TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Fondée sur l'électronique et l'informatique, elle bouleverse les pays développés au début des années 1970. Elle se caractérise aussi par le développement de l'énergie nucléaire et l'affirmation des produits synthétiques. Elle s'accompagne de nouvelles formes d'organisation du travail comme le toyotisme, la refonte du système de financement des entreprises par l'actionnariat, la robotisation des entreprises. La mondialisation en est la principale conséquence.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

Société dans laquelle la majorité de la population a accès à un nombre élevé de biens et de services, qu'elle « consomme » à un rythme accéléré. La société de consommation s'oppose à la société de pénurie, où les biens disponibles sont en quantité limitée. Alors que, dans une société de pénurie, on fait durer les objets en les réparant, dans une société de consommation, on les jette, souvent avant même qu'ils ne soient inutilisables, et on en achète d'autres : cette attitude s'appelle le *consumérisme*.

Commentaire de document : les mutations économiques et sociales en France

Le document

	1960	1980	2000
Population totale en France (en millions)	45,5	53,7	58,7
Population urbaine (en millions)	29,4	39,9	44,2
Part des moins de 20 ans (en %)	32,3	30,6	25,6
Part des plus de 60 ans (en %)	16,7	17	20,6
Taux d'activité des femmes de 25 à 34 ans (en %)	26,1	69,5	76,6
Bacheliers dans une génération (en %)	10	28	64
Taux de chômage (en %)	2	6,4	10
% d'emplois dans le secteur primaire	20	9	4
% d'emplois dans le secteur secondaire (y compris BTP)	39	33	24
% d'emplois dans le secteur tertiaire	41	58	72
% de ménages possédant une voiture	30	70	80
% de ménages possédant une télévision	12	88	96

Tableau de l'économie française, INSEE.

(période de croissance faible pendant laquelle la précarité progresse). Il faut en extraire les changements concernant l'économie et la vie sociale.

Les données essentielles

- La population vieillit. En effet, entre 1960 et 2000, la part des plus de 60 ans s'est accrue de 23 %. Ce phénomène est dû au *baby-boom* et à l'immigration, mais aussi à l'augmentation de l'espérance de vie et au ralentissement de la natalité. (cf.

question 1)

- La France se modernise, avec un secteur tertiaire qui se développe de plus en plus. La paysannerie tend à disparaître et l'industrie recule. Les femmes entrent massivement sur le marché du travail. La troisième révolution industrielle et l'émancipation des femmes expliquent les mutations économiques de la deuxième moitié du xx^e siècle. (cf. question 2)

- La hausse du niveau de vie permet aux Français de s'équiper. Ils deviennent plus mobiles et l'usage de la télévision se généralise. Ils entrent dans la société de consommation. (cf. question 3)

Les repères essentiels

- 1960 : la France est reconstruite et son appareil productif modernisé.
- 1968 : la crise étudiante révèle une profonde mutation des mœurs.
- 1973 : le premier choc pétrolier précipite les mutations économiques.
- 1981 : l'arrivée de la gauche au pouvoir favorise les réformes de société.
- 1993 : le développement de l'ordinateur portable et d'Internet révolutionne les communications. ●

Ce qu'il ne faut pas faire

Paraphraser les chiffres en les citant : pour éviter ce travers, faire quelques calculs simples (moyennes, taux de croissance, proportions...).

Les questions

1. Décrire et expliquer l'évolution de la population française depuis 1960.
2. Montrer et expliquer les mutations économiques de la deuxième moitié du xx^e siècle.
3. Quelles sont les évolutions durables de la société et des modes de vie ?

L'analyse du document

Il s'agit d'un tableau statistique publié par l'INSEE (organisme officiel de recherche) portant sur la population française. Il permet de comparer des données recensées pour les années 1960 (période des Trente Glorieuses), 1980 (période de crise liée aux chocs pétroliers) et 2000

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Composition

– Les transformations économiques et sociales de la France de 1945 à la fin des années 1970 (Madagascar, 2006)

Études d'un ensemble documentaire

- Quelles évolutions culturelles en France sous la Ve République ? (Métropolitaine, 2005)
- La France depuis les années 1960 : une société nouvelle (Liban, 2006)

Étude d'un document historique

– Tableau de la France dressé par Georges Pompidou (Antilles-Guyane, 2008)

L'emploi se féminise surtout dans le Nord-Ouest et l'Île de France

Avec un taux de chômage supérieur de 30 % en moyenne à celui des hommes, les femmes éprouvent en général davantage de difficultés à trouver leur place sur le marché du travail. L'examen détaillé de l'activité féminine selon les régions confirme ce décalage, mais fait également apparaître de multiples disparités.

Ainsi, observe une étude de l'insee, le chômage touche proportionnellement moins les femmes que les hommes dans le département des Hauts-de-Seine et à Paris. C'est d'ailleurs en Île-de-France que le pourcentage de femmes exerçant un emploi est le plus élevé (65 %), devant la Basse-Normandie et le Centre (60 %). À l'opposé, les taux les plus bas se situent dans les régions de la frontière nord-est (48 % dans le Nord-Pas-de-Calais, 47 % en Lorraine) et aussi dans le Sud-Est méditerranéen (46 % en Languedoc-Roussillon, 38 % en Corse).

La proportion de femmes exerçant un emploi varie également en fonction de l'âge. L'activité féminine est plus forte après vingt-cinq ans en région parisienne, dans le Limousin et, dans une moindre mesure, en Auvergne, Bretagne et Rhône-Alpes, en raison d'une scolarité plus longue qu'ailleurs. Par ailleurs, on recense en Île-de-France beaucoup de femmes « vivant seules et subvenant elles-mêmes à leurs

besoins », fortement représentées dans le secteur tertiaire. Quant aux régions agricoles (Bretagne, Limousin, Auvergne), c'est surtout la présence de nombreuses aides familiales qui est à l'origine de ce phénomène. Dans le Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine, au contraire, les femmes se présentent très tôt sur le marché du travail mais interrompent leur activité professionnelle après vingt-cinq ans, « le plus souvent après leur mariage ou à la naissance de leurs enfants ». Il est vrai que ces régions détiennent des taux de nuptialité et de fécondité parmi les plus élevés.

De même, la part des femmes dans

l'emploi est beaucoup plus importante en Île-de-France (44,5 %) et dans le Nord-Ouest (43 % en Basse-Normandie) qu'elle ne l'est dans le Sud méditerranéen et en Lorraine (38 % à 39 %). La présence d'activités industrielles, note l'insee, peut avoir des effets très différents d'une région à l'autre : dans l'Ouest et en Île-de-France, l'industrie fait une place assez importante aux femmes mais pas en Lorraine ni dans le Nord, où le taux de féminisation est de 23 % à 25 % contre une moyenne nationale de près de 30 %. En revanche, le tertiaire présente moins de disparités régionales

(taux de féminisation compris entre 40 % et 53 %).

Entre 1982 et 1986, l'emploi féminin a augmenté de 4 % alors que, parallèlement, l'emploi masculin reculait dans les mêmes proportions. Emploi féminin et emploi masculin seraient-ils concurrents ? » L'analyse régionale ne confirme pas cette hypothèse, considère l'insee : c'est en effet dans les zones où l'emploi féminin a progressé le plus que l'emploi masculin résiste le mieux, et inversement. ■

Jean-Michel Normand
(30 août 1989)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article illustre la féminisation du marché du travail en France ; mais, au-delà d'un processus général, il souligne la diversité des situations. Certaines régions (Île-de-France et Nord-Ouest) sont plus marquées par le phénomène que d'autres. On assiste à une tertiarisation de la France, dans la mesure où les métiers du tertiaire sont plus féminisés. La croissance de l'emploi féminin en témoigne. Le constat permet de soulever

la problématique évoquée dans le dernier paragraphe : la tertiarisation est-elle une chance pour les femmes ? Les différences régionales obligent à nuancer. La réponse est positive, sous réserve que les femmes fassent des études longues. Ce qui renvoie à un autre phénomène social : la démocratisation des études et la hausse du niveau de qualification.

Le texte fait référence aux « femmes seules », illustration d'une société plus individualiste dans laquelle la structure des familles évolue (familles monoparentales et

recomposées).

L'inégalité régionale montre que les régions plus tertiarisées sont moins touchées par le chômage. Cette observation permet d'évoquer le redéploiement des activités dans l'espace français qui se fait vers les littoraux, aux dépens des régions traditionnelles (Lorraine). La mondialisation est l'un des facteurs de cette redistribution-modernisation du pays.

La question de l'inégalité hommes-femmes est également traitée dans l'article, au travers de leur vulnérabilité face au chômage.

La longue pente du vieillissement

La France a commencé à vieillir dès la fin du XVIII^e siècle, puisqu'une population vieillit quand augmente la proportion de personnes âgées de soixante ans et plus et que ce groupe d'âge est passé en France de 7,3 % en 1775 à 13 % en 1901, 16 %

en 1946 et 18,7 % au 1^{er} janvier 1988. Le rapport sur la situation démographique de la France montre que les causes de ce vieillissement ont changé avec le temps.

Jusqu'à 1950, c'est la baisse de la fécondité qui a joué un rôle déterminant. Certes les pointes de mor-

talité résultant des famines ou des épidémies ont progressivement disparu ; l'espérance de vie à la naissance a augmenté, surtout à la fin du XIX^e siècle, passant de 35 ans (en 1805-1807) à 41,8 ans (en 1890-1892) et à 61,8 ans (en 1947-1950) pour les hommes. Mais si la fécon-

dité n'avait pas diminué, les 60 ans et plus n'auraient représenté que 7,35 % de la population en 1945. L'immigration, particulièrement importante dans les années 1920, a freiné ce vieillissement.

Entre 1950 et 1985, la fécondité, après avoir augmenté depuis 1942

et être restée forte (à 2,9 enfants par femme) jusqu'à 1964, a baissé jusqu'à 1,8 en 1976 et s'est stabilisée depuis. Mais la baisse de la mortalité a joué un rôle plus important dans le vieillissement que par le passé : si la mortalité infantile et celle des enfants d'un à cinq ans ont été réduites des trois quarts depuis 1952, la mortalité par accident des 20-25 ans a augmenté, et le gain d'espérance de vie a été particulièrement fort pour les personnes âgées de 70 à 90 ans, notamment pour les femmes.

Selon les calculs de l'Insee, un vieillissement « sévère » de la population française va se produire dans l'avenir, « spécialement après 2006 », du fait de l'arrivée à 60 ans des générations nombreuses nées après la dernière guerre. Si la mortalité continuait à évoluer comme aujourd'hui et si la fécondité restait à son niveau actuel (1,8), les 60 ans et plus représenteraient 20,7% de la population ; même si la fécondité remontait à 2,1, elles formeraient encore 20 % du total.

En 2040, la proportion varierait de 26,08 % (avec fécondité à 2,1) à 34,4 % (avec fécondité à 1,5, chiffre déjà atteint, on l'a vu plus haut, dans plusieurs pays européens), en pas-

sant par 29,9 % au taux actuel de fécondité. Ces pourcentages seraient accrus de deux points pour chaque hypothèse de fécondité si la baisse de la mortalité s'accroissait pour allonger la durée moyenne de vie de deux ans au lieu d'un tous les dix ans.

Ce vieillissement est un phénomène mondial qui commence à toucher même les pays en voie de développement, par suite de l'allongement de la durée de vie et, surtout dans les pays industrialisés, de la baisse de la fécondité. Les calculs du département de la population de l'ONU situent aujourd'hui la France au septième rang des pays « vieillissants » – alors qu'elle figurait au premier rang avec la RDA en 1950 – et la placent toujours dans ce rang médian en 2025. À cette date, les proportions de 60 ans et plus varieraient de 20 % à 30 % dans les pays développés ; la proportion serait supérieure à celle de la France en RFA, aux Pays-Bas, en Suède et en Italie, comparable en Grande-Bretagne, en Hongrie, en RDA et au Japon, mais nettement inférieure en Espagne, aux États-Unis et en URSS. ●

(3 novembre 1988)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le texte permet d'expliquer deux des grands phénomènes démographiques de la France entre 1945 et 2010 : le baby-boom et le vieillissement de la population. Sur ce point, il est bon de recourir à la notion de transition démographique. Dans la période considérée, il s'agit d'observer le retournement complet du modèle. En phase 1 (années 1950), la baisse de mortalité infantile accentue les effets d'une forte fécondité : la croissance est forte. La hausse de l'espérance de vie dans les années 1970 retarde la mortalité des seniors au moment où la fécondité baisse ; la croissance décroît mais la population continue d'augmenter.

La hausse annoncée de la mortalité (disparition des baby-boomers) alors que la natalité reste basse promet une décroissance.

Les indicateurs démographiques sont tous inversés. L'article rappelle que l'immigration a joué un double rôle dans la démographie française : elle entretient la croissance par l'apport d'une population étrangère ; elle masque aussi l'évolution des comportements des Français parce qu'elle a un taux de fécondité supérieur à la moyenne nationale. Cette immigration provoque une refonte de la composition ethnique de la France et permet d'aborder la question de l'émergence d'une société multiculturelle.

Le vieillissement de la France soulève la problématique des retraites. Mais attention : celle-ci ne se limite pas à une question de financement. Les nouveaux équilibres entre les âges créent aussi de nouveaux marchés économiques (on passe d'une demande de biens d'équipement ou de formation à celle de santé et de loisirs) et politique (les comportements sont plus conservateurs).

Questions-Réponses : la décentralisation

1. Quelles sont les étapes de la décentralisation ?

Après l'alternance de 1981, les lois de mars et de juillet 1982 font des régions des collectivités territoriales de plein exercice, aux côtés des communes et des départements. Puis la loi du 10 juillet 1985 fixe le mode de scrutin de la nouvelle assemblée : la proportionnelle intégrale des listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, dans un scrutin à un tour organisé au niveau départemental.

Un acte II de la décentralisation s'ouvre, sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, avec la loi constitutionnelle du 28 mars 2003. Elle conduit à l'autonomie financière des trois collectivités et au transfert, en 2004 et 2005, de nouvelles compétences aux

régions : la gestion des personnels non enseignants des lycées, la totalité de la formation professionnelle, l'organisation des transports ferroviaires régionaux.

2. Quelles sont les compétences des régions ?

Les premières lois de décentralisation accordent aux régions une « clause générale de compétences », qui permet aux collectivités, sur leurs ressources propres, d'exercer une politique dans les domaines de la culture, du social, du logement, de l'enseignement supérieur ou de la recherche. Dans la dernière période, les conseils régionaux de gauche ont notamment beaucoup investi dans l'université, une compétence qu'elles avaient réclamée, mais qui ne

leur a pas été accordée en 2003. La construction et l'entretien des lycées (transférés dès 1982) ainsi que la formation professionnelle sont les principales compétences des régions, qui absorbent plus de la moitié des budgets. Viennent ensuite le développement économique et les transports, notamment les trains express régionaux (ter) depuis 2002.

3. En quoi consiste le nouveau mode de scrutin ?

Les effets pervers du mode de scrutin instauré en 1985, qui privait les régions de majorités stables et favorisait l'apparition de partis arbitres – à commencer par le Front national (fn) –, se sont manifestés dès les élections régionales de 1992 et plus encore lors du scrutin de

1998. Au cours de la mandature 1992-1998, deux régions seulement, Auvergne et Basse-Normandie, disposaient d'une majorité absolue. Et à l'issue du scrutin de 1998, dans cinq régions de droite – Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Centre, Picardie et Rhône-Alpes –, des présidents, UDF ou apparentés, se sont fait élire avec les voix du fn. Le mode de scrutin a été réformé pour les régionales de 2004. Annoncée dès l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, la loi du 11 avril 2003 instaure un système à deux tours et combine les deux scrutins, majoritaire et proportionnel. Seules les listes ayant recueilli plus de 10 % des suffrages exprimés peuvent figurer au second tour ; celles ayant enregistré un score de 5 % peuvent fusionner. La liste arri-

vée en tête au second tour reçoit le quart des sièges à pourvoir, le reste étant réparti à la proportionnelle parmi les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages au second tour. Ce nouveau mode de scrutin débouche sur l'élection, en 2004, de 20 présidents de gauche (sur 22 en France métropolitaine) avec, au second tour, 17 triangulaires imposées par le fn.

4. Et la réforme territoriale ?

Les élections de 2010 pourraient être les dernières soumises à ce mode de scrutin. La réforme des collectivités territoriales engagée par le gouvernement prévoit la création du « conseiller territorial », amené à siéger à la fois dans le département et la région, et suppose une réforme du mode de scrutin. Parce que la droite dispose de peu de réserves de voix au second tour, Nicolas Sarkozy prône le retour

POURQUOI CET ARTICLE ?

Dans le cadre de « L'évolution de la société française », cet article permet d'aborder la question de la **décentralisation**. Dans la mesure où il aborde la question des compétences des régions et des modes de scrutin, il illustre aussi le chapitre sur les « institutions de la V^e République ». La décentralisation est une œuvre de longue haleine. Elle était déjà la préoccupation du général de Gaulle lors du référendum de 1969 qui proposait la création des régions. La victoire du « non » repoussa celle-ci à 1972 (sous Jacques Chaban-Delmas).

d'un scrutin à un seul tour avec « une dose de proportionnelle ». La création du conseiller diminuerait de 6 000 (dont 1 800 conseillers régionaux) à 3 000 le nombre d'élus.

L'article évoque les étapes suivantes avec la loi Gaston Defferre de 1982, qui transfère des pouvoirs exécutifs dans les domaines sociaux, culturels et de développement des infrastructures aux régions ; puis avec celle de 2003 qui leur donne l'autonomie financière.

Ces réformes rapprochent les élus des électeurs ; elles décongestionnent les services de l'État, et ont aussi un impact sur la réorganisation de l'espace français et ses équilibres entre Paris et les provinces. La notion de « métropoles d'équilibres » désigne précisément les huit grandes villes françaises qui ont vocation à faire contrepoids à

Paris : Lille, Metz-Nancy, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes. Leur position périphérique accompagne le redéploiement des activités et populations françaises vers les littoraux.

L'évocation du mode de scrutin permet de décrire d'autres exemples à citer dans un devoir sur les institutions. Au niveau régional, c'est « la proportionnelle intégrale des listes » qui a été choisie et non le majoritaire à deux tours : chaque parti présente une liste de candidats ; la répartition des sièges se fait proportionnellement au nombre de voix obtenu entre les partis ayant atteint plus de 5 % de celles-ci.

Elle suppose un vaste redécoupage des cantons, appelés à disparaître. La réforme, en cours d'examen à l'Assemblée, pourrait s'appliquer en 2014. Les conseillers régionaux issus

du scrutin du 21 mars seront donc élus pour quatre ans au lieu de six. ●

Christine Garin
(9 mars 2010)

Un Français sur quatre se déclare sans religion

La baisse de la pratique religieuse et de l'appartenance des Français à la religion observée depuis longtemps par la plupart des instituts de sondage, mais régulièrement contestée par les autorités confessionnelles, est confirmée par la première enquête statistique publiée par l'Insee sur ce sujet depuis près de dix ans.

Une étude de 1996, portant sur un échantillon de huit mille familles, révèle qu'un Français sur quatre se déclare sans pratique ni appartenance religieuses. Ce chiffre est en augmentation par rapport à la même enquête de 1987 (25 % contre 22 %). Toutes les tranches d'âge sont touchées par cette désaffection. Ce sont les jeunes (15-25 ans) qui se disent en plus grand nombre sans religion : 40 % contre 33 % en 1987. Le pourcentage est à peine plus bas dans la tranche au-dessus : 35 % chez les 25-39 ans.

Les chiffres de la pratique religieuse (mesurée dans cette enquête par une simple déclaration et non par des observances comme la messe du dimanche) sont globalement en

augmentation depuis neuf ans (de 13 à 16 %). Mais cette remontée n'est due qu'aux personnes âgées de soixante ans et plus. Dans cette tranche d'âge, les pratiquants réguliers sont passés de 21 à 28 %. Leur nombre reste stable ou est même légèrement déclinant dans toutes les autres classes d'âge. 8 % seulement des jeunes (15-25 ans) déclarent pratiquer une religion.

Si l'âge et surtout le sexe (les femmes pratiquent près de deux fois plus que les hommes) déterminent encore largement le niveau de pratique et d'appartenance, en revanche la reli-

gion sert de moins en moins à définir un groupe social. On ne pratique plus en fonction d'un revenu ou d'un diplôme. Le niveau de la pratique religieuse reste aussi faible dans la population ouvrière que chez les cadres ou artisans (autour de 12 %). Seuls les agriculteurs font légèrement remonter la moyenne.

Les étrangers en France sont deux fois plus nombreux que les Français (31 % contre 15 %) à se déclarer pratiquants. Sans doute faut-il y voir une manière d'affirmation de leur identité et de leur volonté d'intégra-

tion. On peut y voir aussi un héritage culturel, selon une observation bien mise en évidence dans l'enquête : la pratique religieuse est moins le signe d'une appartenance sociale que d'un héritage familial. Sur cent personnes interrogées dont la mère n'est ou n'était pas croyante, 85 déclarent n'avoir aucune religion. En revanche, plus de 40 % des Français dont les parents étaient pratiquants continuent de pratiquer. ●

Henri Tincq
(1^{er} avril 1998)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'article porte sur les **changements culturels de la France de la fin du xx^e siècle**. Il analyse la baisse de la pratique religieuse qui est générale, affectant tous les âges, groupes sociaux et origines en dépit de quelques variations. Cette baisse illustre l'influence déclinante des Églises et le prolongement d'un processus de

déchristianisation commencé dès la fin du xx^e siècle.

Cette observation ne suffit pas, cependant, à expliquer le phénomène. Il faut le replacer dans un contexte culturel et social plus général en établissant un lien entre pratique religieuse et certains aspects de la modernisation décrits en cours : l'éducation de masse et la hausse du niveau de formation qui concurrencent les traditions familiales et le discours des

Églises ; l'éclatement des familles qui affaiblit l'héritage familial, principal frein au processus d'après le dernier paragraphe ; l'émancipation des femmes et l'évolution des mœurs. L'émergence d'une société multiculturelle joue également : comme frein au processus dans les milieux immigrés en quête d'identité ; comme accélérateur, la pluralité facilitant l'émergence de croyances « à la carte », plus individualisées.

MOTS CLÉS

CONVENTION DE LOMÉ

Signée en 1975, elle définit un accord commercial entre la CEE et les anciennes colonies des pays membres (46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique). Elle vise à favoriser les échanges entre les pays signataires et à aider au développement. Cette convention est remplacée en 2000 par les accords de Cotonou.

ALLIANCE FRANÇAISE

Fondation culturelle de droit privé ayant pour mission de diffuser la langue et la culture française dans le monde. Elle tente également de favoriser la diversité. Elle est liée au ministère des Affaires étrangères. Son réseau est implanté dans 135 pays.

ATLANTISME

Politique prônant la coopération entre l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) dans les domaines politiques, militaires et économiques afin d'assurer la sécurité des pays membres. Concrétisée par le Traité de l'Atlantique Nord (1949), l'alliance rapproche des pays situés de part et d'autre de l'Atlantique, d'où son nom.

FRANCOPHONIE

Ensemble des populations parlant le français. On y trouve quelques pays ou régions européennes (Luxembourg, Wallonie, Suisse), les anciennes colonies françaises d'Afrique du Nord (Tunisie) ou d'Afrique noire, le Québec, la Louisiane et Haïti en Amérique, des territoires d'Océanie (Vanuatu). La francophonie concerne près de 200 millions de personnes dans le monde.

COUPLES FRANCO-ALLEMANDS

Les gouvernements français et allemands sont les moteurs de la construction européenne. Leur complicité s'est incarnée dans des couples forts associant un Président français à un chancelier allemand : de Gaulle-Adenauer ; Giscard-Schmidt ; Mitterrand-Kohl ; Chirac-Schroeder ; Sarkozy-Merkel.

Le rôle de la France dans le monde depuis 1945

Pendant la guerre froide, la France s'est rangée dans le camp occidental, tout en s'efforçant de maintenir son indépendance et son rang dans la communauté internationale. Du fait de la décolonisation, elle a perdu de son rayonnement mondial, mais elle tente de conserver un rôle actif dans le tiers-monde grâce à une politique active de coopération. Depuis le début des années 1950, elle est aussi l'un des moteurs de la construction européenne.



De gauche à droite : Giulio Andreotti, Takeo Fukuda, Jimmy Carter, Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing, lors du sommet économique du G7, le 16 juin 1978 à Bonn.

réconciliation avec l'Allemagne ; de **permettre la renaissance économique d'un pays épuisé par la guerre et trop petit pour faire face, seul, aux défis de l'ère nouvelle** ; de refuser le repli sur soi et de s'ouvrir au monde.

Dans les années 1960, de Gaulle manifeste parfois de l'humeur envers les institutions européennes et il refuse à deux reprises l'entrée dans la CEE de la Grande-Bretagne jugée trop proche des États-Unis. Mais il signe avec l'Allemagne un important traité d'amitié (1963) et poursuit l'intégration de l'Europe des Six.

Ses successeurs consolident la construction européenne avec l'aide des chanceliers alle-

mands. Valéry Giscard d'Estaing est l'un des inventeurs du système monétaire européen (SME).

Le couple franco-allemand (Giscard-Schmidt) reste moteur d'une Europe économique qui se transforme en Union politique étendue (27 États membres en 2007). En 2005, par référendum, les électeurs français rejettent le traité de Constitution européenne. Il apparaît alors que les Français ne sont pas devenus hostiles à l'Europe ; ils souhaitent seulement qu'elle soit plus sociale. En 2007, l'Europe adopte le traité de Lisbonne qui poursuit l'œuvre des pères fondateurs.

Une sphère d'influence en Afrique

Après la décolonisation, la France tente de **maintenir en Afrique noire sa présence** culturelle, militaire et économique (Convention de Lomé) : elle y envoie des coopérants et y maintient des troupes. Elle participe à des opérations de maintien de l'ordre, intervient à titre humanitaire ou pour faciliter la démocratisation. Des sommets franco-africains ont lieu régulièrement. Les liens sont très proches ; parfois trop. L'expression *Françafrique* désigne les réseaux d'influence français sur le continent ; mais elle a pris une connotation péjorative, servant à dénoncer détournements de fonds, trafics illicites (Angolagate), soutien de dictateurs, assassinats politiques, intérêts des multinationales françaises entretenus dans ce cadre. La France est ainsi soupçonnée d'être impliquée dans le drame du Rwanda (1994).

Entre indépendance et atlantisme

Libérée par l'armée américaine en 1944, la France fait partie des **tout premiers signataires du Pacte atlantique**. En 1960, la France se dote de la bombe atomique. Ses relations avec les États-Unis deviennent alors plus compliquées. **De Gaulle tente de mener une politique étrangère autonome**, critiquant à l'occasion les États-Unis. En 1966, il sort la France du commandement militaire intégré de l'OTAN ; l'année suivante, les troupes américaines stationnées dans le cadre du Pacte atlantique quittent le territoire français.

Pour autant, **ces querelles ne remettent pas en cause l'alliance franco-américaine** et les relations se réchauffent sous les présidences de François Mitterrand (qui prend le parti de l'Occident dans la crise des euromissiles de 1982) et de Nicolas Sarkozy (qui réintègre le pays dans l'alliance atlantique en 2009). La France entretient cependant le souci de sa différence : en 2003, Jacques Chirac s'oppose à l'intervention américaine en Irak.

La France, pilier de la construction européenne

La France fait partie des pays fondateurs de la CEE. Jean Monnet et Robert Schuman jouent un rôle majeur dans la naissance de l'Europe. Pour eux, il s'agit d'opérer une



Forces égyptiennes, syriennes, omanaises, koweïtiennes et françaises en 1991 après la victoire de la guerre du Golfe.

L'Afrique est aussi le terrain privilégié de la francophonie. En revanche, le volet économique de cette politique est en déclin du fait de l'appauvrissement général du continent noir.

Les relations sont plus difficiles avec les pays qui ont acquis leur indépendance par les armes, comme le Vietnam et l'Algérie, mais les liens ne sont pas rompus. En Amérique latine, la France jouit d'un capital de sympathie depuis que de Gaulle a fait preuve d'indépendance envers les États-Unis.

Un rayonnement de puissance moyenne

Pays de taille très moyenne ne représentant que 1 % de la population mondiale, la France a du mal à préserver sa place parmi les grandes nations. La part des universités françaises dans la recherche mondiale diminue. La langue française recule dans de nombreuses régions. Son poids économique ne peut rivaliser avec les États-Unis ou les pays émergents comme la Chine.

Elle conserve néanmoins quelques atouts.

Le rayonnement mondial de la France peut s'appuyer sur ses départements et territoires d'outre-mer répartis sur l'ensemble de la planète. Son réseau de lycées et de fondations culturelles (Alliances françaises) entretient son image de pays de culture ainsi que son influence. Quelques entreprises bien implantées à l'étranger sont leader dans leur domaine. Lancé depuis la Guyane française, le programme aérospatial Ariane est une réussite technologique et commerciale. Depuis 1975, la France participe aux sommets des sept ou huit pays les plus industrialisés. Elle est aussi membre du G20. Dotée d'un riche patrimoine, la France est l'une des premières destinations touristiques mondiales.

Comme membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la France dispose de pouvoirs importants (droit de veto). Sa puissance nucléaire lui permet de défendre sa sécurité et ses intérêts. Si elle n'a plus sa puissance d'antan, elle reste capable de faire entendre sa différence. ●

QUATRE ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **Une politique internationale dominée par les relations avec les États-Unis** p. 87-88
(Natalie Nougayrède, 13 mars 2007.)
- **Les entretiens de M. Mitterrand avec M. Kohl** p. 88-89
(Claire Trean et Luc Rosenzweig, 4 novembre 1989.)
- **Le français, langue des non-alignés** p. 89-90
(Michel Guillou, 7 mars 1991.)
- **France-Afrique, un anniversaire ambigu** p. 90-91
(Philippe Bernard, 29 avril 2010.)

DATES CLÉS

1945

La France devient membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

1949

Adhésion au traité de l'Atlantique Nord (1949).

1951

Création de la CECA (Communauté économique du charbon et de l'acier).

1957

Traité de Rome ; la France membre de la CEE.

1960

La France devient une puissance nucléaire.

1966

La France quitte le commandement intégré de l'OTAN.

1969

Première conférence des États francophones.

1973

Premier sommet France-Afrique à Paris.

1975

Accords de Lomé.

1986

Premier sommet de la Francophonie.

1991

Participation de la France à la guerre du Golfe contre l'Irak.

1992

Traité de Maastricht ; la France membre de l'Union européenne.

2003

À l'ONU, opposition de la France à l'intervention américaine en Irak.

2005

Rejet de la France du Traité constitutionnel européen.

2009

La France réintègre le commandement intégré de l'OTAN.

NOTIONS CLÉS

INDÉPENDANCE NATIONALE

Capacité d'un État à défendre ses choix politiques. Les moyens dont la France dispose sont : le droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU ; sa force de dissuasion militaire (arme atomique) ; son influence politique dans le cadre de l'Union européenne et des groupes de discussion comme le G8 ou le G20 ; son influence culturelle liée à son image et la francophonie ; ses atouts économiques (5^e rang mondial en 2009).

VETO

Procédure par laquelle un votant peut s'opposer à une décision, même si une majorité s'est dégagée en sens inverse. Un veto peut être suspensif : dans ce cas, il ne vaut que pour un temps limité au bout duquel a lieu un nouveau vote ; c'est alors la majorité qui l'emporte. Au Conseil de sécurité de l'ONU, les cinq membres permanents (États-Unis, Grande-Bretagne, URSS puis Russie, France, Chine) ont le droit de veto et peuvent donc empêcher qu'une résolution soit adoptée. De 1945 à 2007, la France a utilisé 18 fois son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU (sur 261 usages dont 123 par l'URSS/Russie et 82 par les États-Unis).

FORCE DE DISSUASION NUCLÉAIRE

Son but est d'empêcher la guerre. Elle repose sur l'arme atomique dont la France dispose depuis 1960. Si elle a cessé tout essai nucléaire depuis 1996, la France détient encore un arsenal puissant, d'une portée maximale de 8 000 km (à partir d'un sous-marin). L'utilisation de l'arme se trouve sous la responsabilité du seul président de la République.

FRANÇAFRIQUE

Expression péjorative qui renvoie à l'influence conservée par la France sur le continent africain auprès de ses anciennes colonies. Elle désigne les réseaux politiques, diplomatiques, économiques ou culturels qui concourent à défendre les intérêts stratégiques de la France dans la région.

Composition : la France dans le monde, de l'empire à l'Europe (1944-2002)



Porte-avions Foch, qui participa à la première campagne d'essais nucléaires français en 1966.

les grandes puissances, l'Europe et les pays du Sud, pour montrer comment elle passe d'une puissance impériale affaiblie à un partenaire moyen mais respecté.

La problématique

Dans quelle(s) mesure(s) la France, épuisée par la fin de la guerre en 1945, est-elle redevenue une puissance mondiale ?

Le plan détaillé

I. 1944-1962 : la France est une puissance fragilisée et en reconstruction.

- a) Vainqueur de la guerre, la France est sous protection américaine.
- b) Son empire est démantelé.
- c) La France réussit sa reconstruction dans le cadre de la CEE.

II. 1963-1985 : la France est une puissance moyenne qui s'affirme sur tous les fronts.

- a) La politique de de Gaulle émancipe la France de la tutelle américaine.
- b) Avec la RFA, la France s'affirme au niveau européen.
- c) Un nouveau partenariat se crée entre la France et l'Afrique.

III. 1985-2002 : une nouvelle forme de leadership français apparaît.

- a) La France est l'un des moteurs de l'intégration dans l'Union européenne.
- b) La France se reclasse dans un nouvel ordre mondial.
- c) Une « voix de la France » se distingue de l'allié américain.

Les repères essentiels

- Temps forts : la construction européenne dans les années 1950 ; la politique d'indépendance nationale du général de Gaulle (1958-1969) ; le couple Kohl-Mitterrand ; l'intégration européenne.
- Notions de francophonie, d'atlantisme, d'Europe (CEE et UE), d'axe franco-allemand. ●

Ce qu'il ne faut pas faire

- Dresser le tableau de la France dans le monde en oubliant d'évaluer les changements (évolutions).
- Se limiter aux deux horizons évoqués dans l'énoncé (l'empire et l'Europe) : il faut analyser la place de la France par rapport aux autres puissances mondiales (États-Unis et URSS jusqu'en 1991 ; États-Unis et Japon dans le nouvel ordre dominé par la Triade).

L'analyse du sujet

Il s'agit d'évaluer la place de la France à l'échelle planétaire et la nature des relations qu'elle entretient avec

SUJETS TOMBÉS AU BAC SUR CE THÈME

Compositions

- La place de la France dans le monde : puissance mondiale ? Puissance européenne ? (Liban, 2006)
- La France dans le monde sous la V^e République (Métropole, 2008)
- La France dans le monde, entre rayonnement mondial et intégration européenne (Polynésie, 2010)

Étude d'un ensemble documentaire

- La France dans le monde depuis 1958 : ambitions et influences (Antilles, 2006)

Commentaire de document

- Le rôle international de la France selon Charles de Gaulle (Antilles-Guyane, 2007)

Une politique internationale dominée par les relations avec les États-Unis

Le refus français de la guerre en Irak, en 2003, a été le sommet d'un dialogue difficile entre Paris et Washington

La présidence de Jacques Chirac a traversé de multiples crises internationales : de la Bosnie en 1995 au Liban en 2006 – deux pays à propos desquels le président s'engagea très fortement –, en passant par le 11 septembre puis le refus français de la guerre d'Irak en 2003. Sans oublier le Kosovo, la Côte d'Ivoire...

Ces crises ont presque toutes eu pour particularité de mettre en jeu la complexité de la relation avec les États-Unis, la superpuissance face à laquelle M. Chirac – en cela héritier du gaullisme – a eu à cœur de marquer une volonté française de tenir son rang et de défendre « une certaine vision du monde et une certaine idée de la morale ». M. Chirac a eu affaire, lors de son second mandat, à une administration Bush perçue comme un interlocuteur difficile, si ce n'est comme la prisonnière de conceptions néoconservatrices jugées erronées et dogmatiques. Avec Bill Clinton, le courant passait mieux, mais il a fallu aussi que M. Chirac bataille pour inciter le président américain à s'impliquer de façon décisive dans les affaires balkaniques en 1995. Le sort réservé aux soldats français, otages des forces serbes en Bosnie, puis la tuerie de Srebrenica, avaient outré M. Chirac, qui estima nécessaire une intervention internationale pour mettre fin au conflit.

En 1999, même si le Conseil de sécurité de l'ONU, en raison de l'opposition de la Russie, ne pouvait avaliser les bombardements de la Serbie par l'OTAN, la coopération de M. Chirac avec Washington était étroite pour mettre fin aux exactions serbes au Kosovo.

L'affaire de l'Irak, début 2003,

sera en revanche l'occasion d'une rupture profonde. Le président français et son ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, optent alors pour la confrontation ouverte avec les États-Unis, à l'ONU. La diplomatie française tente en vain d'empêcher le conflit armé. M. Chirac menace d'utiliser un veto français à l'ONU pour bloquer une résolution voulue par les États-Unis, qui autoriserait l'usage de la force. Il faut sans doute remonter à 1966, et à la décision du général de Gaulle de sortir la France du commandement intégré de l'OTAN, pour trouver l'écho d'une brouille aussi lourde de conséquences entre Paris et Washington.

En cet hiver 2002-2003, les malentendus et les désaccords se sont accumulés, alors que Paris avait laissé entendre qu'une participation française à des opérations militaires n'était pas exclue, à la condition que les inspecteurs de

l'ONU concluent formellement à une violation par Bagdad de ses obligations en matière d'armes de destruction massive. En cherchant à rallier des soutiens contre Washington au sein du Conseil de sécurité, et en laissant M. de Villepin prononcer, le 14 février 2003 à l'ONU, un discours emphatique, M. Chirac s'attirait les foudres des médias américains.

Entre M. Chirac et George Bush, les contacts personnels ont été complexes dès le début, et l'hostilité du président français à l'idée que le Moyen-Orient pouvait être remodelé par une politique dite « de promotion de la démocratie » n'a fait que s'intensifier. Après leur première rencontre, M. Bush avait confié à Tony Blair qu'il avait trouvé M. Chirac « raide et pompeux ».

En 2001, pourtant, au lendemain des attentats du 11 septembre contre le World Trade Center et le Pentagone, M. Chirac avait été le premier chef d'État à visiter

les ruines de *Ground Zero* à New York, pour exprimer sa solidarité. Et dans l'après-11-septembre, la coopération entre Paris et Washington en matière de lutte antiterroriste, dans sa composante policière, ne se démentira jamais, allant jusqu'à un silence notable du président français sur la question des prisons et des vols secrets de la CIA en Europe.

Après la dispute sur l'Irak, il faudra attendre février 2005, et la nouvelle impulsion donnée à la diplomatie américaine par la secrétaire d'État Condoleezza Rice, pour que les relations entre MM. Chirac et Bush en reviennent à une certaine cordialité. À l'occasion d'un dîner à Bruxelles, le président américain qualifie alors son homologue français de « bon conseil ». Entre-temps, une coopération étroite s'est nouée sur la question de la souveraineté du Liban, dont M. Chirac a choisi de faire une des priorités de sa politique étrangère.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article peut illustrer trois chapitres du programme : « À la recherche d'un nouvel ordre mondial », « La France de la V^e République » et « Le rôle de la France dans le monde depuis 1945 ».

Le contexte est celui de la période 1995-2002, marquée par l'affirmation de nouveaux équilibres internationaux après la disparition de l'URSS (1991), la naissance de l'Union européenne (traité de Maastricht de 1992) et l'émergence du terrorisme international (attentats du 11 septembre 2001). En France, Jacques Chirac est président de la République.

Le document fait principalement référence aux situations de guerre qui déchirent les Balkans d'une part, Proche et Moyen-Orient d'autre part. L'article permet de **mettre en évidence la complexité des relations franco-américaines (faites d'amitié et de divergences) et les caractères du gaullisme depuis de Gaulle jusqu'à Chirac**. À l'instar du général de Gaulle, qui bâtit l'indépendance nationale de la France en prenant ses distances avec les États-Unis (retrait du commandement intégré de l'OTAN en 1966), J. Chirac s'oppose à la politique de G. Bush. Ce choix n'entraîne pas, pour autant, de rupture (coopération et solidarité perdurent).

L'analyse illustre aussi la puissance de la France grâce à l'usage qu'elle peut faire de son droit de veto au conseil de sécurité de l'ONU (Irak 2003) ou de sa participation à des missions de maintien de la paix (Kosovo).

Cernant l'après guerre froide, le texte témoigne du néo-impérialisme américain, du souci des États-Unis d'exporter leur modèle (la démocratie, prétexte de l'intervention en Irak) et de défendre leurs intérêts économiques (qui justifient leur attitude envers les pays pétroliers comme l'Iran) ; il montre aussi le refus de la prolifération nucléaire (traité de 1968) et les réactions anti-américaines que suscite cet impérialisme (terrorisme d'Al-Qaïda).

Fruit d'un travail en commun entre Français et Américains, la résolution 1559 de l'ONU, en septembre 2004, forcera la Syrie à retirer ses troupes du Liban. Mais, là encore, les approches divergeaient : alors que M. Chirac avait le Liban à l'esprit, M. Bush cherchait plutôt à démêler l'écheveau irakien, pensant que des pressions sur Damas l'y aideraient.

Lorsque la guerre éclate, le 12 juillet 2006, entre le Hezbollah libanais et Israël, M. Chirac se range d'abord à une lecture

plutôt américaine de la crise, qui consiste à donner du temps à Tshahal pour neutraliser la milice chiite. C'est en voyant la dévastation infligée au Liban par les bombardements israéliens, que sa diplomatie opère un virage et se met à exiger avec force un cessez-le-feu et le déploiement d'une force internationale.

À partir de septembre 2006, alors qu'un millier de soldats français se déploient au sud du Liban dans le cadre de la Force intérimaire de l'ONU pour le Liban (Finul), l'inquiétude de

M. Chirac sur la tournure de la crise entre l'Iran et les Occidentaux, à propos du programme nucléaire de Téhéran, l'incite à accroître les appels au dialogue. Se méfiant des intentions de l'administration Bush, qui, enlisée en Irak, s'est mise à déployer une politique d'endigement de l'Iran, M. Chirac envisage une initiative française en solo, avec l'idée d'envoyer en janvier 2007 un émissaire à Téhéran. Le projet, qui suscite l'hostilité de l'Égypte, de l'Arabie saoudite et d'une partie des rouages

diplomatiques français, est finalement abandonné.

Auparavant, au sommet de l'OTAN à Riga en novembre 2006, Jacques Chirac avait marqué son rejet de l'idée américaine d'accroître les troupes de l'OTAN en Afghanistan, tandis que se confirmait le retrait des forces spéciales françaises de ce pays, où elles combattaient Al-Qaida depuis 2002 aux côtés des soldats américains. ■

Natalie Nougayrède
(13 mars 2007)

Les entretiens de M. Mitterrand avec M. Kohl - Paris et Bonn entendent concilier construction européenne et soutien à l'Est

Tandis que le cinquante-quatrième sommet franco-allemand se poursuivait vendredi 3 novembre à Bonn, le numéro un est-allemand, M. Egon Krenz, regagnait la RDA après une brève visite à Varsovie. L'évolution dans les pays de l'Est a occupé une place essentielle dans les conversations entre MM. Kohl et Mitterrand, qui entendent concilier le soutien à ces pays et la construction européenne. À l'issue des entretiens, M. Mitterrand a déclaré que le problème de la réunification de l'Allemagne devenait « un des faits dominants de cette fin de siècle », que la France n'avait pas à craindre pourvu qu'elle se déroule de manière « pacifique et démocratique ».

Bonn de nos envoyés spéciaux MM. Mitterrand et Kohl sont d'accord sur l'essentiel. L'un semble cependant plus d'accord que l'autre sur le grand sujet du moment, à savoir le rythme qu'il faut insuffler à la construction européenne pour répondre à l'accélération des événements à l'Est. Ce cinquante-quatrième sommet est présenté comme le dernier épisode d'une sorte de « conversation permanente » entre Paris et Bonn.

À l'issue d'un premier tête-à-tête, jeudi 2 novembre, des nuances étaient cependant perceptibles entre le chancelier et le président de la République. M. Kohl est ainsi resté très prudent quant au calendrier que M. Mitterrand, en tant que président de la Communauté

européenne, souhaite proposer le mois prochain à ses partenaires pour les faire avancer vers l'union monétaire. « Il faut que chaque nouvelle étape soit très soigneusement préparée », répétait à l'envi M. Hans Klein, le porte-parole de la chancellerie.

M. Mitterrand a annoncé la semaine dernière à Strasbourg qu'il demanderait aux Douze de convoquer pour l'automne prochain la conférence intergouvernementale qui doit procéder à la révision du Traité de Rome nécessaire à la mise en place d'une union monétaire entre les Douze. Le président de la République avait également souhaité que le nouveau traité puisse être ratifié avant l'entrée en vigueur du Marché unique, le 1^{er} janvier

1993. Il n'a pas obtenu, jeudi, le soutien explicite de M. Kohl sur ce tempo rapide. L'obtiendra-t-il lors du sommet de Strasbourg ? On se montrait optimiste dans l'entourage présidentiel en faisant valoir que M. Lutz Stavenhagen, secrétaire d'État à la chancellerie chargé des affaires européennes, a déjà approuvé le démarrage à l'automne 1990 de cette procédure institutionnelle.

D'autre part, s'il ne tenait qu'à M. Genscher, Bonn consentirait même à lui imposer une « obligation de réussite » avant le 1^{er} janvier 1993. M. Kohl, cependant, veille à ménager les secteurs de son électeurat dont l'enthousiasme européen est nettement moindre : les milieux financiers, qui craignent pour la

bonne santé du mark, et la CSU bavaroise de M. Theo Waigel, ministre des Finances, qui doit tenir compte de la montée des sentiments anti-européens dans ce Land.

Deuxième grand dossier à l'ordre du jour : celui de l'aide aux pays de l'Est engagés, dramatiquement pour certains, dans la voie des réformes. M. Jacques Delors, chargé de coordonner l'aide occidentale à la Pologne et à la Hongrie, s'irrite du désordre dans lequel sont annoncées les initiatives généreuses des uns et des autres. À Bonn, on fait valoir en réponse que les responsabilités historiques de l'Allemagne vis-à-vis de la Pologne sont de nature à justifier une démarche spécifique. Celle-ci devrait se matérialiser lors du prochain voyage

du chancelier Kohl en Pologne par d'importants crédits garantis par le gouvernement fédéral.

Du côté français, on met l'accent sur le fait que l'aide à la Pologne est une entreprise de longue haleine et ne peut s'assimiler à des « secours d'urgence après une catastrophe naturelle ». À Paris comme à Bonn, on est d'accord sur le fait qu'il faut que le gouvernement polonais définisse plus concrètement ses besoins et cesse de présenter des demandes jugées « irréalistes », comme le paiement en dollars des employés des entreprises mixtes.

Qui doit aider la RDA ?

L'irruption de la RDA dans le groupe des pays communistes engagé dans la voie des réformes pose le problème d'un éventuel soutien économique à ce pays : sa nécessité est perçue avec acuité en RFA, alors que, du côté français, on fait valoir que l'économie de la RDA n'est pas, loin de là, dans l'état de délabrement de celle de la Pologne, et que cela reste, après tout, une affaire interallemande.

Occupés à échanger leurs points de vue sur ces problèmes brûlants et importants, MM. Kohl et Mitterrand ont laissé le soin à leurs ministres de traiter de quelques épineux dossiers bilatéraux. En l'absence, regrettée par les Allemands, du ministre des

Transports, M. Michel Delebarre, M. Michel Rocard aura la charge de défendre les positions françaises sur deux dossiers où de profondes divergences existent entre Bonn et Paris : celui du transfert d'une chaîne de montage d'Airbus en RFA, demandé par Bonn, et celui du tgv-Est.

Depuis longtemps, les Allemands demandent que la chaîne de montage de l'Airbus A-320 soit transférée de Toulouse à Hambourg. Les expertises allemandes et françaises sur la rentabilité d'une telle opération sont totalement contradictoires. Les autres participants, britanniques et espagnols, veulent également avoir

leur mot à dire. « Il faut à l'avenir trouver des procédures d'arbitrage indépendant dans le cas de différends de ce type », estime-t-on à la chancellerie qui regrette qu'un dossier technique comme celui de l'Airbus remonte jusqu'au sommet du pouvoir politique.

À Bonn, on se montre, d'autre part, inquiet de l'étude réalisée pour le compte de la scnf par M. Philippe Essig qui conclut à la construction d'une ligne directe à grande vitesse Paris-Strasbourg laissant Metz et Sarrebruck à l'écart.

À l'actif de la coopération franco-allemande pourra être portée la

déclaration commune concernant la politique énergétique : celle-ci ouvre à terme le marché ouest-allemand à la production électrique française, la France s'engageant de son côté à appuyer la politique allemande de soutien à l'industrie charbonnière jusqu'en 1995. On devrait enfin annoncer, vendredi, la création d'un conseil franco-allemand de l'environnement, dont l'objectif est de mettre un terme aux nombreux malentendus franco-allemands dans ce domaine. ■

Claire Trean, Luc Rosenzweig
(4 novembre 1989)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'article renvoie à deux chapitres du programme : « La France de la V^e République » et « La Construction européenne de 1945 à 1991 ».

Contemporain de la chute du mur de Berlin, il pose aussi les questions qui prévaudront dans « Le nouvel ordre mondial d'après 1991 ».

Trois thèmes s'en dégagent : la coopération franco-allemande tant économique (problèmes énergétiques et de transports) que politique ; la construction européenne ;

l'évolution de l'Europe de l'Est.

Sur le premier thème, le texte souligne l'importance de l'axe Paris-Bonn et du couple Kohl-Mitterrand, solidaire malgré les divergences (de priorité). Concernant la construction européenne, il fournit des exemples de politique commune et montre aussi que l'idée d'un nouveau traité (Maastricht) révisant celui de Rome est déjà posée. L'aide envisagée aux pays de l'Est (Pologne et Hongrie) préfigure la fin de la guerre froide et le passage des anciens pays communistes au libéralisme économique. La réunification allemande n'est pas

évoquée, mais le texte souligne la priorité de l'opinion publique en Allemagne, davantage concernée par l'évolution de l'Est que par la construction de l'Union européenne. À noter l'évocation des problèmes d'environnement dans le dernier paragraphe. La question est sensible en Allemagne où les Verts (*die Grünen*) forment un groupe parlementaire depuis 1987. Avec le thème des transports, la référence à l'écologie témoigne de l'émergence d'une société de communication propre au chapitre sur l'évolution économique et sociale des pays développés.

Le français, langue des non-alignés

Ni la francophonie ni la France n'ont réussi à faire entendre clairement leur différence dans le conflit et la guerre du Golfe. La francophonie a mal du Liban, a mal des territoires occupés. La francophonie a mal du Koweït ravagé, de l'Irak déchiqueté.

Si le Front islamique de salut (fis) exige le remplacement du français par l'anglais, si la loi sur la généralisation de la langue arabe votée en Algé-

rie en décembre dernier ne vise pas les établissements d'enseignement supérieur où les cours sont dispensés en anglais, ce n'est pas le fait du hasard, c'est que l'intégrisme musulman fait bon ménage avec l'anglais.

Ce sont des financements américains qui, au Liban et en Syrie, s'évertuent à éliminer la langue française de l'enseignement.

La francophonie a vocation à la laïcité. Le français ouvre

sur un humanisme critique qui dérange.

Ce non-alignement francophone, il faut le faire entendre, au niveau qu'il convient et sans aucune concession, ou alors l'anglais, réputé neutre, chassera le français, la fascination devant la puissance technologique sera créditée à l'Amérique, le Japon étant absent, comme en définitive l'Europe. Il sera alors tellement plus facile pour l'intégrisme de traiter

avec l'Amérique dans un rapport de forces quantifiable et exempt de tout risque subversif dans les esprits.

Ne pas montrer cette capacité de faire signe dans le monde, qui est la caractéristique majeure de la « différence française et francophone », serait une erreur politique et culturelle dont les conséquences peuvent aller jusqu'à la perte de la francophonie arabe et maghrébine.

Mais il est temps encore de faire entendre notre voix. Cela d'autant plus que le prochain sommet de la francophonie aura lieu en France cette année. Nouveau rendez-vous, rendez-vous essentiel. On peut se demander combien de temps la francophonie des sommets pourrait survivre à un report de ce sommet ou à son échec. Mais, pour réussir, il faudra mettre en conformité nos actes et nos déclarations, pour frapper à nouveau et dans le bon sens l'imaginaire et le cœur des parlants français. À ce moment de l'Histoire où se remodèle la carte du monde, où se cherchent et se construisent les choix et les voies de l'avenir, la francophonie ne peut rester longtemps encore sans se faire entendre. Bien au contraire, la France, entraînant avec elle la vaste et riche constellation des États francophones, doit renouer avec la grande tradition qui est la sienne, et qu'a illustrée avec le succès que l'on sait le

POURQUOI CET ARTICLE ?

Dans un contexte de « remodelage de la carte du monde », **Michel Guillou plaide pour la défense de la francophonie comme arme au service des intérêts de la France.** À ce titre, son texte illustre une vision gaulliste du « rôle de la France dans le monde » (dernier chapitre du programme). Il utilise la notion de « non-alignement ». Attention à ne pas la confondre avec la position exprimée par les pays du tiers-monde à Bandung (1955), qui entendaient se ranger dans aucun des deux blocs (Ouest ou Est). Cette for-

mule renvoie ici à la politique suivie par de Gaulle, qui, dans sa recherche de l'indépendance nationale, a pris ses distances vis-à-vis des États-Unis sans rompre pour autant toute alliance avec eux. Le « Mal du Liban et des territoires occupés... » doit être compris dans le contexte de la francophonie, laquelle intègre des pays arabes (Liban, Maroc, Tunisie) sensibles au conflit civil qui déchire le Liban, préoccupés par le sort réservé aux Palestiniens et inquiets du développement du terrorisme islamique. Ce dernier touche l'Algérie, alors à la veille d'une guerre civile, où une par-

tie de la population parle le français. Le FIS y préconise l'établissement d'une République islamique et rejette le français, langue de l'ancienne métropole dont la diffusion serait l'expression d'un néo-colonialisme. Ce texte illustre surtout le déclin de la culture française dans le monde (et l'affaiblissement de la place de la France) ; a contrario, le succès de l'anglais, auquel travailleraient les Américains, peut donner un exemple pour un devoir sur l'américanisation du monde. Ce texte témoin énonce une opinion. Dans le cadre d'une étude de document, il faut donc rester critique.

général de Gaulle : celle du non-alignement. L'urgence est là ; pour la francophonie, c'est une impérieuse nécessité : la dernière chance peut-être. Il faudra

aussi, et c'est un autre enjeu, rendre crédible le multilatéral francophone, ce qui suppose des budgets et un institutionnel profondément transformé. 1991 sera l'année du

vrai départ du dessein francophone ou le début irréversible de son agonie et de sa fin. ●

Michel Guillou
(7 mars 1991)

France-Afrique, un anniversaire ambigu

la célébration à Paris des indépendances crée une controverse

Le Togo a célébré, mardi 27 avril, dans une relative confidentialité et une certaine cacophonie politique, le cinquantenaire de son indépendance. Le cas togolais n'est pas unique au sein d'une Afrique francophone qui est censée fêter, en 2010, le cinquantième anniversaire de son indépendance. Quatorze anciennes possessions françaises ont en effet accédé à la souveraineté en 1960, principalement pendant les

mois d'été de cette année-là. Pareil jubilé pourrait servir de prétexte pour analyser le passé et interroger l'avenir. Mais, alors que les dates fatidiques approchent, cet anniversaire menace plutôt de passer inaperçu, tant il se heurte à l'indifférence ou suscite un malaise lié à des ambiguïtés coloniales jamais dépassées. L'invitation faite par Nicolas Sarkozy aux armées des anciennes colonies de défilé sur les Champs-Élysées le 14 juillet

focalise la controverse. « Un divorce ne mérite pas un défilé aux côtés des troupes françaises », raille Jean-Baptiste Placca, chroniqueur à Radio France Internationale. Bien des observateurs africains s'étonnent que le colonisateur célèbre la fin de sa propre oppression. « Faut-il rappeler les horreurs [...] qui ont jalonné l'occupation coloniale ? Que célèbre-t-on ? », interroge Joachim Vokouma, rédacteur en chef du site burkinabé Lefaso.net.

Certaines armées invitées à défilé ont participé à de sanglantes répressions dans leur pays. « Ce jubilé, renchérit Nabbie Ibrahim Soumah, juriste guinéen, risque d'être ressenti comme une double peine : après la colonisation hier, ce sera la célébration de la Françafrique, un pied de nez aux populations en proie à la misère [...] ». L'ancien ministre Jacques Toubon, chargé par M. Sarkozy d'organiser les célébrations françaises, tente d'expliquer

que le défilé africain sur les Champs-Élysées est seulement organisé en « hommage au sang versé » par les soldats coloniaux des deux guerres mondiales.

L'organisation, la veille d'un « mini-sommet » auquel Nicolas Sarkozy a convié les présidents des anciennes colonies, obéit, à l'évidence à des considérations plus actuelles. Il s'agit d'« assumer, expliciter et rénové » la relation entre la France et ses anciennes possessions, explique M. Toubon, lui-même figure du gaullisme africain. Le fait qu'il ait qualifié la réunion des chefs d'État francophones à Paris de « familiale », le 1er avril lors d'une conférence de presse, a été mal perçu. « Il ne s'agit pas de paternalisme ni de nostalgie, se défend-il. Mais d'une proximité qui existe avec les peuples, pas seulement avec les États. »

Le « secrétaire général du cinquantenaire » souhaite « mettre un peu de vérité et de complexité » dans une relation franco-africaine qui n'est « pas banale ». « La mentalité française sur l'Afrique, analyse-t-il, est un mélange de familiarité, d'empathie, et d'une forme de condescendance qui place l'immigration postcoloniale dans une position très particulière. L'histoire coloniale est une composante de l'histoire de France. Elle ne peut être que partagée. »

Dix mois après sa nomination, M. Toubon a été doté d'un petit budget interministériel de 16,3 millions d'euros (incluant des manifestations organisées en Afrique). Il n'a toujours pas obtenu de l'Élysée un clair feu vert pour ses initiatives, hormis le défilé du 14 juillet et le concert africain qui doit suivre au Champ-de-Mars.

Il plaide pour que le cinquantenaire ne se limite pas à des commémorations, mais soit l'occasion d'annonces

concrètes en matière de formation professionnelle des jeunes Africains, d'octroi de visas, de promotion de la diaspora africaine en France, et de « dé cristallisation » des pensions des anciens soldats coloniaux (égalisation avec les pensions servies aux Français). Mais le calendrier politique français – débat sur l'identité nationale, élections régionales – a manifestement heurté ces ambitions. M. Sarkozy, qui devait lui-même lancer « 2010, année de l'Afrique » en décembre dernier, y a renoncé. Le sondage, publié par M. Toubon, qui évalue à 69 % la proportion des Français ne se sentant « pas concernés » par le cinquantenaire, pourrait conforter ce silence.

Sur le continent africain, l'embarras est aussi perceptible, même s'il est d'une tout autre nature. Le cinquantenaire gêne des gouvernants qui n'ont guère envie d'être confrontés à un bilan souvent calamiteux. Rares sont donc les pays à avoir programmé des cérémonies grandioses, comme l'a fait le Sénégal en inaugurant son Monument de la renaissance africaine, le 3 avril.

Dans la plupart des États, quelques proclamations

émues, un vague colloque d'historiens officiels et un défilé militaire feront l'affaire. La population, occupée à survivre, à bien d'autres soucis. Mais la presse et l'Internet se sont emparés du sujet sans la moindre circonvolution.

Si le rôle de la France dans l'octroi d'indépendances en trompe-l'œil est dénoncé, la prédation des richesses et de l'aide internationale par des élites africaines au pouvoir est largement stigmatisée. « Qu'avons-nous fait de nos cinquante ans ?, se désole Abdou Rahmane Mbengue dans le quotidien sénégalais *Walfadjiri*. Voici un demi-siècle que nous portons le bonnet d'âne de l'humanité. » Dans le quotidien *Le Messager* de Douala, l'historien camerounais Achille Mbembe renchérit : « Y a-t-il vraiment quoi que ce soit à commémorer ou faut-il au contraire tout reprendre ? » La difficulté est accrue par le fait que les tenants actuels du pouvoir sont rarement les héritiers des combattants pour l'émancipation. Au Cameroun, où l'indépendance a été acquise au prix d'une guerre contre la France, sanglante mais totalement occultée, et de l'assassinat du leader na-

tionaliste, Ruben Um Nyobe, le cinquantenaire ravive de très douloureux souvenirs.

À Yaoundé, les militants qui tentent de perpétuer cette tendance politique ont, le 10 avril, qualifié de « provocation » la célébration par Paris des indépendances. « Il est pour le moins indécent que l'esclavagiste célèbre la liberté de l'esclave qu'il tient encore enchaîné », ont-ils protesté, fustigeant « l'arrogance du gouvernement français qui s'auto-élite ordonnateur des fêtes nationales de pays supposément indépendants ». Seule la Côte d'Ivoire de Laurent Gbagbo a opposé une fin de non-recevoir à l'invitation de Paris. « La Côte d'Ivoire entend célébrer le cinquantenaire seule, dans le cadre de sa politique nationale de refondation », a pris acte Jacques Toubon. M. Gbagbo, qui, élu en 2000 pour cinq ans, entame sa dixième année au pouvoir, se veut l'apôtre de la « seconde indépendance » de son pays. Un mot d'ordre qui, dans le contexte de la célébration du cinquantenaire, prend une singulière actualité. ■

Philippe Bernard
(29 avril 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article illustre **les relations entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique noire**. Il permet de montrer l'un des piliers de la politique étrangère de la V^e République : la constitution d'une sphère d'influence française sur le continent africain. La question de la « décolonisation » d'un point de vue général peut aussi être abordée.

La décolonisation de l'Afrique noire s'est faite dans les années 1960, de façon plutôt négociée, ce que l'auteur évoque avec ironie quand il parle « d'octroi d'indépendance en

trompe-l'œil ». Le texte montre surtout que ces indépendances ont été un leurre : non seulement la relation entre Paris et l'Afrique noire est restée de domination (références au « paternalisme » ou à la « condescendance »), mais les États indépendants sont restés dans la misère (« bilan calamiteux ») – situation qui permet d'évoquer les relations d'échange inégal de type Nord-Sud. La manière dont les ressortissants des anciennes colonies voient la France (« esclavagiste » ou « colonisateur qui célèbre son oppression ») témoigne de l'échec de la décolonisation et permet d'illustrer

la notion de néocolonialisme. L'article aide surtout à comprendre le mot *Françafrique* qui peut être utilisé dans le cadre d'une composition ou d'une étude de documents. Péjoratif, le terme désigne les réseaux politiques, économiques et culturels entretenus par la France pour défendre ses intérêts stratégiques, ou d'autres plus personnels. De nombreuses affaires d'ingérence coupable (au Rwanda en 1994), de corruption (affaire Elf) ou de trafics illicites (Angolagate) ponctuent ainsi les présidences de Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand ou Jacques Chirac.

LE GUIDE PRATIQUE



DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- L'épreuve d'histoire-géographie dure 4 heures. Elle impose aux candidats deux exercices – une « majeure » et une « mineure » –, chacun dans une discipline différente.

- Si l'histoire est en majeure, la géographie est en mineure, et vice-versa. La détermination de la discipline proposée en majeure se fait par **tirage au sort**. Il n'y a pas d'alternance d'une année sur l'autre ; il est donc impossible de déterminer quelle discipline sera en majeure en se référant à l'année antérieure.

- En histoire, la mineure propose un **choix entre deux sujets**. Il s'agit de textes le plus souvent, mais le document peut aussi être une image : une photographie, une caricature, une affiche, etc.

- En majeure, les candidats ont le **choix entre deux sujets de composition et une étude d'un ensemble documentaire**. Ces sujets sont toujours pris dans des parties différentes du programme.

- **La notation est globale**, à l'appréciation du correcteur. Mais en règle générale, 12 points sont attribués à la majeure et 8 à la mineure. Il n'y a pas de demi-point. Attention : le correcteur peut sanctionner une mauvaise orthographe.

- L'épreuve d'**histoire-géographie** a un **coefficient** de 4 pour les candidats de Terminale L, de 5 pour ceux de Terminale ES et de 3 pour les élèves de Terminale S.

- **L'oral de rattrapage** dure 20 minutes, après une préparation de même durée. Le candidat est interrogé sur deux questions, l'une en **histoire** et l'autre en **géographie**. L'une de ces deux questions est « majeure ». Il faut être capable de présenter les grandes lignes d'une composition, autrement dit le contenu d'une fiche-bac, puis de répondre aux questions de l'examineur. Le second sujet consiste le plus souvent à répondre à de courtes questions.

Méthodologie et conseils



Les épreuves

La composition

1 Analysez l'énoncé pour identifier le « sujet » ainsi que ses limites spatiales et chronologiques. Cherchez ce que recouvre ces limites (à quel temps fort correspond une date, par exemple) et dressez une liste de connaissances à mobiliser.

2 Définissez vos objectifs : la problématique que soulève le sujet et qui justifie que vous le traitiez ; la conclusion à laquelle vous souhaitez arriver.

3 Construisez votre plan en fonction de ce qui est à démontrer : le plan chronologique met en évidence une évolution ; le plan thématique permet de caractériser une situation. Ce plan doit être détaillé : il comporte au moins trois niveaux (parties, sous-parties et exemples) et fait apparaître les liens entre les parties.

4 Rédigez votre devoir.

L'étude d'un ensemble documentaire

1 Analysez d'abord l'ensemble documentaire : lisez son titre général et les questions, repérez les thèmes des documents, prenez connaissance de la question de synthèse. Le but de cette lecture est de dégager le sujet du devoir et les axes – donnés par les questions – qui permettront de le traiter.

2 Répondez aux questions en n'omettant jamais d'expliquer ce que vous observez dans les documents. Pour chacun d'entre eux, interrogez-vous sur sa nature (document témoin, didactique, officiel) afin d'évaluer la confiance que vous pouvez lui accorder. Méfiez-vous des documents qui donnent une opinion : il faut rester critique.

3 Construisez le plan de votre synthèse comme vous le feriez pour

une composition. Pour cela, utilisez les réponses aux questions de la première partie, mais aussi les autres informations contenues dans l'ensemble documentaire et vos connaissances personnelles. Subdivisez votre réponse en autant de paragraphes que de grandes idées. Ce développement doit être introduit et conclu en quelques phrases.

L'étude d'un document historique

1 Commencez par identifier le document, sa nature, son auteur, s'il est officiel ou témoin. Soyez le plus précis possible. S'il s'agit d'une opinion, identifiez à quel camp ou courant l'auteur appartient. Pour bien comprendre le document, analysez son point de vue.

2 Traitez les questions en évitant la paraphrase : sortez du document l'information qui répond à la question, traduisez ce qu'elle signifie, puis confrontez-la aux éléments du contexte pour pouvoir en déduire quelque chose.

Quelques conseils

Planifiez vos révisions

Commencez par placer la date de l'épreuve, puis remontez en partant une semaine avant celle-ci. Pour chacune des trois parties du programme, identifiez les chapitres à revoir. Distribuez-les ensuite dans votre planning de façon équilibrée, en prévoyant quelques places vides pour rattraper de possibles retards.

Anticipez les sujets

Par chapitre et thème, en vous aidant d'annales, dressez la liste des sujets susceptibles d'être donnés. Identifiez les sujets de cours (ceux qui sont très classiques et qui correspondent au titre d'un chapitre), les transversaux (ceux qui obligent à mobiliser les connaissances de chapitres différents), les rares. Les premiers permettent d'assurer une bonne note sans prendre de risque. Ils sont plus faciles à traiter, mais il est plus difficile de rendre une copie qui sorte du lot. Préparez une fiche-bac par sujet identifié et mémorisez-la.

Vérifiez vos connaissances par écrit

Imaginez un sujet et récitez vos connaissances en vous mettant dans les conditions semblables

à celles de l'examen : munissez-vous d'un bloc de papier brouillon, mettez-vous dans un endroit calme et limitez votre temps. Vous devez être capable de dresser la liste des connaissances à mobiliser et d'élaborer une esquisse de plan. Ne récitez pas « dans votre tête » : l'important est de savoir énoncer par écrit ou à voix haute.

Les erreurs à ne pas commettre le jour de l'examen

Ne relisez pas vos fiches de cours juste avant l'épreuve : à cet instant précis, vous verrez plus vos faiblesses que vos points forts ; c'est le meilleur moyen d'accentuer votre stress !

Dans la copie, n'écrivez pas l'histoire au futur : elle appartient au

passé. Par convention, n'utilisez pas le *je* et évitez l'emploi du *on*. De façon générale, les pronoms indéfinis comme *certain* sont à bannir : parce qu'ils sont imprécis, ils trahissent une ignorance !

Les impasses

L'ampleur du programme d'Histoire incite de nombreux candidats à faire des impasses. Il faut bien entendu éviter d'en faire ! Mais si vous y êtes contraint(e), n'en faites pas sur toute une partie du programme : vous réduiriez votre choix de sujet. Faites-les plutôt sur les sujets « rares », très pointus ou ceux trop techniques que vous maîtrisez mal (les sujets d'histoire économique pour les élèves de Terminale L, par exemple).



LES TRUCS ET ASTUCES DU PROF

• La fiche-bac

Réalisez-la en vous appuyant sur vos notes de cours et le manuel. Elle peut tenir sur un bristol format portefeuille. Écrivez clairement, en utilisant des couleurs et des surligneurs. La fiche doit être très visuelle pour en repérer vite les contenus. Elle n'en sera que plus efficace ! Sur le thème qui donne son nom à la fiche, soulignez la problématique qui vous paraît la plus générale et encadrez l'idée forte de la conclusion. Par exemple, sur la construction européenne de 1957 à 1992, vous pouvez écrire : « une réussite longue à se dessiner ».

La fiche met en évidence un plan, dont les titres forment l'argument à développer et non l'axe. Par exemple, une fiche sur la V^e République doit avoir pour titre « un président fort » et non « les institutions ». La fiche met aussi en valeur les idées des sous-parties et fait apparaître les liens entre les parties. Au dos de votre fiche, listez les notions, dates, sigles et personnages que vous devrez évoquer dans votre devoir. Pour chaque information, ajoutez une courte définition. La fiche-bac doit faire l'objet d'une mémorisation stricte.

• Le jour de l'examen

Commencez par l'épreuve mineure (l'étude de document historique).

Si la majeure est en histoire (composition ou étude d'un ensemble documentaire), faites celle-ci après avoir traité le croquis de géographie.

Utilisez une feuille de brouillon par partie, côté verso : les connaissances reviennent souvent dans le désordre et pour bien faire son plan, il faut prévoir de la place. Le plan doit aussi pouvoir être évalué dans sa totalité. Surveillez et gérez votre temps. Il faut compter 1 heure 15 environ pour une mineure, 2 heures 30 pour une majeure. Une heure en moyenne doit être consacrée à l'élaboration du plan : un plan bien détaillé se rédigera vite.

CRITÈRES DE L'ÉVALUATION

Le correcteur évalue le niveau des connaissances du candidat, sa capacité à apporter une réponse organisée.

SAVOIR TRIER SES CONNAISSANCES

Les connaissances présentées dans les manuels scolaires sont suffisantes. L'apport d'une connaissance extérieure (tirée de l'actualité, d'une autre discipline ou d'une lecture personnelle) est toujours valorisant. Mais attention : essayer de faire croire que l'on sait ce qu'on ignore est une erreur : à l'écrit, cela se traduit par du « bavardage » que le correcteur repère vite ; à l'oral, une question précise de l'examinateur mettra immédiatement le candidat en difficulté, et le pénalisera.

RÉPONDRE À UNE QUESTION DONNÉE

C'est montrer que l'on sait analyser un énoncé pour identifier le sujet imposé. Le hors-sujet est à éviter car, quelle que soit la richesse des connaissances exposées, l'élève obtiendra une note inférieure à la moyenne.

CONSTRUIRE UN PLAN

Le plan doit être mis en valeur : pour cela, il faut aérer sa copie pour isoler les grandes parties et inscrire chaque argument dans un paragraphe distinct. Des transitions doivent être rédigées entre les grandes parties, pour mettre en évidence les liens entre les différents arguments avancés.

MAÎTRISER LA LANGUE

Il est important de relire sa copie. La présence de quelques fautes d'orthographe ne pénalisera pas le candidat. Mais si le correcteur a l'impression que cet aspect est négligé dans le travail, un ou deux points seront enlevés sur la note globale. Il faut aussi veiller à la bonne construction syntaxique des phrases : des phrases fluides et claires rendront agréable la lecture de la copie.

Crédits

LE MONDE DE 1945 À NOS JOURS

Le monde en 1945

p. 6 © Tous droits réservés.

p. 7 © Tous droits réservés.

p. 8 © Tous droits réservés.

Les relations Est-Ouest (1945-1991)

p. 20 © Tous droits réservés.

p. 21 © Tous droits réservés.

p. 22 © Tous droits réservés.

Décolonisation et émergence du tiers-monde

p. 28 © Tous droits réservés.

p. 29 © Tous droits réservés.

p. 30 © Tous droits réservés.

À la recherche d'un nouvel ordre mondial

p. 37 © Tous droits réservés.

p. 38 © Karen Struthers/ Fotolia.

L'EUROPE DE 1945 À NOS JOURS

La construction de l'Europe de l'Ouest

p. 46 © Jean-Michel Leclercq/ Fotolia.

Les démocraties populaires

p. 52 © Tous droits réservés.

LA FRANCE DE 1945 À NOS JOURS

La France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

p. 64 © Tous droits réservés.

p. 65 © Tous droits réservés.

De la IV^e à la V^e République

p. 72 © Tous droits réservés.

p. 73 © Tous droits réservés.

p. 74 © Fanfan/ Fotolia.

Le rôle de la France dans le monde depuis 1945

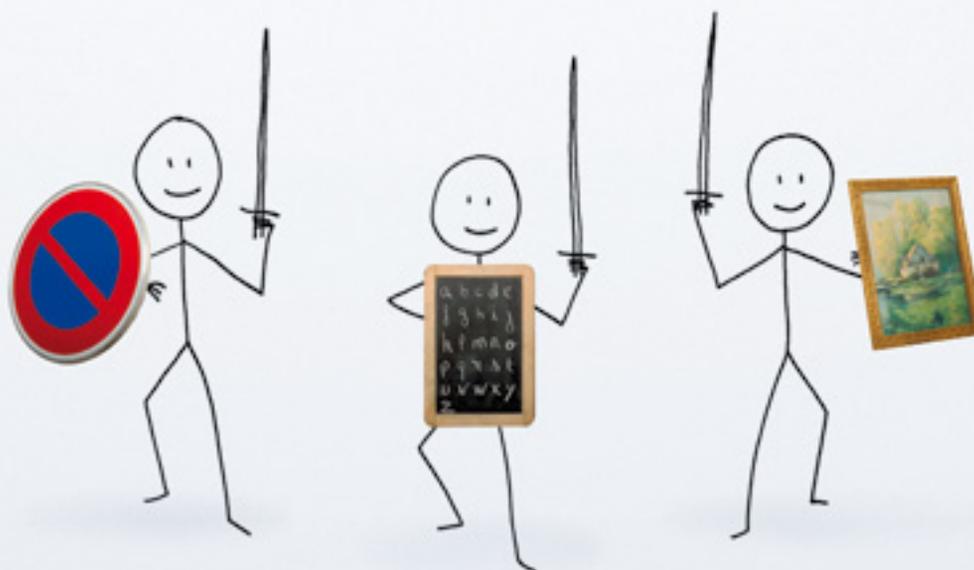
p. 84 © Tous droits réservés.

p. 85 © Tous droits réservés.

LE GUIDE PRATIQUE

p. 95 © Alex/ Fotolia.

LECTURE, CULTURE, PRÉVENTION DES RISQUES. ET SI L'ÉDUCATION ÉTAIT LA MEILLEURE ARME POUR AFFRONTER L'AVENIR ?



FAVORISER L'ÉDUCATION POUR TOUS

À la MAIF, en tant que mutuelle d'assurance conçue par des enseignants, nous sommes convaincus de cette priorité depuis longtemps. Alors, nous agissons aux côtés des parents et des enseignants pour favoriser l'éducation des enfants. Nous savons que leur avenir dépend de ce que nous leur aurons appris et des valeurs que nous leur aurons transmises. Voilà pourquoi, à la

MAIF, nous créons régulièrement des outils éducatifs qui facilitent l'apprentissage de la lecture, de la culture ou de la sécurité routière.

Et pour s'engager davantage, la MAIF a créé le Fonds MAIF pour

l'Éducation, car favoriser l'accès à l'éducation pour tous aujourd'hui, c'est aider à construire demain une société plus juste et plus responsable.

